Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
Bureau du surintendant des institutions financières Canada

Striking a Balance

OSFI Annual Report 2005-2006

OSFI BSIF

Canada

Striking a Balance

An Inukshuk is a unique stone sculpture built by the Inuit people in the Canadian Arctic to guide travelers on a safe journey. The stones are carefully chosen for how well they fit together, and the efforts of many people are needed to build each sculpture. The Inukshuk conveys the approach that guides OSFI's work – working together with various stakeholders to strike the right balance and ensure the safety and soundness of the Canadian financial system.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
255 Albert Street, 16th floor, Ottawa ON K1A 0H2
Telephone: (613) 990-7788 Facsimile: (613) 952-8219
Toll-free line: 1 800 385-8647 Web site: www.osfi-bsif.gc.ca
Cat. No. IN-2006 ISBN 0-662-49241-2
© Minister of Public Works and Government Services

Striking a Balance

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada
255 Albert Street, 16th floor, Ottawa ON K1A 0H2
Telephone: (613) 990-7788 Facsimile: (613) 952-8219
Toll-free line: 1 800 385-8647 Web site: www.osfi-bsif.gc.ca
Cat. No. IN-2006 ISBN 0-662-49241-2
© Minister of Public Works and Government Services

OSFI at a Glance

- OSFI was established in 1987 to contribute to public confidence in the Canadian financial system. It is an independent agency of the Government of Canada and reports to the Minister of Finance.
- The financial services sector represents 6% of Canada's Gross Domestic Product, employs over 600,000 Canadians and pays $13 billion in taxes. A properly functioning, efficient financial services sector is essential to Canada's economy.
- OSFI supervises and regulates over 450 banks and insurers, and some 1300 federally registered private pension plans. As at March 31, 2006, these organizations managed a total of $2,875 billion of assets.
- The Office of the Chief Actuary, which is part of OSFI, provides actuarial services for the Canada Pension Plan, the Old Age Security program, the Canada Student Loans Program and other public sector pension and benefit plans.
- OSFI recovers all of its costs. OSFI is funded mainly through asset-based, premium-based or membership-based assessments on the financial services industry and a user-pay program for selected services. A small portion of OSFI's revenue is derived from the Government of Canada for actuarial services relating to various public sector pension and benefit plans.
- The International Advisory Group within OSFI assists selected emerging market economies in enhancing their supervisory system, through training programs or hands-on technical advice. Funding is provided by the Canadian International Development Agency.
- OSFI employs some 435 people in offices located in Ottawa, Montréal, Toronto and Vancouver.

Letter of Conveyance

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P.
Minister of Finance
Ottawa, Canada K1A 0A6

Dear Minister:

Pursuant to section 40 of the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*, I am pleased to submit to you the Annual Report of the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) for the period April 1, 2005 to March 31, 2006.

This report also includes the report on the administration of the *Pension Benefits Standards Act, 1985* (PBSA), for the period April 1, 2005 to March 31, 2006, pursuant to section 40 of the PBSA.

Yours sincerely,

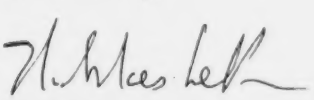

Nicholas Le Pan
Superintendent

Ottawa, September 27, 2006

2007-02207/

Table of Contents

Superintendent's Message 4

Performance Highlights 7

Corporate Responsibility 15

Federally Regulated Financial Institutions 24

Federally Regulated Private Pension Plans 43

International Assistance 54

Office of the Chief Actuary 57

Corporate Services 64

Financial Statements 67

Appendices

1. Disclosure of Information 87

2. Financial Institutions and Pension Plans Regulated by OSFI . 88

3. Asset Breakdown of Pension Plans Regulated by OSFI 89

How to Reach OSFI 90

Superintendent's Message

Striking a Balance

OSFI's achievements are based on the need to balance the interests of many groups: depositors, policyholders and private pension plan members, as well as financial institutions and private pension plans. This makes our work both challenging and rewarding, and 2005–2006 was no exception. I am proud of how our employees dealt with both the complexity of the financial environment and the needs of individual Canadians, and used their expertise and good judgment to make effective decisions. This is how we are able to *strike the right balance*.

OSFI was created to contribute to public confidence in the Canadian financial system. A survey we released this past year confirmed Canadians are very confident that their financial institutions are stable, and they have little concern institutions might be getting into financial difficulty. The continued high level of public confidence in the Canadian financial system reflects the safety and soundness of the industry and, while there are several contributing factors, effective regulation and supervision is a key one.

OSFI's legislative mandate gives us clear direction about protecting the rights and interests of depositors, policyholders and private pension plan members. But it also includes the need to allow institutions to compete effectively and take reasonable risks, and it indicates that, despite our best efforts, financial institutions can fail and pension plans can be terminated. We must balance competitiveness with stability or, put another way, the rights and interests of various stakeholders with the overall goal of ensuring safety and soundness.

Rule making – a balance

One of our main roles is to advance and administer a regulatory framework. We do this in part by developing rules and guidelines for institutions. The challenge, however, is to know when rules are necessary. We do not want to create additional burden on institutions, so we consider and consult extensively before we propose new rules. We also look at ways to simplify or eliminate existing rules. For example, during 2005–2006, we participated in the consultation process led by the Department of Finance on the federal financial institutions legislative framework. Our proposals were designed to improve the efficiency and effectiveness of the regulatory framework.

Balancing the need to be thorough and efficient was evident in our approvals process. OSFI processed more than 600 applications for approvals during 2005–2006. We implemented performance standards establishing time frames for the processing of applications. Further, initiatives to reduce regulatory burden and streamline processes were partly responsible for a 13% reduction in approvals from last year.

Intervening – a balance

Intervention is a tool that we use judiciously and only when necessary. OSFI identified a number of issues and potential problems at institutions and with private pension plans and we intervened quickly to improve governance and control practices and to enhance safety and soundness. But, these interventions were done carefully, as we recognize there is a balance to be reached between intervening when it matters and intrusions that could stifle success. In determining when and how we intervene we always consider our mandate and whose interests we are charged with protecting. We recognize that the outcome may not always be satisfactory to all stakeholders.

At OSFI, our people make judgments every day and I am proud of the professionalism and integrity that we bring to our decisions. We don't always please regulated entities, but I believe we are fair in our dealings with them; we explain our decisions clearly and we follow due process.

OSFI supervises more than 450 financial institutions. This requires that we balance the need to maintain effective supervision with the need to focus risk assessment and intervention toward higher-risk areas. We must allow institutions to compete and grow their businesses, yet scrutinize their ability to manage the inherent risk of increasingly complex financial products through better controls. This becomes increasingly challenging as more Canadian institutions embrace globalization.

Developing international policy – a balance

Canadian institutions operating in foreign markets not only must comply with our regulations, but they must meet the rules set in other jurisdictions. OSFI is active in the development of international rules, such as accounting standards, to promote greater consistency across various jurisdictions.

The *International Convergence of Capital Measurement and Capital Standards: a Revised Framework*, or "Basel II", offers a new set of standards for establishing minimum capital requirements for banking organizations. It applies to all internationally active banks operating in the jurisdictions of members of the Basel Committee (G10 countries).

This initiative continued to be a key priority for OSFI in 2005-2006, as we prepared for full implementation. We drafted the Capital Adequacy Requirements guidelines for implementation in Canada which incorporate the more risk-sensitive capital standards proposed. As chair of the Basel Accord Implementation Group, I am confident Canadian banks are well positioned to take advantage of Basel II's provisions, and the improvements in risk measurement and management should benefit Canadian banks' ability to compete and maintain the strength of our financial system. OSFI is meeting this challenge through internal and external recruitment and the development of more intensive interaction with bank supervisors in other countries.

Combating money laundering and terrorism financing – a balance

Financial institutions must also balance their operational requirements against the need to combat money laundering and terrorism financing. In 2005, OSFI hosted an anti-money laundering and anti-terrorism financing information session to highlight OSFI's key initiatives and expectations. This session, the first of its kind held by OSFI, was attended by representatives from more than 120 financial and other institutions. OSFI also participated in consultations about proposals issued by the Government of Canada to strengthen Canada's anti-money laundering (AML) and anti-terrorism financing (ATF) framework, and furthered our supervision program regarding AML/ATF at federally regulated financial institutions.

Supervising private pension plans – a balance

Supervising some 1,300 federal private pension plans in Canada is one of our current challenges. Our actions and decisions affect plan members as well as the sponsors and administrators of the plans. While the situation with plan deficits stabilized by the end of fiscal 2005-2006, it remains fragile. Continued vigilance by OSFI, plan sponsors and administrators is warranted, especially in the handful of plans where the funding shortfall is significantly more than 10%. But while OSFI is mandated to protect private pension plan members, we must be careful to avoid actions that place defined benefit plans at a disadvantage. Balancing the interests of all stakeholders means considering various solutions, such as plan restructuring or plan termination. We recognize that some solutions may result in loss of benefits to members and as such are considered to be very much a last resort for plans. We expect that plan administrators and others responsible will thoroughly explore other options before pursuing these types of actions.

OSFI supervises more than 450 financial institutions. This requires that we balance the need to maintain effective supervision with the need to focus risk assessment and intervention toward higher-risk areas.

In 2005, we commissioned a firm to consult with key industry stakeholders of private pension plans to find out how they think we are performing. Overall, the findings revealed that we are viewed as being effective in discharging our mandate, and that our staff is knowledgeable, approachable and helpful. In the upcoming year, we will be taking steps to improve areas that were identified by our pension stakeholders, such as providing more feedback and dealing with approvals on a timelier basis.

Canada has set in place a public pension system that is expected to be sustainable and affordable well into the future in the face of changing demographic conditions. Ongoing review of the system, including actuarial studies performed by the Office of the Chief Actuary on various public pension programs, will help to ensure this remains the case. During 2005–2006, the Office of the Chief Actuary released its second mortality study of the Canadian population, and undertook actuarial reports for various plans, including the Old Age Security program.

Managing our affairs – a balance

We strike a balance in the way we manage our people and resources. Our employees excel at what they do. They are hard working and dedicated. In return we offer a competitive compensation program; provide interesting and challenging assignments; ensure they have a comfortable and safe environment and are recognized and rewarded for special contributions. We consult with our employees regularly and address their concerns and issues ensuring an appropriate balance between our expectations, their abilities and our mutual goals.

OSFI has done an excellent job at managing and controlling its operating costs, which are recovered from industry. This requires us to be vigilant and flexible as priorities can and do shift during the year and we must allocate resources to where they are needed most.

As a public institution, we are committed to being held accountable to Canadians. We welcome opportunities to meet with Parliamentarians and other interested parties to explain what we do and how we contribute to the financial sector and the economy.

Governance is important for all organizations and OSFI is no exception. We appointed four independent members to our audit committee this past year. While OSFI already had a strong internal audit function, this initiative further enhances the oversight of our operations. It is also consistent with our commitment to ensuring the highest levels of governance. The new members are Bernard Bougie, Michael Hasley, Anne Joynt and David Sullivan, and their wisdom and counsel have enhanced our governance.

In Conclusion

As we neared the end of this reporting period, we prepared to say goodbye to John Doran, who expressed his intention to retire after six years as Assistant Superintendent, Supervision Sector. John's expertise and knowledge of the financial services industry will be missed and we wish him well in his retirement. John's successor is no stranger to Canadian financial institutions. Ted Price joined OSFI in 2001 and brings considerable experience and a comprehensive understanding of the importance of our mandate to his new role.

Our philosophy is to continue building on our strengths, constantly assessing and measuring our performance, so that we retain our reputation as a world-class regulator. This is what Canadians expect and deserve from us.

As we make our way through another challenging year at OSFI, I am confident that we will continue to strike the right balance in meeting our mandate.

Finally, you may recall that in July 2006, I announced my intention to resign as Superintendent in mid-October of the same year. I have served in a senior capacity at OSFI for 11 years and as Superintendent for more than five. I am very proud of the work that OSFI has done during my term and have every reason to believe it will continue to be viewed as one of the top prudential regulators and supervisors in the world.

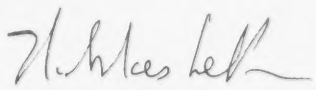

Nicholas Le Pan
Superintendent

Performance Highlights

OSFI's mandate is to ensure the safety and soundness of the Canadian financial system, while allowing federally regulated financial institutions and private pension plans to compete effectively and take reasonable risks. We balance competitiveness with stability; international rules with Canadian market realities; efficiency with thoroughness. This approach to striking a balance guided our performance during 2005–2006.

In OSFI's last Annual Report, we outlined our priorities for the coming year. In this section we report back on our major accomplishments in each program area.

In brief, here is what we said we were going to do in 2005–2006, and here are some highlights that illustrate what we accomplished.

Federally Regulated Financial Institutions

Priority

Accurate risk assessments of financial institutions and timely, effective intervention and feedback.

Steps Taken

- Intervened with a number of problem institutions to improve governance and control practices, and to enhance safety and soundness.
- Reduced the number of insurance institutions on OSFI's watch list reflecting, in large part, the improved health of the Property and Casualty (P&C) industry, as well as OSFI interventions. The number of staged P&C companies (those requiring enhanced intervention) at the end of 2005-2006 dropped sharply from the previous year.
- Assigned Composite Risk Ratings (CRR) on most institutions. Assigned a low or moderate CRR to 94% of rated institutions as at March 31, 2006 (compared to 90% the previous year); assessed less than 1% as high risk (similar to the previous year).
- Focused risk assessment and intervention activities toward higher risk areas. For example, OSFI increased its assessment of risk arising from foreign operations of Canadian financial institutions.
- Scrutinized financial institutions' capabilities to manage the inherent risk of increasingly complex financial products.
- Continued to focus on reputational risk issues, including anti-money laundering (AML) and anti-terrorism financing (ATF). Canada and other jurisdictions have stepped up their AML and ATF efforts.
- Reviewed the expected consequences of an avian flu pandemic for federally regulated financial institutions, including the adequacy of life insurers' capital to withstand the effects on claims and operations.

Priority

A balanced, relevant regulatory framework of guidance and rules that meets or exceeds international minimums.

Steps Taken

- Contributed to the modernization of the legislative corporate governance framework applicable to federal financial institutions, through Bill C-57.
- Responded to a consultation document issued by the Department of Finance on the federal financial institutions legislative framework, and made proposals designed to improve the efficiency and effectiveness of the regulatory framework.
- Continued to collaborate with standard setters, including the Canadian Accounting Standards Board, and the Auditing and Assurance Standards Board. Worked closely with the Canadian Institute of Actuaries to convey our views on acceptable standards and ensure they lead to acceptable valuations.
- Drafted Capital Adequacy Requirements (CAR) Guidelines for deposit-taking institutions, incorporating the more risk-sensitive capital standards proposed by the Basel Committee on Banking Supervision. Issued eight capital implementation notes communicating supervisory expectations and approval requirements for FRFIs applying to utilize the more advanced approaches available under the guidelines.
- Issued a Guideline on Capital Adequacy Requirements for Regulated Insurance Holding Companies and Non-operating Life Companies, designed to ensure there is adequate capital in a consolidated group led by a holding company.
- Issued a draft accounting guideline promoting sound risk management when financial institutions use the Fair Value Option available under Canadian Generally Accepted Accounting Principles.
- Issued guidelines to help ensure the Chief Agent and Principal Officer play a central role in the management of foreign insurance company branches and foreign bank branches in Canada.
- Participated in the drafting of the Department of Finance's Consultation Paper on strengthening Canada's anti-money laundering (AML) and anti-terrorism financing (ATF) framework, and consulted with federally regulated financial institutions.
- Hosted an AML/ATF information session, attended by more than 120 financial and other institutions, to highlight OSFI's key initiatives and expectations.
- Contributed to the development of sound international rules, through work with various groups including the International Association of Insurance Supervisors, Basel Committee on Banking Supervision, the Joint Forum, and the Financial Action Task Force.
- Played a key role in the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS).
- Hosted a 'college of supervisors' to exchange information and discuss cross-border implementation approaches for Basel II with supervisors of major foreign subsidiaries of Canadian banks.

Priority

A prudentially effective, balanced and responsive approvals process.

Steps Taken

- Streamlined the framework governing OSFI's 'service charges'. As a result, the costs associated with the administration of the user fee system are expected to fall for both OSFI and financial institutions, although some minor adjustments may take place in the allocation of OSFI's base assessments.
- Processed 603 applications for approvals. Streamlining initiatives introduced by OSFI to reduce regulatory burden contributed to a 13% reduction in approvals from 2004-2005. However, the complexity of the approvals being reviewed has increased.
- Implemented and met performance standards establishing time frames for processing applications for regulatory approval and for other services subject to a user fee.
- Developed Transaction Instructions for applicants seeking to acquire a significant interest and/or legal control of a federally regulated financial institution, designed to enhance OSFI consistency in assessing applications.
- Developed Advisory and Transaction Instructions on the Legislative Framework for Foreign Banks, designed to enhance understanding of the regime that applies to foreign banks in Canada.
- Hosted a Legislation and Approvals Seminar, focused on issues related to OSFI's approvals process.

Federally Regulated Private Pension Plans

Priority

Accurate risk assessments of pension plans, timely and effective intervention and feedback, a balanced and relevant regulatory framework, and a prudentially effective and responsive approvals process.

Steps Taken

- Posted a 10% increase in the number of private pension plans on OSFI's watch list during 2005–2006, from 77 at the start of the fiscal year, to a low of 71, to a year end of 86 (67 were defined benefit plans and 19 defined contribution plans). Some plans remedied their problems and were removed from the list, in part through OSFI's actions.
- Identified defined benefit plans with an estimated solvency funding deficit (about 78% of supervised defined benefit plans as at December 2005, compared to 55% in December 2004). In part due to OSFI's efforts, almost all of these plans are dealing actively with their deficits through plan funding.
- Intervened successfully in many cases, both through the courts using our intervention powers and cooperatively, to avoid significant losses to plan members.
- Took actions with underfunded pension plans that continued to take contribution holidays, ranging from strongly encouraging plan sponsors to cease the contribution holidays to requiring enhanced notification to members and requesting early valuation reports.

- Dealt actively with late remittance issues in selected defined contribution plans.
- Published guidance on asset transfers and reductions of accrued benefits to clarify OSFI's expectations and improve transparency. Increased resources and refined internal processes to improve timeliness on approvals.
- Provided input to the May 2005 Department of Finance consultation paper on the regulatory framework for federally regulated defined benefit pension plans.
- Completed a number of detailed desk reviews of defined benefit plans and undertook a number of on-site examinations during the year, with a continued focus on governance and disclosure to members.
- Continued to promote responsible pension plan governance and actuarial practices by working closely with the Canadian Association of Pension Supervisory Authorities (CAPSA) and the Canadian Institute of Actuaries.
- Undertook comprehensive consultations with key industry stakeholders to understand perceptions of OSFI's performance. Overall, the findings revealed that OSFI is viewed as being effective in discharging its mandate, and that staff are knowledgeable, approachable and helpful. Areas for improvement were identified, such as providing more feedback and more information of a general nature, and dealing with approvals on a more timely basis.

International Assistance

Priority

Contribute to awareness and improvement of supervisory and regulatory practices for selected foreign regulators through the operation of an international assistance program.

Steps Taken

- Continued to offer unique 'in-house' programs that allow bank and insurance company supervisors from around the world to visit and learn at OSFI, and hosted many delegations to OSFI.
- Worked in 23 different jurisdictions, many of which the International Advisory Group (IAG) visited several times. Hundreds of foreign supervisors received the benefit of IAG's training.
- The focus moved from theory to implementation in several key jurisdictions, where IAG worked alongside foreign supervisors 'in the field'. Provided legislative and regulatory drafting expertise, and assisted with the selection process for senior level supervisory staff.
- Was awarded a substantial project in Chile, to assist the insurance regulator Superintendencia de Valores y Seguros to develop a risk-based supervision model and a risk-based capital test.
- Continued to be involved with the International Monetary Fund (IMF) / World Bank Financial Sector Assessment Program (FSAP), as 'experts' in the assessment of compliance with the Basel Core Principles and the IAIS Core Principles. Assisted several jurisdictions attempting to correct deficiencies identified during their FSAP assessment, or preparing self-assessments.

Office of the Chief Actuary

Priority

Contribute to financially sound federal government public pension and other programs through the provision of expert actuarial valuation and advice.

Steps Taken

- Undertook a number of actuarial reports for various plans, including the Old Age Security program, pension plans for members of Parliament, the Public Service, Canadian Forces and the RCMP.
- Completed the fourth annual actuarial review of the Canada Student Loans Program.
- Released the *Old Age Security Program Mortality Experience*, the second mortality study published by the OCA, estimating the mortality rates of Canadians based on the Old Age Security database.
- Hosted an interdisciplinary seminar entitled "Demographic, Economic and Investment Perspectives for Canada—Years 2006 to 2050", including speakers from the US Social Security Administration and the UK Government Actuary's Department.
- The Chief Actuary appeared before the House of Commons Standing Committee on Finance, ensuring an open, transparent and public lens for the independent work of the Chief Actuary.
- The Chief Actuary appeared before the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce to talk about demographic change that will occur in Canada within the next two decades and possible actions that could be taken to address the implications for public pension plans.

Corporate Responsibility

Priority

High-quality internal governance and related reporting.

Steps Taken

- In February 2006, appointed four independent members to OSFI's Audit Committee, who represent a majority of the committee, further enhancing the oversight of OSFI's operations.
- Created the position of Director, Strategic Planning and Performance Measurement, to better integrate the OSFI risk assessment, strategic planning and performance measurement process.
- Further rolled out the Enterprise Risk Management (ERM) process across OSFI, to allow for greater understanding and ownership of risks at the working levels.
- Conducted a survey of OSFI's web site users. Overall, the results were very positive, as a clear majority of respondents said they were satisfied with the content and functionality of the site.

Priority

Resources and infrastructure necessary to support supervisory and regulatory activities.

Steps Taken

- Introduced Human Resources policies, practices and training programs to ensure compliance with the new *Public Service Modernization Act*.
- Continued to improve the integration of the Human Resources planning process with the business planning process.
- Implemented a number of venues to improve internal communication, such as focus groups and town halls, and updated OSFI's Intranet.
- Introduced a 360-degree feedback process for all executive staff, which will lead to personalized development plans in the following year's performance management process.
- Laid the groundwork for an updated comprehensive Threat and Risk Assessment, and completed the first step, a review of physical security at all OSFI locations.
- Created an internal working committee to plan how OSFI would deal with a possible avian flu pandemic, both from the perspective of maintaining internal business operations and from the perspective of effectively regulating and supervising financial institutions and pension plans.
- Completed the implementation of the multi-year Business Systems Integration Initiative, and made progress on the Electronic Document Management System.
- Initiated systems development to prepare for the introduction of the Basel II Framework.
- Introduced business intelligence tools in the supervision process to enhance reporting and analytical capability for data OSFI reviews on financial institutions.
- Created a Priority Project and Information Management/Information Technology Change Management Committee at the executive level, to formalize the process of reviewing IM/IT investments and ensure the best integration of technology and business requirements.

Priorities Going Forward

OSFI's priorities going forward are tied to the program activities OSFI undertakes and contribute directly towards achieving OSFI's strategic outcomes. OSFI has eight priorities related to its program activities and two priorities for program support. More details about these priorities may be found on OSFI's web site in the *Report on Plans and Priorities 2006–2007 to 2008–2009*.

1. Ensure that OSFI is in a position to review and approve applications that are submitted for approval under the Basel II capital framework.
2. Participate in and monitor international work on conceptual changes to accounting standards.
3. Accurate risk assessments of financial institutions and timely, effective intervention and feedback.
4. A balanced, relevant regulatory framework of guidance and rules that meets or exceeds international minimums.
5. A prudentially effective, balanced and responsive approvals process.
6. Accurate risk assessments of pension plans, timely and effective intervention and feedback, a balanced relevant regulatory framework, and a prudentially effective and responsive approvals process.
7. Contribute to awareness and improvement of supervisory and regulatory practices for selected foreign regulators through the operation of an international assistance program.
8. Contribute to financially sound federal government public pension and other programs through the provision of expert actuarial valuation and advice.
9. High-quality internal governance and related reporting.
10. Resources and infrastructure necessary to support supervisory and regulatory activities.

Corporate Responsibility

Responsibility and Mandate

Role

OSFI was established in 1987 by an Act of Parliament: the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*. OSFI supervises and regulates all banks in Canada and all federally incorporated or registered trust and loan companies, insurance companies, cooperative credit associations, fraternal benefit societies and private pension plans.

The OSFI Act provides that the Minister of Finance is responsible for OSFI. It also provides that the Superintendent is solely responsible for exercising the authorities provided to him by the financial legislation and is required to report to the Minister of Finance from time to time on the administration of the financial institutions legislation.

OSFI works with a number of key partners. Together, these organizations constitute Canada's network of financial regulation and supervision and provide a system of depositor and policyholder protection.

OSFI also provides actuarial advice to the Government of Canada and conducts reviews of certain provincially chartered financial institutions by virtue of federal-provincial arrangements.

Legislation

OSFI derives its powers from, and is responsible for administering, the following legislation:

Bank Act

Trust and Loan Companies Act

Green Shield Canada Act

Cooperative Credit Associations Act

Insurance Companies Act

Pension Benefits Standards Act, 1985

Office of the Superintendent of Financial Institutions Act

These Acts set out the rules for the structure and operation of federally regulated financial institutions and the standards for private pension plans. The various acts address the unique aspects of the sectors each governs, but are designed to be consistent with each other.

Mandate

OSFI was created to contribute to public confidence in the Canadian financial system, at the same time balancing the need for financial institutions to be able to compete.

Under our legislation our mandate is to:

- Supervise federally regulated financial institutions and private pension plans to determine whether they are in sound financial condition and meeting minimum plan funding requirements respectively, and are complying with their governing law and supervisory requirements;
- Promptly advise institutions and plans in the event there are material deficiencies and take, or require management, boards or plan administrators to take, necessary corrective measures expeditiously;
- Advance and administer a regulatory framework that promotes the adoption of policies and procedures designed to control and manage risk;
- Monitor and evaluate system-wide or sectoral issues that may impact institutions negatively.

OSFI's legislation also acknowledges the need to allow institutions to compete effectively and take reasonable risks. It recognizes that management, boards of directors and plan administrators are ultimately responsible and that financial institutions and pension plans can fail.

The Office of the Chief Actuary (OCA), which is part of OSFI, provides actuarial services to the Government of Canada.

Strategic Outcomes

From our mandate, OSFI has identified two strategic outcomes:

1. **To regulate and supervise to contribute to public confidence in Canada's financial system and safeguard from undue loss.**
   OSFI safeguards depositors, policyholders and private pension plan members by enhancing the safety and soundness of federally regulated financial institutions and private pension plans.

2. **To contribute to public confidence in Canada's public retirement income system.**
   This is achieved through the activities of the Office of the Chief Actuary, which provides accurate, timely advice on the state of various public pension plans and on the financial implications of options being considered by policy-makers

Who We Regulate

OSFI supervises and regulates all federally incorporated or registered deposit-taking institutions (e.g. banks), life insurance companies, property and casualty insurance companies, and federally regulated private pension plans. These 1,759 organizations managed a total of $2,887 billion of assets (as at March 31, 2006). *(See figure 1)* OSFI also undertakes supervision of provincially incorporated financial institutions on a cost-recovery basis under contract arrangements with some provinces.

(figure 1)

	Deposit Taking Institutions	*Life Insurance Companies*	*Property & Casualty Companies*	*Federally Regulated Private Pension Plans*	*Total*
Number of organizations	147	119	189	1,304	1,759
Assets	$2,292 billion	$388 billion	$91 billion	$116 billion	$2,887 billion

Program Activities

OSFI's strategic outcomes are achieved through program activities.

Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions

The three sub-activities of this program are:

- *Risk assessment and intervention* includes activities to monitor and supervise financial institutions, monitor the financial and economic environment to identify emerging issues, and intervene in a timely manner to protect depositors and policyholders, while recognizing that all failures cannot be prevented.
- *Rule making* encompasses the issuance of guidance and regulations, input into federal legislation affecting financial institutions, contributions to accounting, auditing and actuarial standards, and involvement in a number of international rule-making activities.
- *Approvals* of certain types of actions or transactions undertaken by regulated financial institutions. This covers two distinct types of approvals: those required under the legislation applying to financial institutions and approvals for supervisory purposes.

Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans

This program incorporates risk assessment, intervention, rule making and approvals related to federally regulated private pension plans under the *Pension Benefits Standards Act, 1985*.

International Assistance

OSFI supports initiatives of the Government of Canada to assist emerging market economies in strengthening their regulatory and supervisory systems. This program incorporates activities related to providing help to selected countries that are building their supervisory and regulatory capacity.

Office of the Chief Actuary

The Office of the Chief Actuary provides a range of actuarial services, under legislation, to the Canada Pension Plan (CPP) and some federal government departments, including the provision of expert and timely advice in the form of reports tabled in Parliament.

Corporate Services

The above functions are supported by corporate initiatives undertaken by the Corporate Services Sector, which contribute to the effectiveness and efficiency of OSFI.

Resources

Financial Resources

OSFI recovers all of its costs. The organization is funded mainly through asset-based, premium-based or membership-based assessments on the financial services industry and a user-pay program for selected services. A small portion of OSFI's revenue is derived from the Government of Canada, primarily for actuarial services relating to the Canada Pension Plan, the Old Age Security program, the Canada Student Loans Program and various public sector pension and benefit plans.

Human Resources

OSFI employs some 435 people in offices located in Ottawa, Montréal, Toronto and Vancouver.

The way OSFI meets its strategic outcomes is set out in the following chart.

(figure 2)

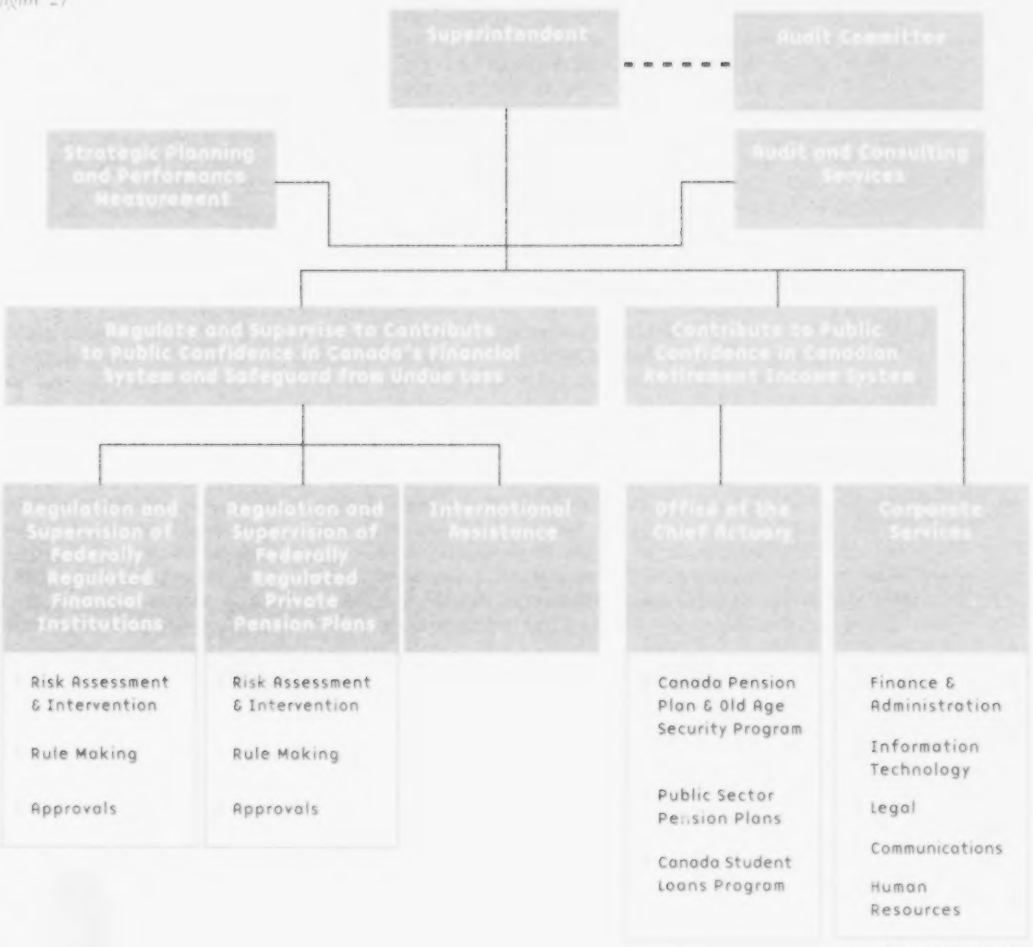

as at March 31, 2006

Executive Team

Nicholas Le Pan was appointed to the position of **Superintendent of Financial Institutions** effective September 1, 2001, for a seven-year term. Mr. Le Pan joined OSFI as Deputy Superintendent (Policy) in 1995 after serving the Department of Finance as Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch, and as Special Advisor to the Deputy Minister leading a task force on the supervisory, deposit insurance and policyholder protection regime. Mr. Le Pan is currently head of the Accord Implementation Group of the Basel Committee on Banking Supervision, Vice Chairman of the Basel Committee, a member of the Auditing and Assurance Standards Oversight Committee and of the Council of Governors of the Canadian Public Accountability Board.

Julie Dickson was appointed **Assistant Superintendent, Regulation Sector**, on January 1, 2000, having joined OSFI on April 1, 1999, as Special Advisor in the Regulation Sector. In her current role, she is responsible for capital and accounting issues; actuarial policies and reviews; regulatory approvals and compliance; guidelines, regulations and interpretations; international assistance and liaison; and pension plan supervision. Prior to joining OSFI, Ms. Dickson held positions in the Department of Finance, the Privy Council Office and the private sector. She is a member of the Basel Committee on Banking Supervision of the Bank for International Settlements and of the Accounting Standards Oversight Council of Canada. On June 9, 2006, Ms. Dickson was appointed **Deputy Superintendent.** She takes on a greater role in cross-sector issues and in representing OSFI externally.

John C. Doran was appointed **Assistant Superintendent, Supervision Sector,** on May 1, 2000. His responsibilities include overseeing the application of OSFI's Supervisory Framework and supervision programs for federally registered banks, other deposit- taking institutions and insurance companies. Prior to his appointment at OSFI, Mr. Doran served for 12 years as Executive Vice-President and the first Chief Financial Officer of the Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC). Before joining CIBC, Mr. Doran worked in Toronto as Senior Vice-President and Chief Financial Officer for Nabisco Brands Ltd., and as Controller, Canadian Vehicle Sales Division, Ford Motor Company of Canada Ltd.

Donna Pasteris was appointed **Assistant Superintendent, Corporate Services Sector,** effective April 8, 2002. She is responsible for OSFI's human resources; financial and corporate planning; professional development and training; information management and information technology; and administrative services. During her career, Ms. Pasteris has held a number of key positions in the private and public sectors, including at C-Mac Industries Inc., Atomic Energy of Canada Ltd., Montreal General Hospital, and McGill University in Montréal.

Shortly following the end of fiscal year 2005-2006, John Doran retired as Assistant Superintendent, after six years with OSFI. The appreciation, recognition and best wishes of all of OSFI go with him. As John's successor, we welcome **Ted Price**, an experienced member of OSFI's senior management team, who will bring continued strong leadership in the Supervision Sector.

Accountability

Accountability Framework

OSFI's accountability framework comprises a variety of elements.

In addition to the Annual Report, OSFI reports to Parliament through the publication of a *Report on Plans and Priorities* (RPP) and a *Departmental Performance Report* (DPR). OSFI also produces and distributes to its stakeholders an annual *Plan and Priorities*. The Superintendent reports to the Minister of Finance on OSFI operations, and periodically appears before various House of Commons and Senate Committees.

OSFI participates in established international reviews jointly led by the World Bank/International Monetary Fund to determine whether OSFI is meeting internationally established principles for prudential regulators.

OSFI consults extensively with financial institutions, other government agencies and subject-matter experts on its regulatory rules before they are finalized. OSFI has its financial statements reviewed and approved by an Audit Committee, composed primarily of external members, and audited annually by the Auditor General. OSFI also reviews its budgets and business plans with stakeholder groups.

OSFI regularly conducts anonymous surveys of knowledgeable observers to assess its performance and effectiveness as a regulator. This includes OSFI's contribution to public confidence and how OSFI compares to other regulators. Survey results are disclosed on OSFI's web site.

The Office of the Chief Actuary (OCA) provides transparency regarding the Canadian public retirement income system through the production and subsequent tabling before Parliament of regular actuarial reports on the Canada Pension Plan (CPP), Old Age Security (OAS) program and public sector employee pension and benefit plans. Various of these reports are peer reviewed. The Chief Actuary periodically appears before various House of Commons and Senate Committees. The Superintendent chairs a committee of users of the services of the OCA to review OCA operations and overall budgets and business plans.

Strengthening OSFI's Accountability

In the spring of 2006, OSFI appointed independent members to its Audit Committee, who serve with the Superintendent. The independent members represent a majority of the committee, further enhancing the oversight of OSFI's operations. Consistent with the Controller General of Canada's approach to internal audit oversight, OSFI named one representative from the public sector.

Three of the new committee members were drawn from the private sector: Bernard Bougie, C.A., corporate director and a former senior partner with Deloitte & Touche; Michael Hasley, financial management consultant and corporate director, and a former senior financial executive at Sun Life of Canada and Guaranty Trust; and Anne Joynt, former President and CEO of Canada Post Corporation. The representative from the public sector is David Sullivan, C.A., Chief Internal Auditor for the Bank of Canada. Biographies of the audit committee members are available on OSFI's web site.

The mandate of the Audit Committee is to provide independent, objective advice, guidance and assurance to help OSFI efficiently and effectively achieve its business objectives and mandate. In order to give this support to the Superintendent, the Audit Committee will exercise active oversight of core areas of OSFI's accountability, risk and control processes. The committee is expected to meet at least four times a year, and members will serve a three-year term, with a maximum of two terms.

In the spring of 2006, OSFI appointed four independent members to its Audit Committee, who serve along with the Superintendent. The independent members represent a majority of the committee, further enhancing the oversight of OSFI's operations.

In the fall of 2005, OSFI created the position of Director, Strategic Planning and Performance Measurement, reporting to the Superintendent. The Director is responsible for strategic planning processes and key planning documents; for enhancing key management practices; and for coordinating corporate-level performance measures.

In 2005–2006, as part of OSFI's ongoing commitment to improved identification of risks and assessment of the quality of risk mitigants during the planning process, the Enterprise Risk Management (ERM) process was rolled out across OSFI. This process allows for greater understanding and ownership of risks at the working levels, and provides a consistent approach to risk management across the organization. The Director of Strategic Planning and Performance Measurement acts as OSFI's senior risk officer and ensures that the ERM results are incorporated into the corporate planning process.

Consultations with Pension Stakeholders

To monitor the status of OSFI's strategic outcomes, OSFI conducts periodic, anonymous, independent consultations with its stakeholders. This provides OSFI with an indication of its performance in certain areas, such as the appropriateness of its supervisory or rule-making practices and the usefulness of its feedback to institutions. It is one of the ways OSFI can find out if it is perceived to be striking the right balance.

In the summer of 2005, OSFI commissioned The Strategic Counsel to conduct the first such consultation with private pension plan sponsors and their professional advisors to explore perceptions of OSFI's performance and the current pension marketplace.[1] The consultation included both one-on-one interviews and an Internet survey.

The findings revealed that OSFI is viewed as being effective in discharging its mandate, and that staff are knowledgeable, approachable and helpful. Areas for improvement were identified, such as providing more feedback and more information of a general nature, and dealing with approvals on a more timely basis. More details can be found in this report in the chapter on Federally Regulated Private Pension Plans. The survey report, *Report on Pension Consultation*, is available on OSFI's web site.

Benefits to Canadians

Contributing to a Sound Economy

OSFI's strategic outcomes, supported by our plans and priorities, are intrinsically aligned with broader government priorities. A properly functioning financial system in which consumers and others, inside and outside Canada, who deal with financial institutions have a high degree of confidence, makes a material contribution to Canada's economic performance.

The financial services sector represents 6% of Canada's Gross Domestic Product, employs over 600,000 Canadians and pays $13 billion in taxes. A properly functioning, efficient financial services sector is key to Canada's economy. The achievement of OSFI's strategic outcomes, which are shared by other institutional partners within government and the private sector, provides an essential foundation for a productive and competitive economy.

Gauging Public Confidence

In June 2005, OSFI released the results of a survey gauging public confidence in financial institutions and private pension plans, *General Population Survey: Public Confidence in Canadian Financial Institutions 2005*.[2] The complete report is posted on OSFI's web site.

Canadians are very confident their financial institutions are stable, and express very little concern that institutions might be getting into financial difficulty. Canadians are also confident government regulation and oversight works to promote the financial health and stability of institutions.

- The vast majority of respondents (89%) expressed confidence that Canadian banks are financially healthy and stable (up from 78% in 2004). In an increase from the previous study, 78% expressed confidence in the financial health of the life insurance industry (up from 62% in 2004); and 77% expressed confidence in the financial health of the property and casualty insurance industry (up from 66% in 2004). *(See figure 3)*
- Canadians have a high level of confidence that senior management and boards of directors are working to ensure financial institutions are financially healthy and stable: banks (78%), life insurance companies (71%) and property and casualty insurance companies (70%).

[1] *The Strategic Counsel, an independent research firm working on OSFI's behalf, conducted 69 one-on-one interviews among plan sponsors or administrators and their professional advisors. OSFI provided a list of companies and key contacts but the final sample was selected by the research firm; OSFI does not know who was interviewed. Out of 399 sponsors who received an e-mail invitation to the web survey, 158 or 40% responded. Unless otherwise noted in the report, the findings reported emerged consistently across stakeholder groups.*

[2] *Decima Research conducted the survey on behalf of OSFI. The survey results were collected by telephone from a random sample of about 1000 Canadians, aged 18 and over, from across the country, during March and April 2005. With a sample of this size, the results are considered accurate within plus or minus 3.1%, 19 times out of 20.*

Public Confidence in Financial Institutions*

(figure 3)

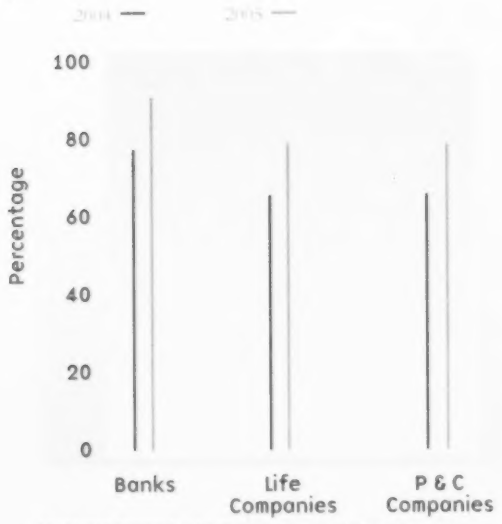

*Combined responses of somewhat agree and strongly agree

Canadians are increasingly confident that their financial institutions are financially healthy and stable.

Public Confidence in Private Pension Plans*

(figure 4)

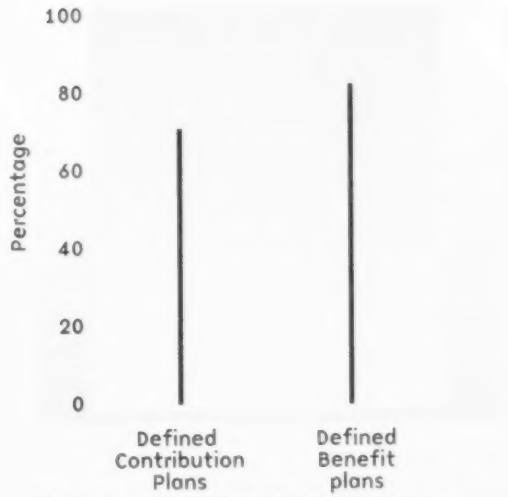

*Combined responses of somewhat agree and strongly agree

Canadians expressed a strong level of confidence that their private pension fund will be able to pay their benefits in retirement.

- The majority of respondents believe that government regulation and oversight works to ensure the financial health and stability of financial institutions: banks (68%), life insurance companies (54%) and property and casualty insurance companies (57%).
- Nearly nine out of every ten respondents (89%) believe the money they have deposited with banks is safe. Eight out of every ten Canadians (81%) believe insurance companies have adequate financial resources to pay their claims.
- A strong majority of Canadians (75% overall) believe their private pension fund will be able to pay their benefits in retirement. This applies to 82% of members of defined benefit plans, and 71% of members of defined contribution plans. (*See figure 4*)

Keeping Canadians Informed

OSFI continued to inform Canadians about our activities and plans, and to contribute to a dialogue on key issues facing the financial sector. As part of our commitment to transparency, OSFI made public various reports and findings, including its *Plan and Priorities 2006-2009; Report on Pension Consultation; General Population Survey: Public Confidence in Canadian Financial Institutions 2005*; several reports from the Office of the Chief Actuary, including an external peer review of the CPP Actuarial Report; and various internal audit reports. The full text of these findings and reports can be found on OSFI's web site.

To ensure that OSFI's web site is meeting the needs of its audience, OSFI conducted a survey of OSFI's web site users.[3] Overall, the results were very positive, as a clear majority of respondents said they were satisfied with the content and functionality of the site. Respondents also suggested some areas for improvement, for example, the search engine, the e-mail subscription customization features, and the format for downloadable documents and forms. OSFI will investigate and begin work on enhancements in 2006–2007. The survey report is available on OSFI's web site.

[3] *In the fall of 2005, the research firm ePenso.com invited over 4,800 e-mail subscribers to OSFI's web site updates to participate in the on-line survey. Of these, 448 responded, for a response rate of 9.3% and a resulting margin of error of plus or minus 4.4%, 19 times out of 20.*

In a 'behind-the scenes' initiative to increase efficiency and reduce duplication, effective November 2005, OSFI outsourced the handling of public telephone enquiries to the Canada Deposit Insurance Corporation Call Centre. Callers to OSFI's toll-free line now benefit from extended hours of operation and greater efficiency, as more officers are available to answer telephone calls and the call centre has up-to-date tracking technology. OSFI continues to furnish the information that is provided by the call centre to the public.

In accordance with federal government policies introduced in 2004, OSFI continued to publish information on travel and hospitality expenses incurred within OSFI by the Superintendent, Assistant Superintendents and Chief Actuary, as well as information on contracts over $10,000 issued by or on behalf of OSFI. The information is updated every three months on OSFI's web site.

During 2005-2006, the Superintendent and other OSFI subject-matter experts delivered nearly 40 presentations to industry and regulatory forums, both nationally and internationally, to such audiences as the World Bank, the Institute of International Bankers, the Global Association of Risk Professionals, the Empire Club, the Canadian Institute of Actuaries, and various House of Commons and Senate Committee hearings. Most of these presentations are available on OSFI's web site.

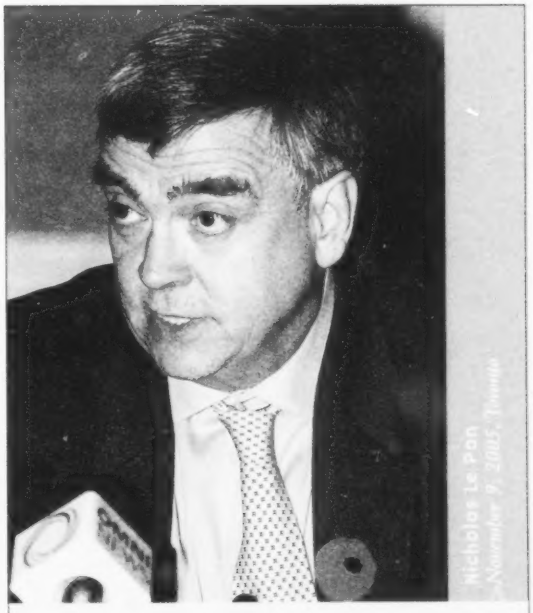

Nicholas Le Pan
November 9, 2005, Toronto

On November 9, 2005 Nicholas Le Pan spoke at an information session hosted by OSFI in Toronto for financial sector representatives. Mr. Le Pan highlighted some of OSFI's key initiatives and expectations with respect to anti-money laundering and anti-terrorism financing.

Sharing OSFI's Expertise

Throughout 2005-2006, OSFI shared its expertise with interested Canadians, including members of the general public, media, industry, regulators, and legislators:

- Served over 945,000 visits to OSFI's web site
- Handled 13,484 public enquiries
- Responded to 123 enquiries from Members of Parliament
- Replied to 137 enquiries from representatives of the news media
- Delivered nearly 40 speeches and presentations to industry and regulatory forums

Federally Regulated Financial Institutions

Risk Assessment and Intervention

Office of the Superintendent of Financial Institutions Act

" ... to supervise financial institutions in order to determine whether they are in sound financial condition and are complying with their governing statute law and supervisory requirements under that law ... and to promptly advise the management and board of directors of a financial institution in the event the institution is not in sound financial condition or is not complying with its governing statute law or supervisory requirements ... and to take the necessary corrective measures ...deal with the situation in an expeditious manner."

Financial Environment

Understanding the balance institutions must achieve in order to thrive in foreign and domestic markets

Canada's major financial institutions continue to operate in an increasingly global environment. Their performance, and consequently their safety and soundness, are affected as much by foreign business and financial market conditions as by those in Canada. Understanding the balance institutions must achieve to compete and prosper, both nationally and internationally, is critical to OSFI's success as a supervisor.

Canada's financial institutions continued to benefit in 2005 from strength in both global and domestic economic and financial environments that has persisted for several years.

In 2005, the global economy continued to exhibit robust growth, led by solid expansion in the United States and China, and a pickup in domestic demand in Japan.

In Canada, the economy also grew at a healthy clip due to a strong labour market, healthy consumer activity, higher energy prices and low interest rates. Growth was somewhat moderated by the relatively weak performance of the manufacturing sector, which was affected by energy prices, competition and the appreciation of the Canadian dollar.

Supported by healthy economic growth, both domestically and abroad, Canadian financial institutions performed very well in 2005. Core earnings were at or near record highs.

Capital levels continued to be strong and well above minimum regulatory requirements. The credit quality of the assets of the major Canadian banks was excellent. Enron-related provisions by three of the banks did not materially alter the safety and soundness of the Canadian banking system. The financial consequences of hurricanes Katrina, Rita and Wilma are not expected to have a significant effect on the financial strength of Canadian property and casualty insurers. *(See figures 5 and 6)*

In response to a number of developments in the financial environment, OSFI supervisors rebalanced their risk assessment and intervention activities on emerging areas of risk.

Management, corporate governance and oversight of risks in Canadian financial institutions are markedly improved compared to five or ten years ago. However, the risks facing financial institutions are becoming

Supported by healthy economic growth, both domestically and abroad, Canadian financial institutions performed very well in 2005. Core earnings were at or near record highs.

Global Corporate Defaults
(figure 5)

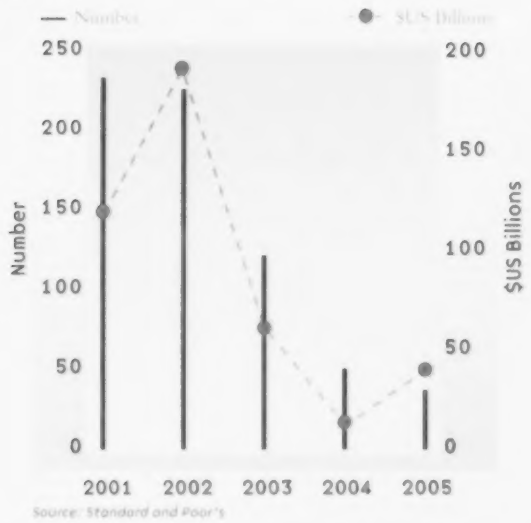

Continued strong corporate profits worldwide in 2005 kept defaults at a low level.

Return on Equity
(figure 6)

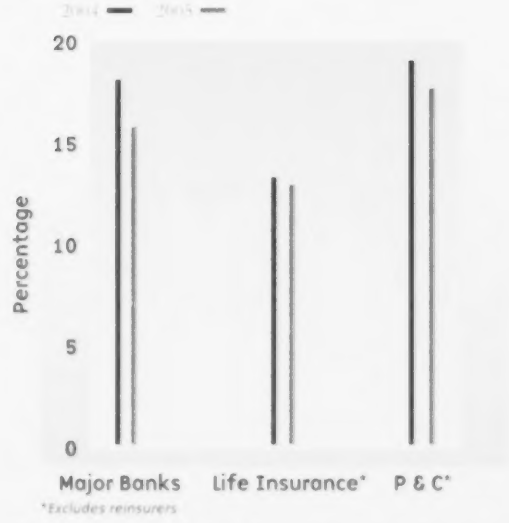

The return on equity for all financial services industries declined slightly in 2005 but still remained strong.

more complex. There is the risk that the development of control processes may not be keeping pace with the inherent risk, particularly in smaller insti-tutions. As a result, OSFI supervisors are continuing to scrutinize institutions' capabilities to manage increasing risk.

On the global front, Canadian financial institutions are operating in an increasingly complex, international environment. There is greater interest in increased cross-border cooperation and an increasing reliance on OSFI by foreign regulators. As a result, OSFI has been increasing its assessment of risks arising from foreign operations and financial institutions' ability to manage those risks. At the same time, OSFI must be aware of influences affecting foreign parents of Canadian financial institutions that could materially and adversely affect Canadian operations.

Financial crime and the financing of terrorism are receiving greater attention by regulators than was the case a few years ago. OSFI has increased the number of resources focused on assessing financial institutions' ability to detect and deter money laundering and terrorist financing. OSFI's reviews indicate a need for further improvement in institutions' practices.

Major Canadian Banks

The six largest Canadian banks reported continued strong profitability in 2005. Average return on equity was 15.7%, compared with 18.3 % in 2004, with the decline largely attributable to the CIBC's CDN $2.5 billion provision for Enron-related legal settlements.

A benign credit environment continued to benefit the banks' financial performance. Although provisions for loan losses started to creep up from the very low levels of the past few years, and recoveries in corporate loans and reversals of the general allowance tapered off, there was no evidence of a significant turn in the credit cycle.

Domestic retail banking continued to be the key driver of earnings growth in 2005, supported by strong demand for mortgages, commercial loans, and core and business deposits, and by higher mutual fund fees and insurance revenues. Good expense control also contributed to the positive results. Consumer provisions edged up, although this was mainly due to strong retail loan growth. Higher short-term interest rates helped margins, although stiff competition continued to limit upside potential.

Major Banks: Return on Equity
(figure 7)

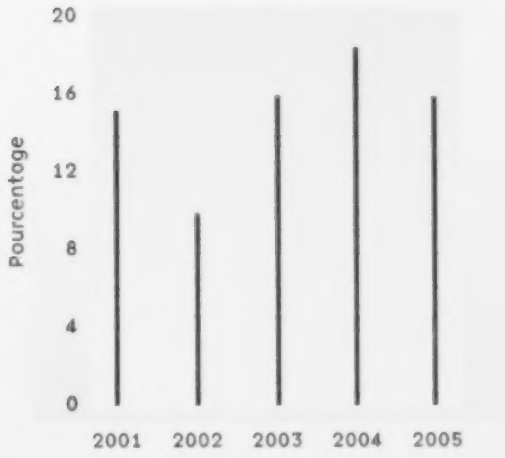

The major banks continued to report strong average returns on equity in 2005.

Major Banks: Net Interest Margin – Interest Income Less Interest Expense/Average total Assets *(figure 8)*

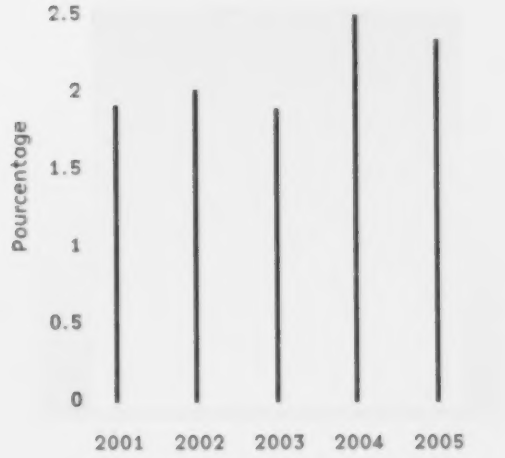

Higher short-term interest rates in 2005 helped margins.

With favourable equity markets, wealth management posted strong results, while revenues from capital market activities were mixed and varied among the banks. *(See figures 7 and 8)*

The overall capital position of the major banks remained strong at the end of 2005. The average ratio of total capital to risk-adjusted assets was almost 13%, well above the Bank for International Settlements' 8% minimum threshold and OSFI's 10% target. These high capital levels should support continued increases in dividends, mergers and acquisitions, and common share repurchases. They also provide a buffer against unforeseeable adverse economic or financial developments. *(See figure 9)*

Overall, OSFI was satisfied with the financial condition and risk management practices of the major Canadian banks in 2005–2006. Looking ahead, however, the challenge is how to continue to grow and earn targeted rates of return in a highly competitive market. In seeking higher growth and rates of return, banks may take on risks that they will be challenged to manage or provide for adequately, with the result that overall risk may increase.

Globally, the regulatory and legal environment is changing rapidly. Within the next several years, financial institutions will be faced with changes to accounting standards, the implementation of Basel II, and changes in reporting requirements resulting from the increased focus on corporate ethics. Reputational risk issues, including anti-money laundering and anti-terrorist financing, continue to receive heightened attention from regulators. The financial, operational and reputational impact on banks if they are unable to manage these requirements could be large. OSFI supervisors continue to emphasize the need for the major banks to have appropriate mechanisms in place to measure and manage risks, including enhanced stress testing. Expense control should not undercut high-quality compliance and risk management.

Other Deposit-Taking Institutions

Smaller domestic deposit-taking institutions and foreign banks in Canada generally pursue niche-oriented strategies to remain competitive. Accordingly, the factors affecting these institutions are varied and the risks more specific to their individual strategies.

OSFI supervisors continue to emphasize the need for the major banks to have appropriate mechanisms in place to measure and manage risks, including enhanced stress testing.

Driven by robust growth in the domestic economy and continued strong demand for financial products in 2005, the smaller deposit-taking institutions showed broad-based year-over-year growth in assets and net income. Capital ratios remained generally strong.

Given indicators that the credit environment may become less benign, OSFI will monitor the smaller deposit-taking institutions for potential deterioration in asset quality. Supervisors will also continue to monitor this group for compliance with anti-money laundering and anti-terrorism financing controls.

Life Insurance Companies

The Canadian life insurance industry reported solid financial results in 2005, with an average return on equity of 12.9%. The three largest life insurance companies, which dominate the market, generally outperformed the rest of the industry, reflecting differences in geographic coverage and economies of scale.

Major Banks: Risk-Weighted Capital Ratios
(figure 9)

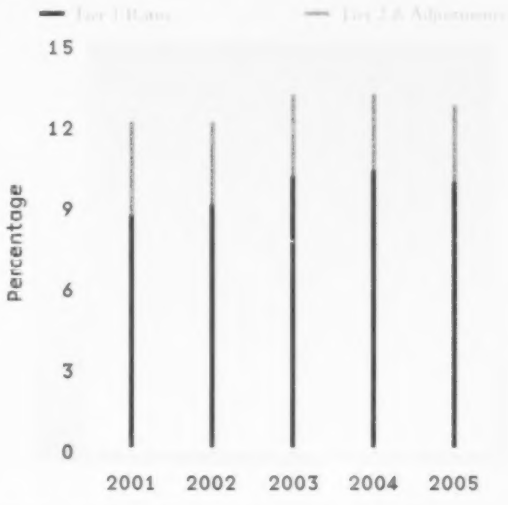

Capital ratios for the six largest banks remained strong in 2005.

Life Insurance Companies: Return on Equity*
(figure 10)

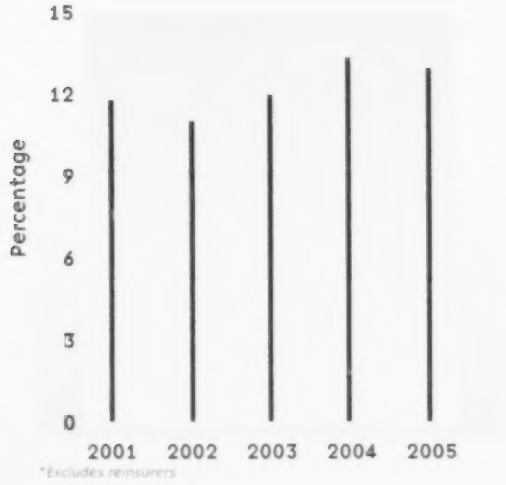

The profitability of the life insurance industry remained constant in 2005.

Life Insurance Companies: Commissions and Expenses as a % of Premiums*
(figure 11)

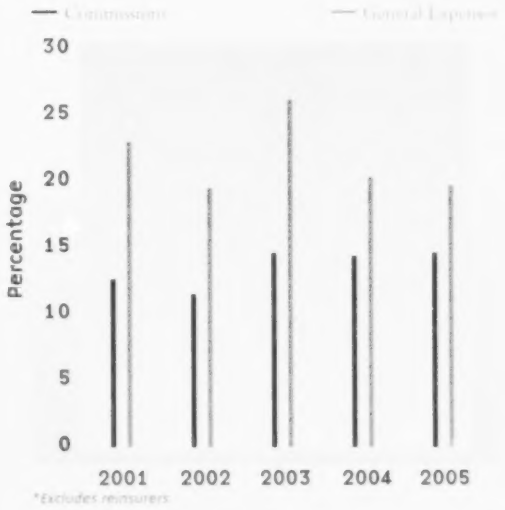

Continued expense control contributed to the life insurance industry's strong performance in 2005.

Favourable equity markets in 2005 buoyed sales of annuity and wealth management products and boosted fee income. The relatively flat protection business generated a stable earnings stream. Expense control continued to be good. Numerous actuarial changes also positively impacted earnings. *(See figures 10 and 11)*

For the three largest life insurance companies, Canadian operations showed solid earnings growth. Their sizeable international operations also generally performed well, although there was some variation by territory and by company.

Capital ratios for the life insurance industry remained well above minimum regulatory requirements. OSFI has established a supervisory target ratio for Minimum Continuing Capital and Surplus Requirements (MCCSR) for Canadian companies. The average MCCSR ratio for Canadian life insurers in 2005 was 237%, significantly above the supervisory target capital level of 150%. Overall, asset quality remained strong. *(See figure 12)*

The outlook for the Canadian life insurance industry is stable, with improvements in profitability, asset quality and capital levels. However, the industry faces several challenges.

One such challenge is the potential adverse impact of a global pandemic on claims and operations. OSFI supervisors are reviewing the contingency plans of banks and insurers to deal with a flu pandemic. While there can be no guarantee of success, OSFI is satisfied with the progress made to date in this regard.

Given the importance of the three largest insurers' international operations to their overall performance, OSFI will continue to actively review these operations to ensure risk management capabilities are commensurate with the risks assumed.

OSFI supervisors are monitoring life insurance companies' management of reputational risk, especially with respect to financial reinsurance as a result of the changing regulatory environment in the U.S. and Canada.

The outlook for the Canadian life insurance industry is stable, with improvements in profitability, asset quality and capital levels.

Property and Casualty (P&C) Insurance Sector

The property and casualty insurance industry reported another very profitable year in 2005. Average return on equity was 17.7%, compared to 19.1% the previous year. The industry has sustained, strong profitability since 2003, following several years of depressed earnings, which were attributable to extremely poor automobile insurance results (primarily in Ontario), soft commercial insurance markets, and lowered investment returns.

The turnaround is, in large part, the result of considerably improved underwriting profitability. Significant premium increases, as well as government reforms in several jurisdictions, have resulted in premium growth surpassing claims growth. The industry's increased profitability has also been supported by improved investment returns, which have been significantly enhanced by sizeable realized gains. These returns are not necessarily sustainable in the future. While profitability has been very strong for the industry overall, there has been significant variability among individual insurers. *(See figures 13 and 14)*

Internationally, the P&C sector was affected by numerous natural catastrophes worldwide. The 2005 hurricane season was the worst on record, with losses from Hurricanes Dennis, Katrina, Rita and Wilma estimated to exceed US $50 billion. With the exception of a few companies, the Canadian P&C industry has not been directly affected, other than by moderately increased reinsurance costs for 2006.

Canada has not been immune to natural catastrophes. Severe rainstorms in Winnipeg, Calgary and southern Ontario generated large insured losses. Losses in southern Ontario alone cost the industry approximately $500 million.

Life Insurance Companies: MCCSR Ratios*
(figure 12)

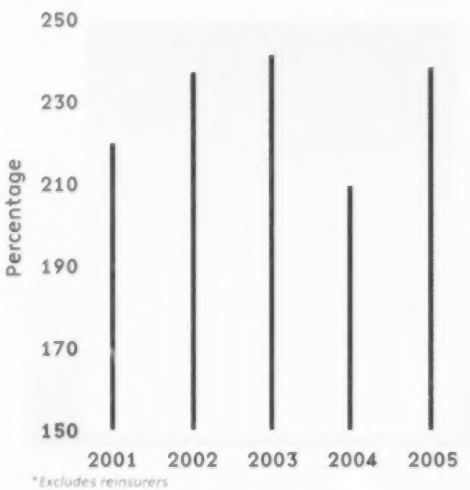

In 2005, the MCCSR ratio of life insurance companies remained significantly above OSFI targets.

P & C Insurance: Return on Equity*
(figure 13)

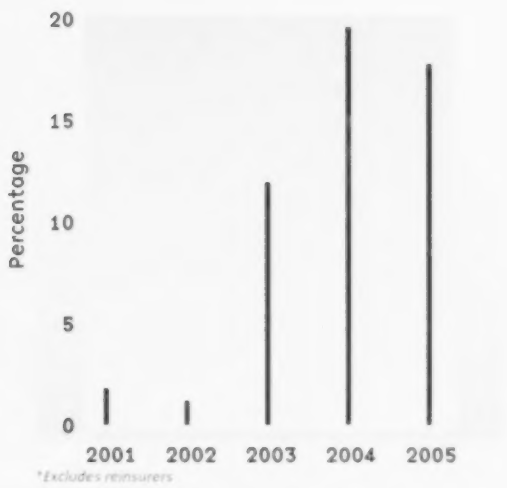

The performance of the P & C industry remained strong in 2005, due in large part to improved underwriting results.

P & C Insurance: Expense and Claims Ratios*
(figure 14)

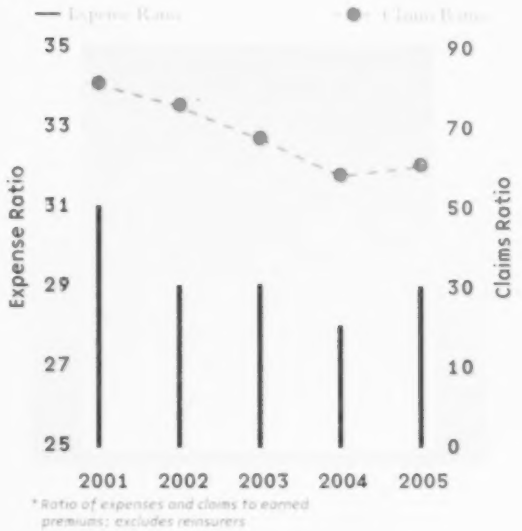

Strong pricing discipline contributed to good expense and claims ratios again in 2005.

Capital adequacy continued to strengthen in 2005. In 2003, OSFI introduced a new capital adequacy test – The Minimum Capital Test (MCT) for Canadian companies, or Branch Adequacy of Assets Test (BAAT) for foreign companies operating in Canada on a branch basis. The combined MCT/BAAT ratio for the industry in 2005 was 249%, well above OSFI's minimum supervisory target of 150%. *(See figure 15)*

Historically, the P&C sector has experienced volatile pricing and profitability cycles. The unprecedented level of underwriting profitability over the past few years has been supported by remarkably strong pricing discipline in most business lines. Institutions have recognized the need to balance extremes in performance by having more oversight functions in place. Given these improvements, the number of staged P&C companies went from thirty in 2004 to seventeen in 2005, a 43% reduction.

However, given the inherent volatility of this sector, together with the impact of provincial government policies on certain lines of business, and the trend towards more frequent and severe natural disasters, OSFI will continue to monitor the P&C industry closely. Pricing behaviour, particularly signs of any weakening in terms of conditions, will be an area of focus.

P & C Insurance: MCT/BAAT Ratios*
(figure 15)

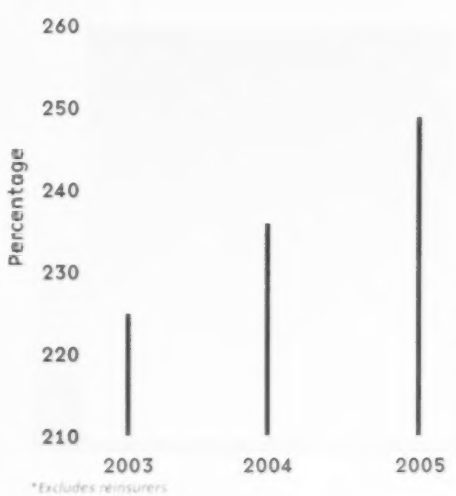

MCT/BAAT ratios continued to strengthen in 2005, due to significant premium increases and improved investment returns.

Supervisory Policies

Balancing the benefits of competition with the risk of complex financial products

Financial Institutions

OSFI uses a world-class supervisory framework to identify and intervene on a timely basis when a financial institution's practices are imprudent or unsafe. This framework allows OSFI to balance the need of institutions to compete and grow, against their ability to manage the inherent risk of increasingly complex financial products.

The methodology involves assessing the risks inherent in an institution's significant activities, assessing how effectively those risks are being managed and monitoring the institution's financial condition. OSFI has detailed guidance to assist supervisors in applying the framework.

Where appropriate, OSFI uses the work of an institution's risk management control functions, including its board of directors and senior management, to ensure suitable policies and processes are in place and are being followed at all levels to effectively manage and mitigate risks to acceptable levels. This allows OSFI to balance the need to maintain effective supervision with the need to focus its resources on reviewing areas of an institution that are likely to have a material impact on its safety and soundness. OSFI also relies on the work of external auditors for the fairness of the audited financial statements and on the work of appointed actuaries for the adequacy of policy liabilities.

Supervisory work consists of periodic on-site reviews at institutions to test controls and to confirm the adequacy of risk management and governance practices. OSFI also monitors the financial condition and affairs of institutions on an ongoing basis. In line with OSFI's early intervention mandate, problem companies are subjected to a higher level of review and intervention as appropriate.

Composite Risk Ratings (CRR)

The Composite Risk Rating (CRR) represents OSFI's overall assessment of an institution's safety and soundness. The CRR is guided by a set of assessment criteria that were developed in consultation with the industry. There are four ratings for Composite Risk: 'low', 'moderate', 'above average' and 'high' risk. The CRR is reported to most institutions at least once a year (certain inactive or voluntary wind-up institutions may not be rated). The confidentiality of these ratings is protected by regulation.

At the end of March 2006, 94% of all rated institutions were assigned a low or moderate CRR. Less than one percent was assessed as high risk. These ratings reflect that risk management practices and policies at Canadian financial institutions have, with a few

At the end of March 2006, less than one percent of all rated institutions was assessed as high risk. These ratings reflect that risk management practices and policies at Canadian financial institutions have, with a few exceptions, achieved a sound balance.

exceptions, achieved a sound balance. The percentage of institutions with a low or moderate risk rating has been steadily improving since 2002–2003, when OSFI started sharing risk ratings with institutions. The improvement is in part due to more favourable economic and financial conditions for Canadian financial institutions, but also reflects the strengthening of risk management control functions in a number of companies. *(See figure 16)*

Intervention Ratings

Financial institutions are assigned an intervention rating, as described in OSFI's Guide to Intervention for Federal Financial Institutions, which determines the degree of supervisory attention they receive. Broadly, these ratings are categorized as: normal (unstaged); early warning (stage 1); risk to financial viability or solvency (stage 2); future financial viability in serious doubt (stage 3); and non-viable/insolvency imminent (stage 4).

The improved health of the property and casualty insurance industry contributed to another sharp drop in the number of staged institutions in 2005–2006 and all but one of the staged institutions were in the early warning (stage 1) category at the end of the year. *(See figure 17)*

There were no significant withdrawals from the Canadian market in 2005–2006. The liquidations of the Canadian branches of two United Kingdom-based P&C companies that were ordered wound up in the 1990s, were completed in early 2006 with all class of claimants receiving a dividend of 100 cents on the dollar plus interest.

Composite Risk Rating by Sector
(figure 16)

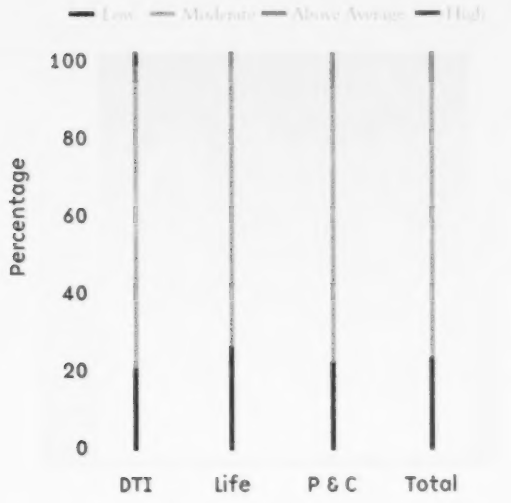

As at March 31, 2005, 94% of rated institutions were assessed as low or moderate risk.

Number of Staged Institutions
(figure 17)

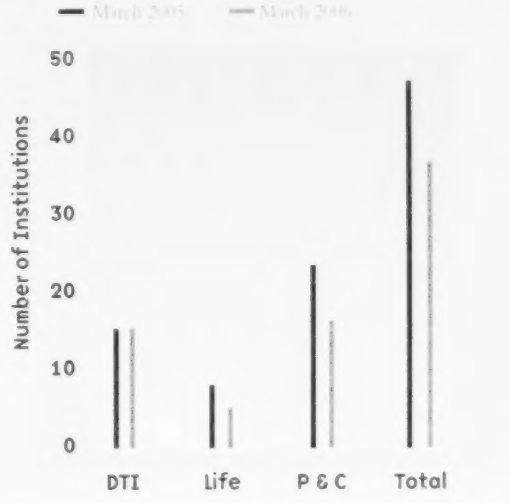

The improved health of the P & C industry contributed to another sharp drop in the number of staged institutions in 2005–2006.

Rule Making

Office of the Superintendent of Financial Institutions Act

"... to promote the adoption by management and boards of directors of financial institutions of policies and procedures designed to control and manage risk."

Rule making, which includes contributing to legislative changes, drafting regulations, guidelines, rulings and advisories, and working with various standard-setting agencies (domestic and international), plays a key role in OSFI's ability to achieve its mandate. During 2005–2006, OSFI continued to promote institutional behaviours that support good risk management. When setting rules and guidance, OSFI worked towards balancing the goals of safety and soundness with the need for institutions to demonstrate leadership and innovation in the marketplace.

Increasingly, rule development for the financial sector occurs internationally. OSFI also contributed, through international bodies, to the development of sound international rules that appropriately recognize the Canadian marketplace.

Domestic Rule Making

Balancing leadership and innovation with safety and soundness

Revisions to the Financial Institutions Legislation
As the administrator of the federal financial institutions legislation, OSFI was actively engaged in 2005 in two Department of Finance legislative reform initiatives.

First, OSFI contributed to Bill C-57, which modernized the corporate governance structure for federal financial institutions by introducing several important reforms and bringing the financial institutions statutes into line with changes made to the *Canada Business Corporations Act* (CBCA). Bill C-57 received Royal Assent in November 2005.

In addition, OSFI has been actively involved in the Government's five-year review of the financial institution statutes. The Department of Finance issued a formal consultation document as part of the 2005 Federal Budget that asked all Canadians for their view on how the federal financial institutions legislative framework could be enhanced. Stakeholders were asked to provide their feedback on a series of issues and to raise any other issues that could be addressed to improve the legislative framework.

OSFI has been engaged in the process of analysing suggestions made by public stakeholders, and has submitted numerous proposals of its own. The bulk of OSFI's proposals are designed to improve the efficiency and effectiveness of the regulatory framework by removing unnecessary restrictions and allowing all parties to focus their resources on the issues that matter most from a risk perspective.

Collaboration with Standard Setters
OSFI works closely with the Canadian Institute of Actuaries (CIA) to ensure that its standards are appropriate and lead to acceptable valuations. OSFI sits on various CIA practice committees, and OSFI and CIA executive groups meet several times each year.

In 2005–2006, OSFI and the CIA worked on the following emerging issues:

- Developing qualification standard certificates for the Appointed Actuary (AA) in Canada. This work is designed to ensure that an AA has the technical knowledge and relevant experience to competently fulfill the role.

- Reviewing the role of the auditor and the valuation actuary in light of the new Canadian Institute of Charted Accountants' (CICA) Audit Guideline AuG43 (both the CIA and OSFI assisted the CICA in the drafting of AuG43). OSFI also issued a draft revision of its Guideline E-15 related to the appointed actuary to avoid duplication of work required under AuG43.
- Implementing how the new CICA Section 3855 Accounting Standard on Fair Value of Assets impacts the valuation of policyholder liabilities.
- Enhancing the Minimum Continuing Capital and Surplus Requirements (MCCSR) by incorporating a new mortality component and new requirements for segregated fund guarantees developed by the CIA. These measures are expected to encourage better risk management.
- Participating in the development of a new standard and an educational note on MCCSR certification.

OSFI continued to participate in various working groups of the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) and Auditing and Assurance Standards Board (AASB), and collaborated on several projects.

Capital Guidance

During 2005–2006, OSFI issued for comment an initial and revised draft of a new Capital Adequacy Requirements (CAR) Guideline for deposit-taking institutions. The updated guideline is designed to ensure Canada maintains a capital regime that is both reflective of international standards and appropriate to the Canadian environment.

The new draft Guideline incorporates the more risk-sensitive capital standards contained in the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) report *International Convergence of Capital Measurements and Capital Standards*. Two versions of the Guideline have been issued. CAR A is aimed at smaller institutions that generally have less complex operations, while CAR A-1 is directed towards the more complex operations of internationally active institutions. OSFI expects these revised regulatory capital requirements to become effective for the institutions' 2007–2008 fiscal year.

Prior to utilizing CAR A-1, financial institutions must receive OSFI approval with respect to a number of technical requirements. After consultation with the industry on how to communicate supervisory expectations for approval of these requirements, OSFI issued eight capital implementation notes over the course of 2005–2006. Working closely with the Canadian Bankers Association, OSFI also developed new capital adequacy reporting forms and instructions for the CAR.

OSFI issued letters to industry associations notifying them of OSFI's final decisions related to regulatory capital treatment of changes arising from the new Accounting Standard for Financial Instruments. This standard becomes effective for fiscal years beginning on or after October 1, 2006. The decisions relate to regulatory capital treatment of available-for-sale instruments, hedges, own credit risk, the fair value option and capital required. OSFI expects to issue formal guidance outlining these decisions in the 2006–2007 fiscal year. OSFI also expects to issue a capital advisory outlining how the treatment of the instruments under the new standards will be reflected in the calculation of regulatory capital.

OSFI will continue to enhance the MCCSR by working with the Canadian life insurance industry to develop more advanced risk measurement techniques. These techniques will include criteria for risk-sensitive methodologies based on specific models for use by companies that have the commitment and resources to implement them. This work is being carried out through the MCCSR Advisory Committee, whose members are senior representatives from the Canadian Life and Health Industry Association, the Canadian Institute of Actuaries, Assuris, the Autorité des marchés financiers and OSFI.

OSFI issued a Guideline on Capital Adequacy Requirements for Regulated Insurance Holding Companies and Non-operating Life Companies. The Guideline is designed to ensure there is adequate capital in a consolidated group led by a holding company to cover unexpected losses. This approach considers the adequacy of capital across the group, is more risk-sensitive and promotes good disclosure practices.

OSFI and the Insurance Bureau of Canada started fine-tuning the Minimum Capital Test for property and casualty insurers. The revisions, which will also prescribe capital treatment of items arising from the new Financial Instruments Accounting Standards, are expected to be in place for the first quarter of 2007.

During 2005–2006, OSFI continued to promote institutional behaviours that support good risk management.

Other Guidance

Fair Value Option

OSFI issued for comment draft accounting Guideline D-10: Accounting for Financial Instruments Designated as 'Held for Trading' (Fair Value Option). The draft Guideline promotes sound risk management when financial institutions use the Fair Value Option available under Canadian Generally Accepted Accounting Principles (GAAP). OSFI's draft Guideline included guidance on the use of the Fair Value Option issued by the International Accounting Standards Board (IASB) and the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS).

OSFI believes that IASB and BCBS guidance are necessary to support a reliance-based regime and to promote reliable values through sound risk management practices within financial institutions. OSFI's approach promotes robust internal practices among institutions and helps increase confidence in the fair values used in the Fair Value Option. It is also intended to reduce the potential need for separate reporting of financial results for regulatory purposes.

Management of Foreign Financial Institution Branches Operating in Canada

OSFI sought to clarify its expectations with respect to the operation in Canada of foreign insurance company branches and foreign bank branches by issuing guidelines on the Role of the Chief Agent (CA) and the Role of the Principal Officer (PO). While providing necessary flexibility to recognize the differing nature of branch operations, OSFI aims to ensure that the CA and PO meet their oversight responsibilities in the management of Canadian branches, which represent an important portion of the financial services sector in Canada.

Anti-Money Laundering and Anti-Terrorism Financing Initiatives

In 2005, the Department of Finance released a Consultation Paper setting out the Government of Canada's proposals to strengthen Canada's anti-money laundering (AML) and anti-terrorism financing (ATF) framework. These proposals reflect the Government's goal of being at the forefront in the global fight against these crimes and thereby contributing to public safety in Canada and worldwide. The paper was designed to meet several key domestic and international requirements. OSFI participated in the drafting of the Consultation Paper as well as in subsequent consultations with federally regulated financial institutions.

During the year, OSFI's AML/ATF assessment program focused initially on smaller deposit-taking institutions, and then shifted to the large banking groups. Most financial institutions assessed have placed a high level of importance on establishing effective AML/ATF programs. OSFI is intervening where necessary to get institutions to deal with identified deficiencies.

OSFI recognizes that financial institutions must balance their operational requirements against the additional demands of combating money laundering and terrorism financing. In 2005, OSFI hosted an AML/ATF information session designed to highlight some of OSFI's key initiatives and expectations concerns to the federally regulated financial sector. This session, the first of its kind ever held by OSFI, was attended by representatives from more than 120 financial and other institutions. Similar events are planned for the future.

During 2005-2006, OSFI issued for comment a new Capital Adequacy Requirements Guideline, designed to ensure Canada maintains a capital regime that is both reflective of international standards and appropriate to the Canadian environment.

International Activities

Developing international rules that achieve a fair balance for Canadian institutions

The framework of rules for banks and life insurers is increasingly being set internationally. OSFI's role is to contribute to sound rules, make sure they respect Canadian realities, and implement them in a way that strikes a fair balance for Canadian institutions compared to their foreign competitors.

OSFI worked during the year to build further informal, but effective, relationships with foreign supervisors. In 2006–2007, OSFI will explore information-sharing possibilities with selected host-country supervisory authorities that regulate significant foreign subsidiaries of Canadian banks. The aim is to lay the groundwork for closer coordination of supervisory work and sharing of results.

International Association of Insurance Supervisors
OSFI continued to work with the International Association of Insurance Supervisors (IAIS), an international working group dedicated to enhancing the standards for life and property and casualty insurance supervision. For example, in 2005 OSFI played an important role in the production of several guidance papers, including one entitled Guidance Paper on Risk Transfer, Disclosure and Analysis of Finite Reinsurance. The paper provides a useful source of information to aid in the supervision of finite/financial reinsurance. OSFI also contributed to the IAIS's paper presented to the International Accounting Standards Board on proposed new insurance accounting rules. In addition, OSFI participated in the IAIS as a member of the Executive Committee, and the Budget and Technical sub-committees.

Joint Forum
OSFI is an active member of the Joint Forum which brings together international banking, securities and insurance supervisors. Significant benefits such as consistency in supervisory approaches are gained when regulators work together on issues of common interest across sectors and borders. Most recently, the Joint Forum completed work on outsourcing, credit risk transfer and business continuity planning.

OSFI is also involved in a number of other international groups, including the Financial Stability Forum, the Integrated Financial Supervisors, the Association of Supervisors of Banks of the Americas, and Le Groupe des superviseurs bancaires francophones.

Financial Action Task Force
OSFI continued to play an active role in the work of the Financial Action Task Force (FATF), which is the inter-governmental policy making body that develops and promotes national and international policies to combat money laundering and terrorism financing. In 2005, an OSFI financial expert participated in an FATF mutual evaluation. In addition, OSFI continues to participate in preparations for the next mutual evaluation of Canada's AML/ATF regime, which will be held in 2007.

OSFI is also represented on the Cross Border Banking Committee of the Bank for International Settlements, which deals with AML/ATF issues.

Implementing the Basel Framework: Balancing Approaches to Banking Supervision

OSFI plays a key role in the BCBS

The Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) provides a forum for cooperation on banking supervisory matters and has developed increasingly into a standard-setting body on all aspects of banking regulation. This includes the Basel II regulatory capital framework (Basel II) that introduces a more risk-sensitive capital standard for credit and operational risk in banking organizations, which better aligns with banks' own processes and supports enhancements in risk measurement and risk management.

The BCBS brings together supervisors and regulators of international banks from the G10 countries, of which Canada is a member. OSFI plays a key role in the BCBS through the vice-chairmanship (Superintendent Nicholas Le Pan) and committee membership (Assistant Superintendent Julie Dickson).

Promoting consistency across jurisdictions

Since publishing the Basel II Framework in 2004, the BCBS has shifted its focus from 'rules development' to 'rules implementation'. The BCBS Accord Implementation Group, chaired by Superintendent Le Pan, allows supervisors to share information and approaches to the implementation of Basel II, thereby promoting consistency across jurisdictions.

In 2005, OSFI hosted a 'college of supervisors' designed to exchange information and discuss cross-border implementation approaches with supervisors of major foreign subsidiaries of Canadian banks. Similarly, in its capacity as 'host supervisor', OSFI attended a number of supervisory colleges given by foreign supervisors. This focus on building relationships and sharing approaches with foreign supervisors has proven successful and is expected to continue as implementation progresses.

Canadian banks and OSFI are well advanced on efforts to implement Basel II, but ongoing work is required, particularly on qualifying for the more complex Advanced Internal Ratings-Based (AIRB) approach to calculating capital. The new capital framework and events in the market also require banks and OSFI to better focus on the measurement and management of operational risk and its relation to capital.

BCBS consultation papers outline supervisors' expectations

OSFI participated with other BCBS members in the development of two consultative documents in 2005–2006: *Sound Credit Risk Assessment and Valuation for Loans* and *Supervisory Guidance on the Use of the Fair Value Option by Banks under International Financial Reporting Standards*.

The first paper addresses how common data and processes may be used for credit risk assessment, accounting and capital adequacy purposes, highlighting provisioning concepts that are intended to be consistent with prudential and accounting frameworks. OSFI fully supports the principles outlined in the paper. The second paper focuses on supervisors' expectations for key policy positions and sound practices for banks that the BCBS believes will promote sound risk management and controls and maintain the integrity of regulatory capital measures. OSFI also supports this paper and has provided additional guidance through its guideline on use of the Fair Value Option.

Approvals

Office of the Superintendent of Financial Institutions Act

"The Superintendent has the powers, duties and functions assigned to the Superintendent by the Acts referred to in the schedule …"

Federally regulated financial institutions and other applicants are required to seek regulatory consent for certain types of transactions, including incor-porations, orders authorizing the carrying on of business activities in Canada, corporate restructurings and ownership changes. OSFI's approvals process has focused on balancing the need to be both efficient and thorough, allowing for improvements in timeliness while ensuring complex transactions are carefully considered.

Applications and Opinions

Streamlining helps balance thoroughness and efficiency

OSFI processed 603 applications for approvals in 2005-2006. This represents a 13% reduction over the previous year's numbers (691 applications were processed in 2004-2005). The reduction is partly due to streamlining initiatives introduced by OSFI to reduce regulatory burden and balance thoroughness with efficiency. Also, the number and nature of approval applications fluctuates from year to year. *(See figure 18)*

The trend towards innovative or ground-breaking initiatives has increased the complexity of many applications and, in some cases, raised new regulatory and/or public policy issues. Ministerial approvals accounted for 19% of the approvals processed by OSFI during the year. *(See figure 19)*

Approvals by Industry Sector 2005–2006
(figure 18)

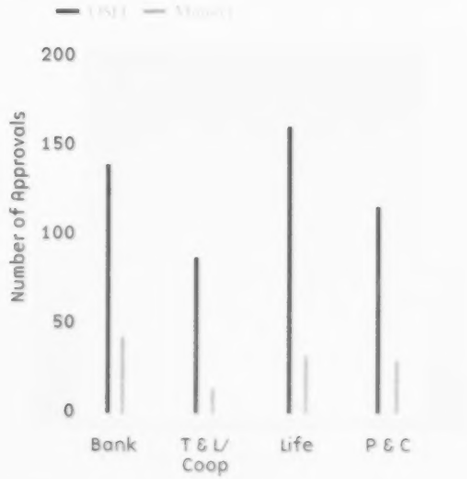

OSFI processed 603 applications for approvals, a decrease of 13% over the previous year.

Approvals Processing Time 2005–2006
(figure 19)

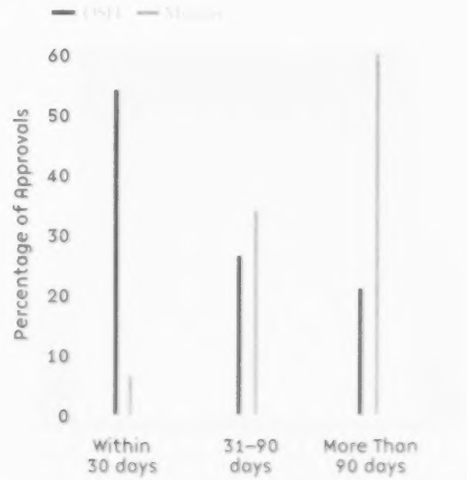

Ministerial approvals accounted for 19% of all approvals.

More than 55% of applications processed in 2005-2006 were subject to the statutory "deemed approval" regime, where an application is automatically approved 30 days after receipt unless the Superintendent raises a concern. Major categories of Ministerial approvals related to the acquisition of control or a substantial investment in certain entities, certain reinsurance transactions, and the incorporation of a financial institution, including foreign branches. *(See figures 20 and 21)*

During 2005-2006, two new banks and three trust companies were incorporated or continued as well as six new insurance companies (three life and three property and casualty). Furthermore, three full-service foreign bank branches and four foreign insurance branches (one life and three property and casualty) were established.

New entrants in the insurance sector included two conversions of foreign branches of U.S. life companies to Canadian life insurance companies, sparked primarily by a U.S. tax ruling affecting annuity payments to Canadian annuitants of those branches. There were a number of ownership changes and reinsurance arrangements, resulting in large part from the rationalization of corporate structures in the insurance sector.

A number of banks and trust companies required approvals during 2005-2006 for ownership changes and/or corporate restructurings. There continues to be strong interest with respect to the incorporation or acquisition of banks or trust and loan companies and, on the part of foreign banks, the establishment or expansion of their operations in Canada. This trend is largely attributable to the more flexible ownership regime and other legislative changes introduced by Bill C-8 in 2001. This trend represents a challenge for OSFI due to the diversity of applicants, the often innovative or complex business proposals and corporate structures presented.

With respect to capital issues, OSFI provides advance opinions on certain capital instruments and validates certain models used by institutions to ensure compliance with the regulatory capital regime. A total of 33 such opinions and validations were provided in 2005-2006.

Major Types of Ministerial Approvals
(Number of Approvals)
(figure 20)

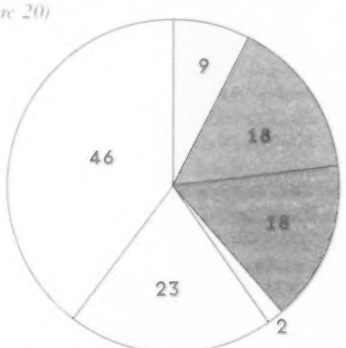

- Significant Interest/Control 46
- Foreign Bank Designation/Exemption 9
- Incorporation/Continuation/ Branch Establishment 18
- Amalgamation 2
- Transfer of Business 23
- Other 18

Major Types of OSFI Approvals
(Number of Approvals)
(figure 21)

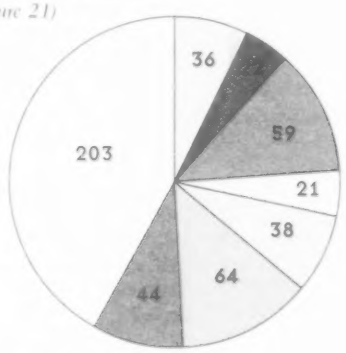

- New/Changes to Orders 36
- Large Dividends 22
- Data Processing 59
- Substantial Investment 21
- Transfer/Aquire > 10% Assets 38
- Redemption of Shares/ Debentures 64
- Reinsured by Related Party 44
- Other 203

Performance Standards

Effective April 1, 2005, OSFI implemented performance standards establishing time frames for the processing of applications for regulatory approval and for other services subject to a user fee. This initiative is in keeping with OSFI's and the Government of Canada's commitment to enhance accountability and transparency relating to services provided. In 2005-2006, OSFI met all its established performance standards. (See figure 22)

OSFI Performance Against User Fee Service Standards 2005–2006*
(figure 22)

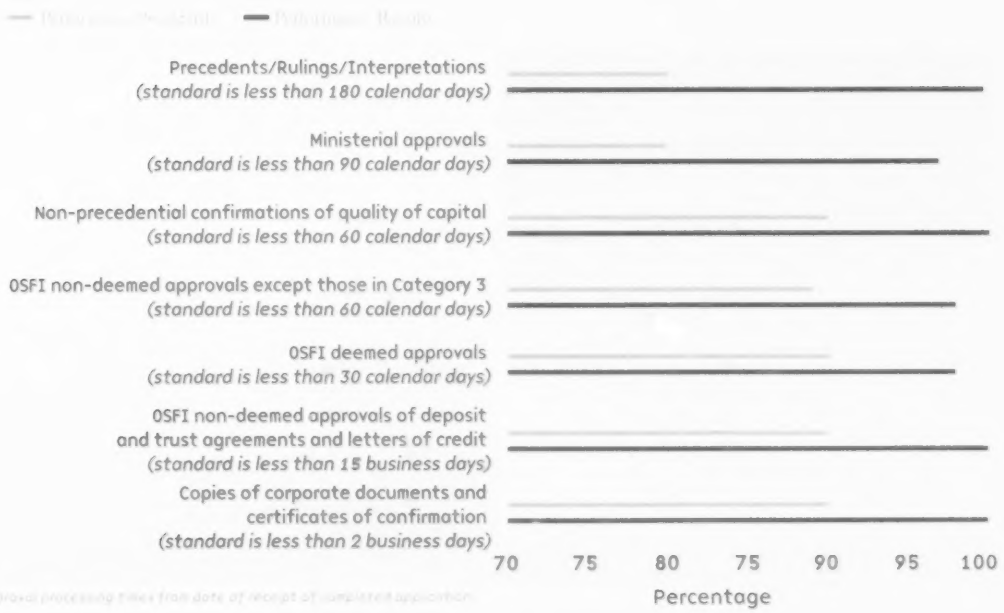

* approval processing times from date of receipt of completed application

Guidance and Education

In keeping with OSFI's objectives to enhance the transparency of its statutory approvals process and to promote better understanding of OSFI's interpretation of the federal financial institution statutes, OSFI develops and publishes Advisories and Rulings.

In 2005-2006, OSFI developed a new Transaction Instruction for applicants seeking approval for the acquisition of a significant interest and/or the acquisition of legal control of a federally regulated financial institution. This instruction is designed to enhance consistency in assessing the applicant's financial strength, business experience and business plans for the institution. OSFI also developed an Advisory on the Legislative Framework for Foreign Banks, as well as Transaction Instructions for each of the ten regulatory approvals under Part XII of the *Bank Act*. This initiative was designed to enhance understanding of the regime that applies to foreign banks in Canada.

OSFI published three Rulings during the year: Insuring, in Canada, Risks – Group Policy; Classes of Insurance – Aquaculture Insurance; and Capital Structure – Conversion of Subordinated Debt. Three revised Transaction Instructions were also published. These revisions provide further guidance regarding applications for changes to the name under which a foreign bank or insurer operates in Canada; the relinquishment of control in fact of an entity; and exemptions to maintain and process information or data outside Canada. The latter Transaction Instruction outlined OSFI's streamlined approach for such exemptions.

In October 2005, OSFI hosted a Legislation and Approvals Seminar, the fourth since 2002, for financial institutions and their advisors. The seminar focused on issues relating to OSFI's approvals process, including service standards and user fees, as well as selected rule making initiatives, recent and prospective rulings and advisories, and a review of legislative initiatives. The results of OSFI's 2005 Approvals Process Consultation were also discussed. Given the positive feedback, OSFI will continue this initiative in the future.

Stéphane Fournier
Manager, Approvals and Precedents, Regulation Sector

Greg Cowper
Manager, Legislation and Policy Initiatives, Regulation Sector

Federally Regulated Private Pension Plans

Office of the Superintendent of Financial Institutions Act

"... to supervise pension plans in order to determine whether they meet the minimum funding requirements and are complying with the other requirements of the PBSA and its regulations and supervisory requirements under that legislation ...and to promptly advise the administrator of a pension plan in the event that the plan is not meeting the minimum funding requirements or is not complying with other requirements ... and to take, or require the administrator to take the necessary corrective measures ...to deal with the situation in an expeditious manner."

State of the Industry

Understanding the balance required to succeed in a challenging but stable environment

During 2005-2006, financial and economic conditions continued to create a challenging environment for the pension industry. Historically low long-term interest rates and the introduction of new actuarial rules had a negative impact on the financial position of most plans. Every six months OSFI conducts a series of calculations to estimate the solvency of the defined benefit plans it regulates. Based on this exercise, as at December 2005, over three quarters (78%) of all defined benefit plans supervised by OSFI had an estimated solvency ratio less than 1.0 (compared to 55% in December 2004).

The regulations governing federally regulated private pension plans do contemplate that plans may from time to time operate in a deficit position, and provision is made within the regulations to permit funding of these deficiencies over a five-year period. OSFI recognizes, however, that there will be circumstances where plans that do not have sufficient assets to cover all the liabilities will have to be restructured. Overall, OSFI sees the situation facing defined benefit plans as stable but challenging, provided there are no material adverse changes in asset markets or long-term interest rates.

As a result of the ongoing challenges facing pension plans and their sponsors, OSFI stepped up its efforts to proactively identify plans that pose a higher risk and to ensure that plan administrators take prompt corrective action where needed. During the year OSFI increased its resources for monitoring and assessing the financial health of plan sponsors and conducted a number of on-site reviews.

Reflective of the challenges faced by private pension plans, as at March 31, 2006, OSFI had seven applications outstanding to reduce accrued plan benefits, and was aware of a number of pending transactions of the same nature. OSFI's review of these applications will consider, among a number of things, the process that was followed to inform members of the reduction in their benefits and the authority provided under the terms of the plan to make such an amendment. OSFI views such actions as a last resort and also assesses whether that is better than alternatives available. In some cases restructuring plans is better for members than plan termination.

During 2005-2006, financial and economic conditions continued to create a challenging environment for the pension industry.

Risk Assessment and Intervention

Monitoring conditions and intervening when needed to achieve a balanced outcome

OSFI supervises private pension plans covering employees in federally regulated areas of employment. These include banking, inter-provincial transportation, telecommunications, and other sectors such as federal undertakings outside the legislative authority of the provinces. The latter category includes businesses or undertakings in the Yukon, Northwest Territories and Nunavut.

Also falling under federal jurisdiction is any work, undertaking or business declared by the Parliament of Canada to be for the general advantage of Canada or for the advantage of two or more provinces. Uranium mining is an example of an undertaking that falls within this category. Most other private pension plans are governed by the pension legislation of the provinces in which their members are employed (with the exception of Prince Edward Island, which does not have private pension plan legislation).

As at March 31, 2006, there were 1,304 private pension plans registered under the *Pension Benefits Standards Act, 1985*, (PBSA), covering over 575,000 employees. In 2005–2006, plan assets increased by 12%, to a value of approximately $116 billion. The great majority of members and assets that OSFI regulates are held in defined benefit plans. Over the past six years, there has been a small but steady increase in the proportion of defined contribution plans relative to the total number of plans. *(See figures 23, 24 and 25)*

As at March 31, 2006, there were 1,304 private pension plans registered under the *Pension Benefits Standards Act, 1985*, (PBSA), covering over 575,000 employees.

Pension Plans by Type (last 4 years)
(figure 23)

	Y-E 2005–2006	*Y-E 2004–2005*	*Y-E 2003–2004*	*Y-E 2002–2003*
Total Plans	**1,304**	**1,284**	**1,256**	**1,205**
Defined Benefit	345	344	336	346
Combination	87	84	84	70
Defined Contribution	872	856	836	789
Total Membership	**576,000**	**572,000**	**547,000**	**579,000**
Defined Benefit	383,000	386,000	367,000	397,000
Combination	99,000	99,000	96,000	88,000
Defined Contribution	94,000	87,000	84,000	94,000
Total Assets	**$116 billion**	**$104 billion**	**$95 billion***	**$85 billion**
Defined Benefit	$95 billion	$85 billion	$78 billion	$70 billion
Combination	$18 billion	$16 billion	$15 billion*	$13 billion
Defined Contribution	$3 billion	$3 billion	$2 billion	$2 billion

*restated

Pension Plans by Type★
(Number of Plans)
(figure 24)

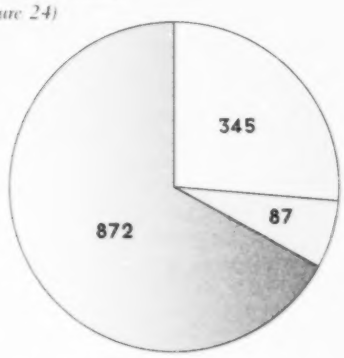

Defined Benefit 345
Combination 87
Defined Contribution 872

*As at March 31, 2006

Membership by Plan Type★
(Number of Members)
(figure 25)

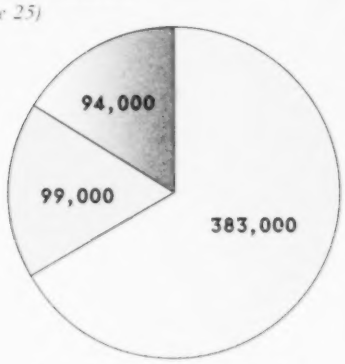

Defined Benefit 383,000
Combination 99,000
Defined Contribution 94,000

*As at March 31, 2006

Of the 1,300 private pension plans regulated by OSFI, only a third are defined benefit or combination plans, yet these plans account for 84% of membership.

Over the past year, a number of plan administrators have expressed concerns about the long-term viability of their defined benefit pension plans and a desire to move away from defined benefit toward defined contribution plans. While statistics at this time do not illustrate a significant shift in the number of defined benefit plans, OSFI anticipates that over time this trend may become more prevalent if current market conditions and challenges persist.

The most recent pension plan financial statements filed during the 12-month period ending March 31, 2006 report that 58% of pension assets are invested in equities, 37% in debt instruments and 5% in diversified and other assets. *Equities* include investments in pooled funds, stocks, and shares in real estate, resource and investment corporations. *Debt instruments* include government and corporate bonds, mortgage loans, and deposits. *Diversified assets* cover balanced mutual and segregated funds and miscellaneous assets or other investments that are not included in the other two categories. Pension plans maintained essentially the same asset allocation as in the previous period.

Overall, the performance of equity markets in 2005 has improved the outlook for pension plans. The TSX composite index rose 21.9% over the year. Such positive returns were somewhat dampened by long-term interest rates that remained close to their historic lows.

The average estimated solvency ratio for all plans fell to 0.90 over the past year (compared to 1.00 the previous year). Estimated solvency ratios calculated by OSFI using year-end 2005 data showed that approximately 78% of all defined benefit plans supervised by OSFI were under-funded, meaning their estimated liabilities exceeded assets, with 80% of these under-funded plans having liabilities that exceeded their assets by more than 10%.

Given the current market environment and the impact of potential future adverse changes in economic conditions or financial markets, OSFI continued to carefully monitor both the condition of private pension plans and, to the extent possible, that of their sponsors, and intervenes when necessary.

Pension Plans by Type*
(Number of Plans)
(figure 24)

Defined Benefit
Combination
Defined Contribution

Membership by Plan Type*
(Number of Members)
(figure 25)

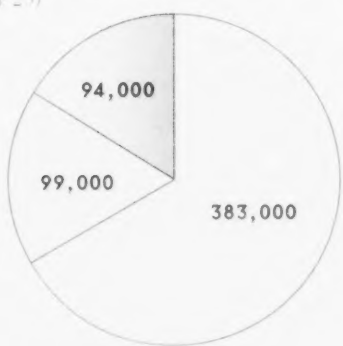

Defined Benefit
Combination
Defined Contribution

Of the 1,300 private pension plans regulated by OSFI, only a third are defined benefit or combination plans, yet these plans account for 84% of membership.

Over the past year, a number of plan administrators have expressed concerns about the long-term viability of their defined benefit pension plans and a desire to move away from defined benefit toward defined contribution plans. While statistics at this time do not illustrate a significant shift in the number of defined benefit plans, OSFI anticipates that over time this trend may become more prevalent if current market conditions and challenges persist.

The most recent pension plan financial statements filed during the 12-month period ending March 31, 2006 report that 58% of pension assets are invested in equities, 37% in debt instruments and 5% in diversified and other assets. *Equities* include investments in pooled funds, stocks, and shares in real estate, resource and investment corporations. *Debt instruments* include government and corporate bonds, mortgage loans, and deposits. *Diversified assets* cover balanced mutual and segregated funds and miscellaneous assets or other investments that are not included in the other two categories. Pension plans maintained essentially the same asset allocation as in the previous period.

Overall, the performance of equity markets in 2005 has improved the outlook for pension plans. The TSX composite index rose 21.9% over the year. Such positive returns were somewhat dampened by long-term interest rates that remained close to their historic lows.

The average estimated solvency ratio for all plans fell to 0.90 over the past year (compared to 1.00 the previous year). Estimated solvency ratios calculated by OSFI using year-end 2005 data showed that approximately 78% of all defined benefit plans supervised by OSFI were under-funded, meaning their estimated liabilities exceeded assets, with 80% of these under-funded plans having liabilities that exceeded their assets by more than 10%.

Given the current market environment and the impact of potential future adverse changes in economic conditions or financial markets, OSFI continued to carefully monitor both the condition of private pension plans and, to the extent possible, that of their sponsors, and intervenes when necessary.

Adjustments to Pensions

As required by the *Pension Benefits Standards Act, 1985*, plan sponsors report the extent to which they have provided inflation protection and the source of funds for the adjustments.

Inflation Protection

In 2005-2006, 34% of the plans that offer defined benefits reported increases in pensions being paid out, i.e. retirees' pensions (compared to 28% the previous year). Of these plans, 23% also increased deferred pensions.

Increases were based on full Consumer Price Index (CPI) in 35% of cases, 24% on partial CPI and 40% using other formulae, such as excess interest, a flat dollar amount, or a percentage of pension payment. In 77% of cases (80% in 2004-2005), adjustments were made as a result of collective agreements or were required by the plan text. In the remaining cases, employers made voluntary adjustments.

Source of Funds for Adjustments

During 2005-2006, 30% of the plans that made adjustments to pensions did so using surplus funds or gains (compared to 34% the previous year). The remainder used sources outside the pension fund, created unfunded liabilities, or used some combination of options to improve pensions.

In 28% of cases, plans used surplus/gains to improve benefits, while in 75% of the cases the employer reduced contributions through the use of surplus/gains. This is a change from 2004-2005, when 30% used surplus/ gains to improve benefits and 70% reduced contributions. The remaining defined benefit plans either did not have surplus/gains or chose to let their surplus/gains accumulate.

Supervisory Policies

Balancing the interests of all stakeholder groups

OSFI's approach to pension plan supervision is a balanced one that recognizes that plan administrators need to take reasonable risks in their investment and funding strategies and that plans or their sponsors can sometimes experience difficulties that lead to loss of benefits. While OSFI is mandated to protect private pension plan members, our approach means we are careful to avoid actions that could place defined benefit plans at a disadvantage. Despite considerable financial pressure on pension plans, there were very few cases of plans terminating with a reduction of benefits, and these affected a very small number of Canadians.

The main pillars of OSFI's approach are early warning tests, solvency testing, on-site examinations, the watch list and use of intervention powers.

Early Warning Tests

OSFI has developed a series of early warning tests to detect risks based on information submitted in pension plans' filings. A first series of automated tests is run to identify higher-risk plans. These plans are then subjected to a more detailed analysis by OSFI's pension plan supervisors in an effort to assess whether further action should be taken. In 2005–2006, 30% of plans that remitted filings were subjected to a more detailed review.

Solvency Testing

Early detection of solvency and funding problems is a key element in safeguarding members' benefits. In 2002, OSFI developed a model to estimate the solvency of a plan between its actuarial valuation reporting periods.

This test is now run on a semi-annual basis and is used to estimate solvency ratios for all defined benefit pension plans. Depending on the results, plan administrators are contacted and asked to validate these results and/or to provide additional information on their pension plans. If the estimated solvency ratio is close to or less than one, or if the plan's risk profile warrants, various interventions are considered, including, but not limited to, requests for early filing of valuation reports, which may identify the need for additional payments to fund identified deficits. This test has provided OSFI with important information, which has allowed it to intervene earlier in at-risk pension plans. *(See figure 26)*

In addition, OSFI continued to identify underfunded pension plans that were taking contribution holidays in 2005–2006. In certain circumstances it was OSFI's view that the taking of contribution holidays was not prudent. These situations were all dealt with to OSFI's satisfaction. OSFI took action, ranging from strongly encouraging plan sponsors to cease contribution holidays, to requiring enhanced notification to members and/or requesting early valuation reports, triggering enhanced funding.

Defined Benefit Plans – Estimated Solvency Ratio Distribution (past 3 years*)
(figure 26)

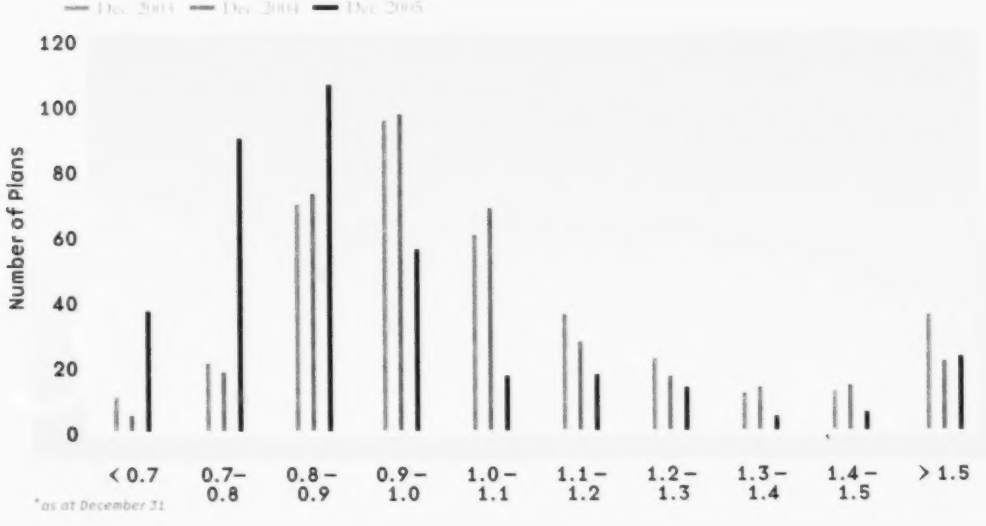

Over the past three years, the estimated solvency ratios calculated by OSFI show a continuing shift of plans towards 0.90 and below.

The number of private pension plans on OSFI's watch list increased during 2005-2006 from 77 at the start of the year to 86 at the end of the year.

On-Site Examinations

OSFI's risk-based supervision approach includes on-site examinations of selected pension plans. The selection of plans for on-site examination is based on a number of factors including, but not limited to, the assessed risk to beneficiaries. On-site examinations enable OSFI to enhance its assessment of the financial situation and quality of the administration of plans. They also provide OSFI with the opportunity to meet the individuals involved in plan administration, thereby improving communications between these administrators and the Office. In addition to completing detailed desk reviews of defined benefit plans, OSFI also performed a number of on-site examinations during the year with a continued focus on governance and disclosure to members.

Watch List

In deciding whether and how to intervene, OSFI considers the size of the plan's deficit and the sponsor's capacity to fund it. Pension plans that give rise to serious concern, due to their financial condition or for other reasons, are placed on a watch list and are actively monitored. The number of private pension plans on OSFI's watch list increased during 2005-2006 from 77 at the start of the year to 86 at the end of the year. Of these, 67 were defined benefit plans (48 in 2004-2005) and 19 were defined contribution plans (29 in 2004-2005). During the course of 2005-2006, 42 new plans were added to the watch list and 31 were removed, in part due to OSFI's intervention.[4] *(See figure 27)*

Intervention

In 2005-2006, OSFI dealt with a number of late remittance issues in respect to pension plans. OSFI worked actively with plan sponsors, administrators, custodians and other officials trying to find reasonable solutions to protect members' benefits.

Watch List Trend by Plan Type (past 3 years)
(figure 27)

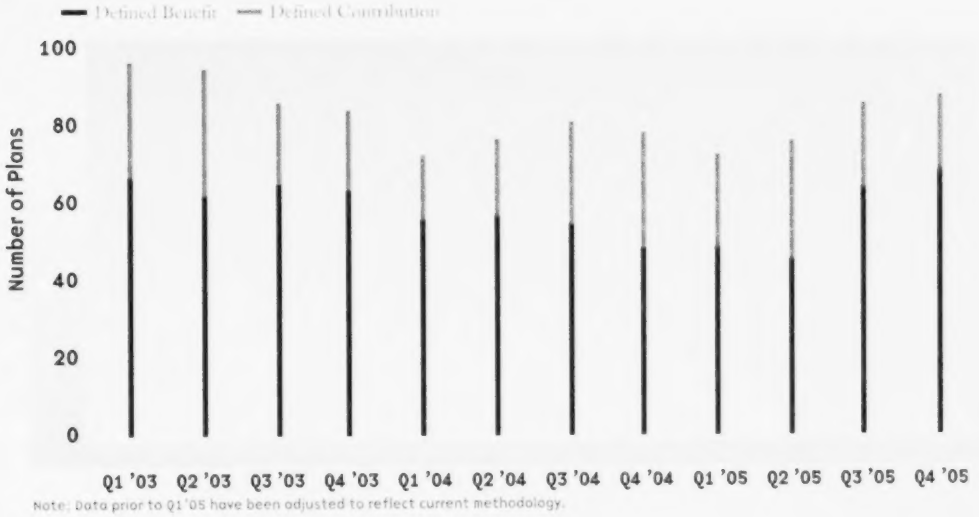

Note: Data prior to Q1'05 have been adjusted to reflect current methodology.

During 2005-2006, the pension plan industry continued to face funding pressure.

[4] *Data prior to 2005-2006 have been restated to reflect a change in the way OSFI counts Watchlist plans. Plans with no specific concerns but that are related to Watchlist plans are now excluded from the count.*

Linda Mora
Senior Supervisor,
Private Pension Plans Division,
Regulatory Sector

Guidance

Balancing the rights of beneficiaries with the needs of plan sponsors

In July 2005, OSFI released its instruction guide on asset transfers between defined benefit plans. The guide sets out the general principles and detailed criteria and requirements that OSFI will generally expect to be satisfied before granting permission to transfer assets between registered plans under the PBSA or under another jurisdiction, with the exception of portability transfers. OSFI has since approved a number of asset transfer cases and is continuing to review other outstanding applications.

In the spring of 2006, OSFI published an instruction guide for authorization of amendments to reduce benefits in defined benefit pension plans. The principles and requirements set out in this guide are intended to ensure the protection of members', former members' and other beneficiaries' rights and interests under the PBSA and to ensure the minimum funding requirements for the ongoing pension plan will be met.

In May 2005, the Department of Finance released a consultation paper entitled *Strengthening the Legislative and Regulatory Framework for Defined Benefit Pension Plans Registered under the Pension Benefits Standards Act, 1985*. The paper sought stakeholders' views on a number of matters ranging from partial plan terminations under the *Pension Benefits Standards Act, 1985*, to funding of defined benefit plans, with the aim of maintaining a balance between the interests and incentives of private sector plan sponsors and plan members. The consultation closed in September 2005 with a wide range of views being submitted from a wide number of stakeholders.

In the spring of 2006, the Federal Government announced as part of its budget that it would move forward with proposed regulatory change to give defined benefit pension plans temporary relief in respect of funding solvency deficits in response to difficult circumstances. During the year OSFI will be developing additional guidance in respect of these proposed regulations.

In 2004, the Supreme Court of Canada issued a decision in the "Monsanto" case *(Monsanto Canada Inc. versus Ontario [Superintendent of Financial Services])*. The case involved a pension plan registered under the *Ontario Pension Benefits Act* and the interpretation of provisions in Ontario's pension legislation dealing with the handling of pension plan surplus amounts on a partial plan wind-up.

OSFI carefully considered the effect of the "Monsanto" decision in the context of the federal *Pension Benefits Standards Act, 1985* (PBSA). Despite certain similarities between them, the PBSA and Ontario's pension legislation differ in a number of important respects.

Debbie Smith
Manager
Regulatory Information Division,
Corporate Services Sector

For example, unlike the Ontario pension legislation, the PBSA does not trigger the wind up of a pension fund including a distribution of surplus when a pension plan is terminated, either in whole or in part.

During 2005-2006, OSFI considered a small number of partial termination reports that were filed with the Superintendent in recent years. Decisions on these reports had been deferred pending the decision in the "Monsanto" case. OSFI followed-up with plan administrators to obtain relevant information, including the plan's financial position and provisions contained in pension plan documents relevant to full and partial plan terminations. OSFI will continue to communicate directly with the administrators of individual pension plans to obtain any required information and inform them of progress on reports that have been filed with OSFI but not yet approved.

OSFI continued to promote responsible pension plan governance and actuarial practices by working closely with the Canadian Institute of Actuaries and the Canadian Association of Pension Supervisory Authorities (CAPSA). OSFI is a member of CAPSA, a forum for discussing common issues faced by federal and provincial pension plan supervisory authorities.

Approvals

Federally regulated private pension plans are required to seek approval from the Superintendent of Financial Institutions for different types of transactions affecting pension plans, including plan registration, asset transfers (including mergers and spin-offs), full and partial plan terminations, refunds of surplus, or reduction of benefits.

During the year, OSFI processed 110 applications for approval and received 89 new requests. In 2005, 38 new plans were registered with OSFI. Of these, 6 were defined benefit plans. A further 18 registered plans, affecting about 1,000 members, informed OSFI that they were terminating or consolidating with other plans. No refunds of surplus were approved during 2005-2006.[5]

[5] *Previous annual reports (2003-2004 and 2004-2005) indicated that no refunds of surplus were approved during the periods reported. However, based on a recent review of OSFI records, 3 refunds of surplus were approved during those periods.*

Highlights of 2005 Consultations with Pension Stakeholders

Are we striking the right balance?

OSFI, as the primary regulator of federally administered private pension plans, interacts with representatives of federally regulated private pension plans, and professionals who act on behalf of these plans, in order to fulfil its mandate. In 2005, OSFI commissioned The Strategic Counsel, an independent research firm, to consult with these stakeholders to explore perceptions of OSFI and the current pension marketplace.[6] This allows OSFI to know if we are striking the right balance.

The consultations comprised a series of confidential one-on-one interviews with plan sponsors and professionals representing a cross-section of the large defined benefit plans regulated by OSFI, and an Internet study among a cross-section of plan sponsors who did not participate in the one-on-one interviews. The interviews and the Internet survey were conducted from July through September of 2005.

Overall, the findings revealed that OSFI is viewed as being effective in discharging its mandate, and that staff are knowledgeable, approachable and helpful. Areas for improvement were identified, such as providing more feedback and more information of a general nature. The complete survey report, *Report on Pension Consultation*, is available on OSFI's web site.

Detailed Findings

OSFI needs to balance "getting our job done" with "doing it in a more timely and informative manner".

- OSFI is viewed as being effective in the discharge of its mandate through its monitoring of plans and willingness to intervene. *(See figure 28)*
- Sponsors and professionals generally hold positive impressions of OSFI pension staff. Staff are described as knowledgeable, approachable and helpful. *(See figure 29)*

Satisfaction with OSFI as a Regulator
(figure 28)

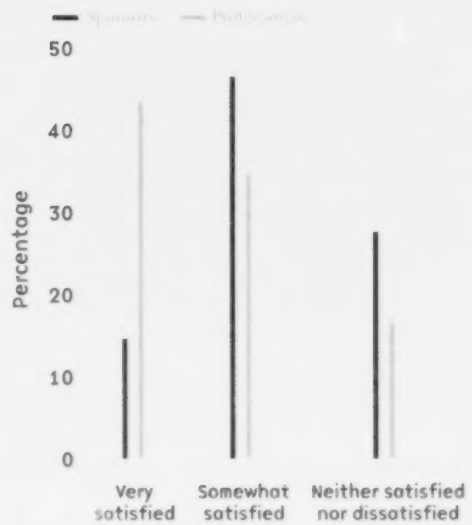

Among sponsors (62%) and professionals (79%), satisfaction with OSFI as a regulator of federal private pension plans is moderately high.

- In two particular areas, timeliness in valuation reviews and response to general inquiries, OSFI receives strong positive ratings for its service timeliness. In other areas there is a perceived need for improvement in timeliness, i.e., reacting to industry concerns about guidance, management reports and approvals processing. *(See figure 30)*

[6] *OSFI provided The Strategic Counsel, an independent research firm, with a list of pension plan sponsors, external actuaries, lawyers, and insurance representatives. The research firm invited 399 of these stakeholders to participate in a web survey, and 158 (40%) responded. The research firm also conducted 69 one-on-one confidential interviews among sponsors or administrators of large defined benefit plans and their professional advisors. The samples were selected independently from the list by the research firm and OSFI does not know who was interviewed. Unless otherwise noted, the findings reported emerged consistently across stakeholder groups.*

Knowledge of OSFI Staff*

(figure 29)

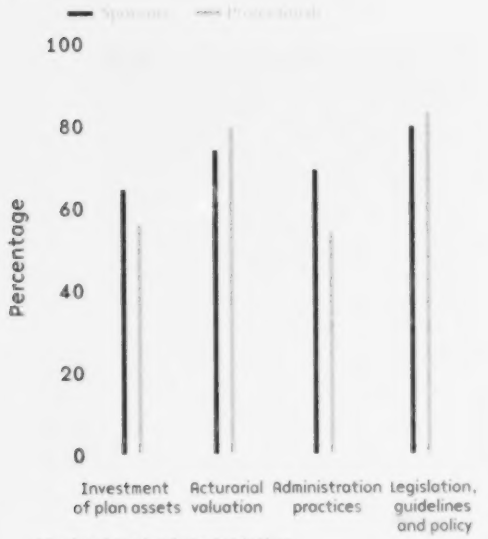

*Combined good and very good rating

OSFI staff receive good ratings from sponsors (from 65% to 77%) and professionals (from 55% to 83%) for knowledge levels in four areas.

Perceptions of OSFI's Timeliness*

(figure 30)

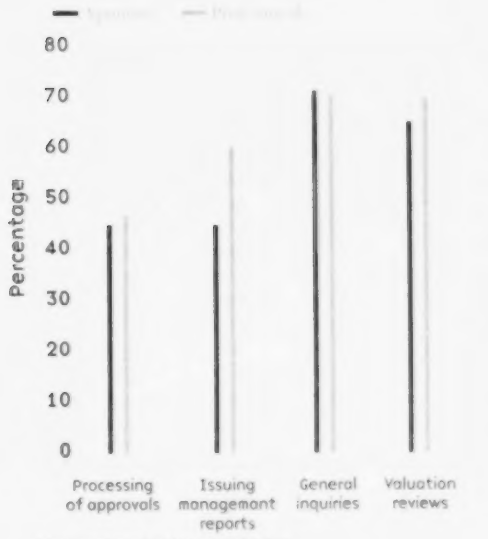

*Combined good and very good rating

The majority of sponsors and professionals hold positive impressions of OSFI's timeliness with valuation reviews (65% and 70%) and general inquiries (71% and 70%), but give less positive ratings for management reports (45% and 60%) and approvals processing (45% and 47%).

- Both the *PBSA Update* and OSFI's website receive strong positive ratings as information sources among users of these information channels.
- In the areas of approvals and valuations, sponsors want OSFI to keep them informed about receipt of and outcome of valuations, and they want more open interaction during the approvals process.
- There is a call from sponsors and professionals for OSFI to be more proactive in providing information of a general nature for the industry that will assist plans in their administration practices, e.g., best practices in plan administration and governance, and also for OSFI to provide more guidance in certain areas.

International Assistance

As interconnectivity in the global financial system continues to increase, Canadian financial institutions are exploring business opportunities outside of Canada. Canada and other G-7 governments recognize that upgrading the supervisory capacity of emerging market regulatory bodies can enhance the stability of the global financial system. This is particularly relevant as countries deal with significant implementation issues related to the new Basel II accord.

Canada plays an important role in this regard, in part through OSFI's technical assistance program, which helps selected emerging market economies improve the supervisory systems for their financial institutions. OSFI's technical assistance program is also of benefit to Canadian financial institutions, as it strengthens supervisory regimes and increases confidence in foreign jurisdictions in which some Canadian institutions operate.

OSFI's International Advisory Group (IAG), founded in 2001, conducts needs assessments and provides hands-on technical advice, training, workshops and seminars, primarily to supervisors in the Caribbean, Asia, Eastern Europe and Africa. The Canadian International Development Agency (CIDA) provides the bulk of the funding, however IAG has recently explored alternate sources of funding. This includes competing for contracts and undertaking "fee for service" work. IAG has achieved considerable success in this regard.

OSFI also offers unique "in-house" programs that allow bank and insurance company supervisors the opportunity to visit and learn at OSFI. During 2005-2006, IAG hosted many international delegations to OSFI.

IAG offers bilateral and multilateral training programs and provides technical assistance in various locations outside of Canada. Training often extends beyond the typical classroom setting and is developed to meet the needs of the specific jurisdiction, including hands-on technical advice, consulting services and follow-up.

During 2005-2006, IAG worked in 23 different jurisdictions, many of which it visited several times. In the process, hundreds of foreign supervisors received the benefit of IAG's training. *(See figure 31)*

As IAG's ongoing relationship with key jurisdictions matures, the focus has moved from theory to implementation. IAG is particularly proud of the successes it has achieved working alongside foreign supervisors "in the field". IAG continues to provide legislative and regulatory drafting expertise, and has played a key role in the selection process for senior-level supervisory staff. IAG has addressed industry participants and regulators on important subjects such as corporate governance and Basel II, and has supported foreign regulators with their industry consultation processes.

For several years, OSFI's International Advisory Group has held individual in-house programs in Ottawa for banking and insurance supervisors from all parts of the world. This photo includes participants from Australia, Bulgaria, Guatemala, Malaysia, Nigeria, Pakistan, Tanzania, Alberta and Saskatchewan. OSFI staff included in the picture are Kim Norris, Janet Dubeau, Jean Sanazin and Ralph Lewars. Missing from the photo is James Bruce.

Again in 2005–2006, IAG was particularly involved with the International Monetary Fund (IMF)/World Bank Financial Sector Assessment Program (FSAP). In addition to serving as 'experts' in the assessment of compliance with the Basel Core Principles and the International Association of Insurance Supervisors Core Principles, IAG continues to be significantly involved with several jurisdictions, which are either attempting to correct deficiencies identified during their FSAP assessment or attempting a self-assessment. In 2005–2006, IAG continued its work in Thailand, and was awarded a substantial project in Chile.

IAG is involved in a number of longer-term projects. Of particular note is the Dominican Republic, where IAG has been active since a major banking collapse in 2003. IAG is also working in Malaysia to help implement a system of risk-based supervision for banks and insurance companies. Foreign supervisors continually seek IAG's particular expertise in this area.

IAG attempts to partner with other technical assistance providers around the world, where feasible, in order to achieve efficiencies and economies. Individuals with significant financial institution regulatory and supervisory experience, knowledgeable in 'today's' supervisory techniques and principles, staff IAG. This positions IAG well to provide effective—and current—technical assistance to the benefit of emerging and developing bank and insurance supervisors.

OSFI continues to support the Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision through its role on the Board of Directors. Founded in 1998, the Centre is unique. Individuals with substantial experience in financial supervision from Canada and abroad help supervisors acquire the knowledge and leadership skills to build effective supervisory regimes in their countries. IAG provides resources, most notably Program Leaders, to assist with the delivery of the Centre's programs, both in Toronto and around the world.

OSFI's technical assistance program is of particular benefit to Canadian financial institutions, as it strengthens supervisory regimes and increases confidence in foreign jurisdictions in which some Canadian institutions operate.

During 2005–2006, the International Advisory Group worked in 23 different jurisdictions, many of which it visited several times.

(figure 31)

1. Anguilla	*7. Chile*	*13. Malaysia*	*19. Switzerland*
2. Antigua and Barbuda	*8. Costa Rica*	*14. Mexico*	*20. Thailand*
3. Bahamas	*9. Dominican Republic*	*15. Nigeria*	*21. Trinidad & Tobago*
4. Barbados	*10. Guyana*	*16. Panama*	*22. St. Vincent & the Grenadines*
5. Belize	*11. Indonesia*	*17. Peru*	
6. British Virgin Islands	*12. Madagascar*	*18. Saskatchewan*	*23. Ukraine*

Office of the Chief Actuary

The Office of the Chief Actuary (OCA) has unique responsibilities within OSFI. The OCA was created to provide actuarial and other services to the Government of Canada and provincial governments who are Canada Pension Plan (CPP) stakeholders. It was established within OSFI as a separate unit and, while the Chief Actuary reports to the Superintendent, he or she is solely responsible for the content and actuarial opinions in reports prepared by the OCA.

The current environment for the retirement income system puts an additional onus on the Office of the Chief Actuary to be, and be seen to be, fully accountable and professionally independent. The OCA maintains its credibility and the quality of its work by adhering strictly to professional actuarial standards. The Chief Actuary and all Fellows and Associates are members of the Canadian Institute of Actuaries (CIA) and are subject to the CIA Rules of Professional Conduct. The statutory actuarial reports are prepared by OCA Fellows of the CIA and co-signed with the Chief Actuary to enhance the internal quality control process.

Role and Responsibilities

The federal government, through the Canada Pension Plan in conjunction with the provinces and territories, and through public sector pension arrangements and other social programs, has made commitments to Canadians and is responsible for ensuring the sustainability of these commitments. In the case of the Canada Pension Plan, these commitments have been made in conjunction with the provinces and territories, that are co-stewards of the plan. Some are long-term, and it is important that decision-makers, Parliamentarians and the public understand the inherent risks these commitments present. The Office of the Chief Actuary has a vital and independent role to play in this process. The OCA provides appropriate checks and balances on the future costs of the different pension plans and social programs that fall under the OCA's responsibilities.

The Office of the Chief Actuary conducts statutory actuarial valuations of the CPP, Old Age Security (OAS) program, and pension and benefit plans covering the federal Public Service, the Canadian Forces, the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), federally appointed judges, and Members of Parliament. Since 2001, the OCA has also been responsible for undertaking the actuarial review of the Canada Student Loans Program.

Whenever a bill is introduced before Parliament that has a significant impact on the financial status of a public pension plan or social program falling under the statutory responsibilities of the Chief Actuary, the OCA must submit an actuarial report valuing this impact to the appropriate minister. The Chief Actuary submits these reports to the Ministers of Finance, Human Resources and Social Development, and to the President of the Treasury Board.

The OCA also provides the relevant government departments, including the executive arm of provincial and territorial governments, who are co-stewards of the CPP, with actuarial advice on the design, funding and administration of these plans. OCA clients include Human Resources and Social Development, Finance, Treasury Board Secretariat, Public Works and Government Services, National Defense, Veterans Affairs, the RCMP and Justice Canada.

Developments

The Office of the Chief Actuary is required by law to produce an actuarial report on the Canada Pension Plan every three years. The next report will be published in 2007.

In 2005, more than 4 million Canadians received CPP benefits, with a total value of approximately $25 billion. These benefits included pensions, survivors and orphans benefits, and disability benefits. The 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan, published in 2004, confirmed the long-term viability and financial sustainability of the CPP. In its report, the OCA confirmed that the legislated 9.9% combined employer-employee contribution rate for 2006 and thereafter is expected to be sufficient to pay for future expenditures and to accumulate assets of more than $140 billion by 2010 as larger numbers of Canadians reach retirement age.

In May 2005, the OCA released the findings of an external peer panel commissioned to review the 21st Actuarial Report on the Canada Pension Plan. The findings indicate that the work done by the OCA on the 21st Actuarial Report on the CPP was competently prepared, the assumptions used in the Actuarial Report are reasonable and as a result, the conclusions of the Chief Actuary regarding the sustainability of the CPP are well supported.

OCA Hosts Inter-Disciplinary Seminar

As recommended by the peer review panel, the Office of the Chief Actuary continues its program of inter-disciplinary seminars with presentations from experts on subjects relevant to the preparation of future actuarial reports. In March 2006 the OCA hosted a seminar entitled "Demographic, Economic and Investment Perspectives for Canada—Years 2006 to 2050". Since the actuarial work done for the CPP is increasingly of interest to more and more Canadians, particularly as they grow older, for the first time media representatives were invited.

The Deputy Chief Actuary from the Social Security Administration in the United States discussed the applicability of stochastic processes on the long-term financial status of the OASDI Program. An actuary from the United Kingdom Government Actuary's Department spoke on mortality trends in the 20th and 21st centuries and evolution of life expectancies. Two economists discussed the potential impacts on the CPP of future Canadian productivity and inflation, respectively. These seminars, as well as feedback from periodic independent reviews of the actuarial reports on the CPP, provide the OCA with valuable input.

Appearances before Parliament

The Chief Actuary appeared before the House of Commons Standing Committee on Finance on May 12, 2005, ensuring an open, transparent and public lens for the independent work of the Chief Actuary. The Chief Actuary discussed the CPP and its independent peer review process. It was mentioned that the OCA is funded by fees charged for actuarial services and in part by an annual parliamentary appropriation for services related to public sector pensions.

The Chief Actuary appeared before the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce on October 20, 2005 to talk about issues dealing with the demographic change that will occur in Canada within the next two decades and possible actions that could be taken to address the implications for public pension plans. In 2005, there were 255,000 Canadians who reached age 65. By 2030, this number is projected to double to 510,000, progressively creating an imbalance in the labour market. A labour shortage may occur as older workers retire with a resulting extended period of high labour demand. For example, in 2015 the number of persons retiring is expected to catch up with the number of newcomers, and in 2025 the number of persons retiring will surpass the number of newcomers in a proportion of 13 to 10. *(See figure 32)*

Canada's Future Labour Shortage
(figure 32)

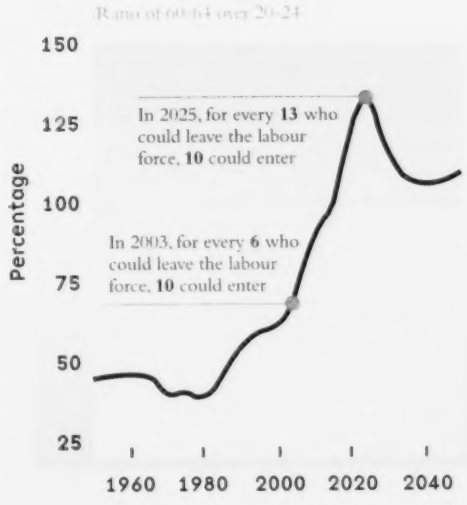

After 2015, more people are expected to leave the labour force than those who enter it.

Actuarial studies performed by the OCA on various public pension programs will help to ensure Canada's retirement system will remain sustainable and affordable well into the future in the face of changing demographic conditions.

Framework of a Well-balanced Retirement System

The Canadian retirement income system includes diversification of both sources of income (private and public pensions) and funding approaches. A mix of full funding (RPP/RRSP), partial funding (CPP/QPP) and pay-as-you-go funding (OAS/GIS) is well recognized for its capacity to adapt to changing conditions, including the aging of the population. The combination of Old Age Security (OAS), the Guaranteed Income Supplement (GIS), the compulsory contributory pension plans (CPP and QPP), private employer pension plans and individual saving plans has contributed significantly to reducing poverty among seniors over the past three decades.

Canada has set in place a public pension system that is expected to be sustainable and affordable well into the future in the face of changing demographic conditions. Ongoing review of the system, including actuarial studies performed by the OCA on various public pension programs, will help to ensure this remains the case.

Reports, Services, Presentations and Special Studies

The OCA completed a number of reports in 2005-2006, including actuarial reports on the pension plan for the members of Parliament and on the Old Age Security program, which will be used as a basis for future reviews done by the OCA. These reports were subsequently tabled before Parliament, and provide actuarial information to decision-makers, Parliamentarians and the public, increasing transparency and confidence in the retirement system. The OCA also completed its fourth annual actuarial review of the Canada Student Loans Program.

Other services provided by the OCA during the year included:

- Various expert witness reports before the CPP Review Tribunal and the Pension Appeals Board;
- Ongoing advice and support to the federal-provincial CPP committee of officials; Public Accounts actuarial reports on the major public sector pension plans sponsored by the government including information used in the financial statements of the Public Service, Canadian Forces and RCMP pension plans;
- Public Accounts actuarial reports for the Public Service Health Care Plan and Pensioners' Dental Service Plan and assessment of the workers' compensation actuarial liability for the accounting of retirement and post-employment benefits under the government accrual accounting policies;
- Public Accounts actuarial report on Pension Act-related post-employment benefits for the Canadian Forces including war veterans;
- Ongoing advice to Veterans Affairs Canada on programs covering members of the Canadian Forces and war veterans;
- Ongoing advice to the Judicial Compensation and Benefits Commission;
- Ongoing advice to the Treasury Board Secretariat on group insurance plans covering federal government employees, Canadian Forces and members of the RCMP; and
- Ongoing advice and support given to the CPP Investment Board, the Public Sector Pension Investment Board and the Pension Advisory Committees of the Public Service, the Canadian Forces and the RCMP.

The Chief Actuary made presentations to the Conference Board of Canada Pensions Summit, the National Academy of Social Insurance Seminar, the Public Service Pension Advisory Committee, the Northwind Professional Institute on the Canadian Response to the Evolution of the Retirement Security Net, the Financial Management Institute of Canada on the Canadian Approach to Finance Retirement: A Diversified Approach Based on Fairness, Solidarity and Responsibility, and the Fertility Symposium at the Society of Actuaries Annual Meeting.

The OCA is continuously involved in preparing various experience studies and research covering a wide range of social security, demographic and economic issues that may affect the financial status of pension or benefit plans. Some of these studies also serve to support policymakers in developing and analysing various policy options in the context of plan reforms. The information presented in these studies could benefit private sector organizations that evaluate social security or private pension plan schemes. The OCA released its fifth actuarial study in February 2006, "Old Age Security Program Mortality Experience", which is the second mortality study published by the OCA.

Ongoing Improvements

In 2006-2007, the OCA will maintain the tradition of continual improvements to the actuarial methods by applying more extensive and sophisticated stochastic analysis as it was recommended by the CPP peer review panel. The OCA will study and implement most recommendations made by the peer reviewers. As well, the OCA will complete and send statutory triennial actuarial reports to the President of Treasury Board on the RCMP, Canadian Forces and Public Service Pension Plan.

Jean-Claude Ménard was appointed **Chief Actuary** in August 1999. He is responsible for preparing the actuarial reports of the Canada Pension Plan, the Old Age Security program, the Canada Student Loans Program, and pension and benefits plans for federal public servants, the Canadian Forces, the RCMP, federal judges and members of Parliament. Prior to joining OSFI, Mr. Ménard held progressively senior roles with the Quebec Pension Board, culminating in his appointment as Chief Actuary and Director of Valuation in 1995. From 1992 to 1994, he served as vice-chairman of an Examination Committee of the Society of Actuaries. Since 2002, he has been vice-president of the Technical Commission of Statistical, Actuarial and Financial Studies of the International Social Security Association.

The Chief Actuary appeared before the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce to talk about demographic change that will occur in Canada within the next two decades and possible actions that could be taken to address the implications for public pension plans.

Balancing Future Pension Benefits with Changing Mortality Rates

OCA Study Provides Vital Information for Canada's Public Pension Planners

Number of Canadians receiving Old Age Security will more than double by 2030

Canadians are living longer than in the past. The population at ages 65 and over is expected to more than double from 2003 to 2030, and it will increase as a proportion of total population from 13% to 23%. Understanding the changing mortality rates of Canadians is key to ensuring the financial viability of Canada's public pension plans. *(See figure 33)*

The Old Age Security (OAS) program provides basic retirement benefits to almost all Canadians aged 65 and over. The basic pension paid is increased by the Guaranteed Income Supplement (GIS) for those beneficiaries with low incomes. High income beneficiaries may receive a reduced pension depending on their income. Under the OAS program, which is financed from general revenues, the number of recipients of the basic pension is expected to more than double from 4.0 million in 2003 to 8.9 million in 2030.

In February 2004, the Office of the Chief Actuary released the *Old Age Security Program Mortality Experience*, the second mortality study published by the OCA. It presents estimates of the level of mortality as measured from the mortality experience of Canada-resident beneficiaries of the OAS. The results will be used by the OCA to assess the mortality of the overall Canadian population and of Canada Pension Plan and OAS beneficiaries when producing the OCA's next triennial actuarial reports on the CPP and OAS.

For the first time, this study provides researchers with access to mortality results based on the OAS database. The volume and the quality of the administrative data make this study extremely reliable for any Canadian expert interested in the mortality trends of seniors.

Study confirms that life expectancies vary by socio-economic status

The aging of the Canadian population has increased substantially since the inception of the OAS program in 1952. In 1951, life expectancies at age 65 were 13.1 years for males and 13.0 years for females. Intuitively, individuals with an overall healthier lifestyle, associated with a higher income, are expected to experience lower mortality than those with a lower standard of living. This study looks at life expectancies based on socio-economic status, defined by income. *(See figure 34)*

- Life expectancies at age 65 for those with a lower income, who receive both OAS and GIS benefits, are 15.0 years for males and 19.0 years for females. For those with a higher income who receive reduced OAS benefits, the life expectancies at age 65 are 19.5 years for males and 22.4 years for females.
- OAS beneficiaries who are immigrants experience lower mortality than beneficiaries who were born in Canada. Several factors, including medical and employability screening prior to entry to Canada, as well as cultural and lifestyle characteristics, explain the greater life expectancies of immigrants and their relative better health.

Canadian Aging

(figure 33)

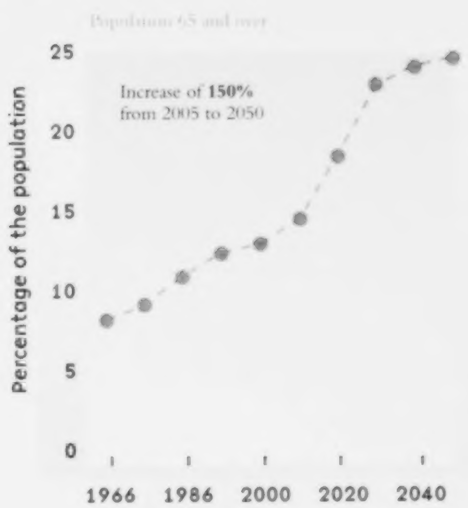

Significantly more Canadians are expected to live longer in the future.

Increase in Life Expectancies

(figure 34)

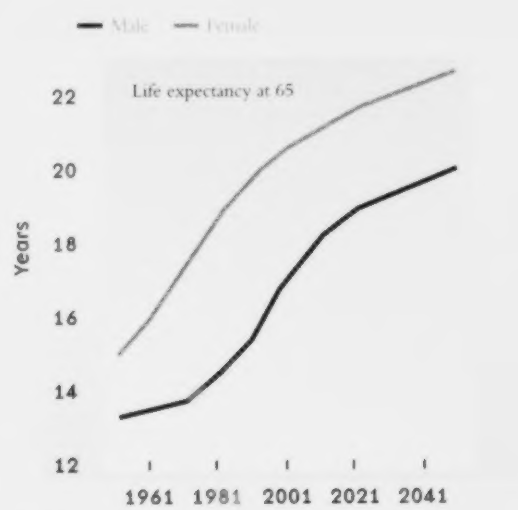

Life expectancy at age 65 is steadily increasing for Canadians.

Corporate Services

Balancing hard work and dedication with a rewarding work environment

Enhancing transparency in Human Resources planning

OSFI introduced several HR policies, practices and training programs in 2005-2006 to ensure compliance with the new *Public Service Modernization Act*, which is designed to modernize human resources management in the federal government. These changes provided OSFI the opportunity to enhance its labour relations environment; to respond to employee issues surrounding transparency and access within the staffing process; and to clarify management's role and accountabilities with respect to HR matters.

Sector staffing plans were developed in 2005–2006 to achieve a stronger balance between OSFI's Human Resources planning and business planning. These sector-specific plans will be communicated to all staff at the beginning of the fiscal year. Employees will learn about staffing actions planned throughout the year and about the skills, knowledge and competencies deemed to be in short supply or considered to be assets when selecting candidates. This will enhance the transparency of OSFI's staffing process and help staff be more proactive in their career planning.

Sector staffing plans were developed to achieve a stronger balance between OSFI's Human Resources planning and business planning.

Developing staff

Beginning in the fall of 2005, OSFI introduced a 360-degree feedback process for all executive staff. This process solicits feedback on leadership behaviours from peers, direct reports and the individual's manager. As it is phased-in, the process will lead to personalized development plans as part of the following year's performance management process.

The leadership development series, which was introduced in 2004-2005, continues. The program consists of leadership skills and business process training.

Improving internal communications

In 2005-2006, OSFI introduced a number of venues to allow more two-way communication, such as informal meetings between employees and sector heads. OSFI held focus groups with employees on topics of strong interest, including communication, performance management and change management. A series of town halls was held, to explain OSFI's planning process and budget results to all interested staff.

Building stronger working relationships

"Cool Work, Amazing People" was the theme of OSFI's Employee Conference, held January 11 to 13, 2006. The conference included workshops and presentations by the Executive, an industry panel and guest speakers. Employees reported that they gathered insight into some key issues facing OSFI, gained a better understanding of the work done by others at OSFI, and built closer relationships with their co-workers, especially those from other office locations.

Employees at OSFI learn a lot about the comings, goings and doings of their colleagues from their

Connie Dickson
Human Resources Advisor, Human Resources and Administration Division, Corporate Services Sector

Intranet site *"OSFINet"*. In January 2006, an updated version of the site was launched, featuring daily news items, updates on current topics, and an executive communications corner. Manager's and Employee's Toolkits provide quick links to working tools and reference materials.

Managing risks to the working environment

In 2005-2006, OSFI laid the groundwork for a comprehensive Threat and Risk Assessment which will look at all aspects of OSFI's security program, from physical to personnel to information management and technology. The findings will identify any vulnerabilities and allow OSFI to implement supplementary safeguards, as needed, to maintain risk at an acceptable level, while balancing the need to support efficient operations. The first step, a review of physical security at all of OSFI's locations, was completed in March 2006.

OSFI introduced a 360-feedback process for executive staff, which will lead to personalized development plans as part of the performance management process.

In early 2006, OSFI created an internal working committee to develop plans on how OSFI would deal with a possible avian flu pandemic, both from the perspective of maintaining business operations internally and from the perspective of effectively regulating and supervising financial institutions and pension plans. The committee will continue to review internal issues such as employee health and safety, communications and business resumption planning, while also looking externally to see what preparations federal financial institutions are taking, assessing potential impacts on the financial system as a whole, and coordinating information with other regulators.

Enabling information management

OSFI has a multi-year IM/IT strategy that is dependent on implementing technology to support centrally managed information stores. These stores will allow information to be efficiently captured, stored and shared, and managed as a strategic asset. The technology is standardized across the organization and will allow for an integrated approach to information management and delivery.

In support of the above strategy, OSFI began the implementation of business intelligence and data warehouse tools as part of a multi-year strategy to consolidate data, standardize reporting interfaces and enhance analytical capability. This will provide OSFI employees with easier access to existing data, enable more comprehensive cross sector reporting, and improve system flexibility allowing OSFI to more easily respond to changes in the financial sector. New data architecture and standards were developed to ensure that data accuracy, quality and security levels remained high in the new data warehousing environment. During 2005–2006, four internal applications began using this new technology, and more are planned in 2006–2007. The systems development required to support the introduction of the Basel Framework will take full advantage of these new systems and will be implemented in 2006–2007.

In addition, OSFI began the next phase of its Electronic Document Management System (EDMS) project to reorganize the balance of its electronic records to improve information sharing. EDMS will allow OSFI employees to share information more easily and ensure our electronic corporate records continue to be managed effectively in accordance with government policy. This phase of EDMS will be completed in 2006–2007.

As planned, OSFI completed the implementation of its multi-year Business Systems Integration Initiative (BSII), including the Core Supervisory Workflow System and the Supervision Planning Application. This project was designed to re-engineer core supervision processes, and allow OSFI to better allocate its resources to high-risk areas. These changes will allow OSFI to continue to be well positioned to respond to changes and challenges in the financial services industry.

A Priority Project and IM/IT Change Management Committee was created to enhance the process of reviewing IM/IT spending, to ensure technology projects achieve the expected business value.

Financial Statements

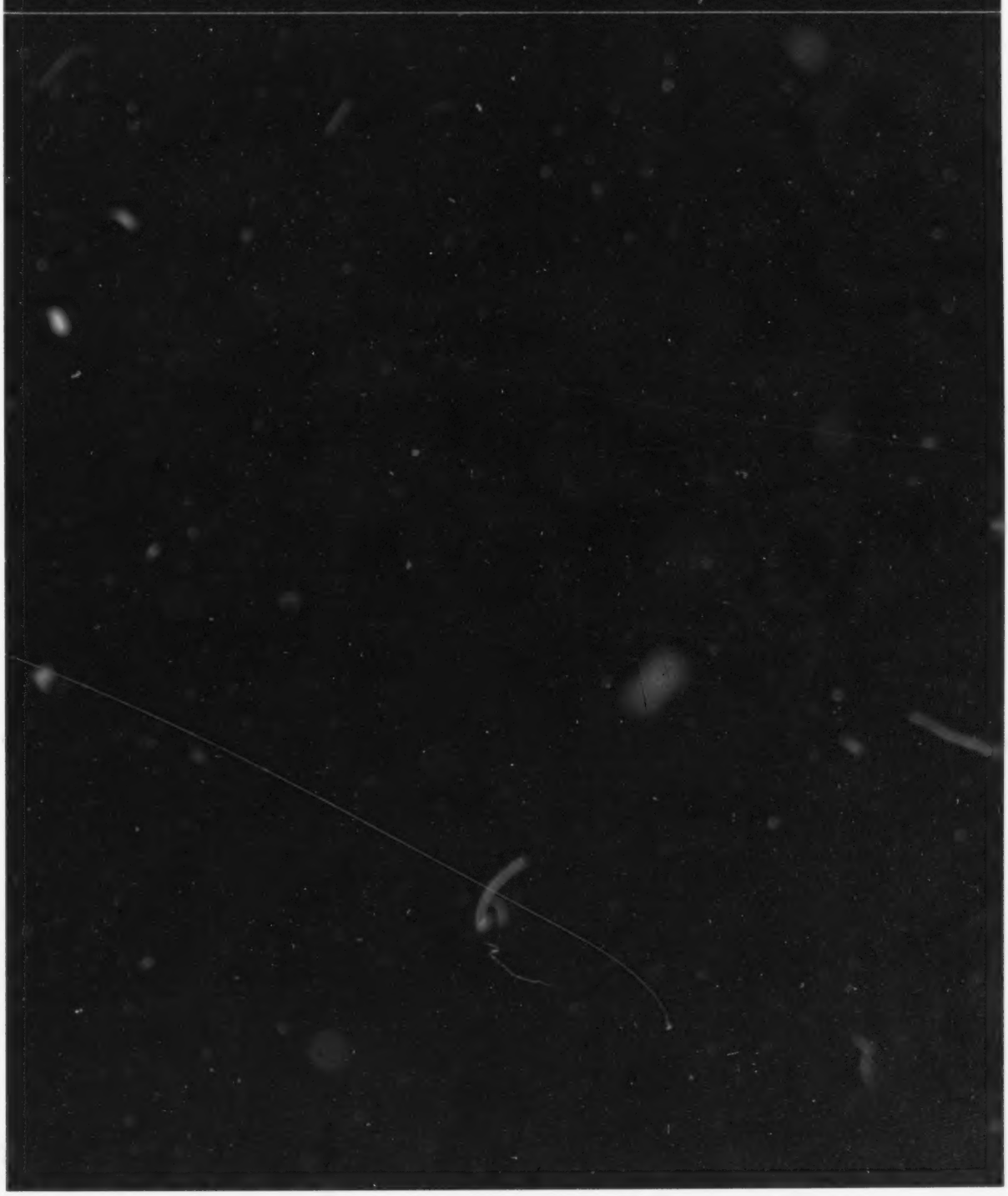

Budget and Assessment Highlights

OSFI recovers its costs from several revenue sources. The vast majority of OSFI's costs, which are for risk assessments and intervention (supervision), approvals and rule making, including related overhead costs, are charged to the financial institutions and private pension plans that OSFI regulates and supervises.

Highlights for the 2005–2006 budget, as compared to estimates, include:

- OSFI met its target, as communicated to financial industry associations, of keeping the overall increase in assessment fees under 4%. Total base assessments to financial institutions were in fact 5.0% lower than the estimates that had been communicated to industry, and represented a growth of 1.2% over the previous year.
- Assessments are differentiated to reflect the costs incurred by OSFI's activities related to each industry group. Base assessments on the deposit-taking sector rose by 5.1% from the previous year to reflect OSFI's increased efforts in that sector in support of the New Capital Adequacy Framework (Basel II) implementation and Anti-Money Laundering/Anti-Terrorist Financing activities. Base assessments on the P&C insurance sector decreased by 0.5% due to the significant economic improvements in this industry. Base assessments on the life insurance sector decreased by 5.9%.
- Surcharges to problem institutions were approximately 29% lower than estimates for the year, and 37% lower than the previous year, mainly due to improved economic conditions in the P&C insurance sector and hence a lower than planned number of staged institutions.
- User fees for applications for approval were almost 10% higher than estimated, in part due to the full-year effect of the 30% fee increase that was implemented effective August 2004, and in part due to increased volumes throughout the year of high-value transactions. User fees were approximately 32% higher than the previous year.
- Actual overall expenses were 2.9% below budget estimates and up 2.0% over the previous year. A higher vacancy rate and a drop in the employee benefits rate set by Treasury Board contributed to lower than planned expenses. These reductions were offset by an increase in Information Management/Information Technology (IM/IT) spending due to continued investments to support OSFI's regulatory and supervisory activities.
- During 2005–2006, OSFI refined its cost allocation methodology and as a result, a greater share of the Corporate Services costs was allocated to the Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans program and the Office of the Chief Actuary program.
- The average number of full-time equivalent employees during the year was 434, or 27 less than budget estimates and 19 less than the previous year. The reduction from the previous year was largely in the Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions program, where the average number of full-time equivalents dropped by 27. There was an increase of 5 in the Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans program.
- OSFI upheld during 2005–2006 its approved maximum head count at 475 full-time equivalents, notwithstanding the rapidly growing complexity of the financial services industry. This compares favourably to other major regulators. OSFI ended the year with an actual head count of 436.

Financial Highlights

Background

OSFI recovers its costs from several revenue sources. OSFI is funded mainly through asset-based, premium-based or membership-based assessments on the financial services industry and a user-pay program for selected services.

The majority of costs related to risk assessment and intervention, approvals and rule making are recovered through base assessments and pension plan fees according to various formulas set out in regulations. The system is designed to allocate costs to industries based on the approximate amount of time spent supervising and regulating the industry. Costs are then assessed to individual institutions within an industry based on the applicable formula, with a minimum assessment for smaller institutions.

Specific user fees cover costs for certain approvals. Problem (staged) institutions are assessed a surcharge on their base assessment, approximating the extra supervision resources required. As a result, well-managed, lower-risk institutions bear a smaller share of OSFI's costs.

OSFI also receives revenues for cost-recovered services. These include revenues from the Canadian International Development Agency (CIDA) for international assistance, revenues from provinces for whom OSFI does supervision of their institutions on contract, and revenues from other federal agencies for whom OSFI provides administrative support. Starting in 2002-2003, cost-recovered services revenue also included amounts charged separately to major banks for the implementation of the internal ratings-based approach of the New Capital Adequacy Framework (Basel II).

Overall, OSFI fully recovered all its expenses for the fiscal year 2005-2006.

Effective 2002-2003, OSFI began collecting late and erroneous filing penalties from financial institutions that submit late and/or erroneous financial and corporate returns. These penalties are billed quarterly, collected and remitted to the Consolidated Revenue Fund. By regulation, OSFI cannot use these funds to reduce the amount that it assesses the industry in respect of its operating costs.

The Office of the Chief Actuary is funded by fees charged for actuarial services relating to the Canada Pension Plan, the Old Age Security program, the Canada Student Loans Program and various public sector pension and benefit plans, and by a parliamentary appropriation.

Federally Regulated Financial Institutions

Revenues

Base assessments to industry rose $0.7 million, or 1.2%, for the year ended March 31, 2006. Revenue from user fees and charges decreased by $0.9 million, or 15.5%, from the previous year, mainly due to lower surcharges in the P&C insurance sector as a result of a reduction in the number of problem institutions during the year.

User fees from approvals were $0.7 million, or almost 32%, higher than the previous year. The coming into force, in August 2004, of the second of a two-year fee increase of 30% per year was compounded by an increase in the number of approvals required. The phased-in increase in user fees was implemented to better reflect the actual cost of providing approvals and to apply a more equitable method of recovering costs.

Cost-recovered services revenue from major banks related to implementing the internal ratings-based approach of the New Basel Capital Accord was $3.0 million, an increase of $0.5 million from the previous year.

Expenses

Total expenses were $69.3 million, a $0.7 million, or 1.0%, increase from the previous year.

Human resources costs, the main driver of OSFI expenses, reflect the result of planned growth in employee compensation and additional resources in support of the New Capital Adequacy Framework (Basel II) and Anti-Money Laundering/Anti-Terrorist Financing activities. During the year OSFI also increased its performance-related pay, which is available to employees at all levels within the organization. These increases were offset by a reduction in the actual average number of full-time equivalent employees as a result of OSFI's technology/process reengineering initiative during 2004–2005. Benefits from the reengineering resulted in the elimination of certain positions and vacancies that were no longer needed, with corresponding ongoing annual savings of $1.4 million.

OSFI continued to implement its information management/technology plan and make related improvements to its business processes. During 2005–2006, OSFI's significant incremental IM/IT investments were in support of Basel II, and enabling technologies for information management and enhanced reporting and analytics to support its supervisory and regulatory activities. The improved reporting and analytics offer supervisors more capability to analyze data from, and information pertaining to, the regulated financial institutions.

Financial Institution Assessments by Industry

OSFI assessments are differentiated to reflect the costs incurred by each industry group. The chart below shows the growth of base assessments by industry group over the past nine years. Base assessments are the costs allocated to an industry, less specific fees for approvals and surcharges for problem institutions. Assessments for the P&C sector over this nine-year period rose less than for other industry sectors. From 2002–2003 to 2004–2005, however, assessments on the P&C industry grew faster, reflecting an increase in OSFI's time due to economic conditions and a greater number of staged institutions in this industry.

In the last two years, the increase in base assessments to the deposit-taking industry reflects heightened activity on parts of the New Capital Adequacy Framework (Basel II) implementation, increased efforts on Anti-Money Laundering/Anti-Terrorist Financing activities, and international work on conceptual changes to accounting standards. Although the latter impacts all industries, OSFI's efforts during 2005–2006 were most heavily weighted on the deposit-taking industry. The reduction in assessments to the life industry since 2004–2005 reflects the impact of consolidation among the major companies in this industry.

Base Assessments by Industry

Cumulative Growth Rates from Fiscal Year 1997

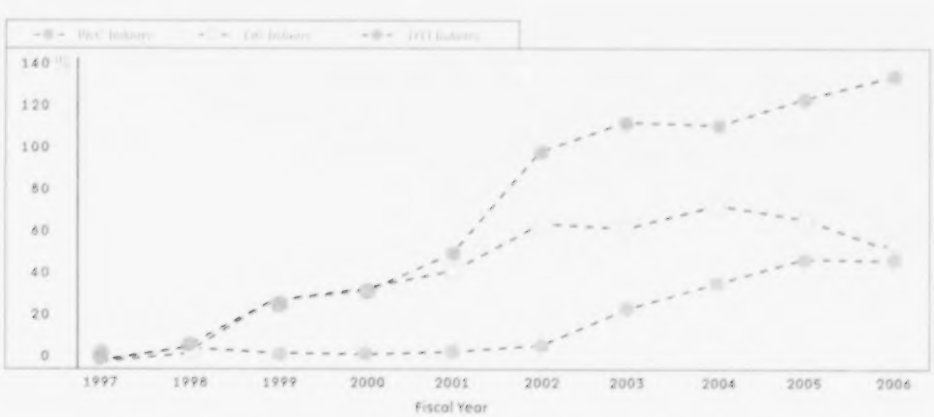

Federally Regulated Private Pension Plans

Fees Assessed

OSFI's costs for regulating and supervising pension plans are recovered from an annual fee charged to plans, based on the number of plan members. Plans are assessed a fee when applying for registration under the PBSA and when filing the Annual Information Return. Total fees assessed during the fiscal year ending March 31, 2006, were $3.8 million, up from $3.4 million a year earlier.

The fee rate is established based on OSFI's estimate of current year costs to supervise pension plans, adjusted for any excess or shortfall of fees in the preceding years. The estimate is then divided by the anticipated assessable membership to arrive at a per member fee. The rate established for fiscal year 2005–2006 was $12 per assessable member, an increase of $1 from the previous year.

The aforementioned excess or shortfall of fees in any particular year is amortized over five years in accordance with the fee formula set out in regulations. Past years' surpluses have historically kept fee rates down; in 2003–2004 and 2004–2005, however, OSFI incurred unplanned expenses related to problem pension plans that depleted the surplus position. The rate established for fiscal year 2006–2007 is $16.50 per assessable member.

Expenses

The cost of administering the PBSA for fiscal year 2005–2006 was $5.4 million, up from $4.9 million the previous year. This increase is largely driven by an increased focus on Pension Plan issues due to the higher number of "at-risk" pension plans. As a result, OSFI increased its staff complement in the Pensions area during the period to enhance its supervision, rule-making and approvals activities. In addition, during 2005–2006, OSFI refined its cost allocation methodology and as a result, a greater share of the Corporate Services costs was allocated to the Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans program.

Fees Assessed and Expenses

For Fiscal Years 1999-2000 to 2005-2006 ($000, except Basic Fee Rate)

Year	*1999-2000*	*2000-2001*	*2001-2002*	*2002-2003*	*2003-2004*	*2004-2005*	*2005-2006*
Fees Assessed	3,875	3,765	3,332[1]	3,270	3,549	3,444	3,846
Expenses	3,589	3,239	3,439	3,163	4,322	4,919	5,442
Basic Fee Rate[2] per Member	12.00	12.00	11.00	10.00	11.00	11.00	12.00

[1] Restated from $3,439 to report fees assessed on a cash basis.

[2] The minimum and maximum annual assessment per plan is derived by multiplying the annual assessment by 20 and 10,000 respectively. With an annual assessment of $12.00 per member, the minimum annual assessment is $240 and the maximum is $120,000.

International Assistance

Expenses for International Assistance were largely unchanged from the previous year. The normal inflationary increase in human resources costs was offset by a decrease in non-personnel-related costs, specifically due to non-recurring costs in 2004–2005. Revenues from the Canadian International Development Agency for this activity cover approximately two-thirds of its costs; in 2005–2006, additional revenues were received for technical assistance services provided to the government of Chile. The difference between expenses and revenues for this program is funded by base assessments from federally regulated financial institutions.

Office of the Chief Actuary

The Office of the Chief Actuary (OCA) is funded by fees charged for actuarial services and by an annual parliamentary appropriation. The increase from the prior year in the expenses of the OCA is mainly attributed to planned growth in employee compensation and to the greater share of Corporate Services costs attributed to this program to reflect its fully loaded cost. This greater share is being phased-in over a period of three years effective 2005–2006.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements and the consistency with all other information contained in this annual report rests with OSFI management.

These financial statements, which include amounts based on management's best estimates as determined through experience and judgement, have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Management has developed and maintained books of accounts, records, internal controls, management practices, and information systems designed to provide reasonable assurance that assets are safeguarded and controlled, resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations and with OSFI policies and statutory requirements.

OSFI's Executive Committee oversees management's preparation of the financial statements and ultimately approves the financial statements and related disclosures. The Audit Committee reviews and discusses with management and the external auditor, OSFI's audited annual financial statements and all significant accounting estimates and judgements therein and recommends to the Superintendent the approval of the audited financial statements.

The Auditor General of Canada, the independent auditor for the Government of Canada, has audited the financial statements of OSFI and reports on her audit to the Minister of Finance.

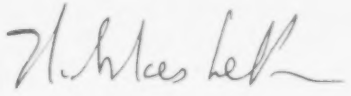

Nicholas Le Pan
Superintendent

Donna Pasteris
Assistant Superintendent
Corporate Services

Ottawa, Canada
May 19, 2006

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Finance

I have audited the statement of financial position of the Office of the Superintendent of Financial Institutions as at March 31, 2006 and the statements of operations and equity of Canada and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the management of the Office of the Superintendent of Financial Institutions. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Office of the Superintendent of Financial Institutions as at March 31, 2006 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Douglas G. Timmins, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
May 19, 2006

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

Office of the Superintendent of Financial Institutions

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

As at March 31, 2006 (in thousands of dollars)

	Note	*2006*	*2005*
Assets			
ASSETS			
Cash Entitlement		$ 34,144	$ 30,969
Accounts Receivable	5	5,076	11,567
Accrued Pension Plan Fees		2,751	1,155
Accrued Base Assessments		319	846
Capital Assets	4	11,625	9,819
TOTAL ASSETS		**$ 53,915**	**$ 54,356**
Liabilities and Equity of Canada			
LIABILITIES			
Accrued Salaries and Benefits		$ 11,293	$ 11,305
Accounts Payable and Accrued Liabilities	5	3,662	5,857
Unearned Base Assessments		3,529	2,420
Other Unearned Revenue		853	542
Employee Future Benefits	6	7,040	6,694
		$ 26,377	**$ 26,818**
EQUITY OF CANADA		**27,538**	**27,538**
TOTAL LIABILITIES AND EQUITY OF CANADA		**$ 53,915**	**$ 54,356**
Commitments and Contingencies	12		

NICHOLAS LE PAN
Superintendent of Financial Institutions

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Office of the Superintendent of Financial Institutions

STATEMENT OF OPERATIONS AND EQUITY OF CANADA

For the year ended March 31, 2006 (in thousands of dollars)

	Note	*2006*	*2005*
Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions			
Revenue	10	$ 69,657	$ 69,227
Expenses	10,11	69,317	68,657
Net Results before Filing Penalties Revenue		340	570
Filing Penalties Revenue	8	805	365
Net Results		1,145	935
Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans			
Revenue	10	5,442	4,919
Expenses	10,11	5,442	4,919
Net Results		–	–
International Assistance			
Revenue	10	1,431	1,211
Expenses	10,11	1,771	1,781
Net Results		(340)	(570)
Office of the Chief Actuary of Canada			
Revenue	10	3,636	3,253
Expenses	10,11	4,391	3,977
Net Results		(755)	(724)
NET RESULTS OF OPERATIONS BEFORE GOVERNMENT FUNDING		50	(359)
Government Funding	7	755	724
NET RESULTS OF OPERATIONS FOR THE YEAR		805	365
EQUITY OF CANADA, BEGINNING OF YEAR		27,538	27,538
Filing Penalties Earned on Behalf of the Government	8	(805)	(365)
EQUITY OF CANADA, END OF YEAR		$ 27,538	$ 27,538

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Office of the Superintendent of Financial Institutions

STATEMENT OF CASH FLOWS

For the year ended March 31, 2006 (in thousands of dollars)

	Note	*2006*	*2005*
CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES			
Cash Receipts from Financial Institutions, Pension Plans and Other Government Departments		$ 93,596	$ 76,252
Cash Paid to Suppliers and Employees		(83,782)	(77,626)
Insurance Company Liquidations (Net)	9	(1,017)	59
Filing Penalties Revenue Remitted to the Consolidated Revenue Fund	8	(805)	(365)
Net Cash Provided by (Used in) Operating Activities		**7,992**	**(1,680)**
CASH FLOWS FROM INVESTING ACTIVITIES			
Acquisition of Capital Assets	4	(4,817)	(7,382)
Net Cash Used in Investing Activities		**(4,817)**	**(7,382)**
NET INCREASE (DECREASE) IN CASH ENTITLEMENT		**3,175**	**(9,062)**
CASH ENTITLEMENT AT BEGINNING OF YEAR		**30,969**	**40,031**
CASH ENTITLEMENT AT END OF YEAR		**$ 34,144**	**$ 30,969**

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Office of the Superintendent of Financial Institutions

Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31, 2006

1. Authority and objectives

Mandate

The Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) was established by the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act* (OSFI Act) in 1987. Pursuant to the *Financial Administration Act* (FAA), OSFI is a department of the Government of Canada for the purposes of that Act and is listed in schedule I.1 of the Act.

In 1996, OSFI subsequently received a legislated mandate that clarified its objectives in the regulation and supervision of federal financial institutions and private pension plans. Under the legislation, OSFI's mandate is to:

- Supervise federally regulated financial institutions[1] (FRFIs) and private pension plans to determine whether they are in sound financial condition and meeting minimum plan funding requirements respectively, and are complying with their governing law and supervisory requirements;
- Promptly advise institutions and plans in the event there are material deficiencies and take, or require management, boards or plan administrators to take, necessary corrective measures expeditiously;
- Advance and administer a regulatory framework that promotes the adoption of policies and procedures designed to control and manage risk;
- Monitor and evaluate system-wide or sectoral issues that may impact institutions negatively.

In meeting this mandate, OSFI contributes to public confidence in the financial system.

The Office of the Chief Actuary provides a range of actuarial services, under the *Canada Pension Plan Act* and the *Public Pensions Reporting Act* to the Canada Pension Plan (CPP) and some federal government departments, including the provision of advice in the form of reports tabled in Parliament.

In addition, OSFI supports initiatives of the Canadian government to assist selected emerging market economies to strengthen their regulatory and supervisory systems. This program incorporates activities related to providing help to other selected countries that are building their supervisory and regulatory capacity. This program is largely funded by the Canadian International Development Agency, and is carried out directly by OSFI and through its participation in the Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision.

[1] *A federally regulated financial institution is any entity that has been created or is allowed to offer financial services pursuant to one of the financial institution statutes promulgated by the federal government and includes banks, trust and loan companies, federally registered insurance companies, fraternal benefit societies, cooperative credit associations, and pension plans.*

Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31, 2006

2. Revenue and spending authority

Pursuant to Section 17 of the OSFI Act, the Minister of Finance may spend any revenues collected under Sections 23 and 23.1 of the OSFI Act to defray the expenses associated with the operation of OSFI. The Act also establishes a ceiling for expenses at $40 million above the amount of revenue collected.

OSFI's revenues comprise assessments, service charges and fees. The expenses against which assessments may be charged include those in connection with the administration of the *Bank Act*, the *Cooperative Credit Associations Act*, the *Green Shield Canada Act*, the *Insurance Companies Act*, and the *Trust and Loan Companies Act*. The formula for the calculation of assessments is included in regulations.

The *Pension Benefits Standards Act, 1985* (PBSA, 1985) provides that fees may be charged for the registration and supervision of private pension plans and for the supervision, including inspection, of registered pension plans. The amount of the fees is set annually by regulation pursuant to Section 39 of the PBSA, 1985.

Section 23.1 of the OSFI Act provides that the Superintendent may assess against a person a prescribed charge ("service charge") and applicable disbursements for any service provided by or on behalf of the Superintendent for the person's benefit or the benefit of a group of persons of which the person is a member. "Person" includes individuals, corporations, funds, unincorporated associations, Her Majesty in Right of Canada or of a province, and a foreign government. The service charges are detailed in the regulations.

Pursuant to Section 16 of the OSFI Act, Parliament annually provides appropriations to support the operations of the Office of the Chief Actuary.

3. Significant accounting policies

a) Basis of presentation

The financial statements of OSFI have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

b) Revenue recognition

OSFI matches its revenue to its operating costs. Any amounts that have been billed and for which costs have not been incurred are classified as unearned revenue on the statement of financial position. Revenue is recorded in the accounting period in which it is earned whether or not it has been billed or collected. At March 31 of each year, amounts may have been collected in advance of the incurrence of costs or, alternatively, amounts may be owed to OSFI.

Base assessments are billed annually based on an estimate of the current fiscal year's operating costs (an interim assessment) together with a final accounting of the previous year's assessment for actual costs incurred. Assessments are calculated prior to December 31 of each year, in accordance with Section 23(1) of the OSFI Act and the *Assessment of Financial Institutions Regulations, 2001*.

Cost-recovered services represent revenue earned from services provided in accordance with the terms and conditions set out in specific Memoranda of Understanding.

Pension plan fees are earned from registered pension plans. Fee rates are set annually by regulation based on budgeted expenses, forecast pension plan membership and actual results from previous years. Pension plan fees are charged in accordance with the *Pension Benefits Standards Regulations, 1985*.

Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31, 2006

3. Significant accounting policies (continued)

User fees and charges include revenue earned pursuant to the *Charges for Services Provided by the Office of the Superintendent of Financial Institutions Regulations 2002*—as amended from time to time—in respect of legislative approvals and approvals for supervisory purposes, and surcharges assessed to federally regulated financial institutions assigned a "stage" rating pursuant to the Guide to Intervention for Federal Financial Institutions. Assessment surcharges are charged in accordance with the *Assessment of Financial Institutions Regulations, 2001*.

Filing penalties are penalties levied against financial institutions when they submit late and/or erroneous financial and corporate returns due to OSFI. Penalties levied are not available to reduce the net costs that OSFI assesses the industry (i.e., they are non-respendable) and are remitted to the Consolidated Revenue Fund. Filing penalties are charged in accordance with the *Administrative Monetary Penalties (OSFI) Regulations*.

c) Cash entitlement

OSFI does not have its own bank account. The financial transactions of OSFI are processed through the Consolidated Revenue Fund (CRF) of Canada. OSFI's cash entitlement represents the amount OSFI is entitled to withdraw from the CRF without further authority. This amount does not earn interest.

d) Capital assets

Capital assets are recorded at historical cost less accumulated amortization. Amortization is recorded using the straight-line method over the estimated useful lives of the assets as follows:

Assets	*Useful Life*
Leasehold Improvements	Remaining life of the lease
Furniture and Fixtures	7 years
Office Equipment	4 years
Informatics Hardware	3 years
Informatics Infrastructure (Networks)	3 years
Informatics Software	5 years

e) Employee future benefits

(i) Pension benefits

OSFI's eligible employees participate in the Public Service Pension Plan which is sponsored and administered by the Government of Canada. Supplementary retirement benefits may also be provided in accordance with the *Special Retirement Arrangements Act*. Pension benefits accrue on pensionable service at a rate of 2 per cent per year up to a maximum period of 35 years, times the average of the best five consecutive years of earnings. The benefits are integrated with the Canada/Québec Pension Plan benefits and they are indexed to inflation.

Both the employees and OSFI contribute to the cost of the Plan. OSFI's responsibility with regard to the Plan is limited to its contributions. Actuarial liabilities are recognized in the financial statements of the Government of Canada, as the Plan's sponsor.

Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31, 2006

3. Significant accounting policies (continued)

(ii) Severance benefits

On termination of employment, employees are entitled to certain benefits provided for under their conditions of employment through a severance benefits plan. The cost of these benefits is accrued as the employees render their services necessary to earn severance benefits. These benefits represent the only obligation of OSFI that entails settlement by future payment.

The cost of benefits is actuarially determined as at March 31 of each year using the projected benefit method prorated on services. The valuation of the liability is based upon a current market discount rate and other actuarial assumptions, which represent management's best long-term estimates of factors such as future wage increases and employee resignation rates. The excess of any net actuarial gain (loss) over 10% of the benefit obligation is amortized over the average remaining service period of active employees.

(iii) Other future benefits

The federal government sponsors a variety of other future benefit plans from which employees and former employees may benefit during employment or upon retirement. The Public Service Health Care Plan and the Pensioners' Dental Service Plan are the two major plans available to OSFI employees and retirees. OSFI's responsibility with regard to these two plans is also limited to its contributions.

f) Specified purpose account for insurance company liquidations

OSFI has an interest-bearing, specified purpose account (note 9) within the Consolidated Revenue Fund for insurance company liquidations. Prior to amendments to the *Winding-up and Restructuring Act*, OSFI acted as liquidator of failed insurance companies when appointed by Court Order. Under these circumstances, the Superintendent hired agents to carry out the liquidation work in each case. Section 23.3 of the *Winding-Up and Restructuring Act*, which came into force in 1996, established that the Superintendent can no longer be appointed as liquidator of a failed institution.

In its capacity as liquidator, OSFI pays, on behalf of the remaining active institutions, all expenses related to the liquidation, and then recovers these costs from active institutions pursuant to the *Insurance Companies Act*. Where liquidated companies distribute assets to the Superintendent, these assets are distributed back to the remaining active institutions that paid the costs of liquidation. Accordingly, the revenues and expenses, recoveries and distributions related to this account are not included in the Statement of Operations and Equity of Canada.

g) Use of estimates

These financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles, which require that OSFI management makes estimates and assumptions that affect the amounts reported in these financial statements. Liabilities related to human resources and the useful lives of capital assets are the most significant items for which estimates are used. Actual results could differ from those estimates.

h) Contingencies

Where it is likely that a contingency existing at the financial statement date will result in a loss, OSFI accrues its financial effects the extent to which the amount of the loss is known or can be reasonably estimated.

Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31, 2006

4. Capital assets

($ thousands)	*Gross Book Values*			*Accumulated Amortization*			*Net Book Values*	
Category	*Opening Balance*	*Additions (net)*	*Closing Balance*	*Opening Balance*	*Amortization Expense (net)*	*Closing Balance*	*2006*	*2005*
Leasehold Improvements	$ 5,691	$ (507)	$ 5,184	$ 1,820	$ (1,130)	$ 690	$ 4,494	$ 3,871
Furniture and Fixtures	3,074	300	3,374	1,321	(29)	1,292	2,082	1,753
Office Equipment	503	(189)	314	344	(142)	202	112	159
Informatics Hardware	2,644	(1,020)	1,624	1,955	(1,007)	948	676	689
Informatics Infrastructure	3,113	(1,233)	1,880	2,670	(1,360)	1,310	570	443
Informatics Software	8,196	(912)	7,284	5,292	(1,699)	3,593	3,691	2,904
Total	**$ 23,221**	**$(3,561)**	**$ 19,660**	**$ 13,402**	**$ (5,367)**	**$8,035**	**$ 11,625**	**$ 9,819**

Amortization expense for the year ended March 31, 2006 was $3,013 thousand (2005: $2,636 thousand). Net additions and net amortization expense include the impact of removing $8,378 thousand in fully amortized assets that had reached the end of their service life.

5. Related party transactions

OSFI is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and crown corporations. OSFI enters into transactions with these entities in the normal course of business and on normal trade terms.

OSFI recorded expenses of $18,236 thousand (2005: $19,702 thousand) and revenue of $5,675 thousand (2005: $4,752 thousand) from transactions with other government departments during the year.

As at March 31, accounts receivable and payable with other government entities and unrelated external parties were as follows:

($ thousands)		*Related Parties*	*External Parties*	*Total*
2006	Accounts Receivable	$ 197	$ 4,879	$ 5,076
	Accounts Payable and Accrued Liabilities	1,297	2,365	3,662
2005	Accounts Receivable	577	10,990	11,567
	Accounts Payable and Accrued Liabilities	1,922	3,935	5,857

Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31, 2006

6. Employee future benefits

a) Pension benefits

OSFI and all eligible employees contribute to the Public Service Pension Plan. This pension plan provides benefits based on years of service and average earnings at retirement. The benefits are fully indexed to the increase in the Consumer Price Index. The estimated employer contributions to the Public Service Pension Plan during the year were $5,650 thousand (2005: $5,798 thousand).

b) Severance benefits

Information about OSFI's severance benefit plan is presented in the table below:

($ thousands)	*2006*	*2005*
Accrued Benefit Obligation, beginning of year	**$ 7,016**	**$ 6,497**
Current service cost	598	555
Interest cost	360	386
Benefits paid	(611)	(772)
Actuarial loss	318	350
Accrued Benefit Obligation, end of year[1]	**7,681**	**7,016**
Unamortized net actuarial loss	(641)	(322)
Accrued Benefit Liability	**$ 7,040**	**$ 6,694**
Net Benefit Plan Expense		
Current service cost	598	555
Interest cost	360	386
Benefit Expense	**$ 958**	**$ 941**

[1] *The cost corresponding to annual changes in the accrued benefit liability is recovered from OSFI's various sources of revenue outlined in Note 3 to the financial statements. Amounts collected in excess of benefits paid are presented on the Statement of Financial Position under the heading of Cash Entitlement.*

The significant actuarial assumption adopted in measuring OSFI's accrued benefit obligation is a discount rate of 4.25% (2005: 5.13%).

For measurement purposes, management's best estimate for the general salary increases to estimate the current service cost and the accrued benefit obligation as at March 31, 2006 is an annual economic increase of 2.5% for the plan year 2007 (2005: 2.5% for the plan year 2006). Thereafter, an annual economic increase of 2.5% is assumed (2005: 2.9%). The average remaining service period of active employees covered by the benefit plan is 11 years (2005: 11 years).

Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31, 2006

7. Government funding

OSFI receives an annual parliamentary appropriation pursuant to Section 16 of the OSFI Act to support its mandate relating to the Office of the Chief Actuary. In this fiscal year, OSFI was granted $755 thousand (2005: $724 thousand).

8. Filing penalties

Filing penalties are levied quarterly to financial institutions when they submit late and/or erroneous financial and corporate returns due to OSFI during the preceding calendar quarter. Penalties levied by OSFI are remitted to the Consolidated Revenue Fund. The funds are not available for use by OSFI and are not included in the balance of the Cash Entitlement. As a result, the penalties do not reduce the amount that OSFI assesses the industry in respect of its operating costs.

During 2005-2006, OSFI levied $805 thousand (2005: $365 thousand) in late and erroneous filing penalties.

9. Specified purpose account for insurance company liquidations

During the year, the Superintendent was discharged from his appointment as liquidator of English and American Insurance Company Limited and Orion Insurance Company PLC.

The following activity occurred in this account:

($ thousands)	*2006*	*2005*
Opening Balance	**$ –**	**$ 59**
Recoveries deposited	1,017	37
Distribution of assets from liquidated estates	–	(416)
Other transactions in respect of liquidation expenses	–	320
Closing Balance	**$ 1,017**	**$ –**
Remaining insurance company liquidations under control of the Superintendent	6	8

Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31, 2006

10. Segmented information

Revenue by Business Activity

($ thousands)	*2006*					*2005*				
	Base Assessments	*Cost-Recovered Services*	*Pension Plan Fees*	*User Fees and Charges*	***TOTAL***	*Base Assessments*	*Cost-Recovered Services*	*Pension Plan Fees*	*User Fees and Charges*	***TOTAL***
Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions	$ 60,878	$ 3,794	$ —	$ 4,985	**$ 69,657**	$ 60,171	$ 3,157	$ —	$ 5,899	**$ 69,227**
Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans			5,442		**5,442**		52	4,867		**4,919**
International Assistance		1,431			**1,431**		1,211			**1,211**
Office of the Chief Actuary		3,399		237	**3,636**		3,209		44	**3,253**
TOTAL REVENUE	$ 60,878	$ 8,624	$ 5,442	$ 5,222	$ 80,166	$ 60,171	$ 7,629	$ 4,867	$ 5,943	$ 78,610

Expenses by Business Activity

($ thousands)	*2006*	*2005*
Regulation and Supervision of Federally Regulated Financial Institutions		
Risk Assessment and Intervention	$ 49,093	$ 48,659
Rule Making	13,477	13,829
Approvals	6,747	6,169
Total	**69,317**	**68,657**
Regulation and Supervision of Federally Regulated Private Pension Plans	**5,442**	**4,919**
International Assistance	**1,771**	**1,781**
Office of the Chief Actuary		
Canada Pension Plan and Old Age Security	1,427	1,360
Public Pension Plans	2,346	2,059
Canada Student Loans Program	618	558
Total	**4,391**	**3,977**
TOTAL EXPENSES	**$ 80,921**	**$ 79,334**

Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31, 2006

11. Revenue and expenses by major classification

($ thousands)	*For the year ended March 31*				
	2006	*2005*	*2004*	*2003*	*2002*
Revenue					
Base Assessments	$ 60,878	$ 60,171	$ 58,166	$ 56,460	$ 53,497
Cost-Recovered Services	8,624	7,629	7,140	6,266	3,405
Pension Plan Fees	5,442	4,867	4,322	3,155	3,434
User Fees and Charges	5,222	5,943	6,762	4,221	3,089
Total Revenue Earned from Respendable Sources	**80,166**	**78,610**	**76,390**	**70,102**	**63,425**
Filing Penalties Revenue	805	365	211	710	–
Total Revenue	**80,971**	**78,975**	**76,601**	**70,812**	**63,425**
Expenses					
Human Resources	55,254	57,448	55,801	52,215	48,853
Information Management/Technology	10,418	7,972	8,129	5,519	3,144
Facilities	6,247	5,789	5,109	5,098	4,878
Travel	3,333	2,998	2,860	2,953	2,281
Administration	2,623	2,512	2,444	2,059	2,402
Professional Development	1,551	1,062	1,254	1,727	1,537
Professional Services	1,495	1,553	1,683	1,237	1,298
Total Expenses	**80,921**	**79,334**	**77,280**	**70,808**	**64,393**
Net Results of Operations before Government Funding	**50**	**(359)**	**(679)**	**3**	**(968)**
Government Funding	755	724	890	707	917
Net Results of Operations Including Non-Respendable Filing Penalties Revenue	**805**	**365**	**211**	**710**	**(51)**
Filing Penalties Revenue Earned on Behalf of the Government	(805)	(365)	(211)	(710)	–
NET RESULTS OF OPERATIONS	$ –	$ –	$ –	$ –	$ (51)
AVERAGE NUMBER OF EMPLOYEES	434	453	466	454	419

Notes to the Financial Statements

For the year ended March 31, 2006

12. Commitments and contingencies

a) Commitments

OSFI has entered into lease agreements for office space and office equipment in four locations across Canada. The minimum aggregate annual payments for future fiscal years are as follows:

($ thousands)	
2006–2007	$ 4,664
2007–2008	4,624
2008–2009	4,429
2009–2010	2,250
2010–2011	2,150
	$ 18,117

b) Contingencies

OSFI is involved in claims and litigation for which provisions have been made to the extent determinable, in accordance with accounting policy note 3 h).

Appendix 1

Disclosure of Information

Under the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*, the Superintendent is required to report to Parliament each year on the disclosure of information by financial institutions and the state of progress made in enhancing the disclosure of information in the financial services industry.

OSFI reviewed a sample of financial institution annual reports and regulatory disclosures for institutions' 2005 fiscal years, and was satisfied with the results. This review concluded that:

- The deposit-taking institutions selected for review comply with quantitative and qualitative disclosure requirements.
- The life insurers selected for review comply with quantitative and qualitative disclosure requirements.

OSFI contributes to and promotes effective disclosure by publishing selected financial information on OSFI's web site and through Beyond 20/20 Inc.; by providing guidance to institutions on their disclosure practices; and by participating in international supervisory groups with similar objectives.

OSFI has issued separate disclosure guidelines for deposit-taking institutions, life insurance companies and P&C insurance companies, setting out minimum requirements for information disclosure on financial, risk management and control practices. These requirements supplement disclosures required by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) Handbook under generally accepted accounting principles (GAAP) and other OSFI guidelines.

OSFI issued for comment a draft accounting guideline D-10, Accounting for Financial Instruments Designated as Fair Value Option. The draft guideline includes disclosure guidance for financial institutions that choose to use the Fair Value Option available under Canadian GAAP. As well, OSFI has been working on the implementation of the New Capital Adequacy Framework (Basel II) of which Pillar III – Market Discipline will require enhanced disclosures by banks of capital and risk management practices.

OSFI implemented the new Life-1 reporting forms for year end 2005 to enhance financial statement disclosures of life insurers. Other domestic efforts in insurance included OSFI's work with the Canadian Institute of Actuaries (CIA) in developing a model for annual disclosure of gains and losses by source, and participation in the development of guidance issued by the CIA on the methodology of these calculations. In 2004, OSFI issued a new guideline which requires public disclosure of the source of earnings by Canadian life insurance companies for their 2004 fiscal year. This disclosure will be more useful for the 2005 public disclosures since comparative numbers will now be available. Embedded value disclosure is already a reporting feature of several large Canadian life insurers.

Internationally, OSFI has been active on several fronts in enhancing disclosures:

- Through its participation in the Basel Committee on Banking Supervision, OSFI has been active in some of the work of the International Accounting Standards Board (IASB). This is especially important now that the CICA will be adopting international accounting standards for publicly accountable entities.
- OSFI actively monitors and provides input on the work of the Enhanced Disclosure Subcommittee of the International Association of Insurance Supervisors (IAIS). The Enhanced Disclosure Sub-Committee is charged with drafting standards and guidance papers aimed at enhancing the standards of disclosure. In October 2005, the IAIS issued a new standard entitled Standard on Disclosures Concerning Investment Performance and Risks for Insurers and Reinsurers. The IAIS is currently developing a new standard on disclosure concerning life insurance performance. This standard is expected to be final in October 2006.

Appendix 2

Financial Institutions and Pension Plans Regulated by OSFI

	Number[1]	*Assets*[2,3] *($ millions)*
Banks		
Domestic	21	1,905,673
Foreign Bank Subsidiaries	26	109,446
Foreign Bank Branches	24	37,078
Trust and Loan Companies		
Bank-owned	30	203,298
Other	38	16,829
Cooperative Credit Associations	7	14,931
Cooperative Retail Association	1	4,826
Life Insurance Companies		
Canadian-incorporated	45	361,997
Foreign Branches	53	18,429
Fraternal Benefit Societies		
Canadian-incorporated	12	5,838
Foreign Branches	9	1,523
Property and Casualty Insurance Companies		
Canadian-incorporated	93	65,825
Foreign Branches	96	24,838
Pension Plans	1,304	116,576

[1] *Number of regulated companies as at 31 March 2006. Includes institutions in the process of liquidation or termination and institutions limited to servicing existing business. A list of institutions regulated by OSFI can be found on OSFI's web site at* **www.osfi-bsif.gc.ca** *under "Who We Regulate".*

[2] *As at 31 March 2006 where available, otherwise 31 December 2005.*

[3] *Total assets of the industries regulated by OSFI are not the simple sum of the above-noted figures. The figures for entities that report on a consolidated basis include subsidiaries whose assets may also be included in a different category.*

Appendix 3

Summary of Asset Breakdown[1] for Pension Plans Regulated by OSFI

As at March 31, 2006 with comparative figures for the year ended March 31, 2005
(in millions of dollars)

	2006		2005	
Cash	**$ 291**	**0.2%**	$ 324	0.4%
Debt Securities				
Short Term Notes, Other Term Deposits	$ 3,381	2.9%	$ 3,273	3.1%
Government Bonds	25,053	21.5%	22,098	21.2%
Corporate Bonds	6,776	5.8%	6,702	6.4%
Mutual Funds - Bonds, Cash Equivalent & Mortgage	6,573	5.6%	6,010	5.8%
Mortgage Loans	1,230	1.1%	1,234	1.2%
General Fund of an Insurer	102	0.1%	96	0.1%
Total Debt Securities	**$ 43,115**	**37.0%**	**$ 39,413**	**37.8%**
Equity				
Shares in Investment, Real Estate or Resource Corporation	$ 6,281	5.4%	$ 4,920	4.7%
Common and Preferred Shares	47,066	40.4%	40,989	39.4%
Mutual Funds - Stocks	11,958	10.3%	11,501	11.0%
Mutual Funds - Real Estate	323	0.3%	573	0.6%
Real Estate	1,756	1.5%	1,279	1.2%
Total Equity	**$ 67,384**	**57.9%**	**$ 59,262**	**56.9%**
Diversified and Other Investments				
Mutual Funds - Balanced	$ 2,854	2.4%	$ 2,500	2.4%
Segregated Funds	1,586	1.4%	1,469	1.4%
Other	1,060	0.9%	1,071	1.0%
Total Diversified and Other Investments	**$ 5,500**	**4.7%**	**$ 5,040**	**4.8%**
Other Accounts Receivables (Net of Liabilities)	**$ 285**	**0.2%**	**$ 151**	**0.1%**
TOTAL NET ASSETS	**$ 116,576**	**100.0%**	**$ 104,190**	**100.0%**

[1] *Represents asset distribution as reported in the financial statements of pension plans whose year-end falls between January 1 and December 31 of respective years.*

How to Reach OSFI

OSFI welcomes questions about its role and responsibilities as well as enquiries related to federally regulated pension plans. Several methods are available to communicate with us:

Toll-free Information Service

OSFI operates a toll-free information service from 8:30 a.m. to 6:00 p.m. Eastern Time, Monday through Friday. It can be reached by calling **1 800 385-8647** or 613-990-6011 for local (Ottawa-Gatineau) calls. E-mail: **extcomm@osfi-bsif.gc.ca**

Internet

OSFI's web site address is **www.osfi-bsif.gc.ca**. The site provides timely access to a wide variety of OSFI information and documents, including speeches, news releases, guidelines, legislation, policy statements, bulletins, financial information and a listing of all financial institutions and pension plans regulated by OSFI.

Publications

OSFI publications are generally available on our web site (www.osfi-bsif.gc.ca) or by contacting:

Publications Distribution
Office of the Superintendent of Financial Institutions
12th Floor, 255 Albert Street
Ottawa ON K1A 0H2
Telephone: (613) 990-7655
Facsimile: (613) 952-8219
E-mail: pub@osfi-bsif.gc.ca

OSFI Offices

Ottawa Head Office
255 Albert Street
16th floor
Ottawa ON K1A 0H2
Telephone: 613-990-7788
Facsimile: 613-952-8219

Toronto
P.O. Box 39
121 King Street West
Toronto ON M5H 3T9
Telephone: 416-973-6662
Facsimile: 416-973-7021

Montréal
200 René-Lévesque Boulevard West
Suite 903
Montréal QC H2Z 1X4
Telephone: 514-283-4836
Facsimile: 514-496-1726

Vancouver
P.O. Box 11
1095 West Pender Street
Vancouver BC V6E 2M6
Telephone: 604-666-5335
Facsimile: 604-666-6717

Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Une question d'équilibre

Rapport annuel du BSIF 2005-2006

BSIF
OSFI

Canada

Une question d'équilibre

L'*inukshuk* est un amas de pierres de forme caractéristique que les Inuits de l'Arctique canadien érigent pour guider et protéger les voyageurs. Les pierres sont choisies avec soin, en fonction de la manière dont elles s'agencent. Chaque sculpture est le fruit d'efforts concertés. L'*inukshuk* reflète la démarche à laquelle souscrit le BSIF, c'est-à-dire collaborer avec divers intervenants dans le but d'équilibrer avec soin les mesures qu'il prend pour renforcer et assainir le secteur financier canadien.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada
255, rue Albert, 16e étage, Ottawa ON K1A 0H2
Téléphone : 613-990-7788 Télécopieur : 613-952-8219
No sans frais : 1 800 385-8647 Site Web : www.osfi-bsif.gc.ca
No de catalogue IN-2006 ISBN 0-662-49241-2
© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Une question d'équilibre

Bureau du surintendant des institutions financières Canada
255, rue Albert, 16e étage, Ottawa ON K1A 0H2
Téléphone : 613-990-7788 Télécopieur : 613-952-8219
No sans frais : 1 800 385-8647 Site Web : www.osfi-bsif.gc.ca
No de catalogue IN-2006 ISBN 0-662-49241-2
© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Coup d'œil sur le BSIF

- Le BSIF a été constitué en 1987 dans le but d'accréditer le système financier canadien auprès du public. Organisme indépendant de l'administration fédérale, il rend des comptes au ministre des Finances.
- Les services financiers comptent pour 6 % du Produit intérieur brut du Canada; ils sont source d'emploi pour plus de 600 000 Canadiens et Canadiennes et représentent 13 milliards de dollars en taxes et impôts payés. Un secteur des services financiers efficace et efficient est indispensable à l'économie du Canada.
- Le BSIF surveille et réglemente plus de 450 banques et sociétés d'assurances et quelque 1 300 régimes de retraite privés fédéraux. Au 31 mars 2006, ces entités géraient des actifs totalisant 2 875 milliards de dollars.
- Le Bureau de l'actuaire en chef, qui fait partie du BSIF, offre des services actuariels à l'égard du Régime de pensions du Canada, du programme de la Sécurité de la vieillesse, du Programme canadien de prêts aux étudiants et d'autres régimes publics de retraite et d'avantages sociaux.
- Le BSIF recouvre la totalité de ses frais. Ses activités sont essentiellement financées par des cotisations que lui versent les institutions financières en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou du nombre de leurs participants, et par un programme de l'utilisateur-payeur à l'égard de certains services. Une modeste partie des revenus du BSIF provient de services actuariels fournis à l'administration fédérale relativement à divers régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public.
- Le Groupe des consultations internationales du BSIF offre des programmes de formation et donne des conseils techniques d'ordre pratique à certaines économies de marchés émergents dans le but de les aider à resserrer leur régime de surveillance. Les activités du Groupe sont financées par l'Agence canadienne de développement international.
- Le BSIF compte quelque 435 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Lettre de couverture

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député
Ministre des Finances
Ottawa, Canada K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

En vertu de l'article 40 de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour l'exercice compris entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006.

Le présent rapport comprend également le *Rapport sur l'administration de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) pour l'exercice compris entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006, en vertu de l'article 40 de la LNPP.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le surintendant,

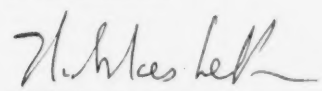

Nicholas Le Pan

Ottawa, le 27 septembre 2006

Table des matières

Message du surintendant 4

Points saillants du rendement 7

Responsabilité du Bureau 15

Institutions financières fédérales 24

Régimes de retraite privés fédéraux 43

Aide internationale 54

Bureau de l'actuaire en chef 57

Services intégrés 64

États financiers 67

Annexes

1. Divulgation de renseignements 87
2. Institutions financières et régimes de retraite réglementés par le BSIF 88
3. Répartition de l'actif des régimes de retraite réglementés par le BSIF 89

Coordonnées du BSIF 90

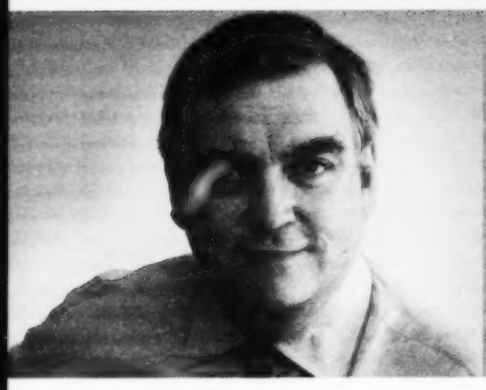

Message du surintendant

Une question d'équilibre

Les réalisations du BSIF découlent de la nécessité de concilier les intérêts de bien des groupes, soit les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite, de même que les institutions financières et les régimes de retraite privés. Notre travail n'en est que plus stimulant et gratifiant et l'exercice 2005-2006 n'a pas fait exception à la règle. Je suis fier de la manière dont nos employés ont su composer à la fois avec la complexité de l'environnement financier et les besoins de chacun des Canadiens et de chacune des Canadiennes, et dont ils ont su mettre à contribution leur savoir-faire et leur jugement pour prendre des décisions judicieuses. Pour nous, cette façon de faire est *une question d'équilibre*.

Le BSIF a été constitué dans le but d'accréditer le système financier canadien auprès du public. Or, les résultats d'un sondage réalisé l'année dernière démontrent que les Canadiens et les Canadiennes croient en la stabilité de leurs institutions financières et estiment qu'il y a fort peu à craindre qu'elles puissent éprouver des difficultés financières. Le degré de confiance élevé dont ils continuent de témoigner à l'égard du système financier canadien reflète la sûreté et la solidité de l'industrie et, même si l'on sait que plusieurs facteurs contribuent à ce phénomène, force est de reconnaître que l'efficacité de la réglementation et de la surveillance y est pour beaucoup.

Le mandat que la loi confie au BSIF stipule qu'il lui incombe de protéger les droits et les intérêts des déposants, des souscripteurs et des participants des régimes de retraite privés. Il prend également soin de préciser que les mesures déployées en ce sens doivent permettre aux institutions de soutenir la concurrence et de prendre des risques raisonnables, et reconnaît qu'on ne saurait éviter toutes les faillites d'institutions financières et cessations de régimes de retraite, quels que soient les efforts déployés. Nous devons concilier concurrence et stabilité ou, autrement dit, les droits et intérêts des divers intervenants, d'une part, et le but général consistant à garantir la sûreté et la solidité des institutions, d'autre part.

Établir des règles – de façon équilibrée

L'une de nos principales fonctions consiste à promouvoir et à administrer un cadre réglementaire. À cette fin, nous établissons des règles et des lignes directrices à l'intention des institutions. Or, le défi, consiste à savoir quand des règles s'imposent. Nous ne voulons pas alourdir inutilement le fardeau imposé aux institutions; c'est pourquoi nous étudions soigneusement chaque dossier et menons de vastes consultations avant de proposer de nouvelles règles. Nous tentons également de trouver des moyens de simplifier les règles en vigueur, ou d'en éliminer. En 2005-2006, par exemple, nous avons participé au processus de consultation lancé par le ministère des Finances au sujet du cadre législatif visant les institutions financières fédérales. Les propositions que nous avons formulées visaient à rehausser l'efficience et l'efficacité du cadre réglementaire.

Par ailleurs, il était évident qu'il fallait concilier minutie et efficience dans le cadre de notre processus d'agrément. Le BSIF a traité plus de 600 demandes d'agrément en 2005-2006. Nous avons instauré des normes de rendement qui établissent des délais pour le traitement des demandes. En outre, les initiatives visant à alléger le fardeau réglementaire et à simplifier les processus ont été en partie responsables de la diminution des demandes d'agrément de 13 % par rapport à l'exercice précédent.

Intervenir – de façon équilibrée

Nous intervenons toujours de façon judicieuse, et seulement lorsque c'est nécessaire. Cette année, le BSIF a décelé divers enjeux et situations à risque dans les institutions et les régimes de retraite privés qu'il surveille. Nous sommes intervenus rapidement pour en améliorer la gouvernance et les pratiques de contrôle, et pour en rehausser la sûreté et la solidité.

Cependant, ces interventions se sont faites prudemment, car nous savons qu'il y a un équilibre à respecter entre l'intervention qui s'impose et l'intrusion qui nuit à la réussite. Pour déterminer les situations où il faut intervenir et la manière de le faire, nous prenons toujours en considération notre mandat et les intérêts que nous sommes chargés de protéger, en étant conscients que le résultat n'est peut-être pas toujours satisfaisant aux yeux de tous les intervenants.

Les employés du BSIF posent des jugements tous les jours et je suis fier du professionnalisme et de l'intégrité dont nous faisons preuve dans nos décisions. Nous ne plaisons peut-être pas toujours aux entités réglementées, mais je crois que nous négocions ouvertement avec elles, que nous expliquons clairement nos décisions et que nous respectons la procédure établie.

Le BSIF surveille plus de 450 institutions financières. À cette fin, il lui faut concilier la nécessité d'exercer une surveillance efficace et celle d'axer l'évaluation et l'intervention sur les secteurs à risque plus élevé. Il faut permettre aux institutions de soutenir la concurrence et d'accroître leurs activités tout en suivant de très près leur capacité de gérer le risque inhérent des produits financiers de plus en plus complexes au moyen de contrôles plus rigoureux. Cette tâche représente un plus grand défi car le nombre d'institutions canadiennes qui se mondialisent augmente.

Élaborer des politiques internationales – de façon équilibrée

Les institutions canadiennes actives sur les marchés étrangers doivent bien sûr respecter nos règlements, mais elles doivent aussi satisfaire aux règles établies dans les autres pays. Le BSIF participe activement à l'élaboration des normes internationales, par exemple, les normes comptables, dans le but de promouvoir une plus grande cohérence entre les diverses instances.

Le nouveau *Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres*, communément appelé « Bâle II », établit une nouvelle série de normes pour les exigences minimales de fonds propres à l'intention des organisations bancaires. Il s'applique à toutes les banques actives à l'échelle internationale qui exercent des activités dans les territoires relevant des instances membres du Comité de Bâle (pays du G10).

Cette initiative a encore été l'une des grandes priorités du BSIF en 2005-2006, dans la foulée des préparatifs en vue de la mise en œuvre intégrale. Nous avons rédigé des lignes directrices sur les normes de fonds propres, à l'intention des institutions actives au Canada, qui reprennent les normes davantage axées sur les risques que l'on retrouve dans le Dispositif. En tant que président du Groupe de mise en œuvre de l'Accord de Bâle, je suis persuadé que les banques canadiennes sont en mesure de tirer profit du Dispositif. Les améliorations en matière de mesure et de gestion des risques qui en découlent devraient bénéficier aux banques canadiennes en les rendant plus concurrentielles et en préservant la solidité de notre système financier. Le BSIF relève ce défi en faisant du recrutement interne et externe et en tissant des liens plus étroits avec les autorités de surveillance des banques des autres pays.

Lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes – de façon équilibrée

Les institutions financières doivent aussi concilier leurs besoins opérationnels et la nécessité de lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. En 2005, le BSIF a tenu une séance d'information sur la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC/LFAT) dans le cadre de laquelle il a fait le point sur ses attentes et ses principales initiatives. Il s'agissait d'une première pour le BSIF. Des représentants de plus de 120 institutions, de nature financière et autre, y ont assisté. Le BSIF a aussi pris part à des consultations visant des propositions du gouvernement du Canada ayant pour objet de renforcer le cadre canadien de la LRPC/LFAT, et il a fait progresser son programme de surveillance des activités des institutions financières fédérales en matière de LRPC/LFAT.

Surveiller les régimes de retraite privés – de façon équilibrée

La surveillance de quelque 1 300 régimes de retraite privés fédéraux au Canada constitue une tâche exigeante. Les mesures et les décisions que nous prenons se répercutent sur les participants, les répondants et les administrateurs de ces régimes. Même si la question des déficits s'était stabilisée à la fin de l'exercice 2005-2006, la situation demeure précaire et le BSIF, les répondants et les administrateurs doivent sans cesse faire preuve de vigilance, spécialement à l'égard d'une poignée de régimes dont le déficit de capitalisation est bien supérieur à 10 %. Or, même si le BSIF a pour mandat de protéger les participants des régimes de retraite privés, nous devons éviter de prendre des mesures qui pourraient nuire aux régimes à prestations déterminées. Pour concilier les intérêts de tous les intervenants, il faut envisager diverses solutions, y compris la restructuration ou la cessation des régimes. Cela dit, les solutions qui entraîneraient des pertes pour les participants ne sont envisagées qu'en dernier recours. Nous nous attendons à ce que les administrateurs et les autres responsables examinent minutieusement d'autres options avant de prendre ce genre de mesures.

En 2005, nous avons chargé une maison de sondage de demander aux principaux intervenants de l'industrie des régimes de retraite privés ce qu'ils pensaient de nous. Dans l'ensemble, les répondants estiment que le BSIF s'acquitte efficacement de son mandat, et

que son personnel est bien informé, disponible et obligeant. L'an prochain, nous prendrons des mesures pour donner suite aux suggestions des personnes qui ont participé à ce sondage, y compris donner plus de rétroaction et accélérer le traitement des demandes d'agrément.

Le Canada a mis en place un régime de pension public qui devrait demeurer viable et abordable à long terme, malgré l'évolution de la situation démographique. Les examens soutenus, y compris des études actuarielles à l'égard des divers programmes publics de retraite effectuées par le Bureau de l'actuaire en chef, contribueront à faire en sorte que la situation ne change pas. En 2005-2006, le Bureau de l'actuaire en chef a publié sa deuxième étude de mortalité de la population canadienne et a produit des rapports actuariels sur divers régimes, notamment le programme de la Sécurité de la vieillesse.

Gérer nos affaires – de façon équilibrée

Nous équilibrons la gestion de nos ressources humaines et matérielles. Nos employés excellent à ce qu'ils font. Ils font preuve d'ardeur au travail et sont dévoués. En contrepartie, nous leur offrons un régime de rémunération concurrentiel et des affectations intéressantes et stimulantes et nous veillons à ce que l'environnement dans lequel ils évoluent soit confortable et rassurant, et à ce que leur contribution spéciale soit reconnue et récompensée. Nous consultons périodiquement nos employés et nous tenons compte de leurs préoccupations et de leurs problèmes dans le but de concilier adéquatement nos attentes, leur capacité et nos objectifs communs.

Le BSIF a su gérer et contrôler ses frais d'exploitation, qu'il recouvre auprès de l'industrie. À cette fin, il lui faut faire preuve de vigilance et de souplesse, car les priorités peuvent changer pendant l'année et, le cas échéant, nous devons affecter les ressources là où les besoins sont les plus pressants.

À titre d'institution publique, nous sommes déterminés à rendre des comptes aux Canadiens et aux Canadiennes. Nous accueillons toujours favorablement les occasions de rencontrer les parlementaires et les autres parties intéressées pour leur expliquer la nature et l'ampleur de notre contribution au secteur financier et à l'économie.

La gouvernance est une question qui revêt beaucoup d'importance pour toutes les organisations, et le BSIF n'échappe pas à la règle. Au cours de l'année écoulée, quatre membres indépendants se sont joints à notre Comité de vérification. Même si la fonction de la vérification interne au BSIF était déjà robuste, cette initiative renforce la supervision des activités du BSIF. Elle est également en accord avec l'engagement que nous avons pris de garantir une gouvernance de la plus grande qualité possible. Les nouveaux membres en question sont Bernard Bougie, Michael Hasley, Anne Joynt et David Sullivan. Grâce à leur savoir-faire et à leurs conseils, notre gouvernance s'est améliorée.

En conclusion

À l'approche de la fin de la période à l'étude, nous nous apprêtions à dire au revoir à John Doran, qui avait manifesté son intention de quitter le poste de surintendant auxiliaire du Secteur de la surveillance qu'il occupait depuis six ans. Son savoir-faire et sa connaissance du secteur des services financiers nous manqueront et nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite. Son successeur, Ted Price, connaît bien les institutions financières canadiennes. À l'emploi du BSIF depuis 2001, sa vaste expérience et sa compréhension approfondie de l'importance de notre mandat constituent un formidable atout pour le Bureau.

Notre philosophie consiste à continuer de consolider nos acquis et à évaluer et à mesurer sans cesse notre rendement dans le but de maintenir notre réputation d'organisme de réglementation de calibre mondial. Voilà ce que la population canadienne attend de nous et qu'elle est en droit de recevoir.

Ainsi, quels que soient les défis qui jalonneront le prochain exercice, je suis persuadé que nous saurons continuer de donner suite à toutes les questions d'équilibre qui découleront de l'exécution de notre mandat.

Enfin, vous vous souviendrez peut-être qu'en juillet 2006, j'ai informé le ministre de mon intention de quitter le poste de surintendant à la mi-octobre. J'aurai alors occupé un poste de haute direction au BSIF pendant quelque onze années, dont plus de cinq à titre de surintendant. Je suis très fier de ce que le BSIF a accompli sous ma direction et j'ai toutes les raisons de croire qu'il conservera une place de choix parmi les meilleurs organismes de réglementation et de surveillance au monde.

Le surintendant,

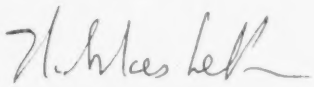

Nicholas Le Pan

Points saillants du rendement

Le BSIF a pour mandat de garantir la sûreté et la solidité du système financier canadien tout en permettant aux institutions financières et aux régimes de retraite privés fédéraux de soutenir la concurrence et de prendre des risques raisonnables. Nous concilions rivalité et stabilité, règles internationales et réalités du marché canadien, et efficience et minutie. C'est cette démarche visant à trouver un équilibre qui a guidé notre rendement en 2005-2006.

Dans le rapport annuel précédent, le BSIF annonçait ses priorités de l'exercice 2005-2006. Dans la section qui suit, nous rendons compte de nos principales réalisations dans chaque secteur de programme.

Suivent un résumé de ce que nous avions dit que nous ferions en 2005-2006 et certains points saillants qui illustrent nos réalisations.

Institutions financières fédérales

Priorité

Évaluer avec précision les risques qui pèsent sur les institutions financières; intervenir et donner une rétroaction rapidement et efficacement.

Mesures prises

- Nous sommes intervenus auprès de certaines institutions à problème pour en améliorer les pratiques de gouvernance et de contrôle et les rendre plus sûres et solides.
- En raison du redressement de la situation de l'industrie des assurances multirisques et des interventions du BSIF, nous avons réduit sensiblement le nombre de sociétés d'assurances multirisques figurant sur nos listes de surveillance. De même, le nombre de sociétés d'assurances multirisques à divers stades d'intervention (celles qui exigent une intervention plus poussée), a considérablement diminué par rapport à l'an dernier.
- Nous avons établi la cote de risque composite (CRC) de la plupart des institutions. La cote faible ou modérée a été attribuée à 94 % des institutions cotées en date du 31 mars 2006 (contre 90 % l'année précédente); moins de 1 % des institutions ont reçu la CRC élevée (à peu près la même chose que l'an dernier).
- Nous avons axé nos activités d'évaluation des risques et d'intervention sur des secteurs plus à risque. Ainsi, le BSIF a intensifié son évaluation des risques découlant des activités des institutions financières canadiennes à l'étranger.
- Nous avons examiné de près la capacité des institutions financières de gérer le risque inhérent des produits financiers qui sont de plus en plus complexes.
- Nous avons continué de nous intéresser au risque d'atteinte à la réputation, notamment à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et à la lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT). Le Canada et d'autres instances ont intensifié leurs efforts de LRPC et de LFAT.
- Nous nous sommes penchés sur les conséquences qu'une pandémie de grippe aviaire pourrait avoir sur les institutions financières fédérales, notamment en ce qui a trait au capital dont les assureurs-vie devront disposer pour composer avec les effets au chapitre des sinistres et des opérations.

Priorité

Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales.

Mesures prises

- Nous avons contribué à l'actualisation du cadre législatif de gouvernance des entreprises applicable aux institutions financières fédérales par le biais du projet de loi C-57.
- Nous avons donné suite à un document de consultation publié par le ministère des Finances sur le cadre législatif auquel sont assujetties les institutions financières et nous avons formulé des propositions visant à améliorer l'efficience et l'efficacité du cadre réglementaire.

- Nous avons continué de collaborer avec des organismes de normalisation, dont le Conseil des normes comptables du Canada et le Conseil des normes de vérification et de certification. Nous avons collaboré de près avec l'Institut canadien des actuaires pour communiquer nos points de vue au sujet des normes acceptables et veiller à ce que les normes en question donnent lieu à des évaluations actuarielles acceptables.

- Nous avons rédigé une ligne directrice sur les normes de fonds propres (NFP) à l'intention des institutions de dépôts, laquelle intègre les normes de fonds propres davantage axées sur le risque proposées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Nous avons émis huit notes concernant la mise en œuvre des normes de fonds propres afin de préciser les attentes du surveillant et les exigences auxquelles doivent satisfaire les IFF qui souhaitent être autorisées à appliquer les méthodes plus avancées disponibles en vertu de la ligne directrice NFP A-1.

- Nous avons publié une ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital pour les sociétés de portefeuille d'assurance et les sociétés d'assurance-vie inactives réglementées, laquelle vise à faire en sorte que le capital dont dispose un groupe consolidé relevant d'une société de portefeuille soit suffisant.

- Nous avons publié la version provisoire d'une ligne directrice comptable pour promouvoir une saine gestion des risques quand les institutions financières utilisent l'option de la juste valeur offerte conformément aux principes comptables généralement reconnus.

- Nous avons publié des lignes directrices pour veiller à ce que l'agent principal et le dirigeant principal jouent un rôle de premier plan dans la gestion des succursales des sociétés d'assurances et des banques étrangères au Canada.

- Nous avons participé à la rédaction du document de consultation du ministère des Finances pour renforcer le cadre canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et de lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT) et nous avons consulté les institutions financières fédérales à ce sujet.

- Nous avons organisé une séance d'information sur la LRPC / LFAT pour expliquer les principales initiatives et attentes du BSIF; plus de 120 institutions de nature financière et autres y ont participé.

- Nous avons contribué à l'élaboration de saines règles internationales en participant aux travaux de divers groupes, dont l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, l'Instance conjointe et le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

- Nous avons joué un rôle de premier plan au sein du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

- Nous avons accueilli un collège des organismes de surveillance pour partager de l'information et discuter de la mise en œuvre transfrontalière de Bâle II avec les surveillants des principales filiales étrangères de banques canadiennes.

Priorité

Appliquer un processus d'agrément équilibré, pertinent et efficace au plan prudentiel.

Mesures prises

- Nous avons simplifié le cadre régissant les frais de service du BSIF. Ainsi, les frais associés à l'administration du système des frais d'utilisation devraient diminuer tant pour le BSIF que pour les institutions financières, bien qu'il se peut que l'on doive rajuster légèrement l'affectation des cotisations générales du BSIF.
- Nous avons traité 603 demandes d'agrément. Les initiatives de rationalisation mises de l'avant par le BSIF pour alléger le fardeau réglementaire ont permis de réduire de 13 % les demandes d'agrément par rapport à 2004-2005. Par ailleurs, les demandes d'agrément qui nous sont présentées sont aujourd'hui plus complexes.
- Nous avons instauré des normes de rendement établissant des délais aux fins du traitement des demandes d'agrément réglementaire et des autres services assujettis à des frais d'utilisation, et nous les avons respectées.
- Nous avons élaboré des instructions relatives aux opérations pour l'acquisition d'un intérêt substantiel et du contrôle légal d'une institution financière fédérale, dans le but de faire en sorte que le BSIF évalue les demandes de manière plus uniforme.
- Nous avons préparé un préavis et des instructions relatives aux opérations sur le cadre législatif applicable aux banques étrangères visant à mieux comprendre le régime qui régit les banques étrangères au Canada.
- Nous avons organisé un colloque sur la législation et les agréments, axé sur les questions relatives au processus d'agrément du BSIF.

Régimes de retraite privés fédéraux

Priorité

Évaluer avec précision les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et donner une rétroaction rapidement et efficacement, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément pertinente et efficace au plan prudentiel.

Mesures prises

- Le nombre de régimes de retraite privés figurant sur la liste de surveillance du BSIF a augmenté de 10 % en 2005-2006, passant de 77 au début de l'exercice, à 71 et enfin à 86 à la fin de l'exercice (67 régimes à prestations déterminées et 19 régimes à cotisations déterminées). Certains régimes ont réglé leurs problèmes et ne figurent plus sur cette liste, grâce en partie aux mesures prises par le BSIF.
- Nous avons recensé les régimes à prestations déterminées en déficit de solvabilité estimatif (ils représentaient, en décembre 2005, près de 78 % des régimes de ce type que nous surveillons, contre 55 % en décembre 2004). Grâce en partie aux efforts du BSIF, presque tous ces régimes sont intervenus activement pour combler ces déficits par des mesures de capitalisation.
- Nous sommes intervenus avec succès dans de nombreux cas, tant par le biais des tribunaux qu'en faisant valoir nos pouvoirs d'intervention, évitant des pertes importantes aux participants des régimes.

- Nous sommes intervenus auprès des régimes sous-capitalisés continuant de bénéficier de périodes d'exonération de cotisations, que ce soit pour recommander fortement au répondant du régime de mettre fin à la période d'exonération ou pour exiger que les membres soient mieux informés et que des rapports d'évaluation anticipés soient déposés.
- Nous avons traité activement les cas de production tardive de certains régimes à cotisations déterminées.
- Nous avons publié des consignes sur les transferts d'actifs et sur les réductions des prestations acquises pour préciser les attentes du BSIF et accroître la transparence. Nous avons accru les ressources et perfectionné les processus internes pour accélérer le traitement des demandes d'agrément.
- Nous avons participé aux travaux sous-tendant le document de consultation du ministère des Finances de mai 2005 au sujet du cadre réglementaire des régimes de retraite à prestations déterminées de compétence fédérale.
- Au cours de l'exercice, nous avons terminé l'examen détaillé des régimes à prestations déterminées et effectué un certain nombre d'examens sur place en continuant d'insister sur la gouvernance et la communication de renseignements aux participants.
- Nous avons continué de promouvoir une gouvernance responsable des régimes de retraite et des pratiques actuarielles responsables en collaborant de près avec l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) et l'Institut canadien des actuaires.
- Nous avons amorcé de vastes consultations auprès des principaux intervenants de l'industrie dans le but d'examiner la perception qu'ils ont du BSIF. Dans l'ensemble, les répondants estiment que le BSIF s'acquitte efficacement de son mandat et que son personnel est bien informé, accessible et obligeant. Des aspects méritant d'être améliorés ont été cernés, notamment donner plus de rétroaction et plus d'information de nature générale et traiter les demandes d'agrément plus rapidement.

Priorité

Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale.

Mesures prises

- Nous avons continué d'offrir des programmes internes uniques permettant aux organismes de réglementation bancaire et d'assurance de partout au monde de visiter leurs homologues du BSIF et d'y parfaire leurs connaissances, et nous avons accueilli au BSIF de nombreuses délégations.
- Nous avons travaillé dans 23 instances différentes et le Groupe des consultations internationales (GCI) en a visité beaucoup à plusieurs occasions. Des centaines d'organismes de surveillance étrangers ont profité de la formation offerte par le GCI.
- Nous sommes passés de la théorie à la mise en œuvre dans certaines instances clés où le GCI a collaboré sur le terrain avec les organismes de surveillance étrangers. Nous avons mis à contribution notre expertise en rédaction législative et réglementaire et nous avons participé à la sélection du personnel cadre du Secteur de la surveillance.

- Nous avons obtenu le contrat d'un projet important au Chili pour aider l'organisme de réglementation d'assurance, la *Superintendencia de Valores y Seguros*, à mettre au point un modèle de surveillance et un test de capital fondés sur le risque.
- Nous avons continué de collaborer au Programme d'évaluation du secteur financier du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale à titre de spécialistes pour garantir la conformité aux principes de base du Comité de Bâle et aux principes de base en matière d'assurance de l'AICA. Nous avons aidé plusieurs administrations qui cherchent à corriger les lacunes décelées lors de l'évaluation de leur secteur financier et à préparer des autoévaluations.

Bureau de l'actuaire en chef

Priorité

Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuariels.

Mesures prises

- Nous avons préparé un certain nombre de rapports actuariels visant divers régimes notamment le régime de retraite des membres du Parlement, le programme de la Sécurité de la vieillesse et les régimes de pension de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC.
- Nous avons terminé le quatrième examen actuariel annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants.
- Nous avons publié *Mortalité des bénéficiaires du programme de la Sécurité de la vieillesse*, la deuxième étude de mortalité du BAC, qui présente des estimations du niveau de mortalité des Canadiens et Canadiennes selon le fichier du programme.
- Nous avons organisé un colloque interdisciplinaire ayant pour thème « Perspectives démographiques, économiques et d'investissement (2006–2050) » auquel ont été invités des conférenciers de l'US Social Security Administration et du Government Actuary's Department du R.-U.
- L'actuaire en chef a témoigné devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, contribuant à l'examen ouvert, transparent et public de son travail indépendant.
- L'actuaire en chef a témoigné devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce traitant de la question de l'évolution démographique au Canada au cours des deux prochaines décennies et des mesures qui pourraient être prises pour composer avec les conséquences que cette évolution pourrait avoir pour les régimes de retraite publics.

Responsabilité du Bureau

Priorité

Soumettre des rapports de haute qualité sur la gouvernance interne et les questions connexes.

Mesures prises

- En février 2006, nous avons nommé quatre membres indépendants au Comité de vérification du BSIF, lequel est maintenant composé majoritairement de membres indépendants, rehaussant ainsi la supervision des activités du BSIF.

- Nous avons créé le poste de directeur, Planification stratégique et mesure du rendement, pour mieux intégrer le processus d'évaluation des risques, la planification stratégique et le processus de mesure du rendement.
- Nous continuons de déployer le processus de Gestion du risque d'entreprise (GRE) à l'échelle du BSIF, pour que les employés puissent mieux comprendre et s'approprier les risques.
- Nous avons mené un sondage auprès des utilisateurs du site Web du BSIF. Dans l'ensemble, les résultats ont été très positifs, la vaste majorité des répondants s'étant déclarés satisfaits du contenu et de la fonctionnalité du site.

Services intégrés

Priorité

Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation.

Mesures prises

- Nous avons instauré des politiques, des pratiques et des programmes de formation des ressources humaines pour veiller à l'observation de la nouvelle *Loi sur la modernisation de la fonction publique*.
- Nous continuons de mieux intégrer le processus de planification des ressources humaines au processus de planification des activités.
- Nous avons mis en place divers moyens pour améliorer la communication interne, par exemple, des groupes de discussion et des séances de discussion ouverte, et nous avons mis à jour l'Intranet du BSIF.
- Nous avons instauré un processus de rétroaction ascendante pour tous les membres de la direction, ce qui permettra de dresser des plans de perfectionnement personnalisés dans le cadre du processus de gestion du rendement de l'année suivante.
- Nous avons posé les bases d'une évaluation complète des menaces et des risques, et avons terminé la première étape, un examen de la sécurité de toutes les installations du BSIF.
- Nous avons mis sur pied un comité de travail interne pour planifier les mesures que prendrait le BSIF en cas de pandémie de grippe aviaire, tant pour ce qui est de poursuivre les activités internes que de réglementer et de surveiller efficacement les institutions financières et les régimes de retraite.
- Nous avons fini de mettre en œuvre l'Initiative d'intégration des systèmes administratifs, qui s'étale sur plusieurs années, et nous avons accompli des progrès au chapitre du Système de gestion des documents électroniques.
- Nous avons amorcé la mise au point de systèmes en vue de l'entrée en vigueur du Dispositif de Bâle II.
- Nous avons intégré des outils de gestion de renseignements administratifs au processus de surveillance pour améliorer l'analyse des données sur les institutions financières et les rapports qui en découlent.
- Nous avons mis sur pied un Comité de gestion du changement des projets prioritaires et de la gestion de l'information-technologie de l'information (GI-TI), composé de cadres, pour officialiser le processus d'examen des investissements en GI-TI, et pour mieux intégrer les besoins technologiques et opérationnels.

Prochaines priorités

Ces priorités rejoignent les activités de programme que mène le BSIF et contribuent directement à la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le BSIF a retenu huit priorités touchant ses activités de programme et deux autres ayant trait au soutien des programmes. On trouvera des précisions au sujet de ces priorités dans le *Rapport sur les plans et les priorités pour les exercices 2006-2007 à 2008-2009*, affiché dans notre site Web.

1. Veiller à ce que le BSIF soit en mesure de donner suite aux demandes d'agrément présentées sous le régime de Bâle II.
2. Suivre les activités sur la scène internationale en marge des changements conceptuels des normes comptables, et y participer.
3. Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les institutions financières; intervenir et assurer une rétroaction de manière efficace et en temps opportun.
4. Établir un cadre réglementaire équilibré et pertinent regroupant des consignes et des règles qui respectent ou dépassent les exigences minimales internationales.
5. Appliquer une procédure d'agrément équilibrée, pertinente et efficace sur le plan prudentiel.
6. Évaluer de manière exacte les risques qui pèsent sur les régimes de retraite, intervenir et fournir une rétroaction de manière efficace et en temps opportun, et appliquer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, de même qu'une procédure d'agrément efficace sur le plan prudentiel et pertinente.
7. Contribuer à sensibiliser les organismes de réglementation de certains pays étrangers aux impératifs de la surveillance et de la réglementation, et aux améliorations qu'il convient d'apporter aux mécanismes connexes, en exécutant un Programme d'aide internationale.
8. Contribuer à la santé financière des régimes de retraite de l'État et d'autres programmes fédéraux en fournissant des conseils d'experts et des rapports d'évaluation actuariels.
9. Soumettre des rapports, notamment sur la gouvernance interne, de haute qualité.
10. Mobiliser les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation.

Responsabilité du Bureau

Attribution et mandat

Rôle

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a été constitué en 1987 sous le régime d'une loi fédérale, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*. Il réglemente et surveille toutes les banques au Canada, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurances, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuels et des régimes de retraite privés fédéraux.

La Loi sur le BSIF stipule que ce dernier relève du ministre des Finances. Elle précise que le surintendant est le seul détenteur de l'exercice des pouvoirs que lui confèrent les dispositions législatives à caractère financier, et qu'il lui incombe de faire rapport au Ministre de l'application des lois ayant trait aux institutions financières.

Le BSIF collabore avec un certain nombre de partenaires clés. Ensemble, ces organismes constituent le réseau canadien des organismes de réglementation et de surveillance du secteur financier et offrent un régime de protection des déposants et des souscripteurs.

Le BSIF fournit également des conseils actuariels au gouvernement du Canada et procède à l'examen de certaines institutions financières provinciales en vertu d'ententes fédérales-provinciales.

Lois

Le BSIF administre les lois suivantes, qui lui confèrent certains pouvoirs :

- la *Loi sur les banques*
- la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*
- la *Loi sur l'association personnalisée le Boucher vert du Canada*
- la *Loi sur les associations coopératives de crédit*
- la *Loi sur les sociétés d'assurances*
- la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*
- la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*

Ces lois régissent la structure et le fonctionnement des institutions financières fédérales et encadrent les normes des régimes de retraite privés. Elles visent toutes des aspects distincts du secteur financier, mais sont conçues pour être complémentaires.

Mandat

Le BSIF a été mis sur pied dans le but d'accréditer le système financier canadien auprès du public, en tenant compte de la nécessité pour les institutions financières d'être en mesure de soutenir la concurrence.

Les dispositions législatives visant le BSIF prévoient qu'il lui incombe de poursuivre les objectifs suivants :

- surveiller les institutions financières fédérales pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite privés pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences de surveillance;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et prendre des mesures pour corriger la situation sans tarder, ou amener la direction, le conseil d'administration ou les administrateurs du régime en cause à le faire;
- promouvoir et administrer un cadre de réglementation incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- surveiller et évaluer les questions systémiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions.

Les dispositions législatives visant le BSIF tiennent également compte de la nécessité de permettre aux institutions financières de soutenir la concurrence et de prendre des risques raisonnables. Elles précisent que les gestionnaires et les conseils d'administration des institutions financières, ainsi que les administrateurs des régimes de retraite, sont responsables au premier chef, et que les institutions financières et les régimes de retraite peuvent faire faillite.

Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC), qui fait partie du BSIF, fournit des services actuariels au gouvernement du Canada.

Objectifs stratégiques

Deux objectifs stratégiques procèdent du mandat du BSIF :

1. **Réglementer et surveiller de manière à contribuer à la confiance du public dans le système financier canadien et à éviter les pertes indues.**
   Le BSIF protège les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite privés en rehaussant la sûreté et la solidité des institutions financières et des régimes de retraite privés fédéraux.

2. **Contribuer à la confiance du public dans le système canadien du revenu de retraite.**
   Le BSIF s'acquitte de cette tâche par l'entremise du Bureau de l'actuaire en chef, lequel prodigue en temps utile des conseils exacts sur la situation de divers régimes de retraite de l'État et sur les répercussions financières des options qu'examinent les décideurs.

Institutions réglementées

Le BSIF surveille et réglemente toutes les institutions de dépôts (p. ex., les banques), les sociétés d'assurance-vie et les sociétés d'assurances multirisques constituées ou enregistrées sous le régime d'une loi fédérale, ainsi que les régimes de retraite privés assujettis à la réglementation fédérale. Ces 1 759 entités géraient des actifs totalisant 2 887 milliards de dollars (au 31 mars 2006). *(Se reporter au tableau 1)* Le BSIF surveille en outre certaines institutions financières provinciales, moyennant le recouvrement des coûts, en vertu d'ententes contractuelles avec les provinces en cause.

(tableau 1)

	Institutions de dépôts	*Sociétés d'assurance-vie*	*Sociétés d'assurances multirisques*	*Régimes de retraite privés fédéraux*	*Total*
Nombre d'organisations	147	119	189	1 304	1 759
Actif	2 292 G $	388 G $	91 G $	116 G $	2 887 G $

Activités de programme

Les activités de programme contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques du BSIF.

Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales
Trois sous-activités en découlent.

- *L'évaluation des risques et l'intervention* englobent les activités qui nous permettent de surveiller et de superviser les institutions financières, de suivre le contexte financier et économique pour recenser les nouveaux enjeux, et d'intervenir rapidement pour protéger les déposants et les souscripteurs, tout en reconnaissant qu'on ne saurait éviter toutes les faillites.
- *L'établissement de règles* englobe l'émission de consignes et de règlements, la contribution à l'élaboration de lois fédérales visant les institutions financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et la participation à l'établissement de règles sur la scène internationale.
- *L'agrément* de certains types de mesures ou d'opérations que souhaitent réaliser les institutions financières réglementées. Cela couvre deux types distincts d'agréments, ceux exigés aux termes de la législation régissant les institutions financières, et ceux requis aux fins de la surveillance.

Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux
Ce programme intègre l'évaluation des risques et l'intervention, l'établissement de règles et l'agrément en rapport avec les régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Aide internationale
Le BSIF soutient les initiatives du gouvernement du Canada visant à aider les économies de marché émergentes à renforcer leurs régimes de réglementation et de surveillance. Ce programme regroupe des activités conçues pour aider certains pays qui cherchent à accroître leur capacité de surveillance et de réglementation.

Bureau de l'actuaire en chef
Le Bureau de l'actuaire en chef fournit une gamme de services actuariels, en vertu de la législation, à l'égard du Régime de pensions du Canada (RPC) et à certains ministères fédéraux, dont la prestation de conseils d'experts en temps utile sous forme de rapports déposés devant le Parlement.

Services intégrés
Ces activités de programme sont appuyées par des initiatives organisationnelles entreprises par le Secteur des services intégrés, ce qui contribue à notre efficacité et à notre efficience.

Ressources

Ressources financières

Le BSIF recouvre la totalité de ses frais. Les activités du BSIF sont essentiellement financées par les cotisations versées par les institutions financières en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou du nombre de leurs membres, et par un programme de l'utilisateur-payeur à l'égard de certains services. Une modeste partie des revenus du BSIF provient du gouvernement du Canada, surtout au titre des services actuariels fournis relativement au Régime de pensions du Canada, à la Sécurité de la vieillesse, au Programme canadien de prêts aux étudiants et à divers régimes de pensions et de prestations du secteur public.

Ressources humaines

Le BSIF compte environ 435 employés répartis entre ses bureaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Le diagramme ci-après illustre les attributions du BSIF au titre de ses objectifs stratégiques.

(tableau 2)

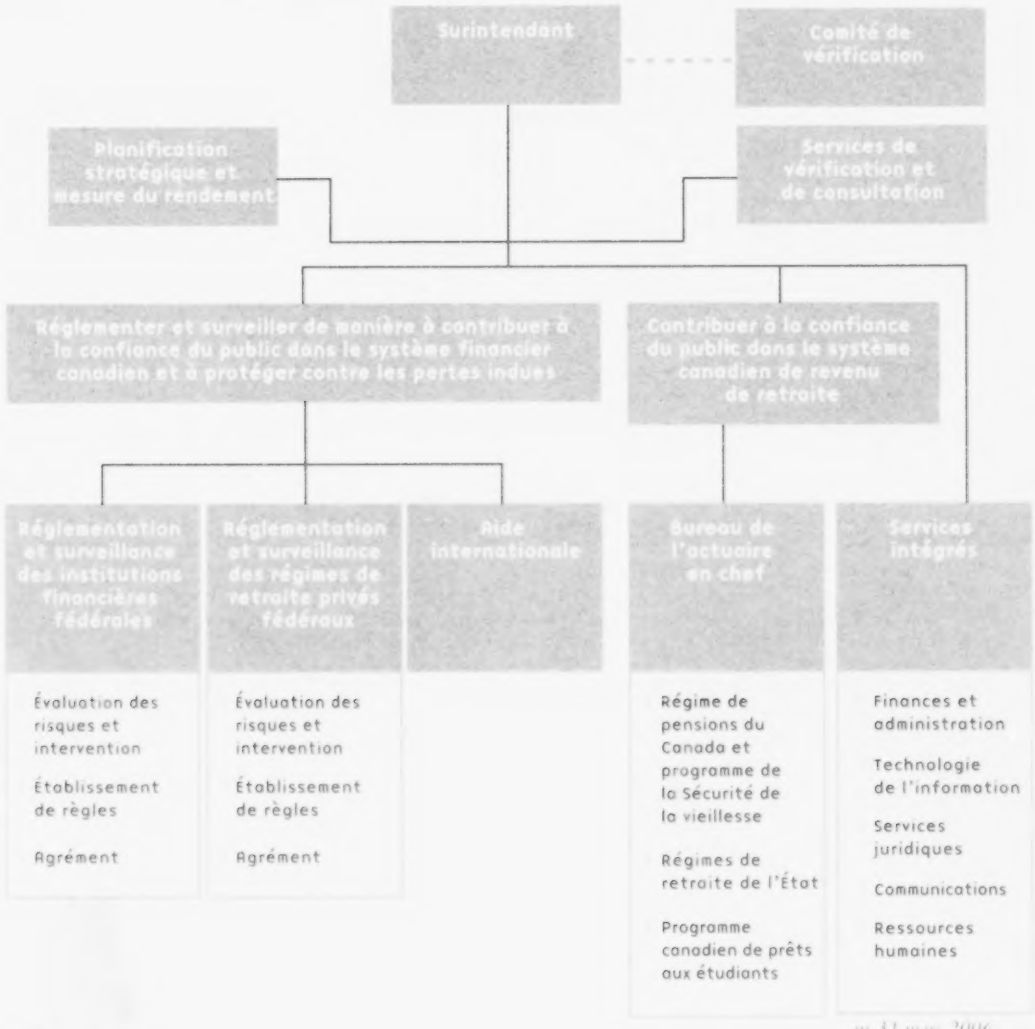

au 31 mars 2006

Équipe de la direction

Nicholas Le Pan a été nommé au poste de **surintendant des institutions financières** le 1er septembre 2001 pour un mandat de sept ans. M. Le Pan est entré au service du BSIF à titre de surintendant adjoint (Politique) en 1995 après avoir travaillé au du ministère des Finances, à titre de sous-ministre adjoint de la Direction de la politique du secteur financier et en tant que conseiller spécial du sous-ministre, où il a dirigé un groupe de travail sur le régime de surveillance, d'assurance-dépôts et de protection des souscripteurs. M. Le Pan dirige le Groupe de mise en œuvre de l'Accord du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, il agit à titre de vice-président du Comité de Bâle, et est membre du Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification ainsi que du Conseil des gouverneurs du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

Julie Dickson a été nommée **surintendant auxiliaire, Secteur de la réglementation**, le 1er janvier 2000. Elle s'était jointe au BSIF le 1er avril 1999 en qualité de conseillère spéciale dans ce même secteur. Les responsabilités de son poste actuel comprennent les enjeux relatifs aux capitaux et aux pratiques comptables, l'élaboration et l'examen des politiques actuarielles, l'agrément et l'observation des exigences réglementaires, l'élaboration et l'interprétation de lignes directrices et de règlements ainsi que les relations et d'aide internationales et la surveillance des régimes de retraite. Avant de se joindre au BSIF, Mme Dickson a occupé des postes au ministère des Finances, au Bureau du Conseil privé ainsi que dans le secteur privé. Elle est membre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire de la Banque des règlements internationaux et du Conseil de surveillance de la normalisation comptable du Canada. Nommée au poste de **surintendant adjoint** le 9 juin 2006, Mme Dickson assume un rôle plus important dans l'administration des questions intersectorielles et la représentation du BSIF à l'extérieur.

John C. Doran a été nommé **surintendant auxiliaire, Secteur de la surveillance**, le 1er mai 2000. À ce titre, il lui incombe de surveiller la mise en œuvre du Cadre de surveillance du BSIF et des programmes de surveillance visant les banques, les autres institutions de dépôts et les sociétés d'assurances fédérales. Avant d'être nommé au BSIF, M. Doran a été vice-président et chef des finances à la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) pendant 12 ans. Avant de se joindre à la CIBC, il a travaillé à Toronto en tant que premier vice-président et chef des finances de Nabisco Brands ltée, et comme contrôleur à la Division des ventes de véhicules au Canada, pour le compte de Ford du Canada ltée.

Donna Pasteris a été nommée **surintendant auxiliaire, Secteur des services intégrés**, le 8 avril 2002. Ses attributions ont trait à la gestion des ressources humaines, à la planification financière et intégrée, au perfectionnement professionnel et à la formation, de la gestion de l'information et de la technologie de l'information et aux services administratifs. Au cours de sa carrière, Mme Pasteris a occupé divers postes clés au sein de sociétés et d'organismes des secteurs public et privé, notamment chez C-Mac Industries Inc., chez Énergie atomique du Canada ltée, à l'Hôpital général de Montréal et à l'Université McGill de Montréal.

Peu après la fin de l'exercice 2005-2006, John Doran a quitté son poste de surintendant auxiliaire, six ans après être entré au service du BSIF. Nous lui transmettons l'appréciation, la reconnaissance et les meilleurs vœux de toute l'équipe du BSIF. Pour prendre sa relève, nous accueillons **Ted Price**, un membre chevronné de l'équipe de la haute direction du BSIF, qui apportera au Secteur de la surveillance un leadership solide et soutenu.

Responsabilisation

Cadre de responsabilisation

Le Cadre de responsabilisation du BSIF est composé de divers éléments.

Outre le *Rapport annuel*, le BSIF rend compte au Parlement en publiant un *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) et un *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR). Le BSIF produit également un rapport intitulé *Plan et priorités* qu'il transmet à ses interlocuteurs une fois par année. Le surintendant rend compte au ministre des Finances des activités du BSIF et témoigne périodiquement devant divers comités de la Chambre des communes et du Sénat.

Le BSIF fait l'objet d'examens internationaux officiels dirigés conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, lesquels visent à déterminer s'il rencontre les principes internationaux reconnus en matière de réglementation prudentielle.

Avant d'adopter la version finale de nouvelles mesures d'application réglementaires, le BSIF réalise des consultations à grande échelle auprès d'institutions financières, d'autres organismes gouvernementaux et de spécialistes de la question. Chaque année, le BSIF fait examiner et approuver ses états financiers par un Comité de vérification, composé essentiellement de personnes de l'extérieur, et les fait vérifier par le Bureau du vérificateur général. Le BSIF examine également ses budgets et plans d'activités avec des groupes d'intervenants.

Le BSIF effectue périodiquement des sondages anonymes auprès d'observateurs compétents pour évaluer son rendement et son efficacité à titre d'organisme de réglementation. Il veut ainsi déterminer la mesure dans laquelle il contribue à la confiance du public et soutient la comparaison avec d'autres organismes de réglementation. Les résultats des sondages sont affichés dans le site Web du BSIF.

Le Bureau de l'actuaire en chef assure la transparence du système canadien de revenu de retraite en préparant et en déposant auprès du Parlement des rapports actuariels périodiques sur le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse et les régimes de pension et d'assurance des employés de la fonction public. Certains de ces rapports font l'objet d'examens par les pairs. L'actuaire en chef comparaît périodiquement devant divers comités de la Chambre des communes et du Sénat. Le surintendant préside un comité d'utilisateurs des services du BAC qui examine les activités et les budgets et plans d'activités généraux du BAC.

Renforcer la responsabilisation du BSIF

Au printemps 2006, le BSIF a nommé à son Comité de vérification des membres indépendants qui épaulent le surintendant. Le Comité est maintenant majoritairement composé de membres indépendants, ce qui renforce la supervision des activités du BSIF. Conformément à l'approche appliquée par le Contrôleur général du Canada à l'égard de la supervision de la vérification interne, le BSIF a aussi nommé un représentant du secteur public.

Trois des nouveaux membres du Comité proviennent du secteur privé, soit Bernard Bougie, c.a., directeur d'entreprise et ancien associé principal chez Deloitte & Touche, Michael Hasley, expert-conseil en gestion financière et président d'entreprise et ancien cadre financier supérieur de la Sun Life du Canada et de la Compagnie Guaranty Trust et Anne Joynt, ancienne présidente et chef de la direction de la Société canadienne des postes. Le représentant du secteur public est David Sullivan, c.a., vérificateur interne en chef de la Banque du Canada. La biographie des membres du Comité est disponible sur le site Web du BSIF.

Le mandat du Comité de vérification consiste à offrir des conseils indépendants et objectifs, une orientation et une certitude pour aider le BSIF à réaliser de manière efficiente et efficace ses objectifs opérationnels et à mener à bien son mandat. Pour apporter ce soutien au surintendant, le Comité exerce une surveillance active des processus clés du BSIF en matière de reddition de comptes, de gestion du risque et de contrôle. Le Comité devrait se réunir à tout le moins quatre fois par année et les membres ont un mandat de trois ans renouvelable au plus une fois.

Au printemps de 2006, le BSIF a nommé à son Comité de vérification quatre membres indépendants qui épaulent le surintendant. Le Comité est maintenant majoritairement composé de membres indépendants, ce qui renforce la supervision des activités du BSIF.

À l'automne 2005, le BSIF a créé le poste de directeur, Planification stratégique et mesure du rendement, qui relève du surintendant. Le directeur est responsable des processus de planification stratégique et des principaux documents de planification; il lui incombe d'améliorer les pratiques de gestion clés et de coordonner les mesures du rendement à l'échelle de l'organisation.

En 2005-2006, dans le cadre de l'engagement soutenu du BSIF de mieux cerner les risques et mieux évaluer la qualité des facteurs d'atténuation des risques pendant le processus de planification, le processus de gestion du risque d'entreprise (GRE) a été déployé dans l'ensemble du BSIF. Ce processus permet aux employés de mieux comprendre et s'approprier les risques et d'uniformiser l'approche à l'égard de la gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Le directeur, Planification stratégique et mesure du rendement, fait office d'agent principal du risque et voit à ce que les résultats de la GRE soient pris en compte dans le processus de planification intégrée.

Consultations auprès des intervenants des régimes de retraite

Pour surveiller l'état d'avancement de ses objectifs stratégiques, le BSIF mène périodiquement des consultations anonymes et indépendantes auprès de ses intervenants. Il a ainsi un indice de son rendement dans certains domaines, par exemple, la pertinence de ses pratiques de surveillance ou d'établissement des règles et l'utilité de la rétroaction qu'il donne aux institutions. C'est l'un des mécanismes auquel le BSIF a recours pour savoir s'il est perçu comme réalisant le bon équilibre.

À l'été 2005, le BSIF a chargé *The Strategic Counsel* de procéder à la première consultation du genre auprès des répondants des régimes de retraite privés et de leurs conseillers professionnels, afin de s'enquérir de la perception qu'ils ont du rendement du BSIF et du marché actuel des pensions.[1] La consultation s'est déroulée sous forme d'entrevues individuelles et de sondage sur Internet.

Selon les commentaires recueillis, le BSIF est perçu comme étant efficace quant à l'exécution de son mandat et son personnel est bien informé, accessible et obligeant. Des aspects méritant d'être améliorés ont été cernés, notamment donner plus de rétroaction et plus d'information de nature générale et traiter les demandes d'agrément plus rapidement. De plus amples détails à cet égard figurent dans le chapitre de ce rapport qui traite des régimes de retraite privés fédéraux. Le rapport du sondage, intitulé *Rapport sur les consultations auprès des régimes de retraite*, est affiché dans le site Web du BSIF.

Avantages pour les Canadiens

Contribuer à une économie robuste

Les objectifs stratégiques du BSIF que sous-tendent nos plans et nos priorités, reflètent foncièrement les priorités plus générales du gouvernement. Un système financier qui fonctionne bien, et qui a toute la confiance des consommateurs et des autres intervenants, au Canada comme à l'étranger, qui traitent avec les institutions financières contribue nettement à la performance de l'économie canadienne.

Les services financiers comptent pour 6 % du Produit intérieur brut du Canada; ils sont source d'emploi pour plus de 600 000 Canadiens et Canadiennes et représentent 13 milliards de dollars en taxes et impôts payés. Un secteur des services financiers efficace et efficient est un ingrédient incontournable de l'économie du Canada. La réalisation des objectifs stratégiques du BSIF, que partagent d'autres institutions partenaires au sein du gouvernement et du secteur privé, fournit une assise essentielle pour une économie productive et concurrentielle.

Mesurer la confiance du public

En juin 2005, le BSIF a diffusé les résultats d'un sondage visant à mesurer la confiance du public à l'égard des institutions financières et des régimes de retraite privés. La version complète du rapport intitulé *Sondage sur la confiance du grand public à l'égard des institutions financières canadiennes, 2005*[2] est affiché dans le site Web du BSIF.

Les Canadiens sont convaincus de la stabilité de leurs institutions financières, et ils ne craignent guère que ces dernières éprouvent des difficultés financières. De plus, ils estiment que la réglementation et la surveillance qu'exerce le gouvernement contribuent à promouvoir la santé financière et la stabilité des institutions.

- Quatre-vingt-neuf pour cent (89 %) (la vaste majorité) des répondants estiment que les banques canadiennes sont financièrement saines et stables (contre 78 % en 2004). En hausse par

[1] The Strategic Counsel, *un cabinet de recherche indépendant œuvrant pour le BSIF, a réalisé 69 entrevues individuelles auprès de répondants et d'administrateurs de régimes de retraite et de leurs conseillers professionnels. Le BSIF lui a fourni la liste des sociétés et des principales personnes-ressources avec lesquelles il transige, mais l'échantillon final a été choisi par le cabinet de recherche; le BSIF ne sait pas qui a été interviewé. Sur les 399 répondants qui ont reçu une invitation par courriel à participer au sondage sur le Web, 158 (ou 40 %) y ont répondu. À moins d'indication contraire, les constatations figurant dans le présent document sont constantes pour l'ensemble des intervenants.*

[2] Decima Research *a réalisé ce sondage pour le compte du BSIF. Environ mille Canadiens de 18 ans et plus de toutes les régions du pays, appelés au hasard, ont répondu à un questionnaire au téléphone en mars et en avril 2005. Compte tenu du nombre de répondants, les résultats comportent une marge d'erreur de plus ou moins 3,1 %, 19 fois sur 20.*

Confiance du public dans les institutions financières*

(tableau 3)

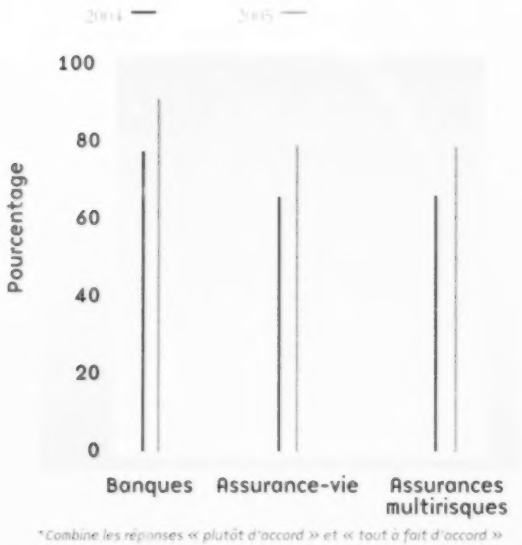

*Combine les réponses « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord »

Les Canadiens ont de plus en plus la certitude que leurs institutions financières sont stables et se portent bien.

Confiance du public dans les régimes de retraite privés*

(tableau 4)

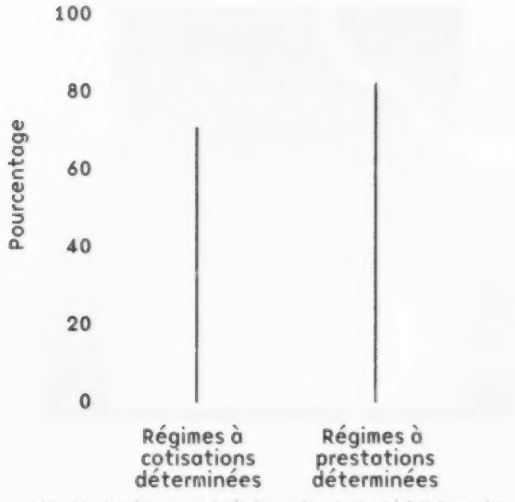

*Combine les réponses « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord »

Les Canadiens sont grandement confiants que leur régime de retraite privé sera en mesure d'assurer le service de leurs prestations de retraite.

rapport à l'étude précédente, 78 % croient que l'industrie de l'assurance-vie est financièrement saine (contre 62 % en 2004) et 77 % pensent qu'il en va de même de l'industrie des assurances multirisques (contre 66 % en 2004). *(Se reporter au tableau 3.)*

- Les Canadiens sont persuadés que la haute direction et les conseils d'administration s'efforcent de garantir que les institutions financières sont financièrement saines et stables : banques (78 %), sociétés d'assurance-vie (71 %) et sociétés d'assurances multirisques (70 %).
- Les répondants croient, pour la plupart, que la réglementation et la surveillance qu'exerce le gouvernement contribuent à la santé et la stabilité financières des institutions financières : banques (68 %), sociétés d'assurance-vie (54 %) et sociétés d'assurances multirisques (57 %).
- Près de neuf répondants sur dix (89 %) estiment que les dépôts qu'ils confient aux banques sont en lieu sûr. Huit Canadiens sur dix (81 %) disent que les sociétés d'assurances possèdent des ressources financières suffisantes pour régler les sinistres.
- Les Canadiens, en forte majorité (75 % dans l'ensemble), estiment que leur régime de retraite privé sera en mesure d'assurer le service de leurs prestations de retraite. Il s'agit de 82 % des participants des régimes à prestations déterminées et 71 % des participants des régimes à cotisations déterminées. *(Se reporter au tableau 4.)*

Informer les Canadiens

Le BSIF a continué d'informer les Canadiens au sujet de ses activités et de ses plans, et de contribuer à un dialogue sur les grandes questions auxquelles le secteur financier est confronté. Dans le cadre de son engagement en matière de transparence, le BSIF a publié divers rapports et conclusions, notamment *Plan et priorités 2006-2009*, le *Rapport sur les consultations auprès des régimes de retraite*, le *Sondage sur la confiance du grand public à l'égard des institutions financières canadiennes, 2005* et plusieurs rapports du Bureau de l'actuaire en chef, y compris un examen par des pairs externes du Rapport actuariel sur le RPC ainsi que divers rapports de vérification interne. La version intégrale de ces conclusions et rapports sont affichés dans le site Web du BSIF.

Afin de s'assurer que son site Web est conforme aux besoins de son auditoire, le BSIF a mené un sondage auprès des utilisateurs de celui-ci.[3] Dans l'ensemble, les résultats ont été très positifs, une majorité

[3] *À l'automne 2005, le cabinet de recherche* ePenso.com *a invité plus de 4 800 abonnés aux avis de mise à jour du site Web du BSIF à participer au sondage en ligne. On a obtenu 448 répondants, pour un taux de participation de 9,3 % avec une marge d'erreur de plus ou moins 4,4 % 19 fois sur 20.*

évidente de répondants se disant satisfaits du contenu et de la fonctionnalité du site. Ils ont aussi proposé certaines améliorations, par exemple, le moteur de recherche, les particularités de la personnalisation de l'abonnement aux avis de mise à jour et le format des documents et formulaires téléchargeables. Le BSIF approfondira la question et entamera les travaux en ce sens en 2006-2007. Le rapport est affiché dans le site Web du BSIF.

Dans le cadre d'une initiative en coulisses visant à accroître l'efficacité et à réduire le double emploi, le BSIF impartit depuis novembre 2005 le traitement des demandes de renseignements par téléphone au centre d'appels de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les personnes qui appellent la ligne sans frais du BSIF profitent maintenant d'heures d'ouverture prolongées et d'une efficacité accrue puisque les agents qui répondent aux appels sont plus nombreux et que le centre utilise une technologie de suivi des demandes de renseignements à la fine pointe du progrès. Le BSIF continue de fournir à la SADC toute l'information qui doit être transmise par le centre d'appels au public.

En accord avec les politiques instaurées par le gouvernement du Canada en 2004, le BSIF a continué à publier des renseignements sur les frais de voyage et les dépenses d'accueil du surintendant, des surintendants auxiliaires et de l'actuaire en chef, de même que sur les contrats de plus de 10 000 $ conclus par le BSIF ou en son nom. Ces renseignements sont mis à jour tous les trois mois dans le site Web du BSIF.

En 2005-2006, le surintendant et d'autres spécialistes du BSIF ont fait près de 40 exposés dans le cadre de rencontres sectorielles ou de tribunes de réglementation nationales et internationales, devant les représentants d'organismes comme la Banque mondiale, l'*Institute of International Bankers*, la *Global Association of Risk Professionals*, l'*Empire Club* et l'Institut canadien des actuaires, et à l'occasion de comparutions devant divers comités de la Chambre des communes et du Sénat. La plupart de ces exposés sont affichés dans le site Web du BSIF.

Nicholas Le Pan
le 9 novembre 2005, à Toronto

Le 9 novembre 2005, Nicholas Le Pan s'est adressé à des représentants du secteur financier qui prenaient part à une séance d'information que le BSIF a tenue à Toronto. Il a fait le point sur certaines des attentes et des principales initiatives du BSIF en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le BSIF partage son savoir

En 2005-2006, le BSIF a fait bénéficier de ses connaissances les Canadiens qui s'intéressent à son domaine d'expertise, y compris le grand public, les médias, l'industrie, les organismes de réglementation et les législateurs :

- le site Web du BSIF a fait l'objet de plus de 945 000 consultations
- le BSIF a traité 13 404 demandes de renseignements du public
- il a répondu à 123 demandes de renseignements provenant de députés
- il a répondu à 137 demandes de renseignements provenant de représentants des médias
- ses dirigeants ont prononcé plus de 40 discours et exposés auprès de tribunes de l'industrie et d'organismes de réglementation

Institutions financières fédérales

Évaluation des risques et intervention

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

« … superviser les institutions financières pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et qu'elles se conforment aux lois qui les régissent et à ses exigences découlant de l'application de ces lois [, et à]… aviser sans délai la direction et le conseil d'administration de la mauvaise situation financière de l'institution ou de son défaut de se conformer aux lois qui la régissent ou à ses exigences et, le cas échéant, de prendre … des mesures pour corriger la situation sans plus attendre ».

Contexte financier

Comprendre l'équilibre que les institutions doivent trouver pour s'imposer sur les marchés étrangers et nationaux

Les principales institutions financières canadiennes continuent à évoluer dans un contexte de plus en plus mondialisé. C'est ainsi que les conditions des marchés commercial et financier étrangers influent tout autant que celles des marchés canadiens sur le rendement de ces institutions et, par conséquent, sur la sûreté et la solidité de celles-ci. Il est impératif, pour le succès du BSIF à titre d'organisme de surveillance, que les institutions comprennent l'équilibre qu'elles doivent trouver pour soutenir la concurrence et prospérer tant au pays qu'à l'étranger.

En 2005, les institutions financières canadiennes ont continué à profiter de la vigueur des conditions économiques et financières qui persiste au pays et à l'échelle internationale depuis plusieurs années.

En 2005, l'économie mondiale a de nouveau affiché une robuste croissance, sous l'effet d'une solide expansion aux États-Unis et en Chine et d'une reprise de la demande intérieure au Japon.

Au Canada aussi, l'économie a progressé de manière saine, le marché du travail étant solide, l'activité de consommation, saine, les prix de l'énergie, plus élevés, et les taux d'intérêt, faibles. La croissance a été tempérée dans une certaine mesure par la performance relativement faible du secteur manufacturier qui a été touché par les prix de l'énergie, la concurrence et la hausse du dollar canadien.

Soutenues par une saine croissance économique intérieure et internationale, les institutions financières canadiennes ont affiché une performance très positive en 2005. Le revenu net a atteint des sommets ou s'en est approché.

Les niveaux de capitalisation sont demeurés élevés et bien au-dessus des exigences réglementaires minimales. La qualité du crédit des actifs des grandes banques canadiennes a été excellente. Les provisions de trois des banques dans la foulée d'Enron n'ont pas modifié de manière sensible la sûreté et la solidité du système bancaire canadien. Les répercussions financières des ouragans Katrina, Rita et Wilma ne devraient pas avoir un effet important sur la vigueur financière des assureurs multirisques canadiens. *(Se reporter aux tableaux 5 et 6.)*

Face à certains développements dans le contexte financier, les surveillants du BSIF ont rééquilibré leurs activités d'évaluation des risques et d'intervention pour les axer sur les nouveaux secteurs de risque.

La gestion, la gouvernance d'entreprise et la supervision des risques dans les institutions financières canadiennes se sont nettement améliorées par rapport à ce qu'on

Soutenues par une saine croissance économique intérieure et internationale, les institutions financières canadiennes ont affiché une performance très positive en 2005. Le revenu net a atteint des sommets ou s'en est approché.

Faillites d'entreprises à l'échelle mondiale
(tableau 5)

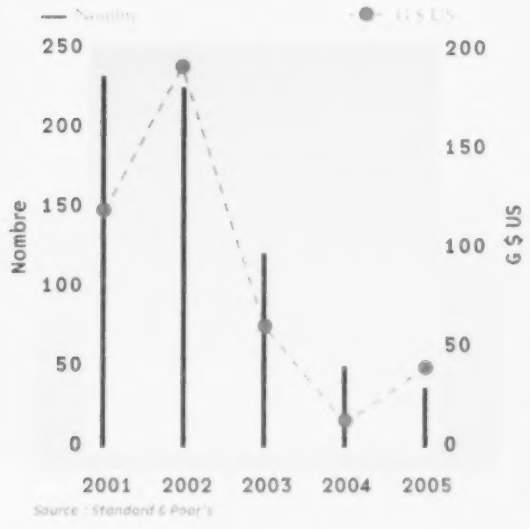

En 2005, les entreprises ont continué d'enregistrer de vigoureux bénéfices à l'échelle mondiale et ainsi, il y a eu peu de faillites.

Rendement des capitaux propres
(tableau 6)

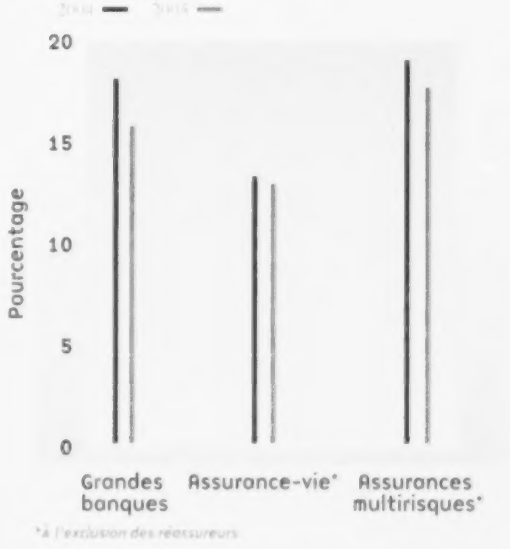

Le rendement des capitaux propres de toutes les industries de services financiers a légèrement reculé en 2005, mais est tout de même demeuré élevé.

pouvait observer il y a cinq ou dix ans. Or, les risques auxquels sont confrontées les institutions financières sont de plus en plus complexes. On craint que l'élaboration des processus de contrôle ne suive pas l'évolution du risque inhérent, en particulier dans les petites institutions. Par conséquent, les surveillants du BSIF continuent d'examiner à la loupe la capacité des institutions de gérer le risque inhérent.

Sur la scène mondiale, les institutions financières canadiennes évoluent dans un contexte international de plus en plus complexe. La coopération internationale suscite un intérêt plus marqué, et les organismes de réglementation étrangers font davantage appel au BSIF. C'est ainsi que le BSIF a intensifié son évaluation des risques découlant des activités à l'étranger et de la capacité des institutions financières de gérer ces risques. Le BSIF doit aussi tenir compte des facteurs influant sur les sociétés mères étrangères des institutions financières canadiennes, qui pourraient avoir d'importantes conséquences négatives sur les opérations au Canada.

Les organismes de réglementation accordent une plus grande importance aux crimes économiques et au financement des activités terroristes que ce n'était le cas il y a quelques années. Le BSIF a affecté plus de ressources à l'évaluation de la capacité des institutions financières de déceler et de contrer le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Les examens menés par le BSIF montrent qu'il faut améliorer les pratiques des institutions dans ce domaine.

Grandes banques canadiennes

Les six plus grandes banques canadiennes sont demeurées très rentables en 2005. Le rendement moyen de leurs capitaux propres a atteint 15,7 % contre 18,3 % en 2004, la baisse étant en grande partie attribuable à la provision de 2,5 milliards de dollars de la CIBC aux fins des règlements juridiques relatifs à l'affaire Enron.

Un crédit modéré a continué à avoir un effet positif sur la performance financière des banques. Même si les provisions pour pertes sur prêt ont commencé à remonter par rapport aux niveaux très faibles des dernières années et que les recouvrements des prêts aux entreprises et les contrepassations de la réserve ont diminué, il n'y avait aucun signe d'un revirement important dans le cycle du crédit.

Les services bancaires intérieurs aux particuliers ont de nouveau été au centre des bénéfices en 2005, soutenus par une forte demande de prêts hypothécaires et commerciaux et les dépôts de base et des entreprises et les frais des fonds communs de placement et les revenus d'assurance plus élevés. Un contrôle efficace

Grandes banques : Rendement des capitaux propres *(tableau 7)*

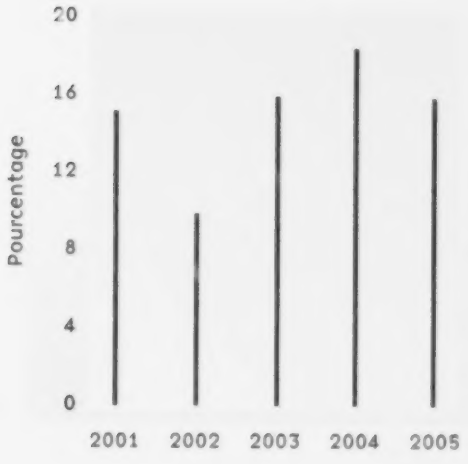

Les grandes banques ont continué d'afficher un robuste rendement des capitaux propres en 2005.

Grandes banques : Marge d'intérêt nette - Revenu d'intérêt moins frais d'intérêt/Actif total moyen *(tableau 8)*

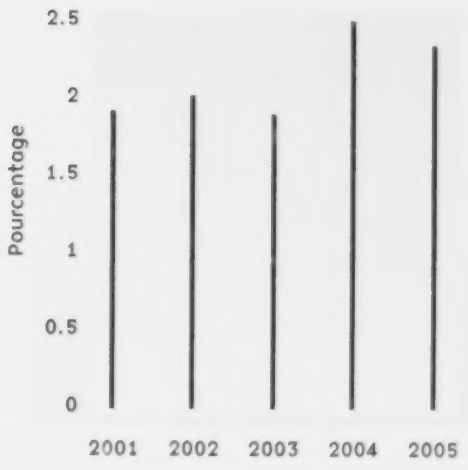

En 2005, les taux d'intérêt à court terme plus élevés ont eu un effet positif sur les marges.

des dépenses a aussi contribué aux résultats positifs. Les provisions à la consommation ont lentement monté, même si la croissance des prêts à la clientèle de détail en a surtout été la cause. Les taux d'intérêt à court terme élevés ont eu un effet positif sur les marges, même si la vive concurrence a continué à limiter la possibilité de gains.

Compte tenu des marchés boursiers favorables, les activités de gestion du patrimoine ont produit d'excellents résultats tandis que les revenus tirés des activités sur les marchés financiers ont été mitigés et variaient d'une banque à l'autre. *(Se reporter aux tableaux 7 et 8.)*

La situation financière générale des grandes banques est demeurée solide à la fin de 2005. Le ratio moyen du total des fonds propres aux actifs pondérés selon les risques frôlait 13 %, ce qui dépasse largement le seuil minimal de 8 % établi par la Banque des règlements internationaux et la cible de 10 % fixée par le BSIF. Ces niveaux élevés de fonds propres devraient permettre de continuer d'accroître les dividendes, les fusions et acquisitions, et de racheter les actions ordinaires. Ils servent aussi de coussin contre des événements financiers ou économiques négatifs imprévus. *(Se reporter au tableau 9.)*

Dans l'ensemble, en 2005-2006, le BSIF était satisfait de la situation financière et des pratiques de gestion des risques des grandes banques canadiennes. Dans l'avenir, cependant, le défi consiste à déterminer comment continuer à prendre de l'expansion et à réaliser des taux de rendement cibles dans un marché hautement concurrentiel. En cherchant à prendre plus d'expansion et à réaliser des taux de rendement supérieurs, les banques peuvent prendre des risques qu'elles seront mises au défi de gérer ou de prévoir adéquatement, ce qui pourrait faire augmenter le risque global.

Le contexte réglementaire et juridique évolue rapidement à l'échelle internationale. Au cours des prochaines années, les institutions financières devront composer avec des changements des normes comptables, la mise en œuvre de Bâle II et des modifications des exigences de rapport découlant de l'insistance accrue sur l'éthique d'entreprise. Les enjeux au chapitre du risque d'atteinte à la réputation, notamment la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, continuent de susciter l'attention soutenue des organismes de réglementation. L'incapacité des banques de gérer ces exigences pourrait avoir d'importantes répercussions sur leur situation financière, leurs activités et leur

Le Secteur de la surveillance du BSIF continue d'insister auprès des grandes banques pour qu'elles établissent les mécanismes nécessaires à la mesure et à la gestion des risques, y compris des simulations de crise intensifiées.

réputation. Le Secteur de la surveillance du BSIF continue d'insister auprès des grandes banques pour qu'elles établissent les mécanismes nécessaires à la mesure et à la gestion des risques, y compris des simulations de crise intensifiées. Le contrôle des dépenses ne devrait pas nuire à une conformité et une gestion des risques de haute qualité.

Autres institutions de dépôts

Les institutions de dépôts canadiennes de moindre envergure et les banques étrangères établies au Canada appliquent habituellement des stratégies axées sur des créneaux afin de demeurer concurrentielles. Les facteurs qui influent sur ces institutions sont donc diversifiés et ces dernières sont exposées à des risques propres aux stratégies adoptées par chacune d'elles.

Sous l'aiguillon de la forte expansion de l'économie canadienne et de la vigueur soutenue de la demande de produits financiers en 2005, les institutions de dépôts de moindre envergure ont affiché une hausse à grande échelle des actifs et du revenu net d'une année sur l'autre. Les ratios de fonds propres sont demeurés généralement robustes.

Compte tenu des signes laisse présager que le crédit pourrait devenir moins modéré, le BSIF surveillera la détérioration possible de la qualité des actifs des institutions de dépôts de moindre envergure. Le Secteur de la surveillance continuera aussi de vérifier dans quelle mesure ces institutions se conforment aux mesures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Sociétés d'assurance-vie

L'industrie canadienne de l'assurance-vie a encore affiché de solides résultats financiers en 2005, le rendement moyen de ses capitaux propres s'établissant à 12,9 %. De façon générale, les trois plus grandes sociétés d'assurance-vie, qui dominent le marché, ont mieux fait que l'ensemble de l'industrie, ce qui traduit des différences au chapitre des régions desservies et des économies d'échelle.

Grandes banques : Ratio des fonds propres pondéré en fonction des risques
(tableau 9)

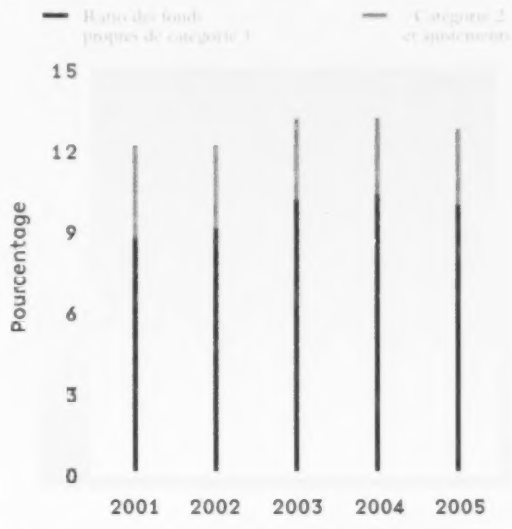

Les ratios des fonds propres des six grandes banques sont demeurés robustes en 2005.

En 2005, les marchés boursiers favorables ont soutenu les ventes de rentes et de produits de gestion du patrimoine et ont alimenté les revenus de commission. Les activités de protection relativement uniformes ont généré des bénéfices stables. Les charges sont toujours bien contrôlées. De nombreuses modifications actuarielles ont aussi eu un effet positif sur les bénéfices. *(Se reporter aux tableaux 10 et 11.)*

Les trois plus grandes sociétés d'assurance-vie ont toutes signalé une forte hausse des bénéfices tirés des activités canadiennes. Leurs opérations internationales d'envergure ont aussi bien fait dans l'ensemble, même si elles variaient dans une certaine mesure par territoire et par société.

Assurance-vie : Rendement des capitaux propres*
(tableau 10)

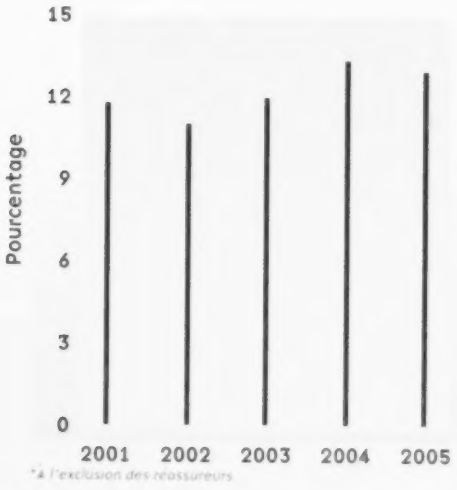

La rentabilité de l'industrie de l'assurance-vie est demeurée constante en 2005.

Assurance-vie : Commissions et charges en % des primes*
(tableau 11)

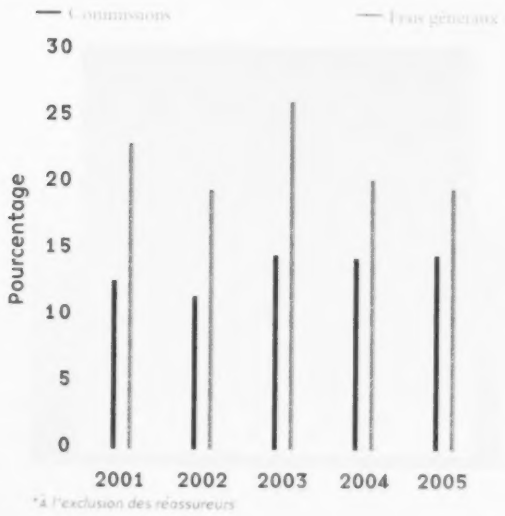

Le contrôle soutenu des charges a contribué à la vigueur de l'industrie de l'assurance vie en 2005.

Les ratios de fonds propres des assureurs-vie sont demeurés supérieurs, et de loin, aux exigences réglementaires minimales. Le BSIF a fixé une cible de surveillance à l'égard du ratio du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) des sociétés canadiennes. Le ratio moyen du MMPRCE des assureurs-vie canadiens était de 237 % en 2005, ce qui dépasse largement la cible de surveillance de 150 %. De façon générale, la qualité de l'actif est demeurée robuste. *(Se reporter au tableau 12.)*

Les perspectives de l'industrie canadienne de l'assurance-vie sont stables, la rentabilité, la qualité de l'actif et les capitaux propres s'améliorant. Cependant, l'industrie est confrontée à plusieurs enjeux.

Au nombre de ces défis figure l'éventuel effet négatif d'une pandémie mondiale sur les sinistres et les activités. Le Secteur de la surveillance du BSIF examine actuellement les plans pour éventualités des banques et des assureurs à l'égard d'une pandémie de grippe. Même s'il n'y a aucune garantie de réussite, le BSIF est satisfait des progrès réalisés à ce jour à ce chapitre.

Compte tenu de l'importance que revêtent les activités internationales des trois plus grands assureurs pour leur performance générale, le BSIF poursuivra son examen actif de ces activités pour s'assurer que la capacité de gestion des risques est proportionnelle aux risques assumés.

Le Secteur de la surveillance du BSIF surveille la gestion par les sociétés d'assurance-vie du risque d'atteinte à la réputation, spécialement en ce qui a trait à la réassurance financière par suite de l'évolution du contexte réglementaire aux É.-U. et au Canada.

Les perspectives de l'industrie canadienne de l'assurance-vie sont stables, la rentabilité, la qualité de l'actif et les capitaux propres s'améliorant.

Secteur des assurances multirisques

L'industrie des assurances multirisques a connu une autre année très rentable en 2005. Le rendement moyen des capitaux propres a atteint 17,7 %, contre 19,1 % l'année précédente. La vigueur de la rentabilité de l'industrie depuis 2003 fait suite à plusieurs années de maigres bénéfices, situation qui était attribuable aux résultats extrêmement faibles de l'assurance automobile (surtout en Ontario), aux marchés de l'assurance commerciale moins solides et aux rendements des placements moindres.

Ce redressement est, dans une large mesure, le résultat d'une rentabilité beaucoup plus forte au chapitre de la souscription. Une hausse appréciable des primes et les réformes opérées par les gouvernements dans plusieurs administrations ont eu pour effet que les primes ont davantage augmenté que les sinistres. La rentabilité accrue de l'industrie a aussi été soutenue par de meilleurs rendements de placements que des gains réalisés appréciables ont nettement améliorés. Ces rendements ne sont pas nécessairement viables dans l'avenir. Malgré la vigueur générale de la rentabilité de l'industrie, celle-ci a sensiblement fluctué d'un assureur à l'autre. *(Se reporter aux tableaux 13 et 14.)*

À l'échelle internationale, le secteur des assurances multirisques a été touché par de nombreuses catastrophes naturelles survenues partout dans le monde. La saison des ouragans de 2005 a été la pire de l'histoire, les pertes attribuables aux ouragans Dennis, Katrina, Rita et Wilma devant dépasser, d'après les estimations, 50 milliards de dollars US. Exception faite de quelques sociétés, l'industrie canadienne des assurances multirisques n'a pas été directement touchée, si ce n'est par une hausse modeste des coûts de la réassurance en 2006.

Le Canada n'a pas échappé aux catastrophes naturelles. De graves tempêtes de pluie à Winnipeg, à Calgary et dans le sud de l'Ontario ont généré des pertes d'assurance appréciables. À elles seules, les pertes dans le sud de l'Ontario auront coûté environ 500 millions de dollars à l'industrie.

L'adéquation du capital a continué de progresser en 2005. En 2003, le BSIF a instauré un nouveau test de suffisance du capital – le Test du capital minimal (TCM) des sociétés canadiennes et le Test de suffisance de l'actif des succursales (TSAS) des

Assurance-vie : Ratios du MMPRCE*
(tableau 12)

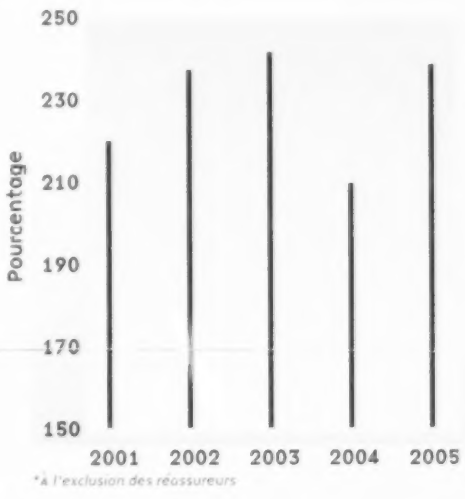

En 2005, les ratios du MMPRCE des sociétés d'assurance-vie sont demeurés nettement supérieurs aux seuils établis par le BSIF.

Assurances multirisques : Rendement des capitaux propres*
(tableau 13)

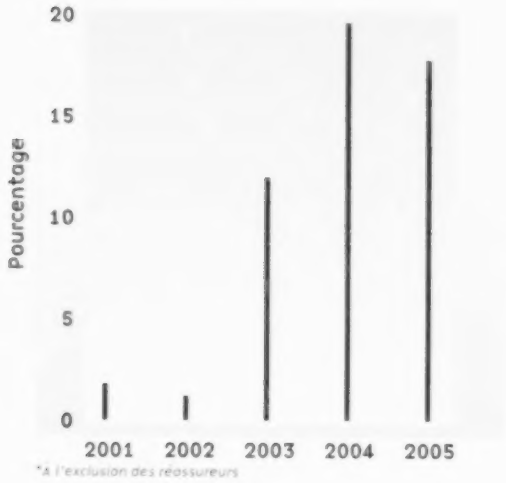

La rentabilité de l'industrie des assurances multirisques est demeurée vigoureuse en 2005, surtout grâce à de meilleurs résultats de souscription.

Assurances multirisques : Ratio des charges et des sinistres*
(tableau 14)

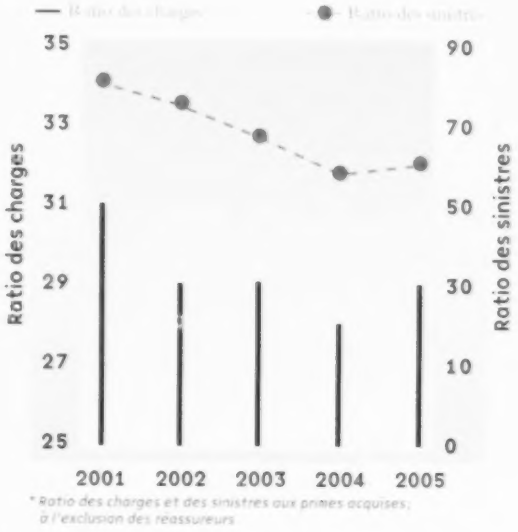

Une discipline rigoureuse en matière de tarification a encore contribué aux bons ratios des charges et des sinistres en 2005.

sociétés étrangères exploitant une succursale au Canada. Le ratio combiné du TCM / TSAS de l'industrie a atteint, en 2005, 249 %, ce qui dépasse largement la cible minimale de surveillance de 150 % établie par le BSIF. *(Se reporter au tableau 15.)*

Depuis toujours, les cycles de tarification et de rentabilité du secteur des assurances multirisques sont volatiles. Les résultats sans précédent au chapitre de la souscription des dernières années ont été appuyés par une discipline remarquablement rigoureuse en matière de tarification dans la plupart des branches d'activités. Les institutions ont pris en compte la nécessité d'équilibrer des performances extrêmes en instaurant davantage de fonctions de supervision. Compte tenu de ces améliorations, le nombre de sociétés d'assurances multirisques à divers stades d'intervention est passé de 30 en 2004 à 17 en 2005, soit une baisse de 43 %.

Cependant, étant donné la volatilité inhérente de ce secteur ainsi que les répercussions des politiques des gouvernements provinciaux sur certaines branches d'activités et la tendance aux désastres naturels plus fréquents et graves, le BSIF continuera de surveiller l'industrie des assurances multirisques de près. L'accent sera mis notamment sur le comportement en matière de tarification, en particulier sur les signes de tout affaissement des modalités.

Assurances multirisques : Ratios TCM/TSAS *
(tableau 15)

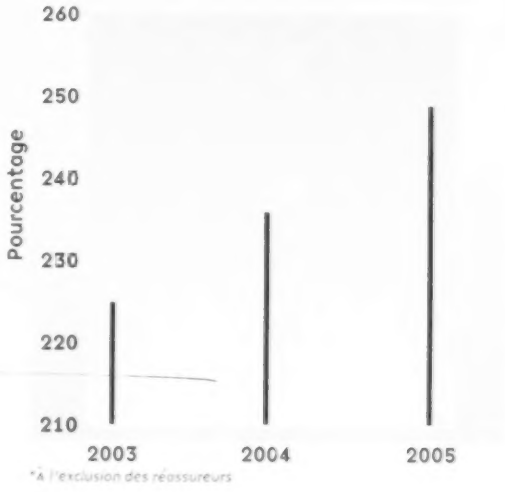

Les ratios du TCM/TSAS ont continué de se raffermir en 2005, sous l'effet de hausses considérables des primes et de l'amélioration du rendement des placements.

Politiques de surveillance

Équilibrer les avantages de la concurrence et le risque des produits financiers complexes

Institutions financières

Le BSIF applique un Cadre de surveillance de calibre international fondé sur les risques qui lui permet de mieux dépister les pratiques imprudentes ou néfastes d'une institution financière, et d'intervenir rapidement lorsque la situation l'exige. Ce cadre lui permet de concilier la nécessité, pour les institutions, de soutenir la concurrence et de prospérer, d'une part, et la capacité de celles-ci de gérer le risque inhérent des produits financiers de plus en plus complexes, d'autre part.

La méthodologie appliquée consiste à évaluer les risques inhérents aux activités d'envergure d'une institution, à déterminer la mesure dans laquelle ces risques sont gérés avec efficacité et à surveiller la situation financière de l'institution. Le BSIF offre des consignes détaillées pour aider les surveillants à appliquer le cadre en question.

Lorsque la situation s'y prête, le BSIF s'appuie sur les travaux des fonctions de contrôle de la gestion des risques de l'institution, parmi lesquelles se trouvent le conseil d'administration et la haute direction, pour s'assurer de l'existence de politiques et de processus adéquats et de leur application à tous les échelons, de manière à gérer les risques et à les contenir à des niveaux acceptables. Le BSIF peut ainsi concilier la nécessité d'exercer une supervision efficace et celle d'affecter ses ressources à l'examen des aspects d'une institution qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la sûreté et la solidité de celle-ci. Le BSIF s'appuie en outre sur le travail des vérificateurs externes pour s'assurer de la fidélité des états financiers vérifiés, et sur les travaux des actuaires désignés pour contrôler l'adéquation du passif des polices.

La surveillance comprend aussi des vérifications périodiques sur les lieux des mécanismes de contrôle et de l'adéquation des pratiques de gestion des risques et de gouvernance des institutions. Le BSIF surveille également en permanence la situation financière et les affaires des institutions. Conformément au mandat d'intervention précoce du BSIF, les institutions à problème font l'objet, au besoin, d'un niveau d'examen et d'intervention plus élevé.

Cote de risque composite (CRC)

La cote de risque composite (CRC) représente l'évaluation globale par le BSIF de la sûreté et de la stabilité d'une institution. La CRC repose sur une série de critères d'évaluation élaborés de concert avec l'industrie. Il y a quatre niveaux de cote de risque composite, à savoir faible, modérée, supérieure à la moyenne ou élevée. La CRC est communiquée à la plupart des institutions au moins une fois l'an (certaines institutions inactives ou en liquidation volontaire peuvent ne pas être cotées). La confidentialité de ces cotes est protégée par règlement.

À la fin de mars 2006, 94 % des institutions évaluées avaient une cote faible ou modérée et moins de 1 % ont reçu une cote élevée. Ces cotes traduisent le fait que les pratiques et politiques de gestion des risques des institutions financières canadiennes sont, à quelques exceptions près, bien équilibrées. Le pourcentage d'institutions dont la cote est faible ou modérée a sans cesse augmenté depuis 2002-2003, année où le BSIF a commencé à communiquer les cotes aux institutions. Cette amélioration est en partie attribuable aux conditions économiques et

À la fin de mars 2006, moins de 1 % des institutions financières évaluées affichaient une cote de risque élevé. Ces cotes traduisent le fait que les pratiques et politiques de gestion des risques des institutions financières canadiennes sont, à quelques exceptions près, bien équilibrées.

financières plus favorables pour les institutions financières canadiennes, mais elle traduit aussi le fait que certaines sociétés ont renforcé leurs fonctions de contrôle de la gestion des risques. *(Se reporter au tableau 16.)*

Cotes d'intervention

Le BSIF attribue aussi à chaque institution une cote d'intervention, conformément à son *Guide d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales*, qui prévoit le degré de surveillance dont l'institution fait l'objet. En gros, les cotes sont les suivantes : normale (aucun stade), préalerte (stade 1), risque pour la viabilité ou la solvabilité (stade 2), viabilité financière future sérieusement compromise (stade 3) et non-viabilité / insolvabilité imminente (stade 4).

Le nombre d'institutions classées à un stade a encore diminué en 2005-2006, en raison du redressement de l'industrie des assurances multirisques; toutes les institutions classées à un stade, sauf une, ont reçu la cote de préalerte (stade 1) à la fin de l'exercice. *(Se reporter au tableau 17.)*

Il n'y a eu aucun retrait important du marché canadien en 2005-2006. La liquidation des succursales canadiennes de deux sociétés d'assurances multirisques du Royaume-Uni ordonnée dans les années 1990 a été menée à terme au début de 2006, toutes les catégories de demandeur recevant un dividende de 100 cents sur le dollar plus intérêt.

Cote de risque composite selon le secteur
(tableau 16)

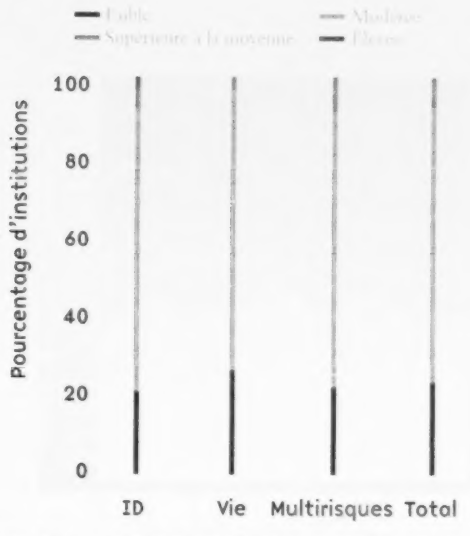

Au 31 mars 2005, 94 % des institutions financières évaluées affichaient une CRC faible ou modérée.

Nombre d'institutions classées à divers stades
(tableau 17)

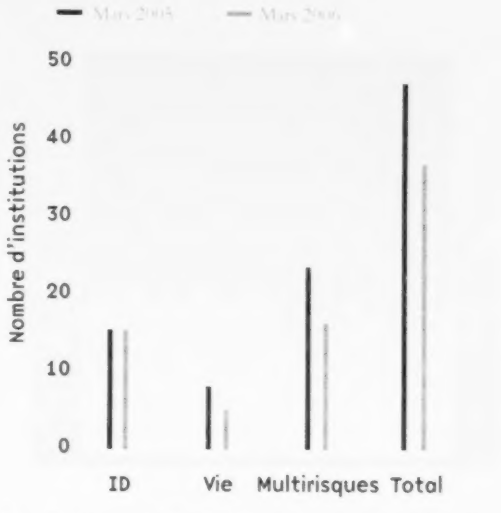

Le redressement de l'industrie des assurances multirisques a contribué à nouveau à la forte chute du nombre d'institutions classées à divers stades en 2005–2006.

Établissement de règles

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

« … promouvoir l'adoption par les dirigeants et les administrateurs des institutions financières de politiques et de procédures visant à contrôler et à gérer le risque. »

L'établissement de règles, notamment en contribuant à la préparation de modifications législatives, en rédigeant des règlements, des lignes directrices, des décisions ayant valeur de précédent et des préavis, et en participant aux efforts d'organismes de normalisation (au pays et à l'étranger), joue un rôle prépondérant dans la capacité du BSIF de s'acquitter de son mandat. En 2005-2006, le BSIF a continué de promouvoir des pratiques institutionnelles propices à une saine gestion des risques. En établissant des règles et des directives, le BSIF s'est efforcé de concilier les objectifs de sûreté et de stabilité et la nécessité, pour les institutions, de faire preuve de leadership et d'innovation sur le marché.

Les règles visant le secteur financier sont de plus en plus fréquemment établies à l'échelle internationale. Par le biais d'organisations internationales, le BSIF a aussi contribué à l'élaboration de saines règles internationales qui tiennent dûment compte du marché canadien.

Établissement de règles au pays

Concilier leadership et innovation, et sûreté et stabilité

Révisions des lois régissant les institutions financières
En qualité d'administrateur des lois fédérales visant les institutions financières, le BSIF a activement participé à deux initiatives de réforme législative du ministère des Finances en 2005.

Premièrement, le BSIF a contribué au projet de loi C-57, qui a modernisé la structure de gouvernance d'entreprise des institutions financières fédérales en instaurant plusieurs réformes importantes et en harmonisant les lois régissant les institutions financières avec les modifications apportées à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA). Le projet de loi C-57 a reçu la sanction royale en novembre 2005.

Deuxièmement, le BSIF a participé activement à l'examen quinquennal par le gouvernement des lois auxquelles les institutions financières sont assujetties. Le ministère des Finances a diffusé un document de consultation formel dans le cadre du budget fédéral de 2005 pour solliciter l'opinion de tous les Canadiens sur les améliorations qui pourraient être apportées au cadre législatif régissant les institutions financières fédérales. Les intéressés étaient invités à donner leur opinion sur diverses questions et à soulever des points qui pourraient être pris en compte pour améliorer le cadre législatif.

Le BSIF a analysé les suggestions formulées par les intervenants publics et a lui-même soumis de nombreuses propositions. La plupart des propositions du BSIF visent à accroître l'efficacité et l'efficience du cadre réglementaire en abolissant les restrictions inutiles et en permettant à toutes les parties de consacrer leurs ressources aux questions qui importent le plus dans l'optique du risque.

Collaboration avec les organismes de normalisation
Le BSIF collabore de près avec l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour communiquer ses points de vue au sujet des normes acceptables et veiller à ce que les normes en question donnent lieu à des évaluations actuarielles acceptables. Le BSIF siège à diverses commissions de pratique de l'ICA et les membres de la haute direction du BSIF et de l'ICA se réunissent plusieurs fois par année.

En 2005-2006, le BSIF et l'ICA se sont attaqués aux nouveaux enjeux que voici.

- Élaborer un certificat de qualification standard de l'actuaire désigné (AD) au Canada. L'objectif est de garantir que l'AD possède les connaissances

techniques et l'expérience pertinente pour remplir sont rôle de manière compétente.

- Examiner le rôle du vérificateur et de l'actuaire chargé de l'évaluation en fonction de la nouvelle note d'orientation comptable 43 (NOC 43) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) (l'ICA et le BSIF ont tous deux collaboré avec l'ICCA à la rédaction de la NOC 43). Le BSIF a aussi diffusé une nouvelle version de sa ligne directrice E-15 relative à l'actuaire désigné pour éviter le chevauchement du travail requis aux termes de la NOC 43.
- Déterminer l'effet du nouveau chapitre 3855 de l'ICCA portant sur la norme de comptabilisation de la juste valeur de l'actif au chapitre de l'évaluation du passif des souscripteurs.
- Améliorer le Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) en intégrant un nouvel élément de mortalité et de nouvelles exigences pour les garanties de fonds distincts élaborés par l'ICA. Ces mesures devraient inciter à mieux gérer les risques.
- Participer à la mise au point d'une nouvelle norme et d'une note éducative sur l'attestation relative au MMPRCE.

Le BSIF a continué de prendre part aux travaux de divers groupes de travail du Conseil des normes comptables du Canada (CNC) et du Conseil des normes de vérification et de certification (CNVC), et a collaboré à plusieurs projets.

Consignes sur le capital

En 2005-2006, le BSIF a publié, à des fins de consultation, deux versions provisoires d'une nouvelle ligne directrice sur les normes de fonds propres (NFP) à l'intention des institutions de dépôts. Cette ligne directrice vise à garantir que le régime de fonds propres du Canada tient compte des normes internationales et du contexte canadien.

La deuxième version provisoire de la ligne directrice intègre les normes de fonds propres davantage axées sur les risques figurant dans le rapport du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres*. Il existe deux versions officielles de cette ligne directrive, la NFP A, destinée aux institutions de moindre envergure et dont les opérations sont habituellement moins complexes, et la NFP A-1, qui traite des opérations plus complexes des institutions actives à l'échelle internationale. Le BSIF s'attend à ce que les exigences de fonds propres réglementaires révisés entrent en vigueur pour l'exercice 2007-2008 des institutions.

Avant de pouvoir utiliser la NFP A-1, les institutions financières doivent recevoir le consentement du BSIF à l'égard de certaines exigences techniques. Le BSIF a consulté l'industrie sur la manière de communiquer les attentes de surveillance à l'égard de l'approbation de ces exigences et il a publié huit notes de mise en œuvre des fonds propres en 2005-2006. Le BSIF a aussi mis au point, en étroite collaboration avec l'Association des banquiers canadiens, de nouveaux relevés des fonds propres et de nouvelles instructions pour les remplir.

Le BSIF a émis des lettres avisant des associations de l'industrie de ses décisions finales concernant le traitement des fonds propres réglementaires lié aux modifications découlant de la nouvelle norme comptable des instruments financiers. Cette norme entre en vigueur à l'égard des exercices commençant le 1er octobre 2006 ou après. Les décisions portent sur le traitement des fonds propres réglementaires liés aux instruments disponibles à la vente, aux couvertures, au risque de crédit de l'institution, à l'option de la juste valeur et aux fonds propres requis. Le BSIF prévoit également émettre des directives officielles faisant état de ces décisions au cours de l'exercice 2006-2007, ainsi qu'un préavis sur les fonds propres pour expliquer comment le traitement des instruments en vertu des nouvelles normes sera pris en compte dans le calcul des fonds propres réglementaires.

Afin de continuer à améliorer le MMPRCE, le BSIF collaborera avec l'industrie canadienne de l'assurance-vie pour élaborer des techniques plus avancées de mesure du risque. Ces techniques comprendront des critères applicables à des méthodes sensibles aux risques fondées sur des modèles précis qu'utiliseront les sociétés qui se sont engagées à les mettre en œuvre et qui disposent des ressources nécessaires. Ces travaux sont effectués par le Comité consultatif du MMPRCE qui regroupent des cadres de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., de l'Institut canadien des actuaires, d'Assuris, de l'Autorité des marchés financiers et du BSIF.

Le BSIF a publié une ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital des sociétés de portefeuille d'assurances réglementées et des sociétés d'assurance-vie inactives. Cette ligne directrice vise à faire en sorte que le groupe consolidé relevant d'une société de portefeuille dispose d'un capital suffisant pour couvrir les pertes imprévues. Cette approche tient compte de l'adéquation du capital à l'échelle du groupe, est plus sensible au risque et favorise des pratiques saines de divulgation.

Le BSIF et le Bureau d'assurance du Canada ont commencé à régler le Test du capital minimal à l'intention des assureurs multirisques. Les révisions, qui prescriront aussi le traitement des fonds propres lié aux questions découlant des nouvelles normes comptables des instruments financiers, devraient être instaurées pour le premier trimestre de 2007.

Autres consignes

Option de la juste valeur

Le BSIF a publié la version provisoire de sa ligne directrice D-10, *Comptabilisation des instruments financiers désignés « détenus à des fins de transaction » (option de la juste valeur)*, en invitant les principaux intéressés à lui faire part de leurs observations. Cette ligne directrice fait la promotion de la saine gestion des risques quand les institutions financières appliquent l'option de la juste valeur disponible aux termes des principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens. On y retrouve des consignes sur l'application de l'option de la juste valeur émises par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Le BSIF estime que les consignes du CNCI et du CBCB sont nécessaires pour appuyer un régime fondé sur la fiabilité et promouvoir des valeurs fiables par l'entremise de saines pratiques de gestion du risque au sein des institutions financières. L'approche adoptée par le BSIF promeut de saines pratiques internes auprès des institutions et la confiance dans les justes valeurs utilisées dans l'option de la juste valeur. Elle vise aussi à diminuer l'éventuel besoin de déclarer séparément les résultats financiers à des fins de réglementation.

Gestion des succursales d'institutions financières étrangères exerçant des activités au Canada

Le BSIF s'est efforcé de clarifier ses attentes à l'égard de l'exploitation au Canada de succursales de sociétés d'assurances étrangères et de succursales de banques étrangères en émettant des lignes directrices sur le rôle des agents principaux canadiens (APC) et sur le rôle des dirigeants principaux canadiens (DPC). Tout en offrant la latitude nécessaire pour tenir compte de la nature particulière des activités des succursales, le BSIF veut s'assurer que l'APC et le DPC s'acquittent des responsabilités de supervision qui leur incombent dans la gestion des succursales canadiennes, lesquelles représentent une partie importante du secteur des services financiers au Canada.

Initiatives de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et de lutte contre le financement des activités terroristes

En 2005, le ministère des Finances a diffusé un document de consultation renfermant les propositions du gouvernement du Canada pour renforcer le cadre canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et de lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT). Ces propositions traduisent l'objectif visé par le gouvernement d'être au premier plan de la lutte mondiale contre ces crimes et ainsi de contribuer à la sûreté du public au pays et à l'étranger. Le document a été préparé pour combler plusieurs besoins nationaux et internationaux clés. Le BSIF a participé à la rédaction du document de consultation ainsi qu'aux consultations subséquentes auprès des institutions financières fédérales.

Pendant l'année, le BSIF a au départ ciblé son programme d'évaluation des mesures de LRPC/LFAT sur les institutions de dépôts de moindre envergure, puis ensuite sur les grands groupes bancaires. La plupart des institutions financières évaluées ont accordé une grande importance à l'établissement de programmes efficaces de LRPC/LFAT. Le BSIF intervient au besoin pour faire en sorte que les institutions comblent les lacunes cernées.

Le BSIF reconnaît que les institutions financières doivent concilier leurs exigences opérationnelles et les exigences supplémentaires de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. En 2005, le BSIF a organisé une séance d'information sur la LRPC/LFAT dans le but de sensibiliser le secteur financier à ses attentes et à ses principales initiatives en la matière. Des représentants de plus de 120 institutions de nature financière et autres ont assisté à cette séance, la première du genre organisée par le BSIF. Des activités semblables sont prévues pour l'avenir.

En 2005-2006, le BSIF a publié, à des fins de consultation, une nouvelle ligne directrice sur les normes de fonds propres destinée à faire en sorte que le Canada applique un régime de fonds propres qui tient compte à la fois des normes internationales et du contexte canadien.

Activités internationales

Élaborer des règles internationales équitables pour les institutions financières canadiennes

De plus en plus, tant pour les banques que pour les sociétés d'assurance-vie, les règles sont fixées à l'échelle internationale. Le rôle du BSIF consiste à participer à l'élaboration de règles solides, de s'assurer que ces règles tiennent compte de la situation canadienne, et de les mettre en œuvre sans que les institutions canadiennes ne soient désavantagées par rapport à leurs concurrents étrangers.

Au cours de l'exercice, le BSIF a établi davantage de liens informels, mais efficaces, avec des organismes de surveillance étrangers. En 2006-2007, il explorera des occasions d'échanger des renseignements avec les autorités de contrôle de certains pays qui réglementent d'importantes filiales étrangères de banques canadiennes. L'objectif consiste à trouver des façons de mieux coordonner les travaux de surveillance et la mise en commun des résultats.

Association internationale des contrôleurs d'assurance
Le BSIF a continué de collaborer avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), un groupe de travail international voué à resserrer les normes de surveillance de l'assurance-vie et des assurances multirisques. En 2005, par exemple, le BSIF a joué un rôle important dans la production de plusieurs documents d'orientation, dont un intitulé *Document d'orientation sur le transfert de risques, la divulgation de l'information et l'analyse de la réassurance finie*. Le document est une source d'information utile aux fins de la surveillance de la réassurance finie / financière. Le BSIF a aussi contribué à la préparation du document de l'AICA présenté au Conseil des normes comptables internationales sur les nouvelles règles comptables de l'assurance proposées. En outre, le BSIF a participé aux travaux de l'AICA à titre de membre du Comité de direction, du sous-comité du budget et de sous-comités techniques.

Instance conjointe
Le BSIF est un membre actif de l'Instance conjointe qui regroupe des organismes internationaux de surveillance des secteurs des banques, des valeurs mobilières et de l'assurance. La collaboration entre les organismes de réglementation à l'égard de questions d'intérêt commun à tous les secteurs et pays comporte des avantages appréciables. L'Instance conjointe a récemment achevé des travaux sur l'impartition, le transfert du risque de crédit et la planification de la poursuite des activités.

Le BSIF fait aussi partie de certains autres groupes internationaux, notamment le Forum sur la stabilité financière, les Surveillants financiers intégrés, l'Association of Supervisors of Banks of the Americas et Le Groupe des superviseurs bancaires francophones.

Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux
Le BSIF a continué de participer activement aux travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), un organisme intergouvernemental qui a pour mission d'élaborer et de promouvoir des politiques nationales et internationales de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. En 2005, un spécialiste financier du BSIF a participé à une évaluation mutuelle du GAFI. De plus, le BSIF continue de prendre part à la préparation de la prochaine évaluation mutuelle du régime de LRPC/LFAT du Canada qui se déroulera en 2007.

Le BSIF est aussi représenté au sein du Comité des activités bancaires transfrontalières de la Banque des règlements internationaux, qui se penche sur les questions de la LRPC/LFAT.

Mettre en œuvre le Dispositif de Bâle : Équilibrer les approches à l'égard de la surveillance des activités bancaires

Le BSIF joue un rôle clé au sein du CBCB

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) offre une tribune de collaboration à l'égard des questions de surveillance des activités bancaires et est de plus en plus un organisme de normalisation de tous les aspects de la réglementation des activités bancaires. Il s'agit notamment du cadre des fonds propres réglementaires de Bâle II (Bâle II) qui instaure des normes de fonds propres davantage axées sur le risque à l'égard du risque opérationnel et de crédit des organisations bancaires, qui uniformise davantage les processus propres aux banques et qui appuie les améliorations apportées à la mesure et à la gestion du risque.

Le CBCB regroupe les organismes de surveillance et de réglementation des banques internationales des pays du G10, dont le Canada. Le BSIF joue un rôle clé au sein du CBCB, un de ses cadres de la haute direction en assumant la vice-présidence (le surintendant, Nicholas Le Pan), et un autre faisant partie d'un comité (le surintendant auxiliaire, Julie Dickson).

Promouvoir la cohérence entre les administrations

Depuis la publication du Dispositif de Bâle II en 2004, le CBCB a ciblé davantage la mise en œuvre que l'élaboration des règles. Le Groupe de mise en œuvre de l'Accord du CBCB, que préside le surintendant Le Pan, permet aux organismes de surveillance d'échanger de l'information et des approches à l'égard de la mise en œuvre de Bâle II, ce qui favorise la cohérence entre les administrations.

En 2005, le BSIF a parrainé un collège des organismes de surveillance qui avait pour objet d'échanger de l'information et de discuter des approches à l'égard de la mise en œuvre transfrontalière avec les organismes de surveillance des grandes filiales étrangères de banques canadiennes. De plus, en sa capacité d'organisme de surveillance d'un pays d'accueil, le BSIF a assisté à certains collèges de surveillance offerts par des organismes de surveillance étrangers. Ces efforts visent à nouer des relations et à partager des approches avec les organismes étrangers de surveillance se sont avérés fructueux et devraient se poursuivre au fur et à mesure que la mise en œuvre progressera.

Les efforts de mise en œuvre des banques canadiennes et du BSIF sont bien avancés, mais le cap et le rythme doivent se maintenir, en particulier en ce qui a trait à l'admissibilité aux fins de l'application de l'approche NI avancée pour calculer les fonds propres. L'entrée en vigueur du dispositif révisé et les événements observés sur le marché obligent également les banques et les organismes de réglementation à insister davantage sur la mesure et la gestion du risque opérationnel et sur la relation entre ce risque et les fonds propres.

Les documents de consultation du CBCB énoncent les attentes des organismes de surveillance

Au cours de 2006, le BSIF a participé avec les autres membres du CBCB à la préparation de deux documents de consultation intitulés *Sound Credit Risk Assessment and Valuation for Loans* et *Supervisory Guidance on the Use of the Fair Value Option by Banks under International Financial Reporting Standards*.

Le premier document traite de la manière dont les données et les processus communs peuvent être utilisés aux fins de l'évaluation du risque de crédit, de la comptabilisation et de la déduction des fonds propres, en mettant en lumière les concepts de capitalisation qui se veulent conformes aux règles prudentielles et comptables. Le BSIF appuie sans réserve les principes énoncés dans ce document. La deuxième partie sur les attentes des organismes de surveillance à l'égard des positions de principe clés et des saines pratiques des banques qui permettront, comme l'estime le CBCB, de promouvoir la saine gestion des risques et les contrôles, et de préserver l'intégrité des mesures des fonds propres réglementaires. Le BSIF appuie aussi ce document et a apporté des compléments supplémentaires par le biais de sa ligne directrice sur l'application de l'option de la juste valeur.

Agréments

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

« Le surintendant exerce les attributions que lui confèrent les lois mentionnées à l'annexe … »

Les institutions financières fédérales et les autres requérants doivent obtenir l'agrément pour effectuer certains types d'opérations, y compris les constitutions en société, les ordonnances de fonctionnement pour exercer des activités au Canada, les restructurations et les changements de propriété. Le BSIF a axé son processus d'agrément sur l'équilibre entre la nécessité de faire preuve d'efficacité et de minutie, en permettant d'accélérer les choses, et celle de garantir que les opérations complexes sont examinées avec soin.

Demandes et avis

La rationalisation contribue à l'équilibre entre la minutie et l'efficacité

En 2005-2006, le BSIF a traité 603 demandes d'agrément, une baisse de 13 % par rapport à l'exercice précédent (691 demandes avaient été traitées en 2004-2005). Cette baisse est en partie attribuable aux initiatives de rationalisation mises de l'avant par le BSIF pour atténuer le fardeau de la réglementation et concilier minutie et efficacité. De plus, le nombre et la nature des demandes d'agrément varient d'une année à l'autre. *(Se reporter au tableau 18.)*

La tendance aux mesures innovatrices ou originales a accru la complexité de bien des demandes et parfois soulevé de nouvelles questions de réglementation et(ou) de politique publique. Les agréments

Agréments par secteur de l'industrie 2005-2006
(tableau 18)

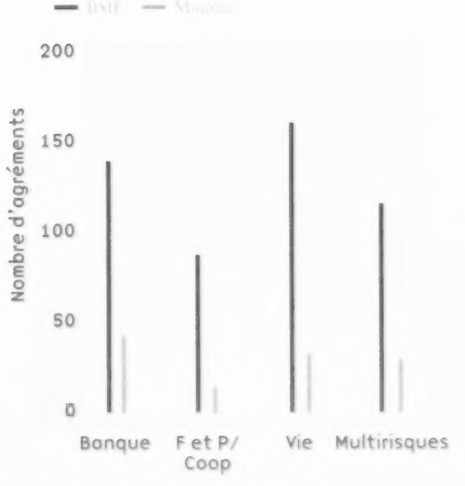

Le BSIF a traité 603 demandes d'agrément, soit 13 % de moins que l'exercice précédent.

Délais de traitement 2005-2006
(tableau 19)

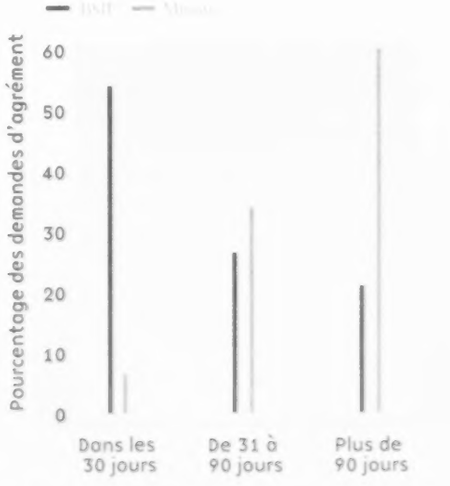

Les demandes d'agrément ministériel représentent 19 % du total.

ministériels ont représenté 19 % des demandes d'agrément traitées par le BSIF pendant l'exercice. *(Se reporter au tableau 19.)*

Plus de 55 % des demandes traitées en 2005-2006 étaient assujetties au régime réglementaire de « présomption d'agrément », c'est-à-dire qu'une demande est automatiquement approuvée dans les 30 jours suivant la réception à moins que le surintendant ne soulève une préoccupation. Les principaux types d'agréments ministériels portent sur l'acquisition du contrôle ou d'un intérêt de groupe financier dans certaines entités, certaines opérations de cession en réassurance et la constitution d'une institution financière, y compris des succursales étrangères. *(Se reporter aux tableaux 20 et 21.)*

En 2005-2006, deux nouvelles banques et deux nouvelles sociétés de fiducie ont été constituées en société ou maintenues de même que six nouvelles sociétés d'assurances (trois d'assurance-vie et trois d'assurances multirisques). De plus, trois succursales de banques étrangères à service complet et quatre succursales de sociétés d'assurances étrangères (une d'assurance-vie et trois d'assurances multirisques) ont été établies.

Parmi les nouveaux participants dans le secteur de l'assurance, il y a eu deux conversions de succursales étrangères de sociétés d'assurance-vie américaines en sociétés d'assurance-vie canadiennes, sous l'effet surtout d'une décision en matière d'impôt des États-Unis influant sur le paiement des rentes aux rentiers canadiens de ces succursales. Il y a eu certains changements de propriété et contrats de réassurance attribuables en grande partie à la rationalisation des structures organisationnelles dans le secteur de l'assurance.

En 2005-2006, certaines banques et sociétés de fiducie ont demandé l'agrément de changements de propriété ou de restructurations organisationnelles ou des deux. L'intérêt marqué à l'égard de la constitution en société ou de l'acquisition des banques ou des sociétés de fiducie et de prêt et, de la part des banques étrangères, de l'établissement au Canada ou de l'expansion de leurs activités au Canada, s'est maintenu. Cette tendance est, dans une large mesure, attribuable au régime de propriété plus souple et aux autres modifications législatives instaurées par le projet de loi C-8 en 2001 et représente pour le BSIF un défi en raison de la diversité des requérants, des propositions d'affaires souvent innovatrices ou complexes et des structures organisationnelles présentées.

En ce qui a trait aux questions de fonds propres, le BSIF émet des avis anticipés à l'égard de certains instruments de capital et approuve l'emploi de certains modèles par les institutions pour garantir qu'elles se conforment au régime du capital réglementaire. Au total, 33 de ces avis et agréments ont été fournis en 2005-2006.

Principaux types d'agréments ministériels
(Nombre d'agréments)
(tableau 20)

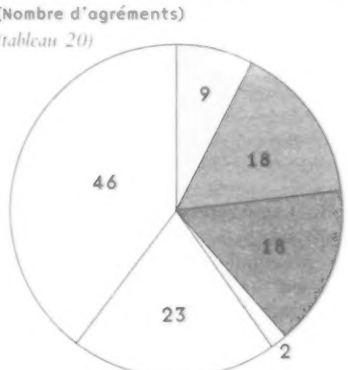

- Intérêt de groupe financier/Contrôle 46
- Désignation/Exemtion d'une banque étrangère 9
- Constitution/Poursuite/Établissement d'une succursale 18
- Fusions 2
- Transferts d'activités 23
- Autres 18

Principaux types d'agréments du BSIF
(Nombre d'agréments)
(tableau 21)

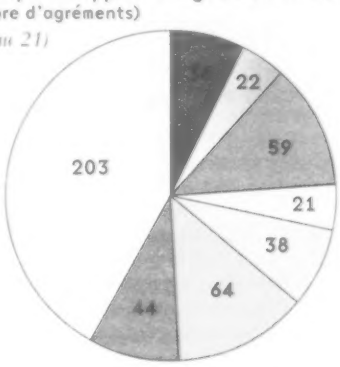

- Nouvelles ordonnances/ modifications d'ordonnances 36
- Dividendes importants 22
- Traitement des données 59
- Placements importants 21
- Transfert d'actifs/acquisition de plus de 10 % de l'actif 38
- Rachat d'actions ou d'obligations 64
- Réassurance par un apparenté 44
- Autres 203

Normes de rendement

Le 1er avril 2005, le BSIF a mis en œuvre des normes de rendement précisant les délais de traitement des demandes d'agrément réglementaire et de prestation d'autres services assujettis à des droits d'utilisateur. Cette initiative rejoint l'engagement du BSIF et du gouvernement du Canada d'accroître la responsabilisation et la transparence des services fournis. En 2005-2006, le BSIF a respecté toutes les normes de rendement qu'il a établies. *(Se reporter au tableau 22.)*

Rendement du BSIF en fonction des normes de service en matière de droits d'utilisateur 2005-2006*
(tableau 22)

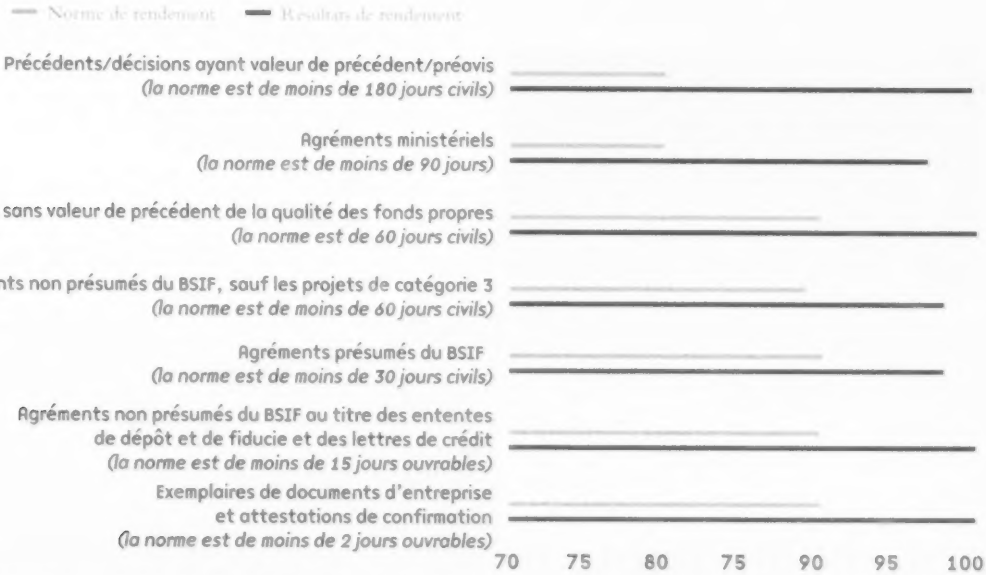

* Délai de traitement à compter de la date de réception de la demande complète

Orientation et formation

Soucieux de rehausser la transparence de son processus d'agrément et de mieux faire comprendre son interprétation des lois régissant les institutions financières fédérales, le BSIF met au point des préavis et des décisions ayant valeur de précédent.

En 2005-2006, le BSIF a préparé une nouvelle *Instruction relative aux opérations* à l'intention des requérants présentant une demande d'agrément ayant trait à l'acquisition d'un intérêt substantiel dans une institution financière fédérale et(ou) du contrôle légal d'une IFF. Cette instruction a pour objet de faire en sorte que la vigueur financière, l'expérience administrative et les plans d'activités des institutions soient évalués de manière plus uniforme. Le BSIF a aussi préparé un préavis sur le cadre législatif des banques étrangères et des instructions relatives aux opérations à l'égard de chacun des dix agréments réglementaires aux termes de la Partie XII de la *Loi sur les banques*. Cette initiative visait à mieux faire comprendre le régime qui s'applique aux banques étrangères au Canada.

Le BSIF a publié pendant l'exercice trois décisions ayant valeur de précédent, soit Garantie au Canada de risques – Police collective, Branches d'assurance – Assurance-aquiculture et Structure des fonds propres – Conversion de titres secondaires. Il a aussi publié la version révisée de trois *Instructions relatives aux opérations*. Ces révisions donnent des consignes additionnelles au sujet des demandes de changement de dénomination sociale en vertu de laquelle une banque ou un assureur étranger exerce ses activités au Canada, de l'abandon du contrôle de fait d'une entité et des exemptions de l'obligation de conserver et de traiter des renseignements et données à l'étranger. Dans cette dernière Instruction, le BSIF énonce son approche simplifiée à l'égard des exemptions du genre.

En octobre 2005, le BSIF a été l'hôte du colloque de la Division de la législation et des approbations, le quatrième depuis 2002, à l'intention des institutions financières et de leurs conseillers. La rencontre a porté sur des questions liées au processus d'agrément du BSIF, y compris les normes de service et les frais d'utilisation, sur certaines initiatives d'établissement de règles, sur les décisions ayant valeur de précédent, sur les préavis récents et à venir et sur l'examen des initiatives législatives. Il a aussi été question des résultats de la consultation sur le processus d'agrément du BSIF menée en 2005. À la lumière des commentaires positifs, le BSIF poursuivra cette initiative dans l'avenir.

Stéphane Fournier
Gestionnaire, Approbations et précédents, Secteur de la réglementation

Greg Cowper
Gestionnaire, Division de la législation et des initiatives analytiques, Secteur de la réglementation

Régimes de retraite privés fédéraux

Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières

« … superviser les régimes de pension pour s'assurer du respect des exigences minimales de capitalisation, des autres exigences prévues par la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension et ses règlements d'application et des exigences découlant de l'application de ces textes … [,à] aviser sans délai l'administrateur du régime qui n'est pas conforme [aux exigences de capitalisation] … et [à] prendre les mesures pour corriger la situation sans plus attendre ou forcer l'administrateur à les prendre. »

Situation de l'industrie

Comprendre l'équilibre qui s'impose pour réussir dans un climat exigeant, mais stable

En 2005-2006, les conditions financières et économiques ont maintenu un climat exigeant pour l'industrie des régimes de retraite. Les taux d'intérêt à long terme historiquement bas et l'instauration de nouvelles règles actuarielles ont eu un effet négatif sur la situation financière de la plupart des régimes. Tous les six mois, le BSIF applique une série de tests aux régimes à prestations déterminées qu'il réglemente pour en déterminer la solvabilité. D'après ce critère, en date de décembre 2005, plus des trois quarts (78 %) des régimes à prestations déterminées que surveille le BSIF affichaient un ratio de solvabilité estimatif de moins de 1,0 (contre 55 % en décembre 2004).

La réglementation régissant les régimes de retraite privés fédéraux prévoit que ces derniers peuvent effectivement fonctionner à l'occasion en situation déficitaire et que ces déficits doivent être comblés sur cinq ans. Le BSIF reconnaît toutefois que, dans certains cas, les régimes dont l'actif ne suffit pas à couvrir entièrement le passif devront être restructurés. Dans l'ensemble, il estime que la situation des régimes à prestations déterminées est stable, mais exigeante, pourvu qu'il n'y ait pas de changements défavorables importants dans les marchés des actifs ou les taux d'intérêt à long terme.

Vu les défis auxquels les régimes de retraite et leurs répondants demeurent confrontés, le BSIF a intensifié ses efforts pour recenser de manière proactive les régimes plus à risque et pour veiller à ce que les administrateurs des régimes appliquent rapidement des correctifs lorsque cela s'impose. Il a aussi ajouté aux ressources consacrées à la surveillance et à l'évaluation de la situation financière des répondants des régimes et a procédé à certains examens sur place.

Traduisant les défis qui pèsent sur les régimes de retraite privés, sept demandes de réduction des prestations acquises étaient à l'étude au 31 mars 2006, et le BSIF connaissait l'existence d'un certain nombre d'opérations de même nature en suspens. L'examen de ces demandes mené par le BSIF tiendra notamment compte des mesures prises dans le but d'informer les participants de la réduction de leurs prestations et du pouvoir conféré en vertu des modalités du régime à cette fin. Le BSIF est d'avis qu'il s'agit de mesures de dernier ressort et il évalue si celles-ci sont davantage appropriées que les solutions de rechange disponibles. Parfois, il est préférable pour les participants de restructurer les régimes que d'y mettre fin.

En 2005-2006, les conditions financières et économiques ont maintenu un climat exigeant pour l'industrie des régimes de retraite.

Évaluation des risques et intervention

Surveiller les conditions et intervenir au besoin pour atteindre un résultat équilibré

Le BSIF surveille des régimes de retraite privés couvrant les employés des secteurs de compétence fédérale. Cela comprend les banques, le transport interprovincial, les télécommunications et des sociétés qui ne sont pas assujetties à la législation provinciale, dont des entreprises du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Relèvent également de la compétence fédérale les régimes d'entreprises réputées par le Parlement du Canada constituer un avantage général pour le Canada ou pour au moins deux provinces, par exemple une entreprise d'exploitation de l'uranium.

La plupart des autres régimes de retraite privés sont régis par les lois sur les normes de pension des provinces de travail des participants (à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, qui n'a pas de loi sur les régimes de retraite privés).

Au 31 mars 2006, 1 304 régimes de retraite privés étaient agréés en vertu de *la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et visaient plus de 575 000 employés. En 2005-2006, l'actif des régimes a augmenté de 12 %, totalisant environ 116 milliards de dollars. De tous les régimes de retraite que réglemente le BSIF, ce sont ceux à prestations déterminées qui comptent le plus grand nombre de participants et qui totalisent le plus d'actifs. Au cours des six dernières années, il y a eu une augmentation faible mais stable du nombre de régimes à cotisations déterminées par rapport au nombre total de régimes. *(Se reporter aux tableaux 23, 24 et 25.)*

Au 31 mars 2006, 1 304 régimes de retraite privés étaient agréés en vertu de *la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et visaient plus de 575 000 employés.

Régimes de retraite selon le type (quatre dernières années)
(tableau 23)

	Exercice 2005-2006	*Exercice 2004-2005*	*Exercice 2003-2004*	*Exercice 2002-2003*
Régimes	**1 304**	**1 284**	**1 256**	**1 205**
Prestations déterminées	345	344	336	346
Combinés	87	84	84	70
Cotisations déterminées	872	856	836	789
Participants	**576 000**	**572 000**	**547 000**	**579 000**
Prestations déterminées	383 000	386 000	367 000	397 000
Combinés	99 000	99 000	96 000	88 000
Cotisations déterminées	94 000	87 000	84 000	94 000
Actif	**116 G $**	**104 G $**	**95 G $***	**85 G $**
Prestations déterminées	95 G $	85 G $	78 G $	70 G $
Combinés	18 G $	16 G $	15 G $*	13 G $
Cotisations déterminées	3 G $	3 G $	2 G $	2 G $

*recalculé

Régimes de retraite par type*
(Nombre de régimes)
(tableau 24)

Prestations déterminées 345
Combinés 87
Cotisations déterminées 872

* au 31 mars 2006

Nombre de participants par type de régime*
(Nombre de participants)
(tableau 25)

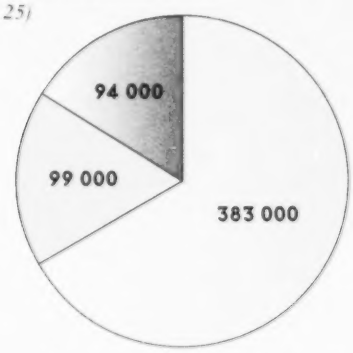

Prestations déterminées 383 000
Combinés 99 000
Cotisations déterminées 94 000

* au 31 mars 2006

Les régimes de retraite combinés ou à prestations déterminées ne représentent que le tiers des 1 300 régimes de retraite privés que réglemente le BSIF, mais ils regroupent 84 % des participants.

Pendant le dernier exercice, certains administrateurs de régimes se sont inquiétés au sujet de la viabilité à long terme de leurs régimes à prestations déterminées et ont exprimé le vœu de délaisser ce type de régime au profit des régimes à cotisations déterminées. Même si les statistiques disponibles à l'heure actuelle ne témoignent pas d'un changement appréciable du nombre de régimes à prestations déterminées, le BSIF prévoit que cette tendance pourrait se répandre progressivement si la conjoncture actuelle du marché et les défis que nous connaissons persistent.

Les plus récents états financiers des régimes de retraite déposés au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2006 révèlent que 58 % des actifs des régimes de retraite sont investis en participations, 37 % sont investis en titres de créance et 5 % sont investis en actifs diversifiés et autres. Les *participations* comprennent les placements dans les fonds communs, les actions, de même que les participations dans l'immobilier, dans des entreprises de ressources naturelles et dans des sociétés de placements. Les *titres de créance* englobent les obligations de l'État et de sociétés, les prêts hypothécaires et les dépôts. Les *actifs diversifiés* comprennent les fonds communs de placements diversifiés et les fonds distincts, de même que les actifs divers et autres placements qui ne sont pas pris en compte dans ces deux catégories. La répartition des actifs des régimes de retraite est essentiellement la même que l'année précédente.

Dans l'ensemble, le rendement des marchés boursiers en 2005 a amélioré les perspectives des régimes de retraite. L'indice composite TSX a progressé de 21,9 % au cours de l'exercice. Ces rendements positifs ont été atténués dans une certaine mesure par les taux d'intérêt à long terme qui sont demeurés près de leurs planchers historiques.

Le ratio moyen estimatif de solvabilité de l'ensemble des régimes a chuté à 0,9 au cours à de l'exercice (contre 1,00 l'an dernier). Les ratios estimatifs de solvabilité calculés par le BSIF à partir des données de la fin de 2005 montrent qu'environ 78 % de tous les régimes à prestations déterminées que surveille le BSIF étaient sous-capitalisés, ce qui veut dire que leur passif estimatif était supérieur à leur actif. De ces régimes sous-capitalisés, 80 % affichaient un déficit de capitalisation supérieur à 10 %.

Vu la conjoncture actuelle du marché et l'impact d'une éventuelle détérioration des conditions économiques ou des marchés financiers, le BSIF a continué de surveiller de près la situation des régimes de retraite privés et, dans la mesure du possible, de leurs répondants et intervient s'il y a lieu.

Régimes de retraite par type★
(Nombre de régimes)
(tableau 24)

Prestations déterminées 345
Combinés 87
Cotisations déterminées 872

★au 31 mars 2006

Nombre de participants par type de régime★
(Nombre de participants)
(tableau 25)

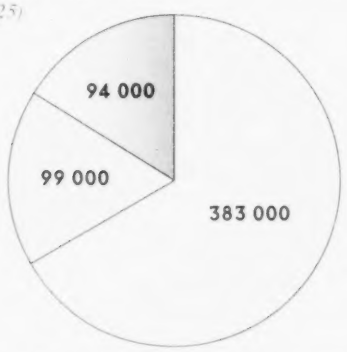

Prestations déterminées 383 000
Combinés 99 000
Cotisations déterminées 94 000

★au 31 mars 2005

Les régimes de retraite combinés ou à prestations déterminées ne représentent que le tiers des 1 300 régimes de retraite privés que réglemente le BSIF; mais ils regroupent 84 % des participants.

Pendant le dernier exercice, certains administrateurs de régimes se sont inquiétés au sujet de la viabilité à long terme de leurs régimes à prestations déterminées et ont exprimé le vœu de délaisser ce type de régime au profit des régimes à cotisations déterminées. Même si les statistiques disponibles à l'heure actuelle ne témoignent pas d'un changement appréciable du nombre de régimes à prestations déterminées, le BSIF prévoit que cette tendance pourrait se répandre progressivement si la conjoncture actuelle du marché et les défis que nous connaissons persistent.

Les plus récents états financiers des régimes de retraite déposés au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2006 révèlent que 58 % des actifs des régimes de retraite sont investis en participations, 37 % sont investis en titres de créance et 5 % sont investis en actifs diversifiés et autres. Les *participations* comprennent les placements dans les fonds communs, les actions, de même que les participations dans l'immobilier, dans des entreprises de ressources naturelles et dans des sociétés de placements. Les *titres de créance* englobent les obligations de l'État et de sociétés, les prêts hypothécaires et les dépôts. Les *actifs diversifiés* comprennent les fonds communs de placements diversifiés et les fonds distincts, de même que les actifs divers et autres placements qui ne sont pas pris en compte dans ces deux catégories. La répartition des actifs des régimes de retraite est essentiellement la même que l'année précédente.

Dans l'ensemble, le rendement des marchés boursiers en 2005 a amélioré les perspectives des régimes de retraite. L'indice composite TSX a progressé de 21,9 % au cours de l'exercice. Ces rendements positifs ont été atténués dans une certaine mesure par les taux d'intérêt à long terme qui sont demeurés près de leurs planchers historiques.

Le ratio moyen estimatif de solvabilité de l'ensemble des régimes a chuté à 0,9 au cours à de l'exercice (contre 1,00 l'an dernier). Les ratios estimatifs de solvabilité calculés par le BSIF à partir des données de la fin de 2005 montrent qu'environ 78 % de tous les régimes à prestations déterminées que surveille le BSIF étaient sous-capitalisés, ce qui veut dire que leur passif estimatif était supérieur à leur actif. De ces régimes sous-capitalisés, 80 % affichaient un déficit de capitalisation supérieur à 10 %.

Vu la conjoncture actuelle du marché et l'impact d'une éventuelle détérioration des conditions économiques ou des marchés financiers, le BSIF a continué de surveiller de près la situation des régimes de retraite privés et, dans la mesure du possible, de leurs répondants et intervient s'il y a lieu.

Révision des prestations

En application de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, les répondants des régimes font rapport chaque année de l'indexation des prestations au coût de la vie, de même que de la provenance des fonds utilisés à cette fin.

Indexation des prestations

En 2005-2006, 34 % des régimes qui offrent des prestations déterminées ont déclaré une augmentation des prestations en cours de service, c'est-à-dire des rentes aux retraités (contre 28 % l'année précédente). De ces régimes, 23 % ont également bonifié les rentes différées.

Ces augmentations se fondaient sur l'augmentation intégrale de l'Indice des prix à la consommation (IPC) dans 35 % des cas, sur l'IPC partiel dans 24 % des situations et sur d'autres formules, notamment l'intérêt excédentaire, un montant forfaitaire ou un pourcentage des rentes payés, dans 40 % des cas. Dans une proportion de 77 % (80 % en 2004-2005), des révisions ont été apportées aux termes d'une convention collective ou du libellé du régime. Dans les autres cas, des révisions volontaires ont été apportées par les employeurs.

Provenance des fonds

En 2005-2006, 30 % des régimes qui ont rajusté les pensions ont procédé en utilisant l'excédent des fonds ou les gains (contre 34 % l'année précédente). Les autres régimes ont utilisé des sources à l'extérieur de la caisse de retraite, ont constitué un déficit actuariel ou ont utilisé une combinaison d'options afin d'améliorer les rentes.

Dans 25 % des cas, les régimes ont utilisé l'excédent ou les gains pour bonifier les prestations, tandis que 75 % les ont utilisés pour réduire les cotisations patronales requises. Il s'agit là d'un changement par rapport à 2004-2005, alors que 30 % des régimes ont utilisé l'excédent ou les gains pour bonifier les prestations et que 70 % les ont utilisés pour réduire les cotisations patronales. Les autres régimes à prestations déterminées n'ont pas eu d'excédent ou de gains ou ont opté pour le cumul de l'excédent et des gains.

Politiques de surveillance

Concilier les intérêts de tous les groupes d'intervenants

En ce qui a trait à la surveillance des régimes de retraite, le BSIF souscrit à une approche équilibrée qui reconnaît que les administrateurs de régimes doivent assumer des risques raisonnables dans le cadre de leurs stratégies d'investissement et de capitalisation, et que les régimes ou leurs répondants peuvent parfois éprouver des difficultés qui entraînent une baisse des prestations. Même si le BSIF a pour mandat de protéger les participants des régimes de retraite privés, notre approche signifie que nous faisons preuve de prudence pour éviter des mesures qui pourraient désavantager les régimes à prestations déterminées. Malgré les pressions considérables qui s'exercent sur les régimes de retraite, très peu de régimes ont cessé leurs activités avec une réduction des prestations, et ces cas n'ont touchés qu'un nombre très restreint de Canadiens.

Les grands piliers de l'approche appliquée par le BSIF sont les tests de préalerte, les essais de solvabilité, les inspections sur les lieux, la liste de surveillance et le recours aux pouvoirs d'intervention.

Tests de préalerte

Afin de cerner les risques, le BSIF a mis au point une série de tests de préalerte à partir des renseignements fournis dans les rapports que les régimes de retraite sont tenus de déposer. La première série de tests est exécutée de manière automatisée et permet de recenser les régimes plus à risque. Ces régimes font alors l'objet d'une analyse plus détaillée de la part des surveillants des régimes de retraite du BSIF pour déterminer s'il convient de prendre d'autres mesures. En 2005-2006, 30 % des régimes qui ont soumis des rapports ont fait l'objet d'un examen plus détaillé.

Test de solvabilité

Le dépistage précoce des problèmes de solvabilité et de capitalisation est essentiel pour protéger les prestations des participants. En 2002, le BSIF a élaboré un modèle afin d'estimer la solvabilité d'un régime entre les périodes de déclaration actuarielle.

Ce test est maintenant effectué deux fois par année et sert à estimer le ratio de solvabilité de tous les régimes à prestations déterminées. Selon les résultats des estimations de solvabilité, le BSIF communique avec les administrateurs des régimes et leur demande de valider ces résultats ou de fournir des précisions sur leurs régimes de retraite. Si le ratio de solvabilité estimatif s'approche de 1 sans le dépasser, ou si le profil de risque du régime le justifie, diverses mesures d'intervention sont envisagées, y compris le dépôt précoce des rapports d'évaluation et on peut alors demander au régime d'accélérer la capitalisation. Ce test fournit au BSIF des renseignements importants qui lui permettent d'intervenir plus rapidement auprès des régimes à risque. *(Se reporter au tableau 26.)*

Le BSIF a aussi continué de recenser les régimes sous-capitalisés profitant d'une période d'exonération de cotisations en 2005-2006. À notre avis, dans certains cas, ces périodes d'exonération étaient imprudentes. Les situations de ce genre ont toutes été réglées à la satisfaction du BSIF. Selon le cas, ce dernier a pris des mesures pour encourager vivement les répondants à mettre fin à la période d'exonération, exiger que les participants soient mieux informés de la situation ou exiger que le dépôt des rapports d'évaluation soit devancé, déclenchant une meilleure capitalisation.

Régimes à prestations déterminées – Distribution du ratio estimatif de solvabilité (trois dernières années*)

(tableau 26)

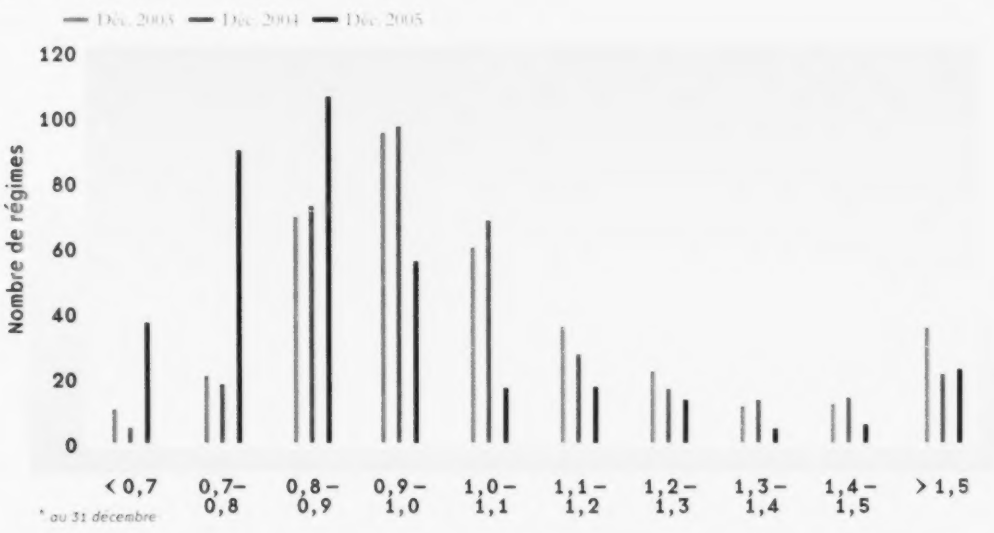

Depuis trois ans, les ratios estimatifs de solvabilité calculés par le BSIF montrent un passage soutenu vers 0,90 et moins.

Le nombre de régimes de retraite privés figurant sur la liste de surveillance du BSIF a augmenté en 2005-2006, passant de 77 au début de l'exercice à 86 à la fin de l'exercice.

Inspections sur place

La surveillance fondée sur les risques qu'exerce le BSIF prévoit l'inspection sur les lieux de certains régimes de retraite. Les régimes qui font l'objet d'une inspection sur les lieux sont choisis en fonction de divers facteurs, notamment le risque évalué pour les bénéficiaires. Ces inspections permettent au BSIF de mieux cerner la situation financière et la qualité de l'administration des régimes. Elles donnent aussi au BSIF l'occasion de rencontrer les personnes qui participent à l'administration du régime, et donc d'améliorer la communication entre les administrateurs et le BSIF. En plus de procéder à l'inspection à distance détaillée des régimes à prestations déterminées, le BSIF a procédé à certaines inspections sur les lieux au cours de l'exercice en continuant d'insister sur la gouvernance et sur la divulgation aux participants.

Liste de surveillance

Pour déterminer s'il doit intervenir et comment il doit le faire, le BSIF tient compte de l'ampleur du déficit et de la capacité du répondant de le combler. Les régimes de retraite qui soulèvent de grandes préoccupations en raison de leur situation financière ou d'autres motifs sont portés à une liste de surveillance et le BSIF suit leurs activités de près. Le nombre de régimes de retraite privés figurant sur la liste de surveillance du BSIF a augmenté en 2005-2006, passant de 77 au début de l'exercice à 86 à la fin de l'exercice. De ce nombre, 67 étaient des régimes à prestations déterminées (48 en 2004-2005) et 19, à cotisations déterminées (29 en 2004-2005). En 2005-2006, 42 régimes ont été ajoutés à la liste de surveillance et 31 en ont été retirés, notamment en raison de l'intervention du BSIF.[4] *(Se reporter au tableau 27.)*

Intervention

En 2005-2006, le BSIF a réglé certaines questions liées à la production tardive en ce qui concerne les régimes de retraite. Il a collaboré activement avec les répondants des régimes, les administrateurs, les dépositaires et d'autres responsables pour tenter de trouver des solutions raisonnables qui se traduisent par la protection des prestations des participants.

Tendance de la liste de surveillance par type de régime (trois dernières années)
(tableau 27)

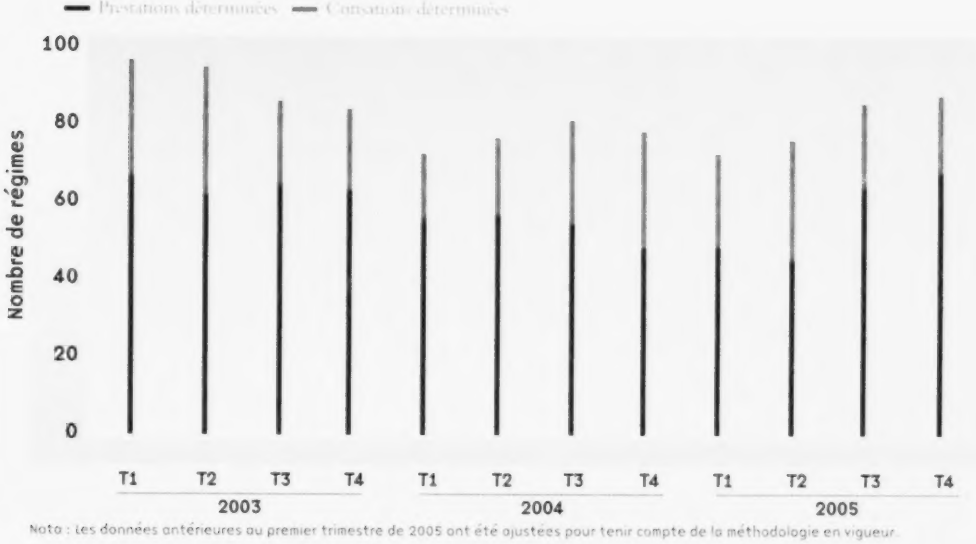

Nota : Les données antérieures au premier trimestre de 2005 ont été ajustées pour tenir compte de la méthodologie en vigueur.

En 2005-2006, l'industrie des régimes de retraite a continué à se heurter à des problèmes de capitalisation.

[4] *Les données antérieures à 2005-2006 ont été redressées pour tenir compte d'un changement du mode de comptage des régimes figurant sur la liste de surveillance du BSIF. Les régimes qui ne soulèvent aucune préoccupation précise mais qui sont liés aux régimes figurant sur cette liste sont maintenant exclus du comptage.*

Linda Nicol
Surintendante principale, Division des régimes de retraite privés, Secteur de la réglementation

Orientation

Concilier les droits des bénéficiaires et les besoins des répondants des régimes

En juillet 2005, le BSIF a publié son guide d'instructions – *Transfert d'éléments de l'actif entre des régimes de retraite à prestations déterminées*. Ce guide énonce les principes généraux ainsi que les critères et exigences plus détaillés qui devront, selon les attentes du BSIF, être habituellement respectés avant que l'autorisation de transférer des éléments d'actif entre des régimes agréés en vertu de la LNPP ou d'une autre compétence ne soit accordée, sauf les transferts de transférabilité. Le BSIF a depuis approuvé certains cas de transfert d'actifs et poursuit l'examen d'autres demandes en cours.

Au printemps 2006, le BSIF a publié un guide d'instructions intitulé *Demande de modification visant à réduire les prestations versées au titre de régimes de retraite à prestations déterminées*. Les principes et exigences qui y sont énoncés visent à protéger les droits et les intérêts des participants, anciens participants, et autres bénéficiaires en vertu de la LNPP, et à assurer le respect des normes minimales de capitalisation.

En mai 2005, le ministère des Finances a publié un document de consultation intitulé *Renforcer le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite à prestations déterminées agréés aux termes de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, afin de recueillir le point de vue des intéressés sur des questions comme la liquidation partielle sous le régime de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et la capitalisation des régimes à prestations déterminées, afin de maintenir l'équilibre entre les intérêts et les incitatifs des répondants de régimes privés et ceux des participants à ces régimes. La consultation a pris fin en septembre 2005, un grand nombre d'intervenants ayant soumis une grande variété de commentaires.

Au printemps 2006, le gouvernement du Canada a annoncé, dans le cadre de son budget, qu'il ira de l'avant avec le changement réglementaire proposé visant à accorder aux régimes à prestations déterminées des mesures temporaires pour alléger le fardeau du déficit de solvabilité, selon les circonstances. Au cours de l'exercice, le BSIF mettra au point d'autres consignes découlant de ce projet de règlement.

En 2004, la Cour suprême du Canada a rendu l'arrêt *Monsanto (Monsanto Canada Inc. c. Ontario [Surintendant des services financiers])*. L'affaire avait trait à un régime de retraite agréé sous le régime de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* et à l'interprétation des dispositions de la législation ontarienne sur les régimes de retraite au sujet du traitement de l'excédent en cas de liquidation partielle du régime.

Le BSIF a examiné avec soin l'effet de l'arrêt *Monsanto* dans le contexte de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP). En dépit des similitudes qu'elles présentent, la LNPP et la loi ontarienne diffèrent à d'importants égards. Par exemple, en cas de cessation, totale ou partielle, d'un régime, la LNPP, contrairement à la législation ontarienne, n'exige pas automatiquement que la caisse de retraite soit liquidée et que l'excédent du régime soit distribué.

En 2005-2006, le BSIF a examiné un certain nombre de rapports de cessation partielle déposés auprès du surintendant au cours des dernières années. Les

décisions à l'égard de ces rapports avaient été reportées en attendant la décision dans l'affaire Monsanto. Le BSIF a assuré un suivi auprès des administrateurs des régimes pour obtenir de l'information pertinente, y compris sur la situation financière du régime et les dispositions figurant dans les documents du régime de retraite portant sur les cessations totales ou partielles des régimes. Le BSIF continuera de communiquer directement avec les administrateurs de chacun des régimes afin de recueillir l'information nécessaire et les informer des progrès réalisés au titre des rapports qui ont été déposés auprès du BSIF, mais qui n'ont pas encore été approuvés.

Le BSIF a continué de promouvoir une gouvernance des régimes et des pratiques actuarielles responsables en collaborant de près avec l'Institut canadien des actuaires et l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Le BSIF est membre de l'ACOR, une tribune fédérale-provinciale mise sur pied pour discuter des problèmes communs auxquels sont confrontés les organismes fédéraux et provinciaux de surveillance des régimes de retraite.

Agréments

Les régimes de retraite privés fédéraux doivent obtenir le consentement du surintendant des institutions financières pour effectuer certains types d'opérations, y compris l'agrément, le transfert de l'actif (y compris fusions et résultats), la cessation, la cessation partielle, le remboursement de l'excédent et la réduction des prestations.

Au cours de l'exercice, le BSIF a traité 110 demandes d'agrément et a reçu 89 nouvelles demandes. En 2005, 38 nouveaux régimes ont été agréés auprès du BSIF. De ce nombre, 6 étaient des régimes à prestations déterminées. Dix-huit régimes agréés couvrant quelque 1 000 participants ont indiqué au BSIF qu'ils seraient abolis ou qu'ils fusionneraient avec d'autres régimes. Aucun remboursement d'excédent n'a été approuvé en 2005-2006.[5]

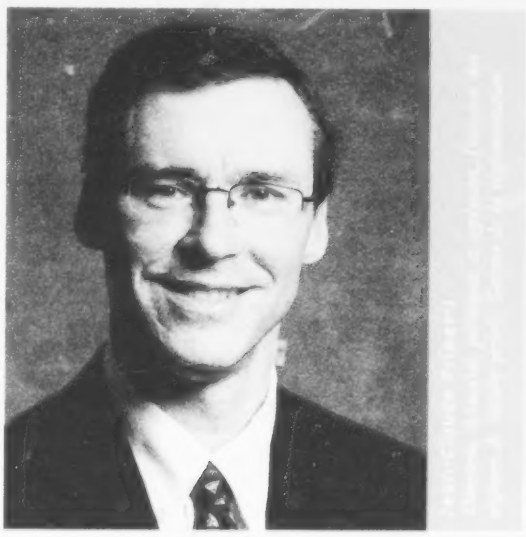

[5] *Dans les rapports annuels précédents (2003-2004 et 2004-2005), il était stipulé qu'aucun remboursement de l'excédent n'avait été approuvé pendant les périodes visées. Cependant, un récent examen des dossiers du BSIF a démontré que trois remboursements de l'excédent ont été approuvés pendant ces exercices.*

Faits saillants des consultations de 2005 auprès des intervenants des régimes de retraite

Notre équilibre est-il adéquat?

À titre de principal organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux, le BSIF entretient des liens étroits avec les représentants des régimes de retraite privés fédéraux et les professionnels qui agissent en leur nom, afin de s'acquitter de son mandat. En 2005, le BSIF a chargé *The Strategic Counsel*, un cabinet de recherche indépendant, de mener une consultation auprès de ces intervenants dans le but de savoir ce qu'ils pensent du BSIF et du marché actuel des pensions.[1] Le BSIF s'appuie sur les résultats de consultations de cette nature pour savoir s'il réalise le juste équilibre.

La consultation s'est déroulée sous forme d'entrevues individuelles confidentielles avec des répondants de régimes et des professionnels représentant un échantillon représentatif des grands régimes à prestations déterminées que réglemente le BSIF, et d'une étude sur Internet auprès d'un échantillon de répondants de régimes qui n'ont pas participé aux entrevues individuelles. Les entrevues et le sondage se sont déroulés de juillet à septembre 2005.

D'après les commentaires recueillis, le BSIF est perçu comme étant efficace quant à l'exécution de son mandat et son personnel est bien informé, accessible et obligeant. Des aspects méritant d'être améliorés ont été cernés, notamment donner plus de rétroaction et plus d'information de nature générale. Le rapport du sondage, intitulé *Rapport sur les consultations auprès des régimes de retraite*, est affiché dans le site Web du BSIF.

Constatations détaillées

Le BSIF doit trouver l'équilibre entre « bien faire son travail » et le faire « plus rapidement en fournissant plus de renseignements ».

Le BSIF est perçu comme étant efficace quant à l'exécution de son mandat au chapitre de la surveillance qu'il exerce auprès des régimes et de sa volonté d'intervenir. *(Se reporter au tableau 28.)*

Les répondants et les professionnels ont une opinion favorable du personnel du BSIF affecté aux régimes de retraite. Le personnel est décrit comme étant bien informé, accessible et obligeant. *(Se reporter au tableau 29.)*

Degré de satisfaction à l'égard du BSIF à titre d'organisme de réglementation
(tableau 28)

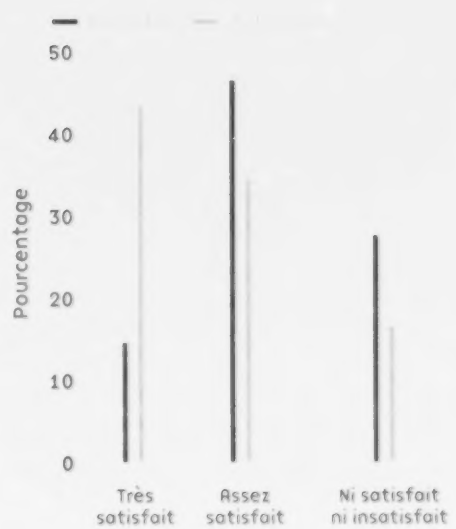

Le degré de satisfaction des répondants (62 %) et des professionnels (79 %) à l'égard du BSIF en tant qu'organisme de réglementation des régimes de retraite privés fédéraux est modérément élevé.

[1] *Le BSIF a retenu si* The Strategic Counsel, *un cabinet de recherche indépendant, une liste de répondants, d'actuaires externes, d'avocats et de représentants de l'industrie des assurances avec lesquels il transige. Le cabinet a invité 399 de ces intervenants à participer à un sondage sur le Web et 158 (ou 40 %) y ont répondu. Le cabinet a aussi mené des entrevues individuelles confidentielles auprès des répondants ou des administrateurs des grands régimes à prestations déterminées et de leurs conseillers professionnels. Les échantillons ont été choisis à partir de la liste par le cabinet de recherche et le BSIF ne sait pas qui a été interviewé. À moins d'indication contraire, les constatations figurant dans le document sont constantes pour l'ensemble des intervenants.*

Connaissances des employés du BSIF*
(tableau 29)

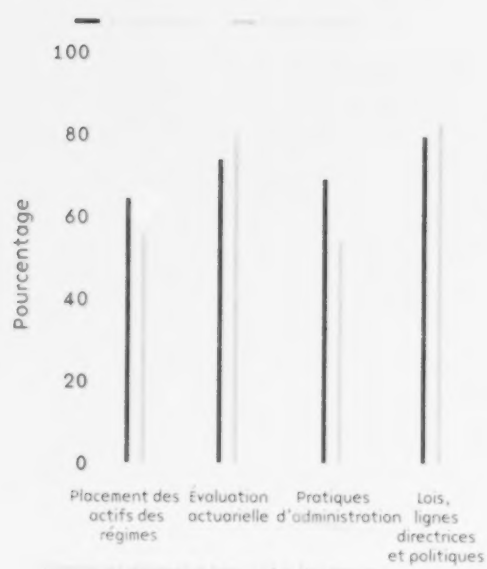

Les répondants (de 65 % à 77 %) et les professionnels (de 55 % à 83 %) ont accordé une bonne cote aux niveaux de connaissance des employés du BSIF dans quatre domaines.

Perceptions à l'égard de la rapidité du BSIF*
(tableau 30)

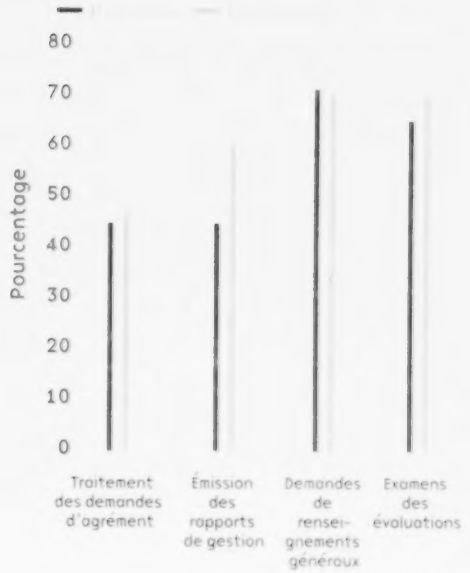

Les répondants et les professionnels, pour la plupart, ont une impression positive de la rapidité du BSIF à l'égard des examens des évaluations (65 % et 70 %) et des demandes de renseignements généraux (71 % et 70 %), mais ont donné une note moins positive à l'égard des rapports de gestion (45 % et 60 %) et du traitement des demandes d'agrément (45 % et 47 %).

Dans deux domaines en particulier, soit la rapidité des examens d'évaluation et le suivi aux demandes de renseignements généraux, le BSIF a reçu des notes fort positives pour la rapidité de ses services. Dans d'autres domaines, on perçoit un besoin d'accélérer les choses, c.-à-d., réagir aux préoccupations de l'industrie à l'égard de l'orientation, les rapports de gestion et le traitement des demandes d'agrément. *(Se reporter au tableau 30.)*

Le *Point sur les pensions* et le site Web du BSIF ont tous deux été très bien cotés par ceux qui utilisent ces outils d'information.

Pour ce qui est de l'agrément et des évaluations, les répondants demandent au BSIF de les aviser de la réception et du résultat des évaluations et d'appliquer une interaction accrue et plus ouverte dans le cadre du processus d'agrément.

Les répondants et les professionnels demandent au BSIF d'être plus actif pour fournir de l'information générale sur le secteur afin de faciliter les méthodes administratives des régimes, p. ex., pratiques exemplaires en matière d'administration et de gouvernance, et de fournir davantage de directives dans quelques domaines.

Aide internationale

La mondialisation du système financier ne connaît aucun répit et les institutions financières canadiennes explorent des possibilités d'affaire à l'étranger. Les gouvernements du Canada et des autres pays du G7 reconnaissent que l'accroissement de la capacité de surveillance des organismes de réglementation des économies de marché émergentes peut aider à renforcer la stabilité du système financier mondial. Cette constatation est particulièrement pertinente puisque les pays composent avec des questions importantes liées à la mise en œuvre du Dispositif révisé de Bâle II.

Le Canada joue un rôle important à cet égard, en partie par l'entremise du programme d'aide technique du BSIF qui vise à aider certaines économies de marché émergentes à améliorer leurs systèmes de surveillance des institutions financières. Ce programme a aussi des retombées pour les institutions financières canadiennes puisqu'il permet de renforcer les régimes de surveillance et d'avoir davantage confiance à l'égard des administrations étrangères dans lesquelles certaines institutions canadiennes exercent des activités.

Depuis sa création en 2001, le Groupe des consultations internationales (GCI) analyse les besoins et fournit des conseils techniques, de la formation, des ateliers et des colloques pratiques, surtout aux organismes de surveillance des Caraïbes, d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Afrique. Le principal bailleur de fonds est l'Agence canadienne de développement international (ACDI), mais le GCI s'est récemment tourné vers d'autres sources de financement : les marchés de services et la réalisation de travaux en contrepartie de frais de service. Il a d'ailleurs eu beaucoup de succès à ce chapitre.

Le BSIF offre aussi des programmes internes particuliers qui permettent aux organismes de contrôle bancaire et d'assurance de visiter leurs homologues du BSIF et d'y parfaire leurs connaissances. En 2005-2006, le GCI a accueilli de nombreuses délégations internationales au BSIF.

Le CGI offre des programmes de formation bilatéraux et multilatéraux ainsi que de l'aide technique à divers endroits à l'extérieur du Canada. La formation, qui va souvent au-delà de l'approche magistrale, est élaborée en fonction des besoins de l'instance en cause et comprend des conseils techniques pratiques, des services d'expert-conseil et un suivi.

En 2005-2006, le GCI a travaillé dans 23 instances différentes et il a visité plusieurs fois bon nombre d'entre elles. Ainsi, des centaines d'organismes de surveillance étrangers ont profité de la formation offerte par le GCI. *(Se reporter au tableau 31.)*

Au fur et à mesure que les rapports que le GCI entretient avec les principales instances évoluent, l'objectif passe de la théorie à la pratique. Le GCI est particulièrement fier de ses réalisations en collaboration avec les organismes de surveillance étrangers sur le terrain. Le GCI continue de mettre à contribution son savoir faire en rédaction législative et réglementaire et a joué un rôle clé dans le processus de sélection du personnel de direction du Secteur de la surveillance. Il a livré des allocutions devant des participants et des organismes de réglementation de l'industrie sur des sujets importants, notamment la gouvernance d'entreprise et Bâle II, et a prêté main-forte à des organismes de réglementation étrangers dans le cadre de leur processus de consultation de l'industrie.

Depuis plusieurs années, le Groupe des consultations internationales du BSIF offre à Ottawa des programmes internes individuels aux cadres des organismes de surveillance des secteurs bancaire et de l'assurance de partout au monde. Sur cette photographie, on aperçoit des participants venus de l'Australie, du Guatemala, de la Malaisie, du Nigeria, du Pakistan, de la Tanzanie, de l'Alberta et de la Sakatchewan. Les membres du personnel du BSIF apparaissant sur la photo sont Kim Norris, Janet Dubeau, Jean Sarazin et Ralph Lewars. N'y apparaît pas James Bruce.

À nouveau en 2005-2006, le GCI a participé activement au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. En plus d'avoir fait fonction de spécialiste de l'évaluation du respect des principes de base de Bâle II et de ceux de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, le GCI continue de collaborer de près avec plusieurs instances qui cherchent à combler les lacunes décelées par le biais du PESF ou tentent de s'autoévaluer. En 2005-2006, le GCI a poursuivi ses travaux en Thaïlande et a remporté le contrat d'un projet important au Chili.

Le GCI participe à certains autres projets à plus long terme, notamment en République dominicaine, où il est actif depuis l'effondrement d'une grande banque en 2003. Le GCI travaille aussi en Malaisie pour aider à mettre en place un régime de surveillance fondée sur les risques des banques et des sociétés d'assurances. Les organismes de surveillance étrangers réclament sans cesse l'expertise particulière du GCI à cet égard.

Le GCI cherche à s'associer, dans la mesure du possible, à d'autres fournisseurs de soutien technique à l'échelle internationale par souci d'efficience et d'économie. Le personnel du GCI a une solide expérience de la réglementation et de la surveillance des institutions financières et connaît bien les techniques et les principes modernes de surveillance. Ainsi, le GCI est en mesure d'offrir une aide technique efficace et à jour aux organismes de surveillance des banques et des sociétés d'assurances des pays émergents et en développement.

Le BSIF continue également d'appuyer le Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, appelé le Centre de Toronto, en siégeant à son conseil d'administration. Fondé en 1998, le Centre de Toronto est unique en son genre. Des gens du Canada et d'ailleurs ayant une vaste expérience de la surveillance du secteur financier aident les cadres d'organismes de surveillance à parfaire leurs connaissances et leurs compétences en leadership, et à mettre sur pied des régimes de surveillance efficaces dans leur propre pays. Le GCI fournit des ressources, particulièrement des directeurs de programme, pour aider le Centre à offrir ses programmes, tant à Toronto qu'ailleurs dans le monde.

Le programme d'aide technique du BSIF est particulièrement profitable pour les institutions financières canadiennes puisqu'il permet de renforcer les régimes de surveillance et d'avoir davantage confiance à l'égard des administrations étrangères dans lesquelles certaines institutions canadiennes exercent des activités.

En 2005-2006, le Groupe des consultations internationales a travaillé dans 23 instances différentes et il a visité plusieurs fois bon nombre d'entre elles.

(tableau 31)

1. *Anguilla*
2. *Antigua-et-Barbuda*
3. *Bahamas*
4. *Barbade*
5. *Belize*
6. *Îles Vierges britanniques*
7. *Chili*
8. *Costa Rica*
9. *République dominicaine*
10. *Guyane*
11. *Indonésie*
12. *Madagascar*
13. *Malaisie*
14. *Mexique*
15. *Nigeria*
16. *Panama*
17. *Pérou*
18. *Saskatchewan*
19. *Suisse*
20. *Thaïlande*
21. *Trinité-et-Tobago*
22. *Saint-Vincent-et-les-Grenadines*
23. *Ukraine*

Bureau de l'actuaire en chef

Les attributions du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) diffèrent de celles des autres secteurs du BSIF. Le BAC a été créé pour fournir des services actuariels et autres, au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux qui sont des intervenants dans le cadre du Régime de pensions du Canada (RPC). Il a été établi au sein du BSIF à titre de service distinct et, bien que l'actuaire en chef relève du surintendant, il est responsable au premier chef du contenu des rapports préparés par le BAC et des opinions actuarielles qui y sont formulées.

Le contexte actuel du système de revenu de retraite oblige encore davantage le BAC à être à la fois pleinement responsable et perçu comme tel, et indépendant au plan professionnel. Le BAC maintient sa crédibilité et assure la qualité de ses travaux en appliquant scrupuleusement les normes actuarielles professionnelles. L'actuaire en chef et tous les *Fellows* et associés sont membres de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et sont assujettis aux *Règles de déontologie* de l'ICA. Les rapports actuariels prévus par la loi sont préparés par des Fellows de l'ICA à l'emploi du BAC et signés par l'actuaire en chef, pour contribuer au processus de gestion de la qualité.

Attributions

Le gouvernement fédéral, par la biais du Régime de pensions du Canada, avec le concours des provinces et des territoires, et par le biais d'autres mécanismes de retraite du secteur public et d'autres programmes sociaux, a pris des engagements envers les Canadiens et, partant, il lui incombe d'assurer la viabilité de ces engagements. En ce qui a trait au Régime de pensions du Canada, ces engagements ont été pris de concert avec les provinces et les territoires, qui sont les co-administrateurs du régime. Dans certains cas, ce sont des engagements à long terme et il est important que les décideurs, les parlementaires et les Canadiens les comprennent bien et saisissent les risques qui s'y rattachent. Le BAC a un rôle essentiel et indépendant à jouer dans ce processus. Il vérifie les coûts futurs des divers régimes de retraite et des programmes sociaux dont il a la charge.

Le BAC a pour mandat d'effectuer des évaluations actuarielles prévues par la loi du RPC, du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) et des régimes de retraite et d'assurance des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), des juges de nomination fédérale et des parlementaires. Depuis 2001, le BAC est également chargé de procéder à l'examen actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Chaque fois que le Parlement est saisi d'un projet de loi ayant d'importantes répercussions sur la situation financière d'un régime de retraite public ou d'un programme social à l'égard duquel la loi confère des attributions à l'actuaire en chef, le BAC doit soumettre au ministre intéressé un rapport actuariel faisant état des répercussions possibles du projet de loi en question. L'actuaire en chef remet ces rapports au ministre des Finances, au ministre des Ressources humaines et du Développement social et au président du Conseil du Trésor.

Le BAC fournit aussi aux ministères intéressés, y compris au pouvoir exécutif des gouvernements provinciaux et territoriaux, qui sont les co-administrateurs du RPP, des conseils actuariels sur la conception, la capitalisation et l'administration de ces régimes. Au nombre des clients du BAC, citons Ressources humaines et Développement social Canada, Finances Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Défense nationale, Anciens combattants Canada, la GRC et Justice Canada.

Faits nouveaux

Le Bureau de l'actuaire en chef est tenu, en vertu de la loi, de préparer un rapport actuariel triennal sur le Régime de pensions du Canada (RPC). Le prochain rapport sera publié en 2007.

En 2005, plus de quatre millions de Canadiens ont touché des prestations du RPC totalisant quelque 25 milliards de dollars. Cela comprend des prestations de retraite, des prestations de survivant aux veuves, veufs et orphelins et des prestations d'invalidité. Le 21e Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada, qui a été publié en 2004, confirme la viabilité à long terme et la santé financière du RPC. Dans ce rapport, le BAC confirme que le taux de cotisation combiné de 9,9 % prévu par la loi, appliqué à compter de 2006, devrait suffire pour couvrir les dépenses futures et cumuler un actif supérieur à 140 milliards de dollars d'ici 2010 alors qu'un nombre accru de Canadiens atteindront l'âge de la retraite.

En mai 2005, le BAC a publié les conclusions d'un comité externe d'examen par des pairs, constitué pour examiner le 21e Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC). D'après les constatations, les travaux effectués par le BAC à l'égard du 21e Rapport actuariel sur le RPC ont été préparés de manière compétente, les hypothèses utilisées dans le rapport sont raisonnables et ainsi, les conclusions de l'actuaire en chef au sujet de la durabilité du RPC sont bien étayées.

Le BAC accueille un colloque multidisciplinaire

Ainsi que l'a recommandé le comité d'examen par des pairs, le BAC poursuit son programme de colloques interdisciplinaires comprenant des exposés de spécialistes de questions liés à la préparation des rapports actuariels futurs. C'est ainsi qu'en mars 2006, le BAC a été l'hôte d'un colloque intitulé *Perspectives démographiques, économiques et d'investissement (2006-2050)*. Étant donné que les travaux actuariels axés sur le RPC suscitent l'intérêt d'un nombre croissant de Canadiens, surtout à mesure qu'ils vieillissent, des journalistes étaient invités pour la première fois.

L'actuaire en chef adjointe de la Social Security Administration (SSA) des É.-U. a parlé de l'applicabilité des processus stochastiques à la situation financière à long terme du programme OASDI. Un actuaire du Government Actuary's Department du Royaume-Uni a traité des tendances de la mortalité aux XX^{e} et XXI^{e} siècles, et de l'évolution de l'espérance de vie. Deux économistes ont discuté de l'incidence que les taux de productivité et d'inflation pourraient avoir sur le RPC dans l'avenir. Ces colloques, et la rétroaction suscitée par l'examen indépendant périodique des rapports actuariels sur le RPC, procurent au BAC de précieux renseignements.

Témoignages devant le Parlement

L'actuaire en chef a témoigné devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes le 12 mai 2005, contribuant à l'examen ouvert, transparent et public de son travail indépendant. Il a discuté du RPC et de son processus d'examen indépendant par des pairs. Il a été mentionné que le budget du BAC provient des droits perçus en contrepartie de services actuariels et de crédits annuels approuvés par le Parlement en contrepartie des services liés aux pensions du secteur public.

L'actuaire en chef a témoigné devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce le 20 octobre 2005, il a traité d'enjeux découlant de

Future pénurie du main-d'œuvre au Canada
(tableau 32)

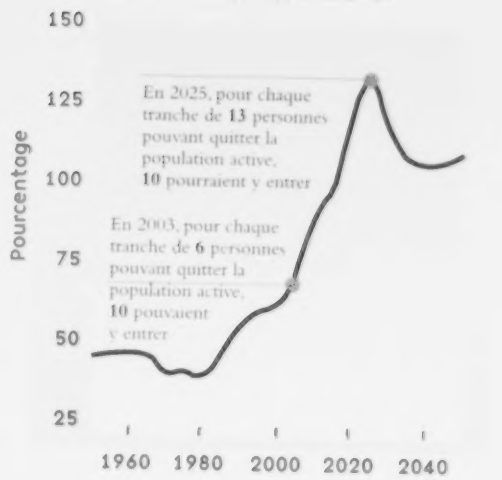

Après 2015, plus de personnes devraient quitter la population active qu'il y en aura qui y entrent.

l'évolution démographique qui se produira au Canada au cours des deux prochaines décennies et des mesures qui pourraient être prises pour faire face aux répercussions de cette évolution sur les régimes de retraite publics. En 2005, 255 000 Canadiens ont atteint l'âge de 65 ans. Ce chiffre devrait plus que doubler d'ici 2030 et atteindre plus de 510 000, créant progressivement un déséquilibre sur le marché du travail. Il pourrait y avoir une pénurie de main-d'œuvre future alors que les travailleurs plus âgés prendront leur retraite, ce qui se traduira par une période prolongée de forte demande de main-d'œuvre. Par exemple, en 2015, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite devrait rattraper celui des nouveaux venus, et en 2025, le dépasser dans une proportion de 13 à 10. *(Se reporter au tableau 32.)*

Les études actuarielles effectuées par le BAC à l'égard des divers régimes de retraite publics contribueront à faire en sorte que le régime de revenu à la retraite du Canada demeure viable et abordable à long terme, malgré l'évolution de la situation démographique.

Cadre d'un système de retraite bien équilibré

Le système canadien de revenu de retraite prévoit la diversification des sources de revenus (pensions privées et publiques) et des méthodes de capitalisation. Nous savons que le recours à la fois à la capitalisation intégrale (RPA/REER), partielle (RPC/RRQ) et par répartition (SV/SRG) permet de s'adapter rapidement à l'évolution de la situation, y compris au vieillissement de la population. L'ensemble que constituent la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG), les régimes de retraite obligatoires et contributifs (RPC/RRQ), les régimes de retraite des employeurs et les régimes d'épargne individuels a grandement contribué à réduire la pauvreté chez les aînés ces trois dernières décennies.

Le Canada a mis en place un régime de pension public qui devrait demeurer viable et abordable à long terme, malgré l'évolution de la situation démographique. L'examen permanent du régime, dans laquelle s'inscrivent les études actuarielles effectuées par le BAC à l'égard des divers régimes de retraite publics, contribuera à faire en sorte que la situation ne change pas.

Rapports, services, présentations et études spéciales

En 2005-2006, le BAC a terminé bon nombre de rapports, notamment des rapports actuariels sur le régime de retraite des députés et le programme de la Sécurité de la vieillesse, qui serviront de point de départ à d'autres examens que le BAC effectuera à une date ultérieure. Ces rapports ont été déposés devant le Parlement et ils fournissent de l'information actuarielle aux décisionnaires, aux parlementaires et au grand public, rehaussant la transparence du système de retraite et la confiance à l'égard de celui-ci. Le BAC a aussi terminé son quatrième examen actuariel annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Le BAC a également fourni les services suivants pendant l'exercice à l'étude :

- témoignages à titre d'expert auprès du tribunal de révision du RPC et de la Commission d'appel des pensions;
- conseils et aide soutenus au comité fédéral-provincial des cadres du RPC; rapports actuariels des Comptes publics sur les grands régimes de retraite du secteur public parrainés par le gouvernement, y compris de l'information utilisée dans les états financiers des régimes de retraite de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC;
- rapports actuariels des Comptes publics à l'égard du Régime de soins de santé de la fonction publique et du Régime de soins dentaires des pensionnés, et évaluation du passif actuariel de l'indemnisation des accidentés du travail aux fins de la mise en œuvre des politiques de comptabilité d'exercice du gouvernement sur les prestations de retraite et postérieures à l'emploi;
- rapport actuariel des Comptes publics sur les prestations postérieures à l'emploi connexes à la *Loi sur les pensions pour les Forces canadiennes*, notamment les anciens combattants;
- conseils permanents à Anciens combattants Canada sur les programmes visant les membres des Forces canadiennes et les anciens combattants;
- conseils permanents à la Commission d'examen de la rémunération des juges;
- conseils permanents au Secrétariat du Conseil du Trésor sur les régimes d'assurance collective couvrant les employés de l'administration fédérale et les membres des Forces canadiennes et de la GRC;
- conseils et aide soutenus à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, à l'Office

d'investissement des régimes de pensions du secteur public et aux comités de pensions de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la GRC.

L'actuaire en chef a fait des présentations à l'occasion du sommet sur les pensions du Conference Board du Canada, du colloque de la National Academy of Social Insurance, devant le Comité consultatif sur la pension de la fonction publique, le Northwind Professional Institute sur la réponse du Canada à l'évolution du filet de sécurité que constitue le revenu de retraite, l'Institut de gestion financière sur l'approche canadienne du financement de la retraite : Une approche diversifiée basée sur l'équité, la solidarité et la responsabilité et dans le cadre du symposium sur la fécondité à l'assemblée annuelle de la Society of Actuaries.

Le BAC participe continuellement à la préparation de diverses études de résultats et travaux de recherche sur toute une gamme de questions démographiques, économiques et liées à la sécurité sociale susceptibles d'influer sur la situation financière des régimes de retraite ou de prestations. Les responsables de l'élaboration des politiques se servent aussi de certaines de ces études pour formuler et analyser diverses options stratégiques dans l'optique de la réforme des régimes. L'information figurant dans ces études pourrait être utile aux organismes du secteur privé qui évaluent les systèmes de sécurité sociale ou les régimes de retraite privés. En février 2006, le BAC a publié sa cinquième étude actuarielle intitulée *Mortalité des bénéficiaires du programme de la Sécurité de la vieillesse*, qui est la deuxième étude de mortalité publiée par le BAC.

Améliorations permanentes

En 2006-2007, le BAC continuera, ainsi qu'il l'a toujours fait, d'améliorer les méthodes actuarielles en procédant à des analyses stochastiques plus poussées et plus perfectionnées, ainsi que l'a recommandé le groupe d'examen par des pairs du RPC. Le BAC étudiera et mettra en œuvre la plupart des recommandations formulées par les membres de ce comité. En outre, le BAC achèvera des rapports actuariels triennaux prévus par la loi et les soumettra au président du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les régimes de retraite des membres de la GRC, des Forces canadiennes et de la fonction publique.

Jean-Claude Ménard
Actuaire en chef

Jean-Claude Ménard a été nommé **actuaire en chef** en août 1999. À ce titre, il lui incombe de préparer des rapports actuariels sur le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, le Programme canadien de prêts aux étudiants et les régimes de retraite et d'avantages sociaux des fonctionnaires fédéraux, des membres des Forces canadiennes et de la GRC, des juges fédéraux et des membres du Parlement. Avant de se joindre au BSIF, M. Ménard a occupé des postes de cadre de plus en plus importants à la Régie des rentes du Québec et sa carrière a culminé par sa nomination à titre d'actuaire en chef et directeur de l'évaluation en 1995. De 1992 à 1994, il a été vice-président d'une commission des examens de la Society of Actuaries. Depuis 2002, il est vice-président de la Commission technique des études statistiques, actuarielles et financières de l'Association internationale de la sécurité sociale.

L'actuaire en chef a témoigné devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Il a traité des d'enjeux découlant de l'évolution démographique qui se produira au Canada au cours des deux prochaines décennies et des mesures qui pourraient être prises pour faire face aux répercussions de cette évolution sur les régimes de retraite publics.

Concilier l'avenir des prestations de retraite et l'évolution des taux de mortalité

L'étude du BAC apporte de l'information essentielle aux responsables de la planification des pensions publiques du Canada

Le nombre de Canadiens bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse fera plus que doubler d'ici 2030.

Les Canadiens vivent plus longtemps qu'auparavant. La population de 65 ans et plus devrait plus que doubler entre 2005 et 2030, et sa proportion au sein de la population totale passera de 13 % à 23 %. Il est impératif de comprendre l'évolution des taux de mortalité pour garantir la viabilité financière des régimes de pensions publics du Canada. (Se reporter au tableau 57.)

Le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) prévoit le versement de la pension de base à presque tous les Canadiens de 65 ans et plus. La pension de base versée est majorée du Supplément de revenu garanti (SRG) pour les bénéficiaires à faible revenu et peut être réduite pour les bénéficiaires à revenu élevé. En vertu du programme de la Sécurité de la vieillesse, qui est financé à l'aide des revenus généraux, le nombre de bénéficiaires de la pension de base devrait plus que doubler entre 2005 et 2030, passant de 4,0 millions à 8,9 millions.

En février 2006, le Bureau de l'actuaire en chef a publié une étude intitulée *Mortalité des bénéficiaires du Programme de la sécurité de la vieillesse*, qui est la dernière étude de mortalité publiée par le BAC. Elle contient des estimations du [illegible] réalisée à partir des résultats de mortalité des bénéficiaires de la SV résidant au Canada. Le BAC utilisera les résultats de l'étude pour évaluer la mortalité de l'ensemble de la population canadienne et des bénéficiaires du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la SV [illegible] ses prochains rapports actuariels triennaux sur le RPC et la SV.

C'est la première fois que les démographes canadiens ont accès à des résultats de mortalité établis à l'aide de la base de données de la SV. En raison de la quantité et de la qualité des données administratives, les experts canadiens qui s'intéressent aux tendances de la mortalité chez les personnes âgées ont accès à une étude d'une très grande fiabilité.

L'étude confirme que l'espérance de vie varie en fonction de la situation socioéconomique

Le vieillissement de la population canadienne s'est sensiblement accentué depuis l'instauration du programme de la SV en 1952. En 1951, l'espérance de vie à 65 ans s'établissait à 13,3 ans pour les hommes et à 15,0 ans pour les femmes. Au simple plan de l'intuition, on s'attend que le taux de mortalité chez les personnes dont le niveau de vie est plus élevé soit inférieur à celui des personnes dont le niveau de vie est moins élevé, en raison d'un mode de vie plus sain combiné à un revenu supérieur. (Se reporter au tableau 58.)

- L'espérance de vie à 65 ans des personnes à faible revenu qui touchent la SV et le SRG est de 15,9 ans pour les hommes et de 19,0 pour les femmes. Dans le cas des prestataires de la SV qui reçoivent des prestations de SV réduites en raison d'un revenu plus élevé, l'espérance de vie à 65 ans s'élève à 19,5 ans pour les hommes et à 22,4 ans pour les femmes.
- Le taux de mortalité des bénéficiaires de la SV immigrants est inférieur à celui des bénéficiaires nés au Canada. Plusieurs facteurs, dont les examens médicaux et la vérification de l'employabilité avant l'arrivée au Canada, de même que des caractéristiques culturelles ou liées au mode de vie, expliquent l'espérance de vie plus longue des immigrants et leur meilleur état de santé.

Vieillissement de la population canadienne

(tableau 33)

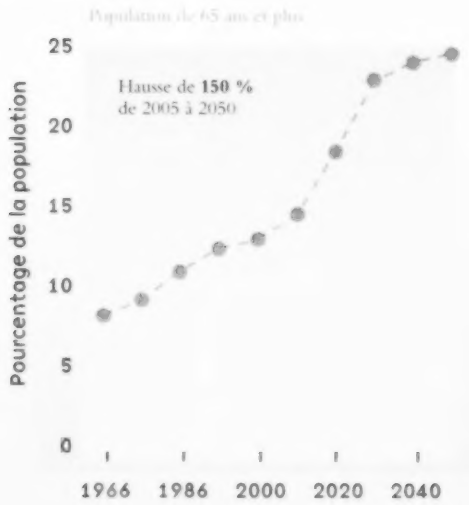

Dans l'avenir, on prévoit que beaucoup plus de Canadiens vivront plus longtemps.

Augmentation de l'espérance de vie

(tableau 34)

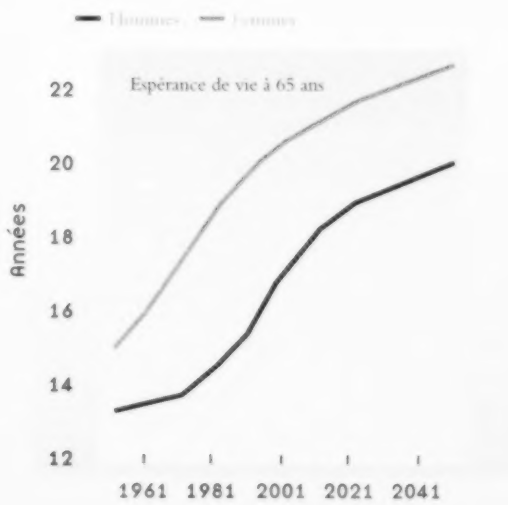

L'espérance de vie des Canadiens à 65 ans ne cesse d'augmenter.

Services intégrés

Concilier labeur, dévouement et un milieu de travail gratifiant

Améliorer la transparence de la planification des ressources humaines

En 2005-2006, le BSIF a instauré plusieurs politiques, pratiques et programmes de formation liés aux ressources humaines afin de se conformer à la nouvelle *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, laquelle vise à moderniser la gestion des ressources humaines au sein de l'administration fédérale. Ces modifications ont donné au BSIF l'occasion d'améliorer ses relations de travail, de donner suite aux questions des employés au sujet de la transparence du processus de dotation et de l'accès à celui-ci, et de clarifier le rôle et les responsabilités de la direction en matière de ressources humaines.

On a élaboré des plans de dotation sectoriels favorisant une meilleure correspondance de la planification des ressources humaines et des activités. Ces plans seront communiqués aux employés en début d'exercice. Ainsi, ils seront au courant des mesures de dotation prévues durant l'année et des habiletés, connaissances et compétences réputées rares ou constituant un atout aux fins de l'obtention d'un nouveau poste. Le processus de dotation du BSIF est ainsi plus transparent et les employés disposent de meilleurs points de repère pour planifier leur carrière.

On a élaboré des plans de dotation sectoriels favorisant une meilleure correspondance de la planification des ressources humaines et des activités.

Perfectionnement des ressources humaines

À l'automne 2005, le BSIF a instauré un processus de rétroaction ascendante pour tout son personnel de direction, une démarche qui consiste à solliciter les commentaires des pairs, des subalternes directs et du gestionnaire au sujet des qualités de leader du principal intéressé. Au fur et à mesure qu'il sera déployé, ce processus permettra d'intégrer des plans de perfectionnement personnalisés au processus de gestion du rendement de l'exercice suivant.

Le programme de formation en leadership, mis en œuvre en 2004-2005, se poursuit. Comme son nom l'indique, ce programme vise à parfaire les compétences en leadership et en administration.

Améliorer les communications internes

En 2005-2006, le BSIF a mis en place de nouveaux mécanismes pour favoriser la communication bilatérale comme, par exemple, les séances de discussion ouverte entre les employés et les surintendants auxiliaires. Le BSIF a organisé une série de groupes de discussion avec les employés sur des questions suscitant un vif intérêt, par exemple, la communication, la gestion du rendement et la gestion du changement. Des rencontres informelles ont eu lieu pour expliquer à tous les employés intéressés le processus de planification et les résultats budgétaires du BSIF.

Des relations de travail plus solides

La conférence des employés, qui a eu lieu du 11 au 13 janvier 2006, avait pour thème *Un travail stimulant, des gens étonnants*. La direction, un groupe d'experts de l'industrie et des conférenciers invités ont animé des ateliers et fait des exposés. Les employés ont dit que la conférence leur a permis de mieux comprendre certains des enjeux auxquels fait face le BSIF et de se familiariser avec leurs collègues, en particulier ceux des autres bureaux, et leur travail.

Les employés peuvent consulter le site Intranet de l'organisation, appelé BSIFNet, pour se tenir au courant de l'arrivée de nouveaux employés, des départs et même de l'emploi du temps de leurs collègues. En janvier 2006, on a inauguré une nouvelle version de ce site qui relate maintenant les actualités quotidiennes, fait le point sur les dossiers de l'heure et comporte un coin consacré aux communiqués de la direction. Les trousses d'outils du gestionnaire et de l'employé proposent des liens vers les outils de travail et les documents les plus consultés.

Connie Dickson
Conseillère en ressources humaines, Direction des ressources humaines et des services administratifs, Bureau des services intégrés

Gérer les risques qui pèsent sur le milieu de travail

En 2005-2006, le BSIF a préparé une évaluation complète des menaces et des risques, laquelle sera suivie d'une revue de tous les volets de son programme de sécurité, des installations jusqu'aux effectifs en passant par la gestion et la technologie de l'information. L'exercice permettra de cerner les éléments vulnérables et de mettre en place des mesures de contrôle supplémentaires, s'il y a lieu, pour maintenir le risque à un niveau acceptable tout en continuant de satisfaire aux exigences opérationnelles. La première étape, un examen de la sécurité de toutes les installations du BSIF, a été achevée en mars 2006.

Tout le personnel de direction du BSIF doit maintenant prendre part à un processus de rétroaction ascendante qui fait intervenir des plans de perfectionnement personnalisés dans le programme de gestion du rendement.

Au début de 2006, le BSIF a mis sur pied un comité de travail interne chargé de planifier la réaction du BSIF à une éventuelle pandémie de grippe aviaire, tant dans la perspective de la poursuite des opérations internes que dans celle de la réglementation et de la surveillance efficace des institutions financières et des régimes de retraite. Le comité poursuivra l'examen des questions internes, par exemple, la santé et sécurité des employés, les communications et la planification de la poursuite des activités. Il se penchera aussi sur les mesures préventives prises par les institutions financières fédérales, en évaluera les éventuelles répercussions sur l'ensemble du système financier et coordonnera l'information avec les autres organismes de réglementation.

Mieux gérer l'information habilitante

La stratégie pluriannuelle en GI-TI du BSIF repose sur la mise en œuvre de la technologie pour appuyer les entrepôts d'information gérés par l'autorité centrale. Ces entrepôts permettront de saisir, de stocker, de partager et de gérer efficacement l'information à titre d'actif stratégique. La technologie est uniforme à l'échelle de l'organisation et permettra d'adopter une approche intégrée à l'égard de la gestion et de la livraison de l'information.

Pour appuyer cette stratégie, le BSIF a amorcé la mise en service d'outils de renseignements administratifs et de stockage de données dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle visant à consolider les données, à uniformiser les interfaces de rapports et à améliorer la capacité analytique. Ces outils faciliteront l'accès aux données et la préparation de rapports intersectoriels plus complets, conférant plus de souplesse au système et permettant au BSIF de réagir plus facilement à l'évolution du secteur financier. Nous avons élaboré une nouvelle architecture et de nouvelles normes de données pour garantir que l'exactitude, la qualité et le niveau de sécurité des données demeurent élevés dans le nouveau milieu d'entreposage. En 2005-2006, quatre applications logicielles internes ont commencé à appliquer cette nouvelle technologie, et d'autres devraient emboîter le pas en 2006-2007. Les systèmes qu'il faudra élaborer en marge de la mise en œuvre de Bâle II tireront pleinement profit de ces nouveaux outils et seront mis en œuvre en 2006-2007.

De plus, le BSIF a amorcé la phase suivante de son projet de *Système de gestion des documents électroniques* (SGDE), conçu pour faciliter la mise en commun de l'information et pour veiller à ce que nos documents électroniques soient gérés efficacement, conformément à la politique gouvernementale. Cette phase du SGDE sera achevée en 2006-2007.

Tel que prévu, le BSIF a achevé la mise en œuvre de son *Initiative d'intégration des systèmes administratifs* (IISA), une initiative pluriannuelle constituée du *Système de gestion des principales activités de surveillance* et de la *Base de données de la planification de la surveillance*. Ce projet avait pour but de remanier les méthodes de surveillance de base et de permettre au BSIF de mieux affecter ses ressources aux secteurs à risque élevé. Ainsi, le BSIF demeurera en mesure de réagir aux défis et aux changements qui caractérisent l'industrie des services financiers.

Enfin, nous avons mis sur pied un Comité de priorisation des projets prioritaires en matière de GI-TI, qui améliore le processus d'examen des dépenses en GI-TI et veille à ce que les projets technologiques aient la valeur opérationnelle escomptée.

États financiers

Budget et cotisations – Points saillants

Le BSIF recouvre ses coûts à même plusieurs sources. La plupart des coûts de l'évaluation des risques et des interventions (de surveillance), du traitement des demandes d'agrément et de l'établissement des règles, y compris les frais généraux connexes, sont imputés aux institutions financières et aux régimes de retraite privés qu'il réglemente et surveille.

Voici les points saillants de la comparaison entre le budget de 2005-2006 et les estimations.

- Le BSIF a atteint son objectif, qui avait été communiqué aux associations de l'industrie, de maintenir la hausse générale des cotisations sous la barre des 4 %. Le total des cotisations de base des institutions financières a en fait été inférieur de 5,0 % aux estimations et a progressé de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les cotisations sont ventilées pour refléter le coût des activités du BSIF à l'égard de chaque industrie. Les cotisations de base des institutions de dépôts ont augmenté de 5,1 % d'une année sur l'autre pour tenir compte des efforts accrus déployés par le BSIF dans ce secteur à l'appui de la mise en œuvre du Dispositif révisé (Bâle II) et des activités de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et de lutte contre le financement des activités terroristes. Les cotisations de base du secteur des assurances multirisques ont reculé de 0,5 %, sous l'effet d'une reprise économique appréciable au sein de l'industrie. Les cotisations de base du secteur de l'assurance-vie ont diminué de 5,9 %.
- Les cotisations additionnelles imposées aux institutions classées à un stade ont été inférieures d'environ 29 % aux estimations pour l'exercice, et de 37 % par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la reprise économique du secteur des assurances multirisques et, par conséquent, d'un nombre moins élevé que prévu d'institutions classées à un stade.
- Les frais d'examen des demandes d'agrément ont été de près de 10 % plus élevés que prévu, en raison, d'une part, de la hausse de 30 % des frais qui est entrée en vigueur en août 2004 et, d'autre part, du volume accru tout au long de l'exercice des opérations à valeur élevée. Les frais d'utilisation étaient plus élevés d'environ 32 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le total des charges réelles était inférieur de 2,9 % aux estimations budgétaires, et supérieur de 2,0 % aux données de l'exercice précédent. Un taux de postes vacants plus élevé et la chute du taux des avantages sociaux des employés fixé par le Conseil du Trésor ont contribué à faire en sorte que les charges ont été moins élevées que prévu. Ces réductions ont été neutralisées par une hausse des charges au chapitre de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI) attribuable aux investissements soutenus effectués pour appuyer les activités de réglementation et de surveillance du BSIF.
- En 2005-2006, le BSIF a amélioré sa méthode d'affectation des coûts. Ainsi, une part accrue des coûts du Secteur des services intégrés a été affectée aux activités de réglementation et de surveillance des régimes de retraite privés fédéraux, et au Bureau de l'actuaire en chef.
- Pendant l'exercice, le nombre d'équivalents à temps plein a été en moyenne de 434, ou 27 de moins que les estimations budgétaires, et 19 de moins que l'exercice précédent. La baisse par rapport à l'exercice précédent est en grande partie attribuable au fait que le nombre moyen d'ETP affectés à la réglementation et à la surveillance des institutions financières fédérales a chuté de 27. Cinq (5) nouveaux ETP se sont ajoutés à l'effectif chargé de la réglementation et de la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux.
- En 2005-2006, le BSIF a maintenu son effectif maximal approuvé à 475 équivalents à temps plein, même si l'industrie des services financiers devient rapidement de plus en plus complexe. La situation du BSIF à ce chapitre se compare favorablement à celle des autres grands organismes de réglementation. À la fin de l'exercice, le BSIF comptait 436 employés.

Points saillants financiers

Contexte

Le BSIF recouvre ses coûts à même plusieurs sources. Les activités du BSIF sont essentiellement financées par les cotisations versées par les institutions financières en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou du nombre de leurs membres. À cela s'ajoutent des droits perçus en contrepartie de certains services selon un programme de l'utilisateur-payeur.

La plupart des coûts liés à l'évaluation des risques et aux interventions, au traitement des demandes d'agrément et à l'établissement des règles sont financés à même les cotisations de base imputées aux institutions et aux régimes de retraite suivant différentes formules prévues par règlement. De façon générale, le système est conçu pour répartir les coûts entre les industries selon le temps approximatif consacré à leur surveillance et à leur réglementation. Les coûts sont ensuite imputés aux institutions d'une industrie suivant la formule applicable, sous réserve d'une cotisation minimum dans le cas des institutions de moindre envergure.

Des droits d'utilisation spécifiques s'appliquent à certaines demandes d'agrément. Les institutions à problème (classées à un stade) sont aussi redevables d'une cotisation additionnelle à la mesure des ressources de surveillance supplémentaires que leur situation exige. C'est ainsi que les institutions bien gérées et à moindre risque assument une part plus modeste des coûts du BSIF.

Le BSIF tire également des revenus de la prestation de services à frais recouvrés. Cela comprend les sommes reçues de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au titre de l'aide internationale, les sommes versées par les provinces dont le BSIF surveille les institutions aux termes d'un marché, et les produits provenant d'autres organismes fédéraux auxquels le BSIF fournit un soutien administratif. Depuis 2002-2003, ces produits comprennent aussi les montants facturés séparément aux grandes banques pour la mise en place de l'approche fondée sur les notations internes du *Dispositif révisé sur la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres* (Bâle II).

En bout de ligne, le BSIF a recouvré la totalité de ses charges pour l'exercice 2005-2006.

Depuis 2002-2003, le BSIF perçoit des pénalités pour production tardive et erronée auprès des institutions qui soumettent des états financiers ou non, en retard ou contenant des erreurs. Ces pénalités sont facturées chaque trimestre, puis perçues et déposées au Trésor. En vertu du règlement pertinent, le BSIF ne peut utiliser le montant de ces pénalités pour abaisser le montant qu'il cotise auprès de l'industrie pour financer ses activités.

Le budget du Bureau de l'actuaire en chef provient de droits perçus en contrepartie de services actuariels visant le Régime de pensions du Canada, le programme de la Sécurité de la vieillesse, le Programme canadien de prêts aux étudiants et divers régimes de retraite et d'avantages sociaux de la fonction publique, et de crédits approuvés par le Parlement.

Institutions financières fédérales

Produits

Les cotisations de base de l'industrie ont grimpé de 0,7 million de dollars, ou 1,2 %, durant l'exercice terminé le 31 mars 2006. Les produits au titre des droits d'utilisation et des cotisations additionnelles ont diminué de 0,9 million, ou 15,5 %, d'une année sur l'autre, surtout en raison de la baisse des cotisations additionnelles imposées au secteur des assurances multirisques en raison de la diminution du nombre d'institutions à problème au cours de l'exercice.

Les produits au titre des droits d'agrément ont grimpé de 0,7 million de dollars, soit près de 32 %, depuis l'exercice précédent. L'entrée en vigueur, en août 2004, de la deuxième hausse annuelle de 30 % des droits a été accentuée par une augmentation du nombre d'agréments nécessaires. Ces augmentations échelonnées ont été mises en œuvre afin de tenir davantage compte du coût réel de la prestation des services au titre de l'agrément et d'appliquer une méthode plus équitable de recouvrement des coûts.

Les produits tirés du recouvrement auprès des grandes banques du coût de la mise en œuvre de la méthode fondées sur les notations internes du *Dispositif révisé sur la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres* ont atteint 3,0 millions de dollars, soit 0,5 million de dollars de plus qu'au cours de l'exercice précédent.

Charges

Les charges ont totalisé 69,3 millions de dollars, soit 0,7 million de dollars ou 1,0 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent.

La hausse des frais de personnel, qui constituent la principale charge du BSIF, reflète l'augmentation prévue de la rémunération des employés et les ressources additionnelles consacré à la mise en œuvre du *Dispositif révisé sur la convergence de la mesure et des normes de fonds propres* (Bâle II) et aux activités de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et de lutte contre le financement des activités terroristes. Pendant l'exercice, le BSIF a aussi majoré la rémunération au rendement offerte aux employés de tous les niveaux de l'organisation. Ces augmentations ont été compensées par une baisse du nombre moyen réel des équivalents à temps plein par suite de l'initiative de refonte de la technologie et des processus en 2004–2005. L'exercice, qui a permis d'éliminer des postes qui n'étaient plus requis et dont certains étaient vacants, s'est traduit par des économies annuelles permanentes de 1,4 million de dollars.

Le BSIF a poursuivi la mise en œuvre de son plan de gestion et de technologie de l'information et a amélioré en conséquence ses processus administratifs. En 2005–2006, les investissements supplémentaires appréciables du BSIF dans la GI-TI visaient à appuyer la mise en œuvre de Bâle II et de technologies habilitantes aux fins de la gestion de l'information et de la production de rapports et d'analyses améliorés à l'appui de ses activités de surveillance et de réglementation. La capacité améliorée de produire des rapports et de faire des analyses permet au Secteur de la surveillance de mieux analyser les données provenant des institutions financières réglementées et les renseignements les concernant.

Cotisations des institutions financières selon l'industrie

Les cotisations que perçoit le BSIF sont ventilées pour refléter les coûts des activités exercées à l'égard de chaque industrie. Le graphique ci-après illustre la hausse des cotisations de base de chaque industrie au cours des neuf dernières années. Les cotisations de base d'une industrie correspondent à l'excédent des coûts imputés à cette dernière sur les droits d'agrément spécifiques et les cotisations additionnelles des institutions classées à un stade. Les cotisations des assureurs multirisques ont beaucoup moins augmenté que celles des autres industries au cours de cette période. Par contre, de 2002–2003 à 2004–2005, elles ont progressé plus rapidement étant donné que le BSIF consacre plus de temps à cette industrie en raison de la conjoncture économique dans laquelle elle évolue et du plus grand nombre d'institutions classées.

Au cours des deux dernières années, l'augmentation des cotisations de base de l'industrie des institutions de dépôts a reflété l'intensification des activités au titre de la mise en œuvre du *Dispositif révisé sur la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres* (Bâle II), des efforts accrus liés à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et à la lutte contre le financement des activités terroristes et des travaux internationaux relatifs à la modification conceptuelle des normes comptables. Même si ce dernier aspect influe sur toutes les industries, les efforts du BSIF en 2005–2006 ont été surtout axés sur l'industrie des institutions de dépôts. La baisse des cotisations de l'industrie de l'assurance-vie depuis 2004–2005 reflète l'impact des regroupements entre les grandes sociétés qui la composent.

Cotisations de base selon l'industrie

Taux d'augmentation cumulatifs depuis l'exercice 1997

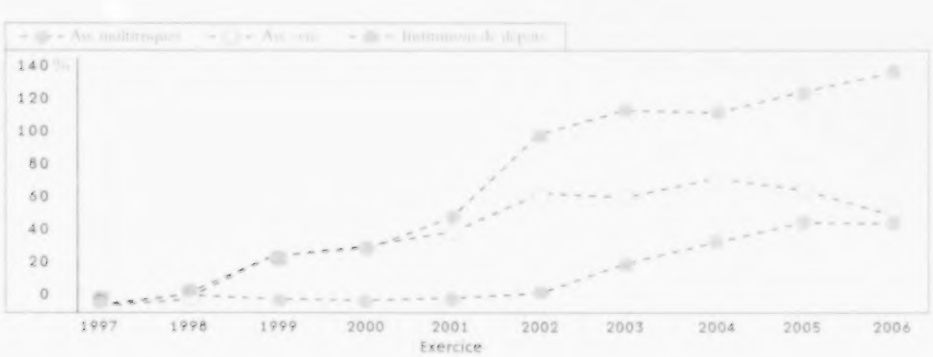

Régimes de retraite privés fédéraux

Droits cotisés

Le BSIF recouvre les coûts de ses activités de réglementation et de surveillance des régimes de retraite auprès de ces derniers sous forme d'une cotisation annuelle établie selon le nombre de participants. Un droit leur est imposé lorsqu'ils demandent l'agrément en vertu de la LNPP et lorsqu'ils déposent la déclaration de renseignements annuels. Les droits cotisés pendant l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2006 ont totalisé 3,8 millions de dollars, en hausse par rapport à 3,4 millions de dollars un an plus tôt.

Le tarif est établi d'après la prévision des charges du BSIF aux fins de la surveillance des régimes de retraite, rajustée pour tenir compte de l'excédent ou du déficit des droits des années précédentes, divisée par une estimation du nombre de participants. Le résultat de cette opération donne le montant de la cotisation par participant. Le tarif établi pour l'exercice 2005–2006 a été fixé à 12 $ par participant admissible, une hausse de 1 $ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent ou le déficit susmentionné au titre des droits pour un exercice donné est amorti sur cinq ans suivant une formule prévue par règlement. Auparavant, les excédents ont servi à contenir les droits. Toutefois, en 2003–2004 et 2004–2005, le BSIF a engagé des charges imprévues à l'égard de régimes de retraite en difficulté, ce qui a épuisé l'excédent. Le tarif établi pour l'exercice 2006–2007 a été fixé à 16,50 $ par participant admissible.

Charges

Le coût de l'administration de la LNPP en 2005–2006 s'est élevé à 5,4 millions de dollars, en hausse par rapport aux 4,9 millions de dollars de l'exercice précédent, surtout à cause de la prépondérance accrue des questions touchant les régimes de retraite vu l'accroissement du nombre de régimes à risque. Par conséquent, le BSIF a augmenté l'effectif de son service des régimes de retraite pendant la période à l'étude pour renforcer ses activités de surveillance, d'établissement de règles et d'agrément. De plus, en 2005–2006, le BSIF a amélioré sa méthode d'affectation des coûts. Ainsi, une part accrue des coûts du Secteur des services intégrés a été affectée aux activités de réglementation et de surveillance des régimes de retraite privés fédéraux.

Droits cotisés et charges

pour les exercices de 1999–2000 à 2005–2006 (en milliers de dollars, sauf pour le tarif de base)

Exercice	*1999–2000*	*2000–2001*	*2001–2002*	*2002–2003*	*2003–2004*	*2004–2005*	*2005–2006*
Droits cotisés	3 875	3 765	3 332[1]	3 270	3 549	3 444	3 846
Charges	3 589	3 239	3 439	3 163	4 322	4 919	5 442
Tarif de base[2] par participant	12,00	12,00	11,00	10,00	11,00	11,00	12,00

[1] *Résiduel par rapport à 3 439 $ pour tenir compte de l'application de la comptabilité de caisse.*

[2] *La cotisation annuelle minimale et maximale de chaque régime correspond au produit obtenu en multipliant le tarif de base par 20 et par 10 000, respectivement. Dans le cas d'un tarif de base de 12,00 $ par participant, la cotisation annuelle minimale est de 240 $ et la cotisation maximale de 120 000 $.*

Aide internationale

Les charges au titre de l'aide internationale n'ont pas beaucoup varié par rapport à l'exercice précédent. La hausse inflationniste normale des charges en ressources humaines a été compensée par une diminution des charges qui ne sont pas reliées à l'effectif, notamment de coûts non récurrents en 2004–2005. Les produits provenant de l'Agence canadienne de développement international à l'égard de cette activité représentent près des deux tiers de ce coût; en 2005–2006, d'autres produits provenaient de la prestation de services d'aide technique au gouvernement du Chili. La différence entre les charges et les produits aux fins de ce programme est comblée par les cotisations de base des institutions financières fédérales.

Bureau de l'actuaire en chef

Le budget du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) provient des droits perçus en contrepartie de services actuariels, et de crédits annuels approuvés par le Parlement. L'augmentation des charges du BAC par rapport à l'exercice précédent est surtout attribuable à la hausse prévue de la rémunération des employés et à la part accrue des coûts du Secteur des services intégrés affectée à ce programme, pour en traduire le coût intégral. Cette part accrue sera affectée progressivement sur une période de trois ans à compter de 2005–2006.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction du BSIF doit répondre de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints, ainsi que de la concordance de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel.

Ces états financiers, qui contiennent des montants établis d'après les meilleures estimations de la direction, établies sur la base de son expérience et de son jugement, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction a établi et tenu à jour des livres de comptes, des dossiers, des contrôles internes, des pratiques de gestion et des systèmes d'information conçus pour garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de manière économique et efficiente en vue de réaliser les objectifs de l'organisation, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à ses règlements d'application, de même qu'aux politiques du BSIF et aux exigences législatives.

Le Comité de direction du BSIF supervise la préparation par la direction des états financiers et approuve ceux-ci, et les renseignements connexes, en dernier lieu. Le Comité de vérification examine les états financiers annuels vérifiés du BSIF ainsi que toutes les estimations et jugements comptables importants qui y figurent, en discute avec la direction et le vérificateur externe, et recommande au surintendant d'approuver les états financiers vérifiés.

La vérificatrice générale du Canada, qui est le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a examiné les états financiers du BSIF et a fait rapport de sa vérification au ministre des Finances.

Le surintendant,

Nicholas Le Pan

Le surintendant auxiliaire du Secteur des services intégrés,

Donna Pasteris

Ottawa, Canada
Le 19 mai 2006

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Bureau du surintendant des institutions financières au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau du surintendant des institutions financières. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau du surintendant des institutions financières au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Douglas G. Timmins, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 19 mai 2006

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

Bureau du surintendant des institutions financières

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 mars 2006 (en milliers de dollars)

	Note	*2006*	*2005*
Actifs			
ACTIFS			
Liquidités disponibles		34 144 $	30 969 $
Débiteurs	5	5 076	11 567
Droits exigibles des régimes de retraite		2 751	1 155
Cotisations de base à recevoir		319	846
Immobilisations	4	11 625	9 819
TOTAL DES ACTIFS		**53 915 $**	**54 356 $**
Passifs et avoir du Canada			
PASSIFS			
Salaires et avantages sociaux à payer		11 293 $	11 305 $
Créditeurs et charges à payer	5	3 662	5 857
Cotisations de base constatées d'avance		3 529	2 420
Autres produits constatés d'avance		853	542
Avantages sociaux futurs	6	7 040	6 694
		26 377	**26 818**
AVOIR DU CANADA		**27 538**	**27 538**
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'AVOIR DU CANADA		**53 915 $**	**54 356 $**
Engagements et éventualités	12		

Le surintendant des institutions financières,

NICHOLAS LE PAN

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers..

Bureau du surintendant des institutions financières

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

Exercice terminé le 31 mars 2006 (en milliers de dollars)

	Note	*2006*	*2005*
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales			
Produits	10	69 657 $	69 227 $
Charges	10,11	69 317	68 657
Résultat net avant le produit des pénalités de production		340	570
Produit des pénalités de production	8	805	365
Résultat net		1 145	935
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux			
Produits	10	5 442	4 919
Charges	10,11	5 442	4 919
Résultat net		-	-
Aide internationale			
Produits	10	1 431	1 211
Charges	10,11	1 771	1 781
Résultat net		(340)	(570)
Bureau de l'actuaire en chef du Canada			
Produits	10	3 636	3 253
Charges	10,11	4 391	3 977
Résultat net		(755)	(724)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET AVANT LE FINANCEMENT PUBLIC		50	(359)
Financement public	7	755	724
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET DE L'EXERCICE		805	365
AVOIR DU CANADA AU DÉBUT DE L'EXERCICE		27 538	27 538
Produit des pénalités de production réalisé au nom du gouvernement du Canada	8	(805)	(365)
AVOIR DU CANADA À LA FIN DE L'EXERCICE		27 538 $	27 538 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du surintendant des institutions financières

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2006 (en milliers de dollars)

	Note	*2006*	*2005*
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Rentrées de fonds provenant des institutions financières, des régimes de retraite et d'autres ministères		93 596 $	76 252 $
Paiements aux fournisseurs et aux employés		(83 782)	(77 626)
Liquidation de sociétés d'assurances (net)	9	(1 017)	59
Produit des pénalités de production versé au Trésor	8	(805)	(365)
Liquidités nettes générées par (affectées aux) activités d'exploitation		**7 992**	**(1 680)**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	4	(4 817)	(7 382)
Liquidités nettes affectées aux activités d'investissement		**(4 817)**	**(7 382)**
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS DISPONIBLES		**3 175**	**(9 062)**
LIQUIDITÉS DISPONIBLES AU DÉBUT DE L'EXERCICE		**30 969**	**40 031**
LIQUIDITÉS DISPONIBLES À LA FIN DE L'EXERCICE		**34 144 $**	**30 969 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du surintendant des institutions financières

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. Pouvoir et objectifs

Mandat

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a été constitué en 1987 en vertu de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* (la Loi sur le BSIF). Sous le régime de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le BSIF est un ministère fédéral aux fins de cette loi et il figure à l'annexe I.1 de la Loi.

En 1996, le BSIF a été investi d'un mandat législatif clarifiant ses objectifs en matière de réglementation et de surveillance des institutions financières et des régimes de retraite fédéraux. En vertu de la législation, le BSIF a pour mandat :

- de surveiller les institutions financières fédérales[1] (IFF) pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite privés pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences de surveillance;
- d'aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et de prendre des mesures pour corriger la situation sans tarder, ou de forcer la direction, le conseil d'administration ou les administrateurs du régime en cause à le faire;
- de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer le risque;
- de surveiller et d'évaluer les questions systémiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions.

En s'acquittant de ce mandat, le BSIF contribue à accroître la confiance du public à l'égard du système financier.

Le Bureau de l'actuaire en chef fournit une gamme de services actuariels, aux termes de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada* et de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, à l'égard du Régime de pensions du Canada (RPC) et à certains ministères fédéraux, dont la prestation de conseils sous forme de rapports déposés devant le Parlement.

De plus, le BSIF soutient les initiatives du gouvernement du Canada qui ont pour but d'aider certaines économies de marché émergentes à renforcer leurs systèmes de réglementation et de surveillance. Cette activité comprend des initiatives d'appui à certains pays qui souhaitent accroître leur capacité de supervision et de réglementation. Ce programme est financé en bonne partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il est exécuté par le BSIF directement et par sa participation aux activités du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, à Toronto.

[1] *Une institution financière fédérale s'entend d'une entité créée pour offrir des services financiers en vertu de l'une des lois fédérales régissant les institutions financières, ou autorisée à le faire. Cette appellation englobe les banques, les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurances constituées sous le régime d'une loi fédérale, les sociétés de secours mutuel, les associations coopératives de crédit et les régimes de retraite.*

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

2. Pouvoirs de percevoir et de dépenser

Aux termes de l'article 17 de la Loi sur le BSIF, le ministre des Finances peut utiliser les produits perçus en vertu des articles 23 et 23.1 de cette même loi pour payer les charges de fonctionnement du BSIF. En outre, cette loi prévoit que le plafond des charges ne peut dépasser de plus de 40 millions de dollars le montant des produits perçus.

Les produits du BSIF comprennent les cotisations, les droits et les frais de service. Les charges cotisables englobent celles liées à l'administration de la *Loi sur les banques*, de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, de la *Loi sur l'association personnalisée du Bouclier vert du Canada* et de *la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*. La formule servant au calcul des cotisations est prévue par règlement.

Aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (la LNPP de 1985), des droits peuvent être exigés pour l'agrément et la surveillance des régimes de retraite privés, de même que pour la surveillance et l'inspection des régimes de retraite agréés. Le montant des droits est fixé chaque année par règlement, en vertu de l'article 39 de la LNPP de 1985.

Conformément à l'article 23.1 de la Loi sur le BSIF, le surintendant peut faire payer à une personne un droit prévu par règlement et faire rembourser les décaissements correspondants pour les services qu'il a fournis à son égard ou à celui d'un groupe dont elle fait partie. Une « personne » s'entend d'un particulier, d'une société, d'un fonds, d'une association non constituée en personne morale, de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province et d'un gouvernement étranger. Le montant du droit en question est prévu par règlement.

En vertu de l'article 16 de la Loi sur le BSIF, le Parlement accorde chaque année des crédits pour financer des activités du Bureau de l'actuaire en chef.

3. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers ont été établis suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Comptabilisation des produits

Le BSIF rapproche ses produits des frais d'exploitation. Les montants qui ont été facturés et au regard desquels aucun coût n'a été engagé sont inscrits au titre de produits constatés d'avance dans l'état de la situation financière. Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés, qu'ils aient été facturés ou perçus, ou non. Par conséquent, au 31 mars de chaque année, les montants peuvent avoir été perçus avant l'engagement des charges ou, autrement, les fonds peuvent être dus au BSIF pour financer ses coûts d'exploitation.

Les **cotisations de base** sont facturées chaque année d'après une estimation (provisoire) des coûts d'exploitation de l'exercice en cours et un état des coûts évalués pour l'exercice précédent par rapport aux coûts réels engagés. Ces cotisations sont établies avant le 31 décembre de chaque année conformément au paragraphe 23(1) de la Loi sur le BSIF et au *Règlement de 2001 sur les cotisations des institutions financières*.

Les **services à frais recouvrés** correspondent au produit des services rendus aux termes des dispositions de protocoles d'entente particuliers.

Les **droits exigibles des régimes de retraite** correspondent aux versements qu'effectuent les régimes de retraite agréés. Les taux de ces droits sont fixés chaque année en fonction des charges figurant au budget, du nombre prévu de participants à des régimes et des résultats réels des exercices précédents. Ils sont perçus conformément aux dispositions du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

3. Principales conventions comptables (suite)

Les **droits et frais d'utilisation** correspondent aux produits gagnés en vertu de l'application du *Règlement de 2002 sur les droits à payer pour les services du Bureau du surintendant des institutions financières*, tel que modifié à l'occasion, à l'égard des activités d'agrément et d'approbation réglementaires réalisées à des fins de surveillance, et des cotisations additionnelles imposées aux institutions financières « cotées » en vertu du *Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales*. Les cotisations additionnelles sont perçues en application du *Règlement de 2001 sur les cotisations des institutions financières*.

Les **pénalités de production** sont perçues auprès des institutions dont les déclarations financières ou les relevés de société comportent des erreurs ou parviennent au BSIF en retard. Ces pénalités ne peuvent être soustraites du coût net des cotisations que le BSIF perçoit auprès de l'industrie (c.-à-d. qu'elles ne sont pas disponibles); elles sont versées au Trésor. Les pénalités de production sont imposées en vertu du *Règlement sur les pénalités monétaires administratives (BSIF)*.

c) Liquidités disponibles

Le BSIF ne dispose pas de son propre compte de banque. Ses opérations financières sont exécutées par l'intermédiaire du Trésor. Les liquidités disponibles du BSIF représentent le montant que ce dernier peut retirer du Trésor sans devoir obtenir d'autres autorisations. Ce montant ne porte pas intérêt.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative du bien :

Actifs	*Vie utile*
Améliorations locatives	Jusqu'à l'échéance du bail
Mobilier et agencements	7 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Infrastructure informatique (réseaux)	3 ans
Logiciels	5 ans

e) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite

Les employés admissibles du BSIF participent au Régime de retraite de la fonction publique. Le Régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Des prestations de retraite supplémentaires peuvent également être versées conformément à la *Loi sur les régimes de retraite particuliers*. Les prestations de retraite s'accumulent à l'égard des années de service ouvrant droit à pension à un taux de 2 % par année à concurrence d'au plus 35 ans, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et elles sont indexées en fonction de l'inflation.

Les employés et le BSIF cotisent au Régime. La responsabilité du BSIF à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Le passif actuariel est pris en compte dans les états financiers du gouvernement du Canada en tant que répondant du Régime.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

3. Principales conventions comptables (suite)

(ii) Indemnités de départ

À la cessation d'emploi, les employés ont droit à certaines indemnités prévues par leurs conditions d'emploi en vertu d'un régime d'indemnités de départ. Le coût de ces indemnités est cumulé pendant la période au cours de laquelle l'employé fournit des services au BSIF. Ces indemnités constituent le seul engagement dont le BSIF devra s'acquitter en regard par des paiements futurs.

Le coût des indemnités est établi au 31 mars de chaque année, selon des calculs actuariels fondés sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services rendus. L'évaluation du passif est basée sur le taux d'actualisation au cours du marché et d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations à long terme de la direction à l'égard des facteurs tels que les augmentations salariales futures et les taux de démission des employés. Tout montant du gain actuariel (de la perte actuarielle) qui excède de plus de 10 pour cent l'obligation au titre des prestations est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.

(iii) Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement fédéral parraine divers autres régimes d'avantages sociaux futurs dont peuvent profiter les employés et les anciens employés en période d'emploi ou à la retraite. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés sont les deux principaux régimes à l'intention des employés et des retraités du BSIF. La responsabilité du BSIF à l'égard de ces deux régimes se limite aussi à ses cotisations.

f) Compte à fins déterminées pour liquidation de sociétés d'assurances

Le BSIF dispose d'un compte à fins déterminées (note 9) portant intérêt au sein du Trésor pour la liquidation de sociétés d'assurances. Avant que la *Loi sur les liquidations et les restructurations* ne soit modifiée, les tribunaux avaient désigné le BSIF à titre de liquidateur de certaines sociétés d'assurances en faillite. Le BSIF avait alors retenu les services d'agents indépendants auxquels il avait confié le soin de procéder aux liquidations en question. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur du paragraphe 23.3 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations* (LQR), en 1996, le surintendant ne peut plus être nommé liquidateur d'une institution faillie.

À ce titre, il règle, au nom des autres institutions actives, toutes les charges se rapportant à la liquidation, pour ensuite recouvrer ces coûts auprès des institutions actives conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Lorsque le processus de liquidation est terminé, les actifs des sociétés d'assurances dissoutes sont confiés au BSIF, lequel les répartit entre les sociétés actives qui ont financé le coût des opérations de liquidation. Par conséquent, les produits, les charges et les montants recouvrés et répartis se rapportant au compte à fins déterminées pour liquidation de sociétés d'assurances ne figurent pas dans l'état des résultats et de l'avoir du Canada.

g) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en vertu desquels la direction du BSIF doit effectuer des estimations et poser des hypothèses qui se répercutent sur les montants figurant dans les états financiers. Les passifs liés aux ressources humaines et la durée de vie utile des immobilisations constituent les principaux éléments pour lesquels on a recours à des estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Éventualités

Si une éventualité existant à la date de la préparation des états financiers se matérialisera probablement en une perte, le BSIF comptabilise les effets financiers dans la mesure à laquelle le montant de la perte est connu ou peut raisonnablement être estimé.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

4. Immobilisations

(en milliers de dollars)	*Valeur comptable brute*			*Amortissement cumulé*			*Valeur comptable nette*	
Catégorie	*Solde d'ouverture*	*Ajouts (nets)*	*Solde de clôture*	*Solde d'ouverture*	*Charge d'amortissement (nette)*	*Solde de clôture*	*2006*	*2005*
Améliorations locatives	5 691 $	(507) $	5 184 $	1 820 $	(1 130) $	690 $	4 494 $	3 871 $
Mobilier et agencements	3 074	300	3 374	1 321	(29)	1 292	2 082	1 753
Matériel de bureau	503	(189)	314	344	(142)	202	112	159
Matériel informatique	2 644	(1 020)	1 624	1 955	(1 007)	948	676	689
Infrastructure informatique	3 113	(1 233)	1 880	2 670	(1 360)	1 310	570	443
Logiciels	8 196	(912)	7 284	5 292	(1 699)	3 593	3 691	2 904
Total	**23 221 $**	**(3 561) $**	**19 660 $**	**13 402 $**	**(5 367) $**	**8 035 $**	**11 625 $**	**9 819 $**

La charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élevait à 3 013 milliers de dollars (2005 : 2 636 milliers de dollars). Les ajouts nets et la charge d'amortissement nette comprennent l'effet du retrait d'une somme de 8 378 milliers de dollars au chapitre d'actifs tout à fait amortis qui en étaient à la fin de leur durée de vie utile.

5. Opérations entre apparentés

Le BSIF est lié, sur le plan de la propriété commune, à chaque ministère, organisme et société d'État du gouvernement canadien. Il effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités courantes.

Durant l'exercice, les opérations que le BSIF a effectuées avec d'autres ministères se sont traduites par des charges de 18 236 milliers de dollars (2005 : 19 702 milliers) et par des produits de 5 675 milliers de dollars (2005 : 4 752 milliers).

Au 31 mars, les débiteurs et les créditeurs du BSIF à l'égard d'autres entités gouvernementales et de tiers sans lien de dépendance s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars)		*Apparentés*	*Tiers*	*Total*
2006	Débiteurs	197 $	4 879 $	5 076 $
	Créditeurs et charges à payer	1 297	2 365	3 662
2005	Débiteurs	577	10 990	11 567
	Créditeurs et charges à payer	1 922	3 935	5 857

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Le BSIF et tous ses employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime de retraite prévoit des prestations en fonction du nombre d'années de service et de la moyenne de la rémunération à la retraite. Les prestations sont pleinement indexées en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations patronales estimatives au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice s'élevaient à 5 650 milliers de dollars (2005 : 5 798 milliers).

b) Indemnités de départ

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives au régime d'indemnités de départ du BSIF.

(en milliers de dollars)	*2006*	*2005*
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	**7 016 $**	**6 497 $**
Coût des services rendus	598	555
Intérêts débiteurs	360	386
Prestations versées	(611)	(772)
Perte actuarielle	318	350
Obligation au titre de prestations constituées à la fin de l'exercice[1]	**7 681**	**7 016**
Perte actuarielle nette non amortie	(641)	(322)
Obligation au titre des prestations constituées	**7 040 $**	**6 694 $**
Charge nette au titre des prestations		
Coût des services rendus	598	555
Intérêts débiteurs	360	386
Charge au titre des prestations	**958 $**	**941 $**

[1] Le coût correspondant aux variations annuelles de l'obligation au titre des prestations constituées est recouvré au moyen des diverses sources de revenu du BSIF énoncées dans la note 3 afférente aux états financiers. Les montants prévus en excédent des prestations versées sont présentés dans l'état de la situation financière, à la rubrique Liquidités disponibles.

L'hypothèse actuarielle importante retenue aux fins du calcul de l'obligation du BSIF au titre des prestations constituées est un taux d'actualisation de 4,25 % (2005 : 5,13 %).

Aux fins de l'évaluation du coût des services rendus et de l'obligation au titre des prestations constituées au 31 mars 2006, la meilleure estimation de la direction à l'égard de l'augmentation générale des salaires est une augmentation économique annuelle de 2,5 % pour l'année du régime 2007 (2005 : 2,5 % pour l'année du régime 2006). Au cours des exercices ultérieurs, on prévoit une augmentation économique annuelle de 2,5 % (2005 : 2,9 %). La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui cotisent au régime de retraite est de 11 ans (2005 : 11 ans).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

7. Financement public

Le BSIF reçoit du Parlement un crédit annuel en vertu de l'article 16 de la Loi sur le BSIF à l'appui de son mandat en ce qui a trait au Bureau de l'actuaire en chef. Au cours de l'exercice, le BSIF a reçu un crédit parlementaire totalisant 755 milliers de dollars (2005 : 724 milliers).

8. Pénalités de production

Des pénalités sont imposées à chaque trimestre aux institutions financières dont les déclarations financières ou les relevés de société qu'elles doivent soumettre au BSIF à l'égard du trimestre civil précédent comportent des erreurs ou sont produits en retard. Ces pénalités sont versées au Trésor. Le BSIF ne peut ni utiliser ces fonds, ni les porter au solde des liquidités disponibles. Par conséquent, les pénalités n'ont pas d'incidence sur les cotisations que le BSIF perçoit auprès de l'industrie pour couvrir ses frais d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2005-2006, le BSIF a imposé des pénalités pour production tardive et erronée totalisant 805 milliers de dollars (2005 : 365 milliers).

9. Compte à fins déterminées pour liquidation de sociétés d'assurances

Pendant l'exercice, le surintendant a été libéré de sa nomination à titre de liquidateur des sociétés English and American Insurance Company Limited et Orion Insurance Company PLC.

Voici le résumé des opérations sur ce compte pendant l'exercice.

(en milliers de dollars)	*2006*	*2005*
Solde d'ouverture	**– $**	**59 $**
Sommes recouvrées	1 017	37
Répartition de l'actif à partir des biens liquidés	–	(416)
Autres opérations à l'égard des frais de liquidation	–	320
Solde de clôture	**1 017 $**	**– $**
Nombre de sociétés d'assurances dont la liquidation demeure sous le contrôle du surintendant	6	8

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

10. Renseignements sectoriels

Produits par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	*2006*					*2005*				
	Cotisations de base	*Services à frais recouvrés*	*Droits exigibles de régimes de retraite*	*Frais et droits d'utilisation*	*TOTAL*	*Cotisations de base*	*Services à frais recouvrés*	*Droits exigibles de régimes de retraite*	*Frais et droits d'utilisation*	*TOTAL*
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	60 878 $	3 794 $	– $	4 985 $	**69 657 $**	60 171 $	3 157 $	– $	5 899 $	**69 227 $**
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux			5 442		**5 442**		52	4 867		**4 919**
Aide internationale		1 431			**1 431**		1 211			**1 211**
Bureau de l'actuaire en chef		3 399		237	**3 636**		3 209		44	**3 253**
TOTAL DU PRODUIT	60 878 $	8 624 $	5 442 $	5 222 $	80 166 $	60 171 $	7 629 $	4 867 $	5 943 $	78 610 $

Charges par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	*2006*	*2005*
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales		
Évaluation des risques et intervention	49 093 $	48 659 $
Établissement de règles	13 477	13 829
Agréments	6 747	6 169
Total	**69 317**	**68 657**
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	**5 442**	**4 919**
Aide internationale	**1 771**	**1 781**
Bureau de l'actuaire en chef		
Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse	1 427	1 360
Régimes de retraite de l'État	2 346	2 059
Programme canadien de prêts aux étudiants	618	558
Total	**4 391**	**3 977**
TOTAL DES CHARGES	**80 921 $**	**79 334 $**

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

11. Produits et charges par catégorie principale

(en milliers de dollars)

	Pour l'exercice terminé le 31 mars				
	2006	*2005*	*2004*	*2003*	*2002*
Produits					
Cotisations de base	60 878 $	60 171 $	58 166 $	56 460 $	53 497 $
Services à frais recouvrés	8 624	7 629	7 140	6 266	3 405
Droits exigibles des régimes de retraite	5 442	4 867	4 322	3 155	3 434
Droits et frais d'utilisation	5 222	5 943	6 762	4 221	3 089
Total des produits disponibles	**80 166**	**78 610**	**76 390**	**70 102**	**63 425**
Produit des pénalités de production	805	365	211	710	–
Total des produits	**80 971**	**78 975**	**76 601**	**70 812**	**63 425**
Charges					
Ressources humaines	55 254	57 448	55 801	52 215	48 853
Gestion/technologie de l'information	10 418	7 972	8 129	5 519	3 144
Installations	6 247	5 789	5 109	5 098	4 878
Déplacements	3 333	2 998	2 860	2 953	2 281
Administration	2 623	2 512	2 444	2 059	2 402
Perfectionnement professionnel	1 551	1 062	1 254	1 727	1 537
Services professionnels	1 495	1 553	1 683	1 237	1 298
Total des charges	**80 921**	**79 334**	**77 280**	**70 808**	**64 393**
Résultats d'exploitation net avant le financement public	**50**	**(359)**	**(679)**	**3**	**(968)**
Financement public	755	724	890	707	917
Résultat d'exploitation net incluant le produit des pénalités de production	**805**	**365**	**211**	**710**	**(51)**
Produit des pénalités de production réalisé au nom du gouvernement du Canada	(805)	(365)	(211)	(710)	–
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET DE L'EXERCICE	– $	– $	– $	– $	(51) $
NOMBRE MOYEN D'EMPLOYÉS	434	453	466	454	419

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

12. Engagements et éventualités

a) Engagements

Le BSIF a conclu des contrats de location de locaux et de matériel de bureau dans quatre villes du Canada. Le seuil minimal des loyers annuels pour les prochains exercices est le suivant :

(en milliers de dollars)

2006–2007	4 664 $
2007–2008	4 624
2008–2009	4 429
2009–2010	2 250
2010–2011	2 150
	18 117 $

b) Éventualités

Le BSIF fait l'objet de réclamations et de poursuites pour lesquelles il a établi, dans la mesure du possible, des provisions conformément à la convention comptable énoncée à la note 3h).

Annexe 1

Divulgation de renseignements

En vertu de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*, le surintendant doit rendre compte chaque année au Parlement de la divulgation de renseignements par les institutions financières et des progrès accomplis pour améliorer la divulgation des renseignements dans l'industrie des services financiers.

Le BSIF a passé en revue un échantillon de rapports annuels et de déclarations réglementaires d'institutions financières visant l'exercice 2005, et a été satisfait des résultats, notamment :

- Les institutions de dépôts choisies se conforment aux exigences quantitatives et qualitatives de divulgation.
- Les assureurs-vie choisis se conforment aux exigences quantitatives et qualitatives de divulgation.

Le BSIF favorise et appuie une divulgation efficace en publiant de l'information financière dans son site Web et par le biais de Beyond 20/20 Inc., en fournissant aux institutions des consignes sur leurs pratiques de divulgation de l'information et en participant aux travaux d'organismes internationaux de surveillance poursuivant des objectifs similaires.

Le BSIF a émis des lignes directrices distinctes sur la divulgation à l'intention des institutions de dépôts, des sociétés d'assurance-vie et des sociétés d'assurances multirisques, et il a fixé des exigences minimales concernant l'information à divulguer au sujet des pratiques financières et de gestion et de contrôle du risque. Ces exigences étoffent l'information à fournir en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) formulés dans le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés* (ICCA) et dans certaines lignes directrices du BSIF.

Le BSIF a publié, à des fins de consultation, une version provisoire de sa ligne directrice D-10, *Comptabilisation des instruments financiers désignés selon l'option de la juste valeur*, destinée aux institutions financières qui choisissent d'appliquer l'*option de la juste valeur* conformément aux PCGR canadiens, et qui renferme des consignes relatives à la divulgation de renseignements. De plus, le BSIF prépare la mise en œuvre du troisième pilier – Discipline de marché – du *Dispositif révisé sur la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres* (Bâle II), aux termes duquel les banques devront divulguer davantage de renseignements sur leurs pratiques de gestion des fonds propres et des risques.

Le BSIF a mis en place le nouvel état annuel Vie-1 à l'égard de la fin de l'exercice 2005 pour améliorer la divulgation de l'information financière des assureurs-vie. Toujours au pays, dans le domaine des assurances, le BSIF travaille avec l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour mettre au point un modèle de divulgation annuelle des gains et pertes selon la source et il participe à la préparation de consignes émises par l'ICA sur la façon de calculer ces montants. En 2004, le BSIF a émis une nouvelle ligne directrice pour exiger que les sociétés canadiennes d'assurance-vie publient la source de leurs bénéfices pour l'exercice 2004. Ces données seront plus utiles pour les renseignements publiés en 2005 puisqu'il y aura alors des chiffres pour les comparer. Plusieurs importantes sociétés canadiennes d'assurance-vie font déjà état de la valeur intrinsèque.

Sur la scène internationale, le BSIF est intervenu dans plusieurs dossiers pour améliorer la divulgation de renseignements.

- En participant aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le BSIF a collaboré à ceux du Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Cette activité est particulièrement importante, car l'ICCA adoptera les normes comptables internationales à l'égard des entités responsables envers le public.
- Le BSIF surveille les travaux du sous-comité sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Subcommittee) de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) et y participe activement. Ce sous-comité est chargé de rédiger des normes et des consignes visant à resserrer les normes de divulgation. En octobre 2005, l'AICA a publié une nouvelle norme intitulée *Standard on Disclosures Concerning Investment Performance and Risks for Insurers and Reinsurers*. L'AICA prépare actuellement une nouvelle norme sur la divulgation concernant le rendement de l'assurance-vie. La version finale de cette norme devrait paraître en octobre 2006.

Annexe 2

Institutions financières et régimes de retraite réglementés par le BSIF

	Nombre[1]	*Actif*[2,3] *(en millions de dollars)*
Banques		
Canadiennes	21	1 905 673
Filiales de banques étrangères	26	109 446
Succursales de banques étrangères	24	37 078
Sociétés de fiducie et de prêt		
Appartenant à des banques	30	203 298
Autres	38	16 829
Associations coopératives de crédit	7	14 931
Association coopérative de détail	1	4 826
Sociétés d'assurance-vie		
Constituées au Canada	45	361 997
Succursales de sociétés étrangères	53	18 429
Sociétés de secours mutuels		
Constituées au Canada	12	5 838
Succursales de sociétés étrangères	9	1 523
Sociétés d'assurances multirisques		
Constituées au Canada	93	65 825
Succursales de sociétés étrangères	96	24 838
Régimes de retraite	1 304	116 576

[1] *Au 31 mars 2006. Comprend les institutions en voie de liquidation ou de cessation et celles dont les activités se limitent à l'administration des activités courantes. On trouvera la liste des institutions réglementées par le BSIF dans le site Web de ce dernier, à l'adresse* ***www.osfi-bsif.gc.ca****, à la rubrique « Institutions réglementées ».*

[2] *Au 31 mars 2006, si les données sont disponibles; sinon, au 31 décembre 2005.*

[3] *L'actif total des industries réglementées par le BSIF ne correspond pas à la simple somme des montants indiqués. Les chiffres portant sur les institutions qui fournissent des données consolidées peuvent inclure ceux concernant des filiales dont l'actif peut aussi être compris dans une autre catégorie.*

Annexe 3

Sommaire de la répartition de l'actif[1] des régimes de retraite réglementés par le BSIF

Au 31 mars, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2005
(en millions de dollars)

	2006		2005	
Encaisse	**291 $**	**0,2 %**	324 $	0,4 %
Titres de créance				
Billets à court terme, autres dépôts à terme	3 381 $	2,9 %	3 273 $	3,1 %
Obligations de l'État	25 053	21,5 %	22 098	21,2 %
Obligations de sociétés	6 776	5,8 %	6 702	6,4 %
Fonds communs de placement – obligations, équivalents en espèces et hypothèques	6 573	5,6 %	6 010	5,8 %
Prêts hypothécaires	1 230	1,1 %	1 234	1,2 %
Fonds général d'un assureur	102	0,1 %	96	0,1 %
Total des titres de créance	**43 115 $**	**37,0 %**	**39 413 $**	**37,8 %**
Participations				
Actions en placement, titres immobiliers ou société de ressources	6 281 $	5,4 %	4 920 $	4,7 %
Actions ordinaires et privilégiées	47 066	40,4 %	40 989	39,4 %
Fonds communs de placement – Actions	11 958	10,3 %	11 501	11,0 %
Fonds communs de placement – Immobilier	323	0,3 %	573	0,6 %
Immobilier	1 756	1,5 %	1 279	1,2 %
Total des participations	**67 384 $**	**57,9 %**	**59 262 $**	**56,9 %**
Actifs diversifiés et autres				
Fonds communs de placement – Équilibrés	2 854 $	2,4 %	2 500 $	2,4 %
Fonds distincts	1 586	1,4 %	1 469	1,4 %
Autres	1 060	0,9 %	1 071	1,0 %
Total des actifs diversifiés et autres	**5 500 $**	**4,7 %**	**5 040 $**	**4,8 %**
Débiteurs (moins le passif)	**285 $**	**0,2 %**	**151 $**	**0,1 %**
TOTAL DE L'ACTIF NET	**116 576 $**	**100,0 %**	**104 190 $**	**100,0 %**

[1] *Reflète la distribution de l'actif indiquée dans les états financiers des régimes dont l'exercice prend fin entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année indiquée.*

Coordonnées du BSIF

Les questions concernant le rôle et les attributions du BSIF ainsi que les demandes de renseignements au sujet des régimes de retraite fédéraux sont toujours les bienvenues. Il y a plusieurs façons de communiquer avec nous.

Service téléphonique sans frais

Le BSIF offre un service de renseignements téléphoniques sans frais, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h (heure de l'Est). Vous pouvez nous joindre au **1 800 385-8647** ou au 613-990-6011 (appels locaux d'Ottawa et de Gatineau). Courriel : **extcomm@osfi-bsif.gc.ca**

Internet

Le site Web du BSIF se trouve à l'adresse suivante : **www.osfi-bsif.gc.ca**. Régulièrement mis à jour, il propose une foule de renseignements et documents spécialisés parmi lesquels se trouvent des discours, des communiqués, des lignes directrices, des textes législatifs et réglementaires, des énoncés de principe, des bulletins et des renseignements financiers, ainsi que la liste complète des institutions financières et des régimes de retraite que nous réglementons.

Publications

La plupart des publications du BSIF se trouve dans son site Web (www.osfi.bsif.ca). On peut se le procurer en écrivant à l'adresse suivante :

Service de diffusion des publications
Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert, 12e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Téléphone : 613-990-7655
Télécopieur : 613-952-8219
Courriel : pub@osfi-bsif.gc.ca

Bureaux du BSIF

Siège social à Ottawa
255, rue Albert
16e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Téléphone : 613-990-7788
Télécopieur : 613-952-8219

Toronto
C.P. 39
121, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3T9
Téléphone : 416-973-6662
Télécopieur : 416-973-7021

Montréal
200, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 903
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Téléphone : 514-283-4836
Télécopieur : 514-496-1726

Vancouver
C.P. 11
1095, rue Pender Ouest
Vancouver (C.-B.) V6E 2M6
Télécopieur : 604-666-6717
Téléphone : 604-666-5335